



HAL
open science

Les Baux et leur vallée (Xe-XVe siècles)

Alexandre Dumont-Castells

► **To cite this version:**

Alexandre Dumont-Castells. Les Baux et leur vallée (Xe-XVe siècles). Editions GénéProvence, 3, pp.196, 2014, Série "Gentilshommes de Provence", Alexandre Dumont-Castells, 978-2-918754-14-5. hal-03515119

HAL Id: hal-03515119

<https://hal.science/hal-03515119>

Submitted on 6 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES BAUX ET LEUR VALLÉE (X^e-XV^e SIÈCLES)
LEUR TERROIR, LEURS DOMAINES
ET LEURS GENTILSHOMMES

DU MÊME AUTEUR

Lambesc sous l'Ancien Régime (1692-1789), une principauté de Provence oubliée, Ilv-édition, 2008,
Thebookedition. com, 2010.

Lambesc (XVI-XIX^e siècles), son terroir, ses domaines et ses gentilshommes, GénéProvence, 2013.

Saint-Cannat (XVI-XIX^e siècles), son terroir, ses domaines et ses gentilshommes, GénéProvence, 2013.

SOUS LE NOM DE LUC COMPTONE :

Mémoires provençales d'un revenant, Thebookedition. com, 2009.

Nouvelles proches, Thebookedition. com, 2009.

L'Homme Marigot, Thebookedition. com, 2009.

Le Pouvoir dissimulé des mots, Thebookedition. com, 2010.

L'Archéomonde, t. I : *L'Appel de l'Autre*, t. II : *Les Résurrections*, t. III : *L'Ordalie*, deux tomes, Thebookedition. com, 2012. Finaliste du « Prix Fondcombe 2013 ».

SOUS LE NOM DE RIGAIRE RAQUIN :

Miroir sans tain, Thebookedition. com, 2010.

AVEC E. NETCHAEVA :

Des vies et des guerres, t. I : *Les colombes ne sont pas toutes innocentes (1888-1919)*, t. II : *De la joie aux larmes (1919-1946)*, t. III : *La Dernière Guerre coloniale française en Algérie (1946-1962)*, Thebookedition. com, 2009.

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES :

“Résultats de la prospection archéologique de Vinon-sur-Verdon (83)”, in BSRA-PACA, 1999.

“Études diachroniques sur diverses communes dans le Val de Durance (13) au VI^e s. av. J.-C. et VII^e s. apr. J.-C.”, in Fl. Mocchi et N. Nin, *Carte archéologique de la Gaule du Val de Durance et du bassin d'Aix-en-Provence (C.A.G. 13/4)*, 2006.

“Les têtes coupées de Badasset (Vernègues, 13)”, avec G. Bringer, in J. Chausserie-Laprée *et al.*, in *Le Temps des Gaulois en Provence*, 2000.

ALEXANDRE DUMONT-CASTELLS

LES BAUX ET LEUR VALLÉE

(X^e-XV^e siècles)

leur terroir, leurs domaines
et leurs gentilshommes

ISBN 978-2-918754-14-5
© Jean Marie Desbois, éditeur, 2014
www.geneprovence.fr

Géné
Provence

Mot de l'auteur

Lorsqu'en juin 2013, avec Jean Marie Desbois, nous avons lancé aux éditions GénéProvence le premier livre inaugurant une nouvelle série – « *Gentilshommes de Provence* » – intéressant la bourgeoisie à Lambesc entre le XVI^e et le XIX^e siècles, nous nous demandions déjà de la nécessité de développer cette collection et de l'adapter, sous sa forme, à une période historique qui nous tenait aussi à cœur : le Moyen Âge.

Passionné tout autant de généalogie médiévale provençale, mes racines puisant leurs origines au sein de familles illustres telles que celle des Porcelet voire celle des d'Allamanon, le site des Baux-de-Provence et de sa vallée est venu au fil de nos conversations.

Après mûres réflexions, peut-être aussi parce que le sang bouillonnant des Baux, celui d'Alazais, mon aïeule, celui de Raymond I^{er} (av. 1090-1150), son père, et d'Étiennette, sa mère, m'incitait à le faire, tout comme Sébastien Avy, cousin utérin de généalogie, par Raymond I^{er} et Étiennette, qui a participé grandement à ce projet par ses réalisations héraldiques.

Sans réécrire une énième histoire des Baux et de leur vallée comme l'ont fait par leur contribution pionnière mes prédécesseurs tels que Barthélemy, Noblemaire, Paulet et plus récemment Conso, une redécouverte des Baux-de-Provence, de leur territoire, de leur vallée mais surtout de leur noblesse à l'époque médiévale s'avérerait généalogiquement, héraldiquement et archéologiquement nécessaire. Et bien que traités sous une autre approche, les travaux monumentaux de Florian Mazel demeurent toujours d'actualité. Ces derniers, présentés dans sa thèse de doctorat¹

1. F. MAZEL, 2002 : *La Noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècles : l'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, 2002, Paris, CTHS, 803 p., 54 tabl., 18 cartes.

en 2000, abordent – pour reprendre le compte-rendu de Thomas Deswarte¹ – la « mésentente cordiale » entre pouvoirs laïcs et ecclésiastiques. L'auteur rappelle que 1 528 actes ou mentions d'actes qu'il a copieusement étudiés intéressent la seule famille des Baux.

Concernant l'archéologie, à titre d'exemple, je citerais les travaux de mes collègues² à travers, d'une part, leur contribution pour *La Carte archéologique de la Gaule 13/2 – Les Alpilles et la Montagnette* (1999) et, d'autre part, pour ceux et celles comme Odile Maufras³ qui ont contribué par leurs récentes études à mieux appréhender l'occupation seigneuriale dans cette vallée au Moyen Âge.

Cet ouvrage – le troisième de cette série « *Gentilshommes de Provence* »⁴ – constitue une étude synthétique des connaissances du moment, du x^e au xv^e siècles, sur cette problématique qu'est celle des seigneurs des Baux, de la seigneurie⁵ majeure, des fiefs de sa vallée et des territoires en marge, voire des liens de vassalité de seigneurs, châtelains ou nobles non fiefés provençaux avec celle des Baux ou des comtes de Provence. Cette étude tient compte des ouvrages historiques de référence et des « Inventaires sommaires antérieures à 1790 », rédigé par M. Blancard, archiviste, concernant les archives civiles, série B, de la chambre des comtes de Provence, tome second, mais surtout du projet *Medieval Lands*, de Charles Cawley, judicieusement sourcé et accessible sur le site internet <http://fmg.ac/Projects/MedLands/>.

Le sujet est loin d'être tarissable et cette étude n'est certes pas exhaustive car les sources annexes à étudier sont tout autant nombreuses. Nous l'avons dit, le seul choix a été porté de ne privilégier que le type de sources évoqué ainsi que quelques sources annexes. De ce fait, une redécouverte de ces familles (notamment celle des Baux), de leur maison et de leurs possessions terriennes cartographiées à travers

1. TH. DESWARTE, F. MAZEL, *La Noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle : l'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, Paris, CTHS, 2002 (CTHS – Histoire, 4). In *Cahiers de civilisation médiévale*, 49^e année (n^o 194), avril-juin 2006, *La médiévisique au XX^e siècle. [Bilan et perspectives]*, p. 194-197.

2. M. GAZENBEEK, 1995 : « Occupation du sol et évolution environnementale depuis le Néolithique dans la Montagnette et la partie occidentale des Alpilles », thèse de doctorat, Aix-en-Provence, 1995.

3. O. MAUFRAS, 1990 : « Le castrum des Baux-de-Provence, histoire d'un site fortifié médiéval », architecture militaire en Provence médiévale, *Provence historique*, MMCXL, fasc. 159, 1990, p. 77-95.

O. MAUFRAS, 2000 : « L'occupation seigneuriale de la vallée des Baux au Moyen Âge », dans *Milieu et sociétés dans la vallée des Baux*, 2000.

4. Le deuxième, paru aux éditions GénéProvence, est *Saint-Cannat (XVI^e-XIX^e siècles), son terroir, ses domaines et ses gentilshommes*, 2013.

5. User du terme de « seigneurie » et de « fief » dans cette publication, nous réfère à des mots hérités directement du Moyen Âge et de l'univers féodal ; ce pourquoi, un lexique approprié est volontairement intégré au sein de chacun des ouvrages de notre collection.

la vallée des Baux et ses marges a pu être possible. Ceci dit, sans tenir compte des réels et aléatoires bornages médiévaux, elle ne propose qu'une restitution partielle¹ des limites territoriales théoriques des fiefs de leur *castra* directement dépendants du *castrum* des Baux (avec une exception dans notre étude intégrée dans celle des Baux pour le *castrum* de Montpaon sur le territoire de Fontvieille, celui de Barbegal à Raphèle-lès-Arles et celui de Vacquières à Saint-Martin-de-Crau).

Il nous a paru préférable de ne présenter objectivement jusqu'à la période moderne que les principaux détenteurs des fiefs laïcs (seigneurs majeurs et mineurs lorsqu'ils sont connus) afin de restituer les plus grandes possessions familiales orientées principalement autour du château des Baux.

Le but de cet ouvrage fut tout d'abord de dresser succinctement les origines et les généalogies de la famille des Baux puis de la noblesse, du moins de celle qui a contribué bon gré mal gré à l'histoire de la vallée. L'héraldique associée à ces généalogies médiévales notables nous a autorisé une restitution chronologique et cartographique des domaines possédés par ces familles sur cinq siècles, en considérant exceptionnellement en plus de la Vallée des Baux, une partie des territoires de Fontvieille, de Raphèle-lès-Arles et de Saint-Martin-de-Crau.

Nous avons aussi fait le choix de traiter par ordre alphabétique les différents fiefs du territoire baussenc liés à l'histoire principale des Baux et chronologiquement à elle, puis aux familles de nobles qui s'y succédèrent. Nous avons porté un intérêt particulier à présenter chacun des fiefs. Bien évidemment, le quartier de *Malsana* (aujourd'hui Maussane) demeure au cœur de cette étude ; jadis, ses terres et sa communauté faisaient déjà partie intégrante de la vallée baussenque.

Au sujet des familles de gentilshommes, chacune est caractérisée par son ou ses blasons principaux (lorsqu'il est connu) ; leur généalogie est enrichie volontairement de quelques documents, d'illustrations ou de clichés les concernant, eux ou leurs possessions. Autant que faire se peut, on s'attachera à découvrir des retranscriptions d'acte particulier, des représentations (issues de l'étude des sceaux, etc.) d'un membre d'une des familles de la noblesse locale, etc.

Enfin, ici l'agglomération de Raphèle-lès-Arles, les communes de Fontvieille et de Saint-Martin-de-Crau se trouveront impliquées par l'ouvrage, car Barbegal, Vacquières et Montpaon furent des fiefs avec leur communauté d'habitants installée autour du *castrum* ou de sa tour avant de devenir quartier puis communauté distincte à l'époque moderne.

ALEXANDRE DUMONT-CASTELLS

1. À travers la méthode dite des polygones de Thiessen.

Remerciements

Tout d'abord, nous tenons à remercier pour leurs conseils, leur aide précieuse et leur contribution :

- Madame Carole Pauvarel, directrice de l'abbaye de Silvacane à La Roque-d'Anthéron.
- Monsieur Cyril Dumas, archéologue spécialisé dans l'histoire des Baux-de-Provence.
- Monsieur Andreas Hartmann-Virnich et Mesdames Heike Hansen, Marie-Pierre Bonetti et Nathalie Molina du LAMM – UMR 7298 – Université d'Aix-Marseille – CNRS.
- Monsieur Sébastien Avy, généalogiste, héraldiste et auteur de tous les blasons de cette publication.
- Monsieur Jean Marie Desbois, éditeur GénéProvence.

Mais aussi :

Josie Bolander pour ses synthèses, ses relevés des minutes notariales intéressant les familles étudiées.

Les généalogistes et contributeurs nombreux sur le site « geneanet.org » tels que Jean-Luc Soler, Josie Bolander, François Barby (gednoble), Sébastien Avy, Éric Vivian, Christophe de Montvallon, Robert Lefèbre, Robert Rey, etc., et sur les sites traitant d'héraldique et de généalogie (« Francegenweb », les sites ou les blogs de Jean Gallian, de Gilles Dubois, etc.).

Les Archives départementales de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les habitants de la Vallée des Baux (Les Baux, Le Paradou, Mouriès et Mausane) et de Fontvieille.

Lexique

Pour une compréhension plus que nécessaire, il convient de définir quelques termes d'usage et quelques abréviations employés dans cette publication :

AFFLORINEMENT : ensemble de l'évaluation fiscale des fiefs.

ALLEU : par opposition au fief, terre ne dépendant d'aucune seigneurie foncière. Elle était donc possédée en propriété complète à la différence du fief et de la censive qui étaient soumis à une redevance seigneuriale. Dans le cas des Baux avant 1156, il s'agissait d'une terre en alleu militaire ou souverain.

Ap. : après. Les dates indiquées après les noms de seigneurs sont celles du début de l'exercice de leur pouvoir et celle de la fin de celui-ci, généralement l'année de leur mort.

ADOUBEMENT : au Moyen Âge, cérémonie officielle à laquelle de nombreux nobles assistaient et qui consistait à consacrer un homme comme chevalier.

ALBERGUE ou **DROIT DE GÎTE** : obligation d'héberger le suzerain lorsqu'il venait dans le pays.

ANOBLISSEMENT : pour un souverain, action de faire entrer dans le corps de sa noblesse des sujets roturiers pour services rendus à l'État. À cette occasion, le monarque conférait à son sujet des lettres d'anoblissement.

APANAGE : concession de fief prise sur le domaine seigneurial.

ARMES ou **ARMOIRIES** : marques d'honneur et de noblesse. Elles se composent de certaines couleurs et figures représentées dans des écussons, sur des bannières ou sur des cottes d'armes soit pour distinguer les familles, soit parce qu'elles ont été accordées par le souverain en récompense d'exploits militaires ou de services rendus à l'État. Le roi René, comte de Provence, attribuait lui-même des armoiries à ceux qu'il avait anoblis. Il les dessinait parfois et leur attribuait un sobriquet.

Av. : avant. Les dates indiquées après les noms de seigneurs sont celles du début de l'exercice de leur pouvoir et celle de la fin de celui-ci, généralement l'année de leur mort.

BARON : au Moyen Âge, vassal relevant directement du roi. Il pouvait être duc, marquis, comte, seigneur titré et qualifié. Plus tardivement et aujourd'hui, il désigne seulement un degré de la noblesse compris entre le chevalier et le vicomte ou le comte.

CAPITAINE : titulaire d'une charge de représentation du roi et de son gouvernement au sein d'une cité. En général, un capitaine avait des fonctions militaires et administratives et était à la tête d'une garnison de soldats.

CASTRUM/A : habitat regroupé fortifié.

CASAUX/CASALES : habitat centré non fortifié.

CASTELLANUS : châtelain ou gardien de châteaux royaux (*custodis*). Les nombreux petits chevaliers non fiefés et autres aristocrates occupaient une charge administrative avant d'être titulaire d'un fief. Souvent le simple chevalier restait toute sa vie châtelain sans avoir obtenu une quelconque seigneurie.

CAVALCADE : obligation de fournir au suzerain un certain nombre de fantassins et de cavaliers avec leur monture.

CENS ou CENSIVE : ancêtre de l'impôt foncier dû au seigneur en vertu de son droit de propriété sur l'ensemble du fief.

CHÂTELAIN : le seigneur châtelain avait le droit d'avoir un château et une maison forte avec tours et fossés. Il avait titre de justice avec châtelainie. Le juge de cette justice était nommé châtelain. Un seigneur châtelain se différenciait d'un baron par le fait que, s'il avait le droit seul de château ou de maison forte, le baron avait droit de ville close et de garder les clés.

CHEVALIER : grade personnel qui ne se transmettait point à sa descendance. Il était réservé à ceux ou celles (*dames* – le titre de *demoiselle* était réservé aux autres femmes de la noblesse) qui avaient rendu de grandes actions au souverain ou à une ordre de chevalerie.

COMMUNAUTÉ AGRICOLE : regroupement d'habitats paysans présents sur un fief ou un arrière-fief à proximité d'une bastide ou d'une maison.

COMTE : *comes* en latin, le comte possédait un domaine, le comté. Les plus anciens comtés furent inféodés par le roi avant le XI^e siècle. Avant la fin du XV^e siècle, le comté de Provence faisait encore partie intégrante du Saint-Empire germanique.

COSEIGNEURIE : elle regroupait sur un fief la « seigneurie majeure » avec les *droits de justice* et la « seigneurie mineure » avec seulement les *droits utiles*. On évoque le terme de *coseigneur* lorsque le seigneur majeur avait cédé ses droits utiles à un autre seigneur, appelé seigneur mineur. Ainsi, la seigneurie majeure pouvait rester aux mains d'une même famille, de génération en génération, tandis que la seigneurie mineure – auparavant vendue par le seigneur majeur – pouvait aussi

être transmise de génération en génération aux membres de la famille du seigneur mineur.

Ceci dit, tout comme le seigneur majeur, un seigneur mineur pouvait revendre ses droits (utiles seulement) sur sa terre à un autre seigneur (noble ou roturier) voire de les rétrocéder au seigneur majeur. Dans ce cas, ce dernier était requalifié de « *seigneur de...* » et non plus « *coseigneur de...* ».

DÉCHÉANCE : fait de ramener une famille noble à l'état roturier, ce qui pouvait arriver par exemple lors des nombreuses révocations de noblesses concédées.

DÉROGEANCE : réalisation d'actes indignes d'une personne noble. Son effet était de faire perdre les privilèges de noblesse, voire la noblesse si celle-ci n'était que récente ou, dans certains cas, si plusieurs générations de dérogeants se succédaient. La dérogeance ne supprimait pas la noblesse : elle ne faisait qu'en interdire les privilèges. Concrètement, le noble était alors mis à la taille. Dans les effets de la dérogeance, l'on distinguait l'enfant qui naît avant qu'elle ait été commencée par le père et celui qui venait après ; le premier conservait la noblesse originaire dans toute sa pureté et le second partageait la dégradation de son auteur. Une lettre de réhabilitation permettait de recouvrer la noblesse pleine.

DROIT D'HERBAGE : les bergers devaient payer un droit autorisant leurs troupeaux à brouter.

DROIT DE FRANC-FIEF : le franc-fief était un fief possédé par un roturier. N'étant plus soumis qu'à des services féodaux réduits et à aucuns des services nobles (ost, chevauchée, etc.), il devait payer le droit de franc-fief et l'hommage était converti en une simple reconnaissance.

DROIT DE RETRAIT : lors d'une vente d'une terre ou d'un immeuble, le seigneur pouvait se l'approprier en totalité ou en partie en remboursant à l'acheteur le prix qu'il avait payé.

DROIT DE PULVÉRAGE : droit payé par les bergers sur leur troupeaux si ceux-ci soulevaient la poussière en marchant.

ÉCUYER : au Moyen Âge, jeune homme qui aspirait à devenir chevalier et qui, pour ce faire, s'attachait par domesticité au service d'un chevalier. Il portait son bouclier ou son écu. C'était donc un *varlet* ou un *damoiseau*. Il représentait le degré inférieur de l'ordre de la chevalerie.

ENCAN : droit perçu de 5% sur les criées et les saisies.

EXCLUSION SUCCESSORALE : l'enfant mâle aîné d'une famille recevait l'essentiel des biens, le deuxième une part des biens maternels, les autres frères rentraient dans les ordres, la première des filles était dotée en biens meubles et était mariée, les autres étaient faites moniales. Ce sont les comtes d'Anjou et de Provence qui réussirent à imposer aux Provençaux la pratique successorale de la primogéniture (notamment au fief). Auparavant la loi salique n'avait aucune valeur en Provence, ce qui fit que le comté de Provence et ses uniques héritières purent au fil

des siècles le transmettre maintes fois par mariage aux maisons qui s'allièrent à elles : maison des comtes de Barcelone puis des Anjou.

HÉRALDIQUE : discipline qui se rapporte aux armoiries.

HÔTEL PARTICULIER : riche demeure de maître en ville.

INFÉODER : donner en fief.

LEYDE : droit de place dont devait s'acquitter les marchands pour vendre leurs denrées ; en échange, le seigneur leur fournissait le matériel nécessaire, tel que bancs, échoppes, etc.

LODS : droits payés pour obtenir du seigneur la permission de vendre ou d'aliéner une propriété. Ils étaient accompagnés du droit de retrait.

MAISON : au sein du fief, demeure du maître (château fort, manoir, maison particulière de campagne, etc.).

MAIN-LEVÉE : acte qui ôtait l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition, d'une inscription, d'une excommunication.

MARQUIS : au Moyen Âge, seigneur commandant une frontière (marche).

MILES : l'adoubement marque l'accès à l'état de *miles*. À la Pentecôte, le roi remettait le *cingulum militare* ou une somme d'argent, douze onces d'or ou quinze livres tournois, *pro nova militia*. Cette somme constituait une provision pour les frais d'adoubement.

MILITES : seigneurs en possession d'un fief de chevalier, fief par nature noble et conférant la noblesse. Les *milites* étaient des hommes en armes et à cheval.

MONSIEUR : appellation se retrouvant chez certains seigneurs.

PODESTAT : remplaça, dès le XII^e siècle, le système des consuls. Cette charge devait être tenue par une personne étrangère à la cité : c'est le *podestat étranger*. Il la gouvernait sans aucune implication personnelle et garantissait l'impartialité dans l'application des lois. Le podestat était élu par la principale assemblée de la commune et sa charge variait de six mois à un an. Dans sa fonction, il était épaulé par un juge, un viguier et des chevaliers.

SEIGNEUR : le seigneur portait le titre de sa terre lorsqu'il détenait sur son fief exclusivement tous les droits (justice et utiles), que celui-ci était clairement identifié avec sa maison et qu'il détenait cette dernière (ou ne la possédait exceptionnellement plus), qu'il portait le titre lui permettant de jouir seul de tous ses droits pour une terre – avec bastide – qui fut érigée en fief.

SEIGNEURIE/FIEF : fief aux mains d'un seul et même seigneur disposant de la seigneurie majeure (droits de justice) et de la seigneurie mineure (droits utiles). On qualifiait son détenteur de « *seigneur de...* ». Le revenu minimum du fief était

de vingt onces d'or (monnaie de compte) au XIII^e siècle, en Provence. Il devait pourvoir à l'entretien d'un chevalier et de sa famille.

SÉNÉCHAL : officier royal du comte ou d'un seigneur, chargé de sa haute, moyenne et basse justice seigneuriale. Il présidait les plaids de la seigneurie. Le grand sénéchal de Provence était le premier officier royal du comte et était à la tête des plaids du comté de Provence.

SIEUR : celui qui possédait une *bastide* (voire une *maison*) – habitat principal pouvant rayonner sur un arrière-fief – dépendante du fief sans jouir d'aucuns droits seigneuriaux. À ce sujet, Philippe-Antoine Merlin¹ ajoute : « Les possesseurs de simples fiefs, qui n'avaient ni mouvance, ni censive, et auxquels par conséquent n'était attachée aucune espèce de puissance publique, ne pouvaient pas se dire *seigneurs* mais *sieurs*, c'est-à-dire, propriétaires de ces fiefs². »

STIPENDIARIJ : chevaliers et hommes d'armes stipendiés³ par le comte ou le roi.

TASQUE : droit qui s'appliquait sur toutes les sortes de grains mais avec un pourcentage différent selon les espèces et les qualités.

TRÉZAINS : cf. LODS.

V. : vers.

VICOMTE : *vice-comes* en latin, il tenait la place du comte. Il gérait souvent les menues affaires de la justice et des lois à sa place. Il était qualifié aussi de viguier ou de lieutenant, voire de châtelain.

VIGUIER : lieutenant du comte en Provence. C'était un simple officier n'ayant d'autre rang que celui de châtelain. Il n'avait que sa charge appelée viguerie.

? : date inconnue.

1. Dans son *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence : réu-subor*, tome XII, 4^e édition, Paris, 1815.

2. *Ibid.*, p. 613.

3. Hommes d'armes au service du roi ou du comte et rémunérés comme tels.

Introduction

Lié de près à l'histoire du royaume de France car frontalier, il est bon de rappeler qu'entre le XII^e et la fin du XV^e siècles (1481), le comté de Provence dépendait pourtant du Saint-Empire romain germanique. De fait, le comte de Provence était tout d'abord vassal de celui-ci et tout à la fois suzerain sur ses propres terres, qu'elles fussent provençales ou, par exemple, dauphinoises.

Ce ne fut qu'à partir de décembre 1481, à la mort de Charles III du Maine, comte de Provence, que la Provence fut désormais associée en tant que pays étranger au royaume de France dont son monarque fut désigné héritier et seulement par la coutume... comte de Provence pour ses nouveaux vassaux. Ce qui parut inéluctable à échéance se réalisa : un souverain de la maison capétienne d'Anjou-Provence transmit sa fortune à un autre monarque capétien de Valois, le roi de France Louis XI, cousin de sang.

Dans cette société féodale, le lien entre suzerain (monarque, noble fiefé, etc.) et vassal (marquis, comte, chevalier, écuyer... manant, etc.) était le contrat « obligé » qui régissait cet univers et ses gens. Il était le seul motif de reconnaissance et de respect exigible qui se caractérisait par l'hommage. Aussi, celui-ci était régulièrement sollicité et renouvelé par le suzerain à ses vassaux. Le suzerain du Moyen Âge était avant-tout un gentilhomme¹ voire une gentillefemme, dame, seigneur laïc ou

1. Dont la noblesse utérine ou « du ventre » ou coutumière transmettait au minimum les origines illustres et nobles de la mère à ses enfants. Dans certaines régions de la France médiévale, dont en Champagne au XII^e siècle, elle permettait de reconstituer la noblesse épuisée, décimée par les guerres, bien que B. Maynier (1719) y vit pour un roturier une façon de s'approprier le lustre d'une épouse noble, ultime héritière de son nom et de sa lignée, de détourner voire de « relever » le nom maternel au profit de ses enfants. Pourtant, le roi de France Saint-Louis avait admis ses enfants issus de la roture au droit de franc-fief. Plus tard, en Normandie, par lettres d'amortissement, Louis XI anoblit ces enfants, roturiers, issus de

ecclésiastique, reconnu, car enfant héritier, apprécié d'une mère et d'un père noble, lui permettant d'acquérir, pour le gentilhomme, la chevalerie¹.

Dans ce comté de Provence, les Baux n'échappaient donc pas à cette règle, tout au moins depuis le x^e siècle, où cette petite seigneurie était intégrée au royaume de Bourgogne et déjà considérée comme une terre inféodée aux mains du *senior* ou *domus* Pons « Le Jeune », noble familier du comte Boson et de l'archevêque d'Arles².

Simple *domii*, les Baux – qui adoptèrent ce patronyme de famille vers 1060 – pouvaient être considérés comme seigneurs d'une terre franche³ et limitée, à l'instar d'un alleu, du moins jusqu'en 1156. Date à laquelle, un traité de paix réaffirma le pouvoir du suzerain et l'obligation de la famille des Baux envers le comte de Provence.

Au fil des siècles, la vallée des Baux entra dans le giron des seigneurs des Baux. Ces derniers n'étaient tenus à aucune reconnaissance envers l'archevêque d'Arles qui détenait seul la « Vallée Felauria ». Suite à cela, surtout au début du XIII^e siècle, toutes les terres de la vallée des Baux – que possédaient juridiquement le comte de Provence – furent inféodées aux seigneurs des Baux (Les Baux, Castillon, Mouriès, Montpaon, Vacquières) et, pour Barbegal, à l'archevêque d'Arles.

Ce clientélisme médiéval étant, seigneurs des Baux et archevêques d'Arles furent servis par leurs propres vassaux issus de la noblesse locale voire régionale contre quelques revenus et toujours... le serment de fidélité. D'étranges arrangements émergèrent tout autant entre seigneurs majeurs, comme le souligne Odile Maufra : « Ceci aboutit parfois à des échanges : l'archevêque d'Arles inféode Barbegal à Hugues des Baux ; le seigneur des Baux inféode au prélat le domaine de Vacquières et un tiers du castrum de Mouriès⁴. »

Les Baux, place centrale fortifiée sur un éperon barré au sud des Alpilles, étaient une seigneurie dominante avec les fiefs servants de leur vallée (Castillon et Mouriès) et à la frontière de ce vaste territoire se trouvaient les trois autres domaines (Montpaon, Barbegal et Vacquières) qui verrouillaient les voies d'accès du domaine bausenc, sis entre vigueries d'Arles, de Tarascon et d'Aix.

Nous traiterons de cette seigneurie dominante, de ses fiefs servants dépendant de ceux qui devint la baronnie des Baux et de ses fiefs directs en marge de sa vallée

ce mélange et possesseurs de franc-fiefs (révoqué par l'ordonnance de Blois de 1379), dans BARTHÉLEMY (DE) E., 1858 : « La noblesse en France avant et depuis 1789 », Librairie nouvelle, Paris, 1858, p. 23.

1. Selon les propos de Beaumanoir, dans BARTHÉLEMY, *op. cit.*, p. 22.

2. SMYRL, 1968 : « La famille des Baux », Cahiers du Centre d'étude des Sociétés méditerranéennes, 5502, nouvelle série, 1968, p. 7-118.

3. Par accaparement des biens fonciers de l'Église.

4. MAUFRAS O., « L'occupation seigneuriale... », *op. cit.*

et générateurs, dans une certaine mesure et à cet échelon, de seigneurs majeurs et mineurs.

Les approches historique, généalogique, archivistique et archéologique nous ont autorisé à décompter trois entités seigneuriales et un quartier rural dans la vallée des Baux et trois autres fiefs – dans les terres à la périphérie de ladite vallée – placés sous la directe ecclésiastique des archevêques d'Arles pour la période considérée (x^e-xv^e siècles).

Dans le cadre des droits seigneuriaux attachés, nous l'aurons appréhendé : un domaine pouvait être soit une seigneurie possédée – en alleu ou par inféodation régaliennne (fief) – par un seul détenteur (noble, ecclésiastique, plus rarement à cette époque, un roturier¹), soit une coseigneurie détenue partiellement par plusieurs seigneurs : un seigneur majeur ayant bénéficié d'une inféodation régaliennne et ayant cédé des droits publics et/ou des parts de biens fonciers (*castrum*) sur son fief au minimum à un seigneur mineur voire à plusieurs autres vassaux comme ce fut le cas à Mouriès en 1125. Ceci dit, tous ces seigneurs, non roturiers, précisons-le, jouissaient donc du pouvoir public.

Tout au long de l'histoire événementielle du comté de Provence (du x^e au xv^e siècles, puis associée à celle du royaume de Sicile et de Naples entre le XIII^e et le xv^e siècles), ce premier ouvrage invite le lecteur à redécouvrir, au fil des générations de gentilshommes et de gentildames, la maison des Baux et les maisons étroitement liées à l'histoire de celle-ci.

Aussi lui est offerte l'opportunité de se familiariser (généalogiquement et par l'héraldique) à la vie historique et aux origines des autres maisons nobles contemporaines, vassales ou ennemies, plus ou moins connues, détentrices laïques du pouvoir public et de droits seigneuriaux locaux concernant les fiefs étudiés.

ALEXANDRE DUMONT-CASTELLS

1. Bien qu'en 1449 le roi René ait fait défense aux roturiers de posséder fiefs et de les désemparer aux nobles de qui ils les tiennent sous peine de confiscation, dans MAYNIER B., 1719 : *Histoire de la principale noblesse de Provence*, 1719, imprimeur-libraire Joseph David, Aix, p. 38.

*Ce sont les armes traditionnelles des princes des Baux, la première,
par son antique nom comme par sa splendeur, des grandes familles
de Provence : race d'aiglons, jamais vassale, qui de la pointe de
ses ailes, effleura la crête de toutes les hauteurs.*

*Selon leur dire et leur croyance, ils comptaient
Parmi leurs aïeux le mage Balthazar, duquel
Un descendant était venu d'Éthiopie planter
Bourdon sur les Alpilles et semer dans leurs flancs pierreux les
herbes aromatiques et le sang ardent.*

*De là venait la Belle-Étoile, irradiée en
Seize rais, dans leur blason ; de là, par
Campagne et par friches, lorsqu'ils couraient
reteindre dans le sang leur gonfaron, et tout culbuter, barons et
rois, sans crainte de personne, de là leur cri de guerre :
Au Hasard, Balthazar!...*

*C'étaient des téméraires, des pourfendeurs
Terribles ; ducs à Naples, vicomtes de Marseille,
En Arles podestats, princes d'Orange et
Guerre toujours ! "car lutter de tous ses efforts,
C'est vivre, disaient-ils : sous terre, en paix, et sur le même flanc,
nous dormirons assez...
En avant !"*

FRÉDÉRIC MISTRAL,
Calendal.

LES BAUX

CASTRUM DES BAUX

LES BAUX-DE-PROVENCE



Le domaine des *Baux*, du moins le vieux *castrum*, est situé à huit kilomètres au sud-ouest du village de Saint-Rémy-de-Provence et à seize kilomètres au nord-est d'Arles. Le *castrum* culmine à 200 mètres de sa vallée et les villages actuels de Maussane-les-Alpilles, à deux kilomètres au sud, du Paradou, à trois kilomètres au sud-ouest et plus en aval, à neuf kilomètres, de Saint-Martin-de-Crau. Le village des Baux est traversé par la D78F et la D27A, sises elles-mêmes entre la D17 menant à Fontvieille et la D5 allant à Saint-Rémy-de-Provence.

Plus connu sous le nom de *Balciium castrum* ou *castrum de Baucio*, ce site fortifié prit place sur un éperon barré au sud de la chaîne des Alpilles, bien qu'une motte castrale antérieure abandonnée, datant de l'époque carolingienne, ait été révélée au Paradou¹, au lieu-dit *Le Castellar*.

Les Baux étaient un village double ; ils² étaient en partie installés en pied de pente dans le vallon de la Fontaine autour de l'église Saint-André³ et en partie perché

1. Commune au sud des Baux et dans leur vallée, elle était connue auparavant sous le nom de *Saint-Martin-de-Castillon*.

2. Le *Subtus baucium*.

3. Ce noyau était probablement antérieur à la création du *castrum*, dans MAUFRAS O., 2000 : « L'occupation seigneuriale de la vallée des Baux au Moyen Âge », 2000, Nîmes,

autour de l'église Saint-Vincent et sous les murs de la forteresse. Ce fut surtout ce dernier – comme aujourd'hui d'ailleurs – qui attira toutes les attentions.

LEURS SEIGNEURS

LES ORIGINES

Au ^x siècle, le domaine des Baux, indépendant, a toutes les formes juridiques d'un simple alleu¹. Comme le précisait G. Noblemaire², une charte de 981 attestait de la première mention du *castrum de Baucio*. Ces chartes étaient surtout des actes d'offrandes pieuses³ qui évoquaient la famille et la filiation des donataires. Ainsi, grâce à elles, nous pouvons retracer l'origine de la prestigieuse maison de Balz ou Baux autour du comte Leibulf⁴, seigneur des terres



Église Saint-Vincent (XII^e-XIV^e s.), place Saint-Vincent.

dans *Milieu et sociétés dans la vallée des Baux*, op. cit.

1. Il faut attendre l'année 1156 pour considérer le domaine comme un réel fief. Il est précisé dans un acte de donation fait par Pons, époux de Profecta en 981, en ces mots : « Nous donnons à Dieu et à sa très Sainte-Mère, et à Saint-Pierre de Montmajour et à ses moines, non loin du château des Baux, près de l'église de Saint-Martin-en-Félaurie, des plantiers que nous avons créés là dans le susdit aleu », dans PAULET L., 1987 : « Les Baux et Castillon – Histoire des communes des Baux, du Paradou, de Maussane et de Mouriès », 1987, C.P.M. Marcel Petit, Raphèle-lès-Arles, p. 14.

2. NOBLEMAIRE G., 1913 : *Histoire de la Maison des Baux*, 1913, Paris, Librairie Édouard Champion, p. 2.

3. Citons deux chartes en faveur de Montmajour (qui justifient les droits de la communauté monastique sur les marais qui entourent le monastère) qui sont respectivement des donations de Teucinda et Lambert de Reillanne-Vence.

4. Son nom serait cité dans une charte de 851, selon CONSO P., 2010, *Les Seigneurs des Baux X^e-XV^e siècles*, éditions des Consuls, Tarascon, p. 33.

d'Argence¹ et premier seigneur des Baux. Son fils, Pons I^{er}, et sa femme Blismoda ne nous sont connus que de nom. En revanche, certaines chartes sont plus prolifiques sur leur descendance. En effet, Pons II « L'Ancien », *vice comes*, est cité dans des chartes de 965 et de 967² ; son frère Yzon, père de Pons « Le Jeune », est mentionné dans une charte³ du 14 mai 971 ainsi que leur benjamin, Humbert⁴, évêque de Vaison.

Pons III ou « Le Jeune » (av. 975-v. 1030), fils aîné de Yzon, sa femme Profecta⁵ et leur fils Ugo ou Hugues⁶ (?-1105) sont connus par cette charte de 981 précédemment évoquée. Pons III avait déjà été cité pour avoir donné une partie de propriété dans le terroir d'Argence au comté d'Arles, à Saint-Étienne d'Arles et à ses chanoines, le 9 avril 975.

Le *domnus* Pons « Le Jeune » était un homme de la noblesse proche du comte Boson et de l'archevêque d'Arles⁷. Aussi, l'origine arlésienne de cette famille est fondée et confirmée depuis l'an 953 dans le quartier de la Cavalerie où se situait le *castrum de Portadolsa*⁸. Le fief lui aurait été inféodé par l'archevêque d'Arles.

Comme l'explique O. Maufra⁹, aux Baux, le site – que dirigeait Pons – devait être des plus réduits et isolé. D'un faible périmètre, son territoire ne devait pas excéder les vallons de la Fontaine et d'Entreconque. Le *castrum* était bordé au sud – des territoires de Fontvieille et de Mouriès – par la *vallem Filauriam* ou *territorio Felaurie* qui était dans la directe de l'archevêque d'Arles¹⁰. Un quartier rural¹¹ habité était connu : celui de *Saint-Martin* (Le Paradou) et probablement un autre à *Saint-Roman* (Mouriès) où se trouvait seule une abbaye.

1. Sur la rive droite du bas-Rhône, au sud de Beaucaire.

2. Noblemaire précise que Barthélemy et Paulet le citent aussi. Son nom apparaît sur un des murs de l'église Saint-Vincent des Baux ; il ajoute que lesdites chartes étaient conservées au chapitre d'Arles.

3. Celle de la donation d'une église au monastère de Montmajour par Bozon II, comte d'Arles.

4. NOBLEMAIRE G., op. cit. p. 3.

5. Fille de Francus I^{er}, chef de la puissante et riche famille de Marignane, dans PONTUS P., 1971 : *Les Baux*, Nouvelles Éditions latines, 1971. Selon le même auteur, la fortune de la maison des Baux viendrait de ses alliances.

6. *Baux Chartes* 4, p. 2, citant Liv. authent. d'Arles, f. 119, v, B. du R. et Baux Chartes 3, p. 1, cité Chartes de Montmajour-les-Baux, ch. 201.

7. SMYRL E., 1968 : « La famille des Baux », 1968. Cahiers du Centre d'étude des Sociétés méditerranéennes, 5502, nouvelle série 059, p. 20.

8. Quartier du *Bourg-Neuf* par la suite, dans CONSO, op. cit., p. 35.

9. Maufra O., 2000, op. cit.

10. POLY J.-P., 1976 : « La Provence et la société féodale (579-1166) », in *Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Paris, 1976, p. 431. Il dépendait de l'abbaye de Saint-Martin d'Arles qui était soumise à l'archevêque d'Arles, ce qui faisait que ce dernier, Manassès (961-975), était bénéficiaire de ces terres énumérées dans l'acte de 961.

11. *Villa* composée de manses ou de fermes autour d'une église.

Pons III était-il déjà un Baux ? Par ses actes oui, car le seul bien familial ne fut jamais aliéné, mais par le patronyme, pas encore. Ce fut seulement vers 1030 qu'un autre Hugues, le second¹, probablement – selon Noblemaire – fils cadet² de Pons III, adopta³ le nom « Baux ».

HUGUES « BAUX » (v. 1025-ap. 1059), PREMIER À ADOPTER

LE PATRONYME « BAUX »

Ce Hugues (v. 1025-ap. 1059), seigneur des Baux, de Montpaon et de Meyrargues, se maria à la fille de Guillaume I^{er} d'Agoult (v. 995-v. 1041), seigneur d'Apt et de Cavaillon, Inauris (v. 1030-1078). Paulet le considérait comme le chef de la dynastie. Hugues eut trois fils dont Guillaume-Hugues (av. 1055-1105), l'aîné, Pons et Hugues⁴.

GUILLAUME-HUGUES (ap. 1059-1105), PREMIER CROISÉ (1096-1105)

Guillaume-Hugues⁵ (av. 1055-1105) fut le mieux connu, tout comme son épouse Vierne de Posquières⁶ (av. 1065-1103) car nous les retrouvons cités dans de nombreuses chartes d'acquisition à des particuliers⁷ et de donation aux moines de Saint-Étienne, de Saint-Trophime et de Saint-Victor entre 1046 et 1091.

Nous retiendrons de Guillaume-Hugues qu'il fut un chevalier bouillonnant, impétueux, altier et inflexible et qu'il accompagna en famille⁸ pour la première

1. La charte de 981 fait référence à un domaine adjacent au *castrum Balcius*, dans le comté d'Arles, donné à Montmajour par Pons « le Jeune » et son épouse Profecta, pour service rendu à leur fils Hugues (981-1060), dans PAULET, *op. cit.*, p.14. Le type de service rendu est inconnu, mais on peut supposer que Hugues n'était plus un enfant. Cela signifie qu'il est chronologiquement improbable qu'il était la même personne que Hugues de Baux (v. 1025-ap. 1059), mari d'Inauris d'Apt, peut-être un frère car ils devaient être liés. Source : http://fmg.ac/Projects/MedLands/PROVENCE.htm#_Toc274990147 et *Baux Chartes* 5, p. 1, *citing Chartrier de Saint-Césaire* ch. 26 reg. 14, B. du R.

2. L'aîné Geoffroy fut seigneur de Brignoles et de Pertuis. Il épousa Scotia, fille de Guigo et de Gualdrada. Ils furent à l'origine de la souche de la famille de Rians.

3. BARTHÉLEMY, 1882 : *Inventaire chronologique et analytique des actes de la maison des Baux*, Marseille, 1882, chapitres VI-X. Le nom de Baux suggéra à la famille de se rattacher au roi mage Balthazar (en provençal *Bautezar*), origine prestigieuse du goût du Moyen Âge qui insuffla probablement à Hugues de Baux ses armes et sa devise (cf. *infra*). Cette confusion s'expliqua à la faveur des calembours, croyances très vivaces à l'époque. La devise des Baux, « Au hasard Balthazard », devint une véritable maxime familiale, pleine de défi et d'audace.

4. *Baux Chartes* 5, p. 1, *citing Chartrier de Saint-Césaire*, ch. 26, reg. 14, B. du R.

5. Guillaume-Hugues n'aurait pas repris le patronyme de Baux (CONSO, *op. cit.*, p. 43).

6. Elle prit la Croix avec son époux de 1096 à 1099.

7. *Baux Chartes* 13, p. 3, *citing Liv. authent. d'Arles*, f. 100, v, B. du R. Guillaume-Hugues et Vierne ont acheté une terre à Pons de Rians et à sa femme Adalgarde par charte.

8. Avec Vierne et leur fils Raymond (av. 1091-1150).

Croisade en Palestine son ami Raymond IV de Saint-Gilles¹, comte de Toulouse, et qu'il mourut avec lui à Tripoli en 1105. Lors de ce lointain voyage sans retour, Raymond IV rédigea son testament le 31 janvier 1105 au mont Pèlerin, en présence d'un témoin, le fils de Guillaume-Hugues, Raymond (av. 1091²-1150), seigneur de Berre et de Marignane. Ce dernier succéda à son père comme seigneur des Baux. Guillaume-Hugues eut un autre fils de Vierne, Hugues³.

LA PREMIÈRE ET LA DEUXIÈME GUERRES DE SUCCESSION POUR LE COMTÉ DE PROVENCE (1113-1150)

RAYMOND I^{er} DE BAUX (1105-1150), TÉMOIN DE LA PREMIÈRE GUERRE DE SUCCESSION POUR LE COMTÉ DE PROVENCE (1113-1125)

Raymond de Baux (av. 1091-1150) était un chevalier ambitieux qui aimait guerroyer. Il fut d'ailleurs à l'origine de la Deuxième Guerre de succession des deux filles du comte de Gévaudan, Gilbert (v. 1065-1110), et de Gerberge (v. 1060-1118), héritière du comté de Provence : Douce (1090-1129), l'aînée, et Étienne (1100-1163). En effet, lorsque le comte Gilbert, leur père, périt assassiné⁴ en 1110, Douce devint son héritière directe par acte du 1^{er} février 1111. En plus d'être comtesse de Provence, Douce bénéficia des terres du Gévaudan, de Rodez et de Carlat. Cette même année, sa mère Gerberge, qui voulut se venger de l'aristocratie locale, lui fit épouser l'étranger ibère Raymond-Bérenger III, comte de Barcelone. Ainsi, Douce lui donna par acte du 13 janvier 1112 toutes ses possessions maternelles et paternelles, à l'exception d'Arles qui demeura à sa mère, comtesse d'Arles.

L'héritage provençal devint celui de l'étranger Raymond-Bérenger III, nouveau comte de Provence en titre par ce troisième mariage⁵. À cette époque, Raymond de Baux (av. 1091-1150) fut le témoin de la comtesse d'Arles et, de ce fait, parapha en toute conscience avec deux autres compères ledit acte du 13 janvier 1112 qui donnait le reste⁶ de la Provence à cet autre prince de sang espagnol⁷. Quelle fut la réaction de Raymond de Baux (av. 1091-1150) au lendemain de sa signature ? Ce qui

1. Arrière-petit-fils de Bozon II (?-968), marquis de Provence.

2. *Baux Chartes* 25, p. 6, *citing Liv. rouge d'Arles*, f. 363, Liv. noir d'Arles f. 44, v, B. du R.

3. *Id.*

4. Il semblerait que la famille arlésienne des Buissan-Pallot (ou Bruissans-Paillo) y fut impliquée, dans CONSO, *op. cit.*, p. 45. Entre 1112 et 1116, le comte de Provence et le seigneur des Baux intervinrent dans un faide et récupérèrent surtout les domaines en Camargue.

5. Il avait épousé en premières noces la fille de Rodrigue (Le Cid) et de Chimène, Marie.

6. Le comté de Forcalquier regroupant la Haute-Provence appartenait déjà à la maison d'Urgel.

7. Il emmena dans son sillage de nombreux chevaliers catalans qui s'établirent pour certains en Provence comme les seigneurs de Fortia.

fut certain, c'est qu'il ne contesta pas la légitimité des comtes barcelonais de Provence et l'accepta. D'ailleurs, bien que Raymond fût ami avec le comte de Toulouse, il ne sembla pas se mêler de la querelle de 1113 qui naquit à ce sujet¹ entre les maisons de Toulouse et de Barcelone. Mieux, et par ses actes, Raymond de Baux vola au secours de Raymond-Bérenger III de Barcelone² qui était en train de perdre toute légitimité face aux Sarrasins d'Espagne sur ses îles des Baléares et de Majorque.

En 1114, Raymond de Baux équipa à ses frais sept galères pour aider³ celui qui allait devenir son futur beau-frère. En 1116, reconnaissants pour sa prise de Majorque, Raymond-Bérenger I^{er} et Douce lui donnèrent par charte⁴ la seigneurie de Berre et les possessions ayant appartenu aux assassins du comte Gilbert, en acceptant que Raymond de Baux renonçât aux onze mille sous et aux trente-trois chevaux qu'il avait fournis pendant la guerre après la mort de Gilbert et dont le comte lui était redevable.

Tout semblait sourire à Raymond de Baux et à sa maison. Aussi, vers 1120, il épousa Étienne⁵ (1100-1163), sœur de la comtesse de Provence, Douce (1090-1129). Fait avéré puisque dans une charte de donation en mai 1121, Raymond de Baux et Étienne étaient déjà mariés. Leur fils Hugues (v. 1115-1179) y était aussi mentionné⁶. Nous pouvons croire que ce fut à ce moment-là que Raymond de Baux se persuada sur le fait que sa femme avait autant de droits sur l'héritage provençal que sa sœur Douce. Malgré des menaces d'excommunication⁷, le seigneur des Baux préféra attendre opportunément, tout comme il constata la fin du conflit entre la maison de Barcelone et celle de Toulouse en 1125 et la ratification du traité du 16 octobre. Par ce dernier, sa belle-sœur, son beau-frère catalan et leurs enfants cédèrent à Alphonse Jourdain⁸ de Saint-Gilles, comte de Toulouse, et à sa femme Faytide le château de Beaucaire, la terre d'Argence et toute la Provence depuis la Durance jusqu'à l'Isère avec le château de Vallabrègues, c'est-à-dire ce que l'on nomma le marquisat de Provence. En échange, Alphonse et Faytide leur

1. Première guerre de succession (1113-1125).

2. Devenu de fait Raymond-Bérenger I^{er}, comte de Provence.

3. Notons aussi la présence du comte Guilhem V (v. 1075-1124) de Melgueil (Mauguio) lors de la prise de Majorque.

4. *Baux Chartes* 29, p. 7, citing Reg. B. 1069 f. 230 V, B. du R.

5. *Baux Chartes* 40, p. 9, citing *Hist. de Provence*, Papon t. 2 p. XIV, Mss du Dr Martial Millet, d'Orange. Source évoquant sa filiation par charte.

6. Dans une charte de 1130, Hugues était encore nommé de même que ses deux frères Guillaume et Bertrand.

7. Une bulle papale du pape Calixte II, le 22 juin 1121, le menaçait d'excommunication si, avec d'autres seigneurs locaux (dont Raymond de Meynes et Guillaume de Sabran), il n'empêchait pas Alphonse, comte de Toulouse, d'attaquer le monastère de Saint-Gilles, ce qui arriva le 22 avril 1122. Source : Bullaire de Saint-Gilles XLII et XLVI, p. 61, 65.

8. Surnommé ainsi car il fut baptisé sur les bords du Jourdain.

donnèrent la région comprise entre la Durance depuis le Mont-Genèvre, le Rhône par l'île de La Loubière, Fourques et Saint-Gilles, la mer et les Alpes depuis La Turbie jusqu'au Mont-Genèvre¹. De plus, Alphonse délia les habitants des territoires qui lui étaient réservés sauf en cas d'héritier légitime² de Faytide.

Raymond de Baux se contenta jusqu'au décès de sa belle-sœur Douce en 1129 et de celui de son époux, le comte de Provence Raymond-Bérenger I^{er} en 1131. Ce dernier s'était retiré au monastère de Ripoll où il finit religieux templier.

Si la Catalogne échut à l'aîné de ses fils, Raymond-Bérenger IV de Barcelone³, l'héritage provençal et son comté revinrent en revanche à son cadet, Bérenger-Raymond.

Par ambition personnelle et familiale, par intérêt pour ses propres fils⁴, par opportunité et par patriotisme provençal que seule la puissance de sa maison incarnait, Raymond de Baux remit rapidement en question les droits de son neveu étranger sur la Provence.

Aussi, six ans plus tôt, il s'était rappelé à son bon souvenir à la fin de la Première Guerre de succession (1113-1125) au sujet de l'héritage provençal qu'engagea seule la maison amie des comtes de Toulouse⁵, en raison de leurs prétendues origines royales et provençales.

Par intérêt certes, Alphonse Jourdain (?-1148) et Faytide d'Uzès se firent les premiers défenseurs d'un patriotisme provençal aux abois que Raymond de Baux ne tarderait pas à relever une nouvelle fois.

Le *statu quo* de 1125, les récents décès du couple de comtes barcelonais, comtes de Provence (en 1129 et 1131), d'un jeune neveu héritier du comté de Provence, si lointain, ne tardèrent pas à pousser Raymond de Baux à disputer au parent d'Étienne (1100-1163) les droits sur la Provence.

RAYMOND I^{er} DE BAUX (1105-1150) INSTIGATEUR DE LA DEUXIÈME
GUERRE DE SUCCESSION POUR LE COMTÉ DE PROVENCE
OU DE LA PREMIÈRE GUERRE BAUSSENQUE (1131-1150)

Oncle par alliance, tante et cousins germains par le sang, provençaux de la maison des Baux et neveu catalan, comte de Provence légitime, se livrèrent une Deuxième Guerre de succession terrible qui dura de 1136 à 1150. Elle plongea et désola toute la Provence au point de diviser tous les seigneurs provençaux qui prirent parti soit pour

1. NOBLEMAIRE G., 1913, *op. cit.*, p. 10. Avignon, Pont de Sorgues, Caumont et Le Thor restaient indivis, dans PONTUS P., *op. cit.*

2. Ce qui fut le cas avec Raymond V.

3. Prince consort d'Aragon en 1151.

4. Qui furent à ses yeux et à ceux de leur mère Étienne les seuls vrais petits-enfants provençaux de la défunte comtesse de Provence et d'Arles, Gerberge.

5. Emma, petite-fille de Bozon II (?-968), avait épousé Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, en 991.

la maison de Barcelone de Provence soit pour celle des Baux. Ainsi soixante-quatre seigneurs¹ épousèrent-ils la cause de Raymond de Baux et d'Étiennette². Ils trouvèrent le soutien de l'ami indéfectible Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, du comte de Foix et même des Gênois. Soixante-trois autres seigneurs³ restèrent fidèles à Bérenger-Raymond, comte de Provence. Les vicomtes de Carcassonne, de Béziers et de Nîmes épousèrent le parti de ce dernier. Pourtant, l'assassinat de Bérenger-Raymond⁴ par les Gênois dans le port de Mauguio⁵ en 1144 sembla précipiter le sort malheureux de la maison de Barcelone. En effet, ce tragique dénouement incita Raymond de Baux (av. 1090-1150) à se porter au devant de l'empereur Conrad III⁶ à Wurzburg en 1145 pour lui demander l'investiture du comté de Provence. Lucide et ne voulant pas d'une guerre ouverte contre Raymond-Bérenger « Le Vieux », régent du royaume d'Aragon, l'empereur du Saint-Empire romain germanique offrit au seigneur des Baux par la bulle d'or du 4 août 1145 le droit de battre monnaie à Trinquetaille et lui donna en fief toutes les terres que possédaient son propre père Guillaume ainsi que celles que détenaient jadis Gerberge et Gilbert de Gévaudan.

Sur le plan diplomatique, la rencontre de Wurzburg fut un véritable fiasco pour Raymond de Baux car il avait obtenu quelques privilèges sauf ce qu'il était venu chercher. Sur le terrain, Bérenger-Raymond avait laissé un héritier de sept ans qu'il eut de sa femme Béatrix⁷ et que le vieux régent du royaume d'Aragon éduquait à ses côtés à Barcelone. Aussi, en 1146, lors d'une assemblée des trois États tenue à Tarascon, ce dernier manœuvra habilement et parvint à détacher de la cause du seigneur des Baux de nombreux seigneurs⁸. Il reçut d'eux l'hommage. Les espoirs

1. Dont Gêril, seigneur d'Eyguières (Armes : « *De gueules à six besants d'argent, cinq en sautoir et un en pointe* »), qui fut dépossédé de son fief, mais encore Gantelme, Rambaud et Rostaing de Quiqueran (Armes : « *Écartelé, emmanché d'or et d'azur de l'un en l'autre* ») ou Isnard et Rostaing de Tarascon (Armes : « *Bandé d'or et d'azur, les bandes d'or diaprées de gueules* »).
2. Guillaume d'Aiguières était aussi gentilhomme de la princesse Étiennette de Baux en 1150.
3. Citons Raymond I^{er} de Laugier, chevalier, coseigneur de l'Isle-sur-la-Sorgue (Armes : « *D'argent au lion de gueules* ») (Cf. p. 154 liste des seigneurs ayant soutenu soit Raymond de Baux soit Bérenger-Raymond, comte de Provence) et surtout la principale famille rivale à celle des Baux, les Porcelet d'Arles (Armes : « *D'or, au porcelet passant de sable* »).
4. Il fut inhumé à Arles, dans l'église de la commanderie de Saint-Thomas, à Trinquetaille.
5. Bérenger-Raymond était venu à la rescousse de Guillaume IV, comte de Montpellier, accompagné d'une puissante armée de Provençaux et de Catalans et aidé par lesdits Gênois.
6. Celui-ci possédait plus sur le comté de Provence une autorité théorique que réelle.
7. Fille du comte de Mauguio.
8. Sauf des fils de Jaufre Porcelet, Guilhem Porcelet (1143-1158) et de son frère Rostaing Porcelet (1147-1167), qui rendirent promptement hommage au nouveau comte de Provence tout comme le fit leurs oncles Raimon Porcelet et Raimon Sacristain. La famille des Porcelet n'avait-elle pas été à maintes reprises en querelle avec celle des Baux ? D'ailleurs, ces quatre membres de la famille des Porcelet assistèrent en mai 1150 au jugement que Raimon Bérenger, comte de Provence, rendit à Aix contre Peire de Lambesc et d'autres membres

et les prétentions de Raymond de Baux et de sa famille furent totalement annihilés lorsqu'en 1148 le plus fidèle allié, Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, fut obligé de prendre la Croix. Résigné, Raymond de Baux dut renoncer à la lutte. En 1150, il se rendit à Barcelone pour demander la paix au jeune comte de Provence Raymond-Bérenger (?-1166) et à son vieil oncle le comte Raymond-Bérenger IV et y mourut avant de l'avoir obtenue.

L'hommage dut leur être rendu par la maison des Baux. Étiennette (1100-1163) envoya ses deux fils, Guillaume¹ et Hugues de Baux (v. 1115-v. 1172). Puis, ils prièrent le jeune comte de treize ans de venir en Provence pour rédiger un traité de paix, ce qui fut fait à Arles² en 1150. Ce fut le sénéchal de Provence, Guillaume-Raymond Raimond³, qui signa le traité de paix avec les Baux.

Étiennette et ses fils⁴, dont Bertrand⁵ et Gerbert⁶ de Baux, abandonnèrent toutes prétentions sur le comté de Provence. Ils s'engageaient au silence perpétuel et à ne plus inquiéter Raymond-Bérenger (?-1166) et son oncle sur cette question. La maison des Baux céda encore aux comtes de Provence divers châteaux dont ceux de Trinquetaille et d'Aix et toutes leurs possessions de Berre. De plus, elle s'engagea en son nom et en celui de ses successeurs à leur rester fidèle dans tout le comté de Provence⁷. En cas de non-respect de ces promesses et jusqu'à complète exécution, Hugues de Baux (v. 1115-v. 1172⁸) se remettrait de fait entre les mains de ses suzerains. Comme le souligna P. Pontus, le XII^e siècle fut donc rempli de querelles successorales, conséquences du régime féodal et de la diversité des coutumes.

du parti baussenc au sujet de la *villa* de Pélissanne dont ils dépouillèrent le monastère de Montmajour.

1. Il se fit moine.
2. Rappelons que la famille des Baux résidait principalement au XII^e siècle dans son *castrum* de Trinquetaille et qu'elle était de ces familles patriciennes d'Arles qui donnèrent des chevaliers urbains. De nombreuses chartes confirment aussi que la justice était rendue dans ce *castrum*.
3. Armes : « *D'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent* ».
4. Hugues, Guillaume, Bertrand et Gilbert ou Gerbert, dans *Baux Chartes* 45, p. 11, *citing* Reg. H. 2. 1 30, B. du R., and *Hist. de Prov.*, Bouche, p. 124.
5. Il devint prince d'Orange par son mariage avec Tiburge, fille de Rambaud III. Pour PONTUS P., 1971, *op. cit.*, Tiburge aurait été fille de Guillaume de Montpellier.
6. Il n'a pas été retenu par l'histoire. Notons que le couple eut encore trois filles dont Martelle de Baux (1125-1175) qui s'unit à Pierre de Gavardet (1120-1154), vicomte de Gavardet, Alazais de Baux qui épousa Pierre de Porcellet, seigneur de Lambesc (source : <http://gw.geneanet.org/sacha9?lang=fr;p=pierre;n=de+lambesc>) et Phanette de Baux, mariée à Rostaing Gantelme (?-1202), des seigneurs de Châteaurenard.
7. Traité du 16 octobre 1125.
8. P. Conso affirme que son fils Raymond II de Baux (qui mourut la même année sans descendance) laissa le titre de seigneur des Baux à Bertrand I^{er} de Baux, prince d'Orange (CONSO, *op. cit.*, p. 55).



L'hommage du vassal à son suzerain¹.

LA TROISIÈME ET LA DERNIÈRE GUERRE DE SUCCESSION POUR LE COMTÉ DE PROVENCE (1152-1162)

HUGUES II DE BAUX (1150-v. 1172) PARJURE ET AUTEUR DE LA TROISIÈME GUERRE DE SUCCESSION POUR LE COMTÉ DE PROVENCE OU DE LA DEUXIÈME GUERRE BAUSSENQUE (1152-1156)

Ce fut Hugues (v. 1115-v. 1172) qui succéda à son père, Raymond de Baux, à sa mort en 1150. En son for intérieur, ce seigneur des Baux au caractère altier ne put accepter la mort de ce père humilié en terre étrangère, ni la résignation malheureuse et la contrainte de sa maison pour l'héritage provençal qu'il crut, tout autant que son père, être celui de sa seule mère, Étienne, et par là-même le sien. Aussi sut-il se montrer convaincant auprès de sa fratrie qui devint tout autant parjure que lui. Le jour de la signature du traité de paix de 1150, il prétexta la candeur de sa jeunesse et l'abus de celle-ci pour revendiquer ses droits sur le comté de Provence. Comptant sur l'indéfectible amitié qu'avait eu son père Raymond pour l'abbé Wibald de Stavelot,

1. D'après le sceau de Raymond de Mondragon (XIII^e siècle). Nous retrouvons aussi cette gestuelle d'hommage, du 9 mai 1390, rendu à l'archevêque d'Arles par Boniface de Reillanne au nom de Reynaud Porcellet « à genoux et les mains jointes » pour l'affaire de Saint-Hippolyte de Crau (CONSTANTIN, *op. cit.*, p. 423).

secrétaire de l'empereur Conrad III, Hugues et ses frères se tournèrent vers ce dernier en 1152. La mort soudaine de l'empereur les contraignit à écrire en 1153 à son successeur Frédéric Barberousse qui confirma à Hugues les titres de sa maison.

Ce premier succès diplomatique de Hugues II, de ses frères et de leurs alliés provençaux prit une tournure dramatique lorsque, en 1156, accompagné de sa mère Étienne, le seigneur des Baux dut signer dans l'église de Saint-Trophime un traité de paix. Un nouvel hommage à Raymond-Bérenger II, comte de Provence, et à son oncle le comte de Barcelone fut rendu par Hugues II de Baux, ses frères et Étienne pour les châteaux et territoires de Trinquetaille, Castellon et Vitrolles qu'ils s'engagèrent à leur livrer à la première réquisition. Leurs proches alliés, tels que Guillaume et Rostaing de Sabran, Pierre Lauret, Bermond d'Uzès et ses fils, se firent caution du comte de Provence et s'engagèrent à se mettre à sa disposition au cas où les Baux ne respecteraient pas une nouvelle fois leurs engagements.

HUGUES II DE BAUX (1150-v. 1172), AUTEUR DE L'ULTIME GUERRE DE SUCCESSION POUR LE COMTÉ DE PROVENCE OU DE LA DERNIÈRE GUERRE BAUSSENQUE (1156-1162)

Pourtant, un événement inopportun allait remettre en question les principes du nouveau traité signé. En effet, en 1160, l'empereur Frédéric Barberousse décida de conforter¹ les deux privilèges accordés à la maison des Baux de Raymond et d'Étienne lors de la bulle d'or de 1145, prétentions soutenues une nouvelle fois par la puissante maison amie des comtes de Toulouse représentée par Raymond V, marquis de Provence. Celui-ci, en accord avec Hugues II de Baux, assiégea et prit Vaison en 1161.

L'année suivante, le comte de Provence accourut, occupa Arles et leva le siège devant le château de Trinquetaille qu'il finit par prendre aux Baux, en l'attaquant par le Rhône². Hugues de Baux en fut pour ses dépens. En 1162, il dut encore subir le siège des Baux³ – qui furent rasés – et l'humiliation du démantèlement du château de Trinquetaille et de quatre-vingts autres places baussenques.

De celui qu'il avait cru son ami, l'empereur du Saint-Empire romain germanique, il n'eut que déceptions. En effet, tout d'abord, sur fond de crise papale, Frédéric

1. *Baux Chartes* 57, p. 14, citing *Hist. de Provence*, Papon t. 2 p. XIV, Mss du Dr Martial Millet, d'Orange.

2. Au moyen d'un fort en bois monté sur des bateaux. Du haut, il fit pleuvoir des projectiles sur les assiégés. Paulet indique que ce fort contenait plus de deux cents soldats (PAULET, *op. cit.*, p. 26).

3. Casteran relate cet événement. Il signale que Hugues s'expatria en Sardaigne où son fils Hugues dit « Poncet » fonda la dynastie des juges d'Arborée (CASTERAN A., 1912 : *Les Baux – guide-monographie*, Marseille, librairie P. Ruat, 1912, p. 38).

Barberousse refusa de reconnaître le pape Alexandre III. Il proclama antipape Victor IV, un de ses protégés. Diplomate fin et clairvoyant, Raymond-Bérenger II abandonna la cause d'Alexandre III et se rendit en Lombardie, à Milan, où Frédéric Barberousse venait de détruire la ville, s'attira les bonnes grâces et la confiance de l'empereur en reconnaissant comme pape catholique et universel Victor IV, puis lui rendit hommage pour son comté de Provence.

La diplomatie barcelonaise et impériale fit le reste lorsque Frédéric Barberousse révoqua par acte du 18 août 1162 les deux diplômes d'inféodation¹ dont se prévalait la maison des Baux. Il prétexta qu'il ignorait que les terres incriminées fussent le comté de Provence. Aussi, tel qu'il fut défini par le partage de 1125, Frédéric donna en fief le comté de Provence à la seule maison de Barcelone. Les droits nés d'un mariage s'éclipsèrent dans un autre mariage quand l'empereur donna sa nièce à Raymond-Bérenger III. Ainsi, la dynastie catalane se couvrait d'une reconnaissance impériale sans grande efficacité.

Raymond-Bérenger « Le Vieux » était mort quelques jours plus tôt à Borgo San Dalmazzo, le 7 août 1162. Son inconditionnelle ennemie, Étienne de Baux, le suivit de près dans la tombe et mourut en 1163.



Alphonse d'Aragon, roi d'Aragon et comte de Provence (?-1185)

Le comte de Provence Raymond-Bérenger II mourut à son tour trois ans plus tard, en 1166, en combattant une révolte de ses sujets à Nice. Il ne laissait qu'une héritière,

1. De 1145 et de 1160.

Doulce II. Tout autant que Doulce en son temps, la jeune comtesse de Provence devint bien vite un sujet de convoitise pour l'héritage provençal qu'elle représentait. Aussi, le fils aîné de Raymond V, comte de Toulouse, projeta-t-il de ne pas donner suite aux fiançailles qu'il avait envisagées avec sa prétendante. Bien qu'il sût Doulce II très jeune, il jeta son dévolu sur sa mère, la veuve Richilde de Pologne. Ce dessein ne manqua pas de provoquer l'ire du cousin-germain de Raymond-Bérenger II (?-1166), Alphonse d'Aragon, qui se refusait à accepter un jour que la maison de Toulouse pût posséder toute la Provence. En 1167, il se mit en marche avec son armée vers la Provence afin de forcer la maison de Toulouse à s'en retirer. Opportunément pour Alphonse, sa jeune cousine mourut prématurément en 1168. De ce fait, il s'octroya le comté de Provence¹.



Garsende, fille de Guillaume IV, comte de Forcalquier

Un épisode de cette guerre opposant la maison d'Aragon à celle de Toulouse est relaté par Noblemaire car, lors du siège du château d'Albaron par Alphonse, ce dernier fut forcé de fuir le combat et ne dut son salut qu'à... Bertrand de Baux² (1130-1181)

1. Ce fut l'avènement de la maison d'Aragon en Provence. Comme le signale Noblemaire, « le roi Alphonse en confie le gouvernement à son frère Raymond-Bérenger III (?-1181) [...] puis, après lui, à son propre fils Alphonse, qui épouse Garsende, fille de Guillaume IV comte de Forcalquier et réunit ainsi [entre les mains espagnoles] les deux comtés séparés depuis 1054 [...] ». Les dernières héritières de la maison d'Aragon en Provence furent mariées, Marguerite au roi Saint-Louis et Béatrix à Charles d'Anjou, apportant par ces deux alliances la Provence à la maison de France.

2. Quatrième fils de Raymond (av. 1091-1150) et d'Étienne (1100-1163). Fait relaté dans la *Gesta Comitum Barchinonensium*.

qui le prit en croupe et l'aïda à traverser un bras du Rhône pour le mettre en sécurité à Arles. L'ami traditionnel de la maison de Toulouse ne dérogea assurément pas aux principes chevaleresques dont il venait de faire preuve envers son ennemi de cœur.

Maudite, sombre, opportune, parjure, revancharde, obstinée et patriote. Si ces qualificatifs semblent fondés pour la maison des Baux, nul ne peut en revanche lui contester la noblesse d'esprit – tant chevaleresque que de cœur – que manifesta un de ses fils, Bertrand, envers un de ses puissants rivaux aux abois, Alphonse, roi d'Aragon.

Cet acte de bravoure valut d'une part la réconciliation des Baux avec la maison d'Aragon mais aussi une certaine émancipation de la part de Bertrand envers sa famille. Émancipation qui fut confortée par les marques d'amitié¹ que lui donna l'empereur Frédéric Barberousse² en 1178 à Orange, quand Bertrand de Baux (1130-1181) devint prince consort d'Orange en s'alliant à Tiburge II, princesse titulaire de la principauté d'Orange.

HUGUES II DE BAUX (1150-v. 1172) OU L'HONNEUR DANS L'EXIL

Fier et obstiné, au caractère fort différent de celui de son frère cadet Bertrand (1130-1181), Hugues de Baux refusa de se soumettre et de devoir reconnaître comme comte de Provence un étranger, le roi d'Aragon.

Vaincu, trahi, et rongé par le chagrin, provençal dans l'âme et patriote, l'homme préféra l'exil à l'humiliation et, sans réel refuge aussi sûr que Trinquetaille, il abandonna physiquement sa forteresse des Baux et ses biens³ sur le continent. En 1167, il embarqua pour la Sardaigne où il fonda la dynastie des princes et des juges d'Arborée. Dans son testament du 7 septembre 1170, il désigna comme héritier son fils Raymond (?-1172), fragile de santé, et, si ce dernier ne devait pas avoir d'enfant⁴, il se prononça en faveur de son frère Bertrand. Il laissa encore à l'hôpital de Saint-Jean son château de Galla et toute la vallée de Marignane et légua aux frères Pierre et Bertrand Bérengier le four et le moulin. Il fit encore don à Raymond de Villeneuve et à son cousin Pierre de Lambesc de ce qu'il possédait à Puyricard et à Meyrargues, à Pierre Garnier de ses possessions d'Istres. Son oncle Bertrand de Baux héritait de toutes ses terres à Vitrolles, à Châteauneuf, au port et au pont Saint-Geniès, à Istres, à Miramas, à Cornillon, à Lançon, à Berre, à La Fare, à La Garde et à Ventabren. Enfin, il prévoyait tout bonnement de léguer ses domaines

1. Il lui donna le droit de battre monnaie à Orange et de déployer ses enseignes des Alpes au Rhône et de l'Isère à la Méditerranée.

2. Il était aussi venu en 1178 à Arles et à Saint-Trophime pour être couronné roi d'Arles.

3. Il ne renonça en aucun cas à toutes ses possessions car jusqu'à sa mort, Hugues II demeura de fait seigneur des Baux, même en Sardaigne.

4. Ce qui fut le cas.

au comte Raymond et les parts de Bertrand, son oncle, et de Pierre de Lambesc, si ces derniers attaquaient son testament¹.

En 1171, dans un autre acte en présence de témoins², Hugues II effectua le partage pour cinq ans du château d'Istres et de ses dépendances à Bertrand I^{er} de Baux (1130-1181), prince d'Orange³ et le château des Baux, ses dépendances et les pâturages de la Crau à son neveu Raymond de Baux. À échéance, Raymond serait libre de choisir la part qui lui siérait le mieux. Si l'un et l'autre décédaient sans héritiers, les biens reviendraient au dernier survivant. Hugues II mourut vers 1172 et laissa un autre fils, premier juge d'Arborée, qui fonda une dynastie en Sardaigne.

L'AVÈNEMENT D'UN PUISSANT SEIGNEUR DES BAUX, BERTRAND I^{er} (1172-1181), PRINCE D'ORANGE

Ainsi, en succession de son neveu Raymond II (?-1172), Bertrand I^{er} de Baux-Orange (1130-1181) prit possession du château des Baux en 1172. Seul représentant, il releva le prestige de sa maison en épousant⁴ vers 1163, Tiburge II, princesse d'Orange. Elle lui donna trois fils, Hugues III⁵ (1173-1240), l'aîné, qui devint chef de la maison des Baux, Bertrand⁶ et Guillaume⁷.

Traditionnellement, les seigneurs des Baux étaient inhumés en l'abbaye de Silvacane⁸, à La Roque-d'Anthéron. Lorsque Bertrand I^{er} de Baux-Orange mourut en 1181⁹, ce chevalier aussi pieux que vaillant¹⁰ fut enseveli en habits monastiques dans cette abbaye fondée, en 1147, par Raymond de Baux et qu'il avait achevée et richement dotée.

1. CONSO, *op. cit.*, p. 54.

2. Guillaume de Sabran, Dragonet et les fils de Pierre de Lambesc qui approuvèrent cet accord.

3. Il le devint en 1163 sur décision de l'empereur Frédéric Barberousse, dans CONSO, *op. cit.*, p. 58.

4. Son beau-frère Raimbaud IV d'Orange lui légua par testament en 1173 tout ce qu'il possédait à Orange, Courthézon et en deçà du Rhône.

5. Son fils Barral suivit Charles d'Anjou en Italie et fut la souche de la branche des comtes d'Avellino.

6. Qui devint le chef de la branche de Berre (Meyrargues, Marignane et Puyricard) et qui se prolongea en Italie avec la branche des ducs d'Andrie.

7. Nous le savons par une charte de 1173 d'après laquelle le beau-frère de Bertrand de Baux (1130-1181), Rambaud, prince d'Orange, lui céda ses territoires d'Orange et de Courthézon. Guillaume devint le chef de la maison d'Orange dont des descendants sont en Italie.

8. Latin *silvacana* (« forêt de roseaux »).

9. Assassiné selon PAULET, *op. cit.*, p. 29. La certitude de sa mort demeure dans le seul fait qu'il était encore en vie avant le 31 octobre 1180, dans *Baux Chartes* 74, p. 20, *citing Livre rouge d'Arles*, 1 369 v, Reg. Invent. B 1209, B.-du-R.

10. CONSTANTIN, M., 1898 : *Les paroisses du diocèse d'Aix – Paroisses de l'ancien diocèse d'Arles*, 1898, Aix, p. 362.



*Abbaye de Silvacane
à La Roque-d'Anthéron (13).*



*Pourrissoir visible dans la nef de l'église
de l'abbaye de Silvacane.*

*SUR LES TRACES D'UN TOMBEAU DE LA FAMILLE DES BAUX :
LES FRAGMENTS D'UN MONUMENT FUNÉRAIRE GOTHIQUE
(VERS 1275-1285) PROVENANT DE L'ABBAYE DE SILVACANE*

PAR ANDREAS HARTMANN-VIRNICH¹,
MARIE-PIERRE BONETTI², HEIKE HANSEN³
ET NATHALIE MOLINA⁴

En 2013, l'étude et le relevé détaillé d'un lot de fragments d'éléments architecturaux provenant de l'abbaye de Silvacane, réalisés par les co-auteurs de la présente notice à la demande de la Ville de La Roque-d'Anthéron, ont donné lieu à la découverte des vestiges d'un tombeau monumental datant de la première période de l'épanouissement du gothique rayonnant septentrional en Provence, au dernier tiers du XIII^e siècle.

La trentaine d'éléments attribuables à un même ensemble proviennent d'un monument funéraire qui était composé pour l'essentiel d'un gisant posé sur un catafalque parallélépipédique, et entouré d'un baldaquin ajouré formé d'arcades à remplage, qui s'inscrivaient chacune dans un gâble pointu flanqué de pinacles aux quatre angles. Au centre de la face antérieure du catafalque figurait le défunt gisant sur un lit, et entouré d'une procession de personnages en habit monastique. Le fragment mutilé du buste d'une statue grandeur nature, habillé d'un vêtement plissé tenu à la taille par une ceinture par-dessus une chemise ornée d'un bijou ou fermail quadrilobé sur la gorge pourrait provenir d'un gisant, dont les caractéristiques stylistiques sont toutefois trop imprécises pour exclure une date plus tardive (XIV^e siècle).

À de menues variantes près, l'ensemble des fragments accusait une grande similitude formelle et stylistique avec le tombeau du comte de Provence Alphonse II à l'église des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem d'Aix-en-Provence, érigée vers 1272-1277 par Charles I^{er} d'Anjou en hommage au lignage de son épouse. L'analogie quasi parfaite des fragments du tombeau de Silvacane avec les éléments correspondants du tombeau comtal détruit, qui confirme la précision des dessins

1. Aix-Marseille Université. Membre du Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée UMR 7298 AMU-CNRS.

2. Restauratrice d'œuvres d'art, doctorante rattachée au Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée UMR 7298 AMU-CNRS.

3. Architecte-archéologue du bâti. Chercheur associé au Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée UMR 7298 AMU-CNRS

4. Chercheur à l'Institut national en archéologie préventive INRAP. Membre du Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée UMR 7298 AMU-CNRS.

publiés par Aubin-Louis Millin en 1807¹, permet de comprendre l'organisation du décor dans le détail. La modénature complexe du remplage, qui répondait à celle des supports formés d'une fusion cruciforme de quatre fûts, était rehaussée de figures d'ange dans les écoinçons, ceux du bas se tenant debout sur des tiges entrecroisées à crochets de part et d'autre d'une figure centrale assise, et ceux du haut plongeant vers le bas en plein vol. La présence de petits écus aux armes des Baux, réduites d'après le seul fragment conservé à douze rais au lieu de seize, selon une simplification qui est attestée par ailleurs et notamment sur le sceau de Raimond IV de Baux, branche de Berre, confirme sans conteste le lignage de la famille du ou des défunts.

En revanche, l'identification du destinataire du monument reste sujette à conjecture. Il a pu être élevé pour Bertrand IV de Baux de la branche de Berre, mort en 1266, qui dota plusieurs fois l'abbaye de son vivant ainsi que dans son testament. Les relations privilégiées de Bertrand III de Baux avec Charles d'Anjou pourraient aussi suggérer une commande du tombeau par Bertrand en l'honneur de son père Barral mort en 1268, en faisant sans doute appel au même atelier². Si les relations avec le chantier comtal sont étroites, une réalisation du monument à Aix est toutefois à exclure : la découverte, dans le cadre de la même étude, d'épures – des tracés grandeur nature correspondant aux lignes directrices des éléments du remplage – sur le mur du collatéral nord de l'église suppose une mise en œuvre sur place.

L'emplacement du tombeau dans l'église abbatiale reste encore incertain. La relation entre ce monument et le caveau de type pourrissoir visible dans le sol de l'abbaye n'est pas assurée.

On notera d'ailleurs que l'attribution de cette tombe à Bertrand I de Baux et à sa femme Tiburge repose sur l'interprétation d'un texte du vicomte Estienne de Saint-Jean publié en 1891 qui lui-même n'avait pu vérifier ces dires, plus

1. MILLIN, A.-L., *Atlas pour servir au Voyage dans les départements du Midi de la France*, Paris, 1807, tome 1, p. 285-291, tome 3, pl. XLI, XLII, XLIII. Selon Millin, les dessins auraient été commandés par l'antiquaire aixois Fauris de Saint-Vincens.

2. L'église de Saint-Jean-de-Malte conserve une niche à baie géminée inscrite dans un gâble sommé de feuilles à crochets, transférée au XVII^e siècle au mur occidental de la seconde chapelle méridionale. Cette niche pourrait provenir de l'ensemble de monuments funéraires du transept, car sa position actuelle suggère qu'il aurait été démonté lors du percement de passages reliant entre elles les chapelles latérales du XVII^e siècle. Or, la modénature et sculpture végétale présente effectivement des similitudes avec celles représentées dans les dessins publiés par Millin, et avec les fragments du tombeau de Silvacane.

aucun tombeau n'étant en place depuis plusieurs décennies voire siècles au moment de la rédaction de son ouvrage¹.

Les testaments ou autres chartes conservés font état de plusieurs inhumations de membres de la famille de Baux dans l'enceinte de l'abbaye, sans jamais préciser le lieu exact d'inhumation. Bertrand I de Baux en 1181², Bertrand IV de Baux de Berre en 1266³ et Antoine de Baux comte d'Avellino en 1374⁴ demandent en effet à être inhumés à Silvacane. Le testament de Barral I de Baux mort en 1268 en Italie n'existe plus et n'a jamais été publié⁵. Nous ne savons pas s'il faisait effectivement référence à Silvacane comme l'affirme Gustave Noblemaire en 1913⁶. De même, le testament disparu d'un Raimond de Baux mort en 1348, attribuable à Raymond XIII de Marignane ou Raymond XIV de Meyrargues, est peu fiable⁷. Après Honoré Bouche qui rapporte en 1664⁸ la destruction récente du tombeau d'un Raimond de Baux, seul l'abbé Castellan qui écrivait une histoire de l'abbaye en 1819 aurait vu des traces de tombeaux dans l'abbaye⁹. Le buste d'un gisant fut découvert à la fin du XIX^e siècle¹⁰ tandis que les éléments sculptés gothiques récemment étudiés étaient retrouvés dans les années 1940 utilisés en remploi dans le sol de l'abbatiale¹¹.

La poursuite de l'étude sur les dimensions des différents vestiges permettra peut-être une restitution plus précise des tombeaux ayant pu abriter quelques-uns des membres de la vaste famille des Baux.

1. ESTIENNE DE SAINT-JEAN, vicomte d', *Histoire de l'abbaye cistercienne de Silvacanne en Provence d'après les documents recueillis par le R.P. Bernard d'Hyères*, Aix, 1891.

2. ADBdR 3H67

3. BARTHÉLEMY, *op. cit.*, acte 515.

4. BARTHÉLEMY, *op. cit.*, acte 1512.

5. ADBdR 3H65 (329).

6. NOBLEMAIRE, *op. cit.*, p. 32.

7. ESTIENNE DE SAINT-JEAN, *op. cit.*, p. 85 et BARTHÉLEMY, *op. cit.*, acte 1301.

8. BOUCHE H., *La Chorographie ou Description de Provence, et l'histoire chronologique du même pays*, 2 vol., Aix, 1664, T.2, p. 116.

9. ESTIENNE DE SAINT-JEAN, *op. cit.*, p. 136.

10. ESTIENNE DE SAINT-JEAN, *op. cit.*, p. 59-60 et GILLES I., *Le Pays d'Aix, Avignon-Marseille*, sd, p. 121-122.

11. Visite de l'abbaye par une délégation de l'administration des Monuments historiques en présence de J. Formigé et P. Colas, architecte en chef, mai 1948.

Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Archives des Monuments historiques, 0081/013/0066.

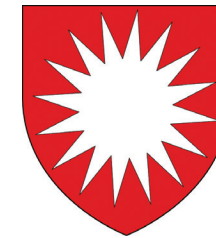


Identification de fragments issus du mausolée d'un tombeau de la famille des Baux à Silvacane (fonds : image similaire d'un des tombeaux comtaux d'Aix), d'après les travaux d'Andreas Hartmann-Virnich, Marie-Pierre Bonetti, Heike Hansen et Nathalie Molina¹.

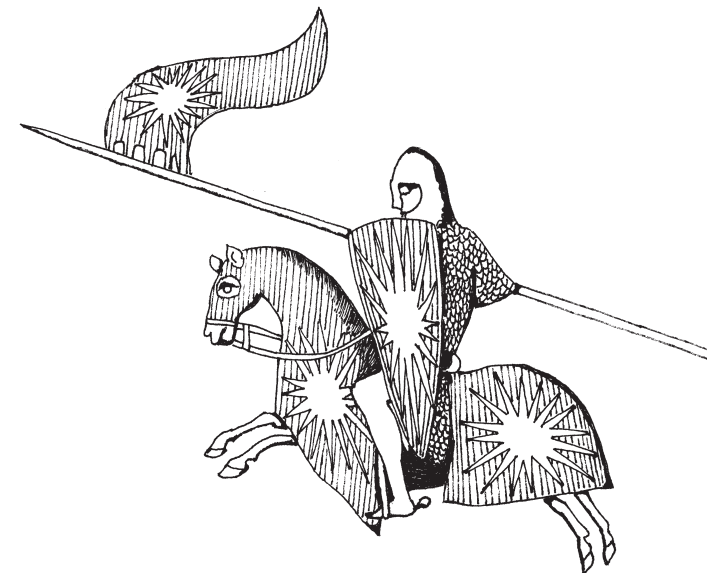
1. L'étude lapidaire du mausolée de l'abbaye de Silvacane (La Roque-d'Anthéron – 13) fera l'objet d'un article dans le prochain « Bulletin monumental ».



Deux corps d'anges représentés debout sur des tiges entrecroisées.



« ARMES DES BAUX »
 « De gueules à l'étoile d'argent de seize rais »
 Devise : « À l'asar Bautezar¹ »
 Sobriquet : « Inconstance des Baux »



Hugues III de Baux² (1173-1240)

1. Une légende tenace a toujours été associée par cette famille à l'étoile annonciatrice à seize rais de leurs armoiries, de sorte qu'elle faisait remonter ses origines à l'un des rois mages, Balthazar. L'abbé PAULET, 1902, *op. cit.*, signala qu'un prince de cette famille avait fait graver sur son tombeau cette origine supposée : « À l'illustre Maison des Baux, qui paraît titrer son origine des anciens rois d'Arménie, auxquels, sous la conduite d'une étoile, se fit connaître le Sauveur du monde. »

2. Restitution faite grâce à l'étude des différents sceaux de ce seigneur par L. Blancard.

HUGUES III DE BAUX (1181-1240),
UN SEIGNEUR BATAILLEUR, PIEUX ET GÉNÉREUX

En 1181, Hugues III (1173-1240) reçut très jeune en héritage¹ les Baux, Trinquetaille, etc. De tempérament batailleur comme ses prédécesseurs, ce seigneur était connu pour être besogneux et généreux². En 1192, il rendit hommage³ à l'archevêque d'Arles pour son château de Trinquetaille et fut reçu comme confrère de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Trois ans plus tard, il épousait⁴ la fille de Raymond Geoffroy dit « Barral » (?-1192), Barrale⁵, des vicomtes de Marseille. Celle-ci fut instituée héritière universelle de ses biens. Avec la maison de Toulouse, Hugues entretenait toujours de très bonnes relations. En accord avec les efforts de conciliation familiale des Baux, il fit de même avec la maison d'Aragon. Le 12 novembre 1204⁶, il se rendit à Ostie aux côtés de Pierre II – qui allait à Rome – pour y recevoir la couronne royale d'Aragon des mains du pape Innocent III. En retour⁷, le 12 octobre 1206, Alphonse d'Aragon, comte de Provence lui octroya en fief, le *castrum* de Mourières

1. Bien que le droit d'aînesse n'existât pas encore, Hugues et Bertrand se partagèrent le patrimoine paternel tandis que le dernier des frères, Guillaume, bénéficia du patrimoine maternel. Les filles dotées étaient exclues de la succession paternelle, tout comme le firent les comtes de Provence et de Toulouse.

2. Il fit de nombreuses donations avec sa mère Tiburge aux moines de Saint-Paul de Mausolée (1180) et de Saint-Trophime d'Arles (1184).

3. Généralement, il était rendu « à genoux et les mains jointes » comme nous l'apprend l'abbé Constantin lors de l'hommage du 9 mai 1390 rendu par Boniface de Reillanne au nom de Reynaud Porcellet pour l'affaire de Saint-Hippolyte de Crau, à Moulès. (Cf. *supra*, note 1, p. 34.)

4. *Baux Chartes* 88, p. 23, citing Série D. D. no. 1, Arch. munic. de Marseille et *Baux Chartes* 96, p. 25, citing L.-B. 294, B.-du-R., and *Hist. de Prov.*, t. 2, page XXVIII.

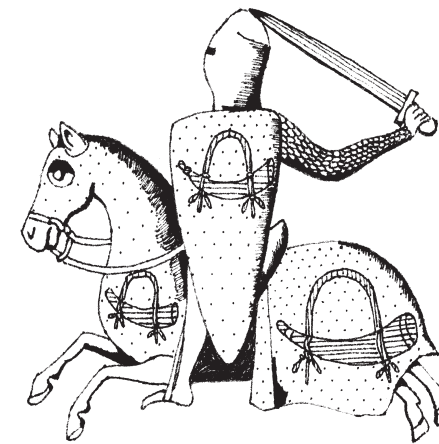
5. Sa mère n'était autre qu'Alasacie Porcelet de Roquemartine (?-1234). Cette dernière fut l'objet du culte du poète galant Folquet de Marseille, ami de Richard « Cœur de Lion », qui s'attacha à la cour brillante de son époux Barral. À la mort du couple protecteur, sa douleur fut telle que Folquet se fit moine de Cîteaux. Il mourut, laissant de nombreuses compositions poétiques, entre autres la complainte de Barral de Baux sur la mort d'Alasacie, *Las Complanchas de Béral*. Tout comme Folquet, éconduit mais plus entreprenant, le poète Peyre Vidal (1165-1205) fut admis à la table du vicomte de Marseille qui lui prodigua ses faveurs mais Peyre s'éprit lui aussi d'Alasacie au point qu'une nuit il essaya d'embrasser la vicomtesse assoupie, provoquant l'ire de son hôte. Il quitta sa cour et se réfugia à Gênes avant de partir pour la troisième Croisade.

6. Le 10 décembre 1201, selon CONSO (*op. cit.*, p. 62). NOBLEMAIRE (*op. cit.*, p. 24), affirma la date du 12 novembre 1204 par les références suivantes : By 112, 114 et 116.

7. Après s'être révolté momentanément contre son suzerain Alphonse, comte de Provence, ce qui lui valut d'être appréhendé près de sa ville par des habitants d'Aix qui le mirent en prison. Les gentilshommes provençaux supplièrent le comte de le faire libérer (PAULET, *op. cit.*, p. 30).

et la ville de Mamuzane, et tout ce qu'il possédait dans la vicomté de Marseille que possédait Barrale.

Enfin, suzerain et vassal des Baux se promirent par un traité d'alliance de se défendre mutuellement, soit en guerre, soit en justice. Pourtant, cette accalmie illusoire ne tarda pas à s'estomper à la mort du beau-père de Hugues III de Baux, Barral, en 1208¹. Aussi, le seigneur des Baux en appela à Innocent III pour qu'il fit valoir les droits de sa femme, Barrale, sur Marseille. Simultanément, son oncle par alliance, Roncelin, fut poussé par les Marseillais à revendiquer l'héritage de sa nièce. Il fut alors excommunié et les Marseillais tout aussi menacés s'ils ne rendaient pas à Barrale ce qui lui revenait de droit².



Guillaume de Baux-Orange³ (?-1218)

La préservation de l'héritage de Barrale conditionna l'attitude opportune de Hugues III de Baux et de sa maison. En effet, sur fond de guerre albigeoise⁴, les Provençaux se divisèrent. Il y eut ceux qui, frondeurs comme les Marseillais, volontiers

1. De fait, Barrale devint vicomtesse de Marseille (1208).

2. Rappelons qu'à l'inverse du royaume de France, la loi salique était inexistante et ne prévalait donc pas dans le comté de Provence. Cette nouvelle conception quasi imposée aux seigneurs provençaux fit son chemin au royaume de Naples puis dans le comté de Provence à l'initiative de la maison d'Anjou.

3. Restitution faite grâce à l'étude des différents sceaux de ce seigneur et de son frère Hugues III de Baux (1173-1240).

4. Le seigneur des Baux ne sembla pas participer à la croisade.

albigeois, soutinrent la cause du comte de Toulouse¹ et ceux qui se rangèrent aux côtés des comtes de Provence.

La maison des Baux n'échappa pas au malheur de cette guerre car le frère de Hugues III, Guillaume de Baux-Orange, dit « Delcournas² », roi d'Arles et de Vienne en 1215, périt massacré³ par les Avignonnais en 1218. Aussi, en 1222, les Marseillais finirent-ils par être excommuniés.

Drame de la guerre, ce fut la perte d'un seigneur, certes piètre politicien et guerrier, mais gracieux poète⁴ dont la cour fut un centre de brillants esprits, comme le souligna le troubadour Rambaud de Vaqueiras⁵ (v. 1165-1204) en célébrant sa générosité⁶. Hugues III de Baux poursuivit le combat au nom de sa maison mais, bien avant sa défaite, se trouva rapidement à court d'argent. Ses ressources épuisées, il dut vendre à l'abbé de Pierredon un sixième de ses droits sur Mourières et se réserva le seul droit de cavalcade⁷. En 1226, il céda au podestat de Marseille les droits seigneuriaux (sur la ville et son district) apportés par sa femme. Il vendit encore l'étang de Vaccarès à la ville d'Arles en plus des châteaux de Trinquetaille et de Montpaon qu'il avait gagés à ses créanciers.

Finalement, le 23 décembre 1228, le traité de Meaux mit un terme à cette guerre. Les Baux abandonnèrent au comte de Provence leurs droits sur la ville et l'étang de Saint-Geniès et sur la seigneurie de Roquevaire. Cette obligation fut de courte durée car les Marseillais et leurs syndics en décidèrent autrement. Le 7 novembre 1230, ils donnèrent en viager la ville comtale et tous les droits de la commune sur les terres de la vicomté pour services rendus à Raymond VII, comte de Toulouse.

1. Tel que le chevalier Dragonet « Le Preux » de Mondragon (v. 1160-1236), seigneur de Mondragon et podestat d'Arles (1223-1227).

2. CANONGE J., 1844 : *Notice historique sur la ville des Baux en Provence et sur la Maison des Baux*, Nîmes, Giraud, 1844, p. 22.

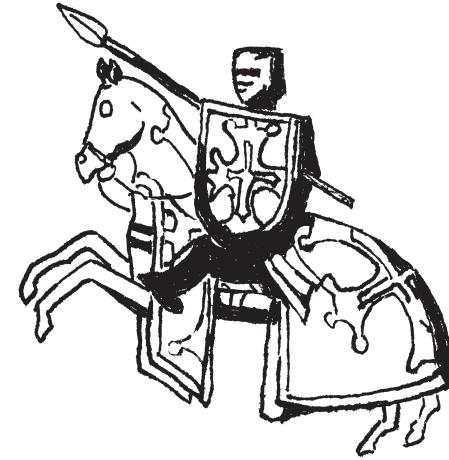
3. Écorché vif selon PAULET et CANONGE, *op. cit.*, p. 22.

4. Paulet pensait plus probablement que ce poète fut Guillaume, autre fils de Guillaume (?-1218), dans PAULET, *op. cit.*, p. 29. Dans DESANTI G., 1956 : « Les Baux, haut-lieu de Provence », 1956 in *Bulletin de l'association Guillaume Budé*, n° 2 juin 1956, p. 79-88.

5. « Raimbaut était le fils d'un pauvre chevalier de Provence du château de Vaqueiras ; son père avait nom Peiror et il passait pour fou / Raembautz de Vaqueiras si fo fillz d'un paubre cavailler de Proensa del castel de Vaqueiras, que avia nom Peirors, qu'era tengutz per mat. »

6. Pour d'autres, tels que les troubadours Fabre et Palazis de Tarascon, albigeois dans l'âme, on ne retint que les malheurs de Raymond VII, comte de Toulouse, « la lâcheté de Guillaume de Baux d'Orange, l'ennemi des Avignonnais (Palazis) » et, en parlant d'un des Baux de Berre, « d'être un homme sans foi et enflé de biens mal acquis (Fabre) », dans NOBLEMAIRE G., 1913, *op. cit.*, p. 129.

7. Le service militaire.



Raymond VII, comte de Toulouse¹, 1228.

Alors, en accord avec son neveu, le seigneur de Berre Raymond de Baux, Hugues III partit en guerre contre le comte de Provence, Raymond-Bérenger IV. Ce dernier le défait dans une bataille et l'emprisonna à Aix. En 1231, il lui confisqua ses terres et ses châteaux. Pourtant, il le relâcha² pour qu'il allât négocier la paix avec le comte de Toulouse au bénéfice certes d'une trêve voulue par l'empereur Frédéric II qui avait aussi besoin des services de Hugues III de Baux pour parlementer et mettre les troupes du comte de Provence au service du Saint-Siège. Comme Hugues réussit sa mission auprès du comte de Toulouse, le comte de Provence, satisfait, lui rendit tout ce qu'il lui avait confisqué.

Libre, Hugues III vendit encore à Hugues de Montlaur, maître de l'ordre du Temple en Provence, la ville de Lansac et ses dépendances vers le Rhône, les viscles de Saint-Gabriel et de Montmajour ainsi qu'en gage de ses emprunts les châteaux de Trinquetaille et de Villeneuve-Méjanès. Cette même année, le comte de Provence Hugues de Baux et ses neveux se rendirent aussi en la cour de Frédéric II pour se conformer à ses prescriptions. Le bien habile Hugues avait obtenu en caution de la ville d'Arles (proche et alliée du comte de Provence) 1 000 marcs d'argent en plus de ses châteaux de Castellet, des Baux et d'Éguilles³. Puis, le 27 janvier 1240,

1. Gravure tirée de DEMAU G., 1880, *Le Costume au Moyen Âge d'après les sceaux*, 1880, Paris, p. 160.

2. Hugues III recouvra sa liberté après que l'empereur Frédéric II eût menacé d'assigner devant sa cour et de jeter au ban de l'Empire les récalcitrants. Directement concerné, Raymond-Bérenger IV accepta le principe de cette trêve d'un an et libéra son prisonnier, sous caution, jusqu'aux fêtes de Pâques 1234.

3. Ayant entamé des négociations fructueuses avec Raymond VII de Toulouse, le comte de Provence lui restitua en 1233 ses trois fiefs gagés au jour de sa libération.

Hugues III rendit hommage entre les mains de la comtesse de Provence, Béatrix¹. Ainsi, il fut l'ami et le fidèle serviteur des deux comtes de Toulouse et de Provence. Peu de temps après, lorsqu'il mourut, il laissa deux fils, Barral (1217-1268) et Gilbert (?-1243) et deux filles Alasacie (?-av. 1274) mariée à Guillaume de Forcalquier dit « Pertuis » (?-ap. 1289) et Cécile (?-v. 1234)².

BARRAL DE BAUX (1240-1268), UN SEIGNEUR PLEIN D'AMBITION

En 1240, Barral succéda à Hugues, son père. Riche d'une culture familiale³ et d'une éducation solide, il fut connu⁴ pour être un grand homme de guerre, profond et politique. En 1236, il était sénéchal du Comtat Venaissin pour Raymond VII de Toulouse⁵. Barral était un de ces hommes astucieux qui ne reculait devant rien... pour sa seule ambition, trait de caractère commun aux Baux. En 1240, il rendit un prompt hommage⁶ à l'archevêque d'Arles pour ses châteaux de Trinquetaille, Fourques, Saint-Gilles et Barbegal et, après avoir soutenu la cause de son suzerain le comte de Toulouse contre cet archevêque d'Arles – qui lui confisqua ses domaines – il les recouvra momentanément⁷ puis définitivement à la suite du traité de paix du 21 décembre 1245.

Cette même année, à la mort de Raymond-Bérenger IV, dernier comte de Provence d'Aragon, Charles d'Anjou⁸, son gendre lui succéda. Aussi, inquiètes des intentions

1. Fille de Thomas, comte de Savoie.

2. Elle est citée par charte du 17 juillet 1219, comme fille seule de Hugues de Baux : « Gilbert et Barral de Baux frères, de Cécile fille d'Hugues de Baux, de Pétronille et de sa nourrice », dans *Baux Chartes* 194, p. 53, citing *Chartrier de Salon*, f. 412, and *Liv. vert d'Arles*, 382 v, B.-du-R.

3. Traditionnelle, faite de gloire, d'échecs, de rancune envers les comtes de Provence, d'ambition et dans le seul dessein d'enrichir la famille, son patrimoine, et d'en faire l'héritière légitime du comté de Provence.

4. Le troubadour Paulet de Marseille – qui haïssait Charles d'Anjou, comte de Provence – fit de grands éloges à Barral de Baux (1217-1268) : « Les Provençaux ont perdu en lui toute leur gloire ; les chevaliers, damoiseaux et jongleurs ne viendront plus en Provence où il les accueillait si bien. »

5. Il épousa sa nièce, Sybille d'Anduze et reçut de lui les châteaux de Bédoin, Caromb, Entraigues, Loriol, Monteux et Sarriens.

6. Moyennant une redevance annuelle de dix paires de lapins à poil.

7. Paulet évoque l'intervention du roi de France, Louis IX, en faveur du prince des Baux (PAULET, *op. cit.*, p. 34). Pour se venger, les Arlésiens s'emparèrent de plusieurs places et de Trinquetaille et, pour punir Barral de sa félonie, l'archevêque d'Arles confisqua les revenus de ses terres saisies.

8. Frère du roi de France, Louis IX dit « Saint-Louis », Charles d'Anjou épousa Béatrix comtesse de Provence en janvier 1246. Marguerite, sa sœur aînée, avait épousé Louis IX. Par ces deux mariages, les Capétiens succédaient à la maison d'Aragon et s'immisçaient légitimement en Provence.

hostiles du nouveau comte, les trois villes frondeuses¹ d'Arles, Avignon² et Marseille s'allièrent à Barral de Baux par le traité³ de 1247 qui engageait mutuellement chacun des parties signataires pour une durée de cinquante ans.

Fidèle à ses origines et aux préceptes de ses aïeux les Baux, Barral voulut profiter du départ en Palestine de Charles d'Anjou⁴ en 1248 pour s'emparer de sa patrie, la Provence. L'occasion se profila aussi lorsque les Arlésiens se révoltèrent contre leur archevêque, Baussan, fidèle dévoué de Charles d'Anjou. Ils nommèrent Barral de Baux à la tête de leur gouvernement et le firent podestat. Refusant⁵ de rendre à Baussan cette charge, Barral⁶ et les Arlésiens furent excommuniés et les domaines de Barral frappés d'interdit.

Pourtant marqué par la mort de son oncle, Raymond VII de Toulouse et par les excès des Arlésiens, Barral désabusé écrivit le 1^{er} mars 1249 à la reine Blanche⁷ de Castille et lui proposa de restituer Arles à son fils Charles d'Anjou ainsi qu'Avignon à son autre fils, Alphonse de Poitiers, nouveau comte de Toulouse.

L'acte de repentance vint bien trop tard : Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers furent libérés de leur captivité à Tunis en octobre 1250. Aussitôt, Alphonse fit le siège d'Arles⁸ et d'Avignon ; ces villes se rendirent en avril et en mai 1251. Barral se soumit en octobre de la même année, rendit hommage et prêta serment de fidélité à Charles d'Anjou pour toutes les terres qu'il possédait dans le comté de Provence.

La maison des Baux fut une nouvelle fois ébranlée et sacrifiée sur l'autel dévastateur de ses propres ambitions. Barral promit de payer 2 000 marcs d'argent, de donner pour caution son fils Bertrand, ses trois neveux – Bertrand I^{er} de Meyrargues, Guillaume I^{er} de Berre et Bertrand de Pertuis – ainsi que les châteaux d'Aubagne, de Pertuis et de Marseille. Il promit encore de pousser les Marseillais, ses anciens alliés, à se soumettre au comte de Provence et de les combattre⁹ le cas échéant.

1. Elles s'érigèrent en républiques dirigées par des consuls.

2. Qui n'était pas encore sous la domination des papes.

3. Ce traité excluait de s'en prendre au comte de Toulouse et à la cour de Rome.

4. Les contextes politique et culturel étaient favorables à Barral de Baux. Rappelons que les plus grands troubadours provençaux (Paulet de Marseille, Granet, Boniface de Castellane [?-1250] ou Guillaume Montagnagout [?-1240]) ne portaient guère en estime le comte de Provence.

5. Comme le souligne NOBLEMAIRE, *op. cit.*, p. 29, note 1, la délimitation de Mouriès et de diverses autres propriétés étaient des motifs de disputes continuelles entre les archevêques d'Arles et Hugues, puis Barral de Baux. D'après les notes de Destandau citées par NOBLEMAIRE (p. 34, note 1), le litige perdura jusqu'après Hugues II de Baux, en 1345.

6. Tout comme Dragonet III de Mondragon (av. 1231-1278), baron de Montauban et seigneur de Mondragon.

7. Mère du roi de France Louis IX (1226-1270).

8. Ce fut la fin de la république d'Arles.

9. Ce qu'il fit après que le comte lui eût donné le commandement de ses troupes. Barral s'établit dans l'église de Saint-Victor et réduisit les révoltés (PAULET, *op. cit.*, p. 36).

Le 22 novembre, il reconnut détenir en fief les Baux du même comte et renonça à tous privilèges impériaux que ses ancêtres avaient pu obtenir.

Tout sembla rentrer dans l'ordre pour lui, après qu'il eut prêté serment¹ au comte Charles et lorsque, le 26 juillet 1252, il fut choisi par celui-ci et sa femme Béatrix pour recevoir le serment de fidélité des Marseillais. Puis quand, Alphonse de Poitiers devint son cousin par alliance² en épousant Jeanne, la fille de Raymond VII de Toulouse.

En janvier 1253, Alphonse lui rendit tous ses fiefs du Comtat Venaissin et – pour calmer toutes velléités de son tempétueux cousin des Baux – à la seule condition qu'il allât dans l'année guerroyer pour une durée de deux ans en Terre sainte avec neuf chevaliers et dix arbalétriers.

Ironie du sort, Barral fut délié opportunément de la sentence damoclésienne d'Alphonse, car un événement³ en Italie venait de se produire. Le pape en personne releva Barral de sa promesse. Alphonse de Poitiers dut l'accepter à contre-cœur.

En place de la Palestine, Barral de Baux – accompagné de son fils Bertrand, de son neveu Bertrand de Pertuis et de quatre de ses cousins de la branche des Baux de Berre⁴ – devait partir en Italie, aventure volontaire ou forcée, avec le comte de Provence, Charles d'Anjou⁵, accompagnés de nombreux autres seigneurs provençaux comme Bertrand de Lamanon, ancien troubadour à la cour du comte Raymond-Bérenger V et Pierre de Lamanon. Il s'agissait pour Charles d'Anjou (1226-1285) de partir à la conquête de son nouveau trône de Sicile et d'en chasser son usurpateur, le bâtard de l'empereur du Saint-Empire germanique Frédéric II, Manfred, prince de Tarente.

LA CONQUÊTE, OPPORTUNE, DU ROYAUME DE SICILE (1265-1282)

Opportune ? Elle l'était, y compris pour la plus puissante des maisons provençales : celle des Baux. En effet, au XIII^e siècle, les difficultés économiques et la montée en force du pouvoir comtal menaçaient la stabilité des maisons nobles de Provence. Aussi, ces dernières furent-elles soumises à l'éclatement des lignages, à la

1. Acte de soumission d'une classe aristocratique qui n'a plus les moyens de combattre le pouvoir et l'autorité du comte.

2. Devenu donc comte de Toulouse.

3. Manfred, le fils naturel de l'empereur Frédéric II (?-1250), régent de ses États en Italie, et sa garde de sarrazins, exercèrent le pouvoir d'une manière que réprouva le pape Urbain IV. Il défit même les troupes papales en 1254 à Foggia. Pour le détrôner, le pape fit appel à la maison de France, à Saint-Louis et à son frère Charles d'Anjou.

4. Bertrand II avec ses deux fils Hugues de Montfort et Bertrand III, et enfin Bertrand II de Marignane.

5. En 1264, il fut appelé par le pape Urbain IV pour recevoir de ses mains la couronne du royaume de Sicile et de Naples, la Calabre, la Campanie, la Pouille, etc. Par ce don, le monarque pontife voulait se protéger des descendants belliqueux de l'empereur Frédéric II.

multiplication des branches et au morcellement de leur patrimoine¹. Les ressources et les disponibilités de ces familles furent tout autant réduites à cause de la crise de la rente seigneuriale et de l'endettement lié aux ventes partielles de biens. Il leur était tout aussi difficile de se constituer un domaine mince (pour ne pas dire nul), car le temps des défrichements était loin et les successions furent tout autant morcelées² pour les héritiers. Contraintes, les familles nobles devaient recourir à l'exclusion successorale voire à la gestion indivis des biens. Les nombreuses fratries nobles étant affaiblies de fait, les départs en Italie vers la Sicile constituaient une occasion à saisir pour tous ces hommes qui évitaient ainsi les vocations forcées de la cléricature.

LA NOBLESSE PROVENÇALE ENGAGÉE

En 1265, le quart de la noblesse qui partit à la conquête de l'Italie du Sud avec Charles était constitué de Provençaux³. Ceux-ci étaient indifféremment des *nobiles*, des *milites*, des *cives* (ou *conciues*) et avaient la qualité de *valleti*, d'*armigerii*, de soldats *stipendiarii*, d'armateurs ou d'officiers. Aussi, comme le souligne S. Pollastri, la vie de la noblesse et de la chevalerie provençale releva de l'ambition, de la promotion, du service rendu au roi⁴. Pour ces chevaliers, ce qui importait le plus était de partir guerroyer. Ce qui fut d'une part, pour le roi, comte de Provence, l'occasion de transporter d'un pays vers un autre, une « masse d'agités⁵ » tels que Boniface IV de Castellane (exilé) et Hugues de Baux⁶ et les maisons satellites, voire vassales. Aussi pour le monarque, ces départs consistaient-ils en une mise au pas des élites

1. L'excellente étude de Marti AURELL I CARDONA, 1986, *Une famille de la noblesse provençale au Moyen Âge : les Porcelet*, éd. Aubanel, Avignon, 1986, va dans ce sens.

2. Des portions infimes du patrimoine ancestral, des morceaux de fiefs, engendrant des coseigneurs et des coseigneuries.

3. Sur 139 familles nobles de 220 individus au total. Le reste de cette noblesse engagée était originaire du comté d'Anjou, de la région parisienne, de Champagne et des apanages des frères de Charles I^{er} qui l'accompagnaient. Sylvie POLLASTRI, dans « La noblesse provençale dans le royaume de Sicile (1265-1282) », in *Annales du Midi*, C/184, octobre-décembre 1988, p. 405-434. Cet auteur nous apprend encore que, selon les listes de H. Gourdon de Genouillac, sur 84 chevaliers engagés, 26 étaient provençaux et 58 français alors que celles de Durrieu signalent que sur 120 feudataires ultramontains 25 étaient provençaux et 95 français.

4. POLLASTRI S., *op. cit.*, p. 2.

5. Telle que la décrit S. POLLASTRI, *op. cit.* p. 12. Lors de la conquête de l'Italie du Sud, les Provençaux jouaient d'arrogance et de mépris du droit d'autrui quand ils s'en prenaient aux biens de leurs voisins, qu'ils occupaient, grignotaient ou lorsqu'ils voulaient imposer leurs lois à leurs hommes en niant celle du royaume. Ils retrouvaient un peu de la liberté d'action qu'eux et leurs ancêtres avaient connue en Provence et participaient à un monde de violence, d'insécurité et de malaise.

6. Et ils l'étaient. Rappelons à titre d'exemple le conflit de 1200 à 1203 qui opposa les familles des Baux et des Porcelet (au sujet du traité de 1193 relatif au comté de Forcalquier)

politiques définitivement matées ou évincées du pouvoir¹, une volonté de les engager sur de nouveaux théâtres d'opérations en leur faisant caresser l'espoir de gagner grades et emplois, d'élargir leurs possessions dans le royaume de Naples et d'y trouver la richesse². D'autre part, cette expédition donnait aux Provençaux la chance d'oublier les vieilles rancunes et les anciennes alliances afin de se placer sous la bienveillance de la maison de Charles d'Anjou. Le 15 mai 1265, celui-ci embarqua à Marseille accompagné d'une grande partie de la noblesse arlésienne.

Beaucoup de nobles partirent des villes portuaires et fluviales d'Arles et de Tarascon. Ce furent bien des départs urbains d'une noblesse provençale principalement citadine³ ; nombre de chefs de lignage résidaient bien en ville⁴ comme Guillaume Porcelet, Barral et Bertrand de Baux à Arles (ou encore les Gantelme et les Tarascon, à Tarascon) et leurs cadets, comme Amiel Agoult et Hugues de Baux faisaient partie de l'aventure, ce qui révélait indéniablement un malaise.

Ces *milites*, dont les Baux, partirent avec des chevaux de rechange, accompagnés de leurs valets et de leurs écuyers spécialement choisis parmi les proches et les vassaux. Ils s'organisèrent, s'associèrent et se regroupèrent bien souvent en troupes de combat de deux à quatre *milites*. Sur place, Barral de Baux fut rapidement nommé podestat de Milan par le comte de Provence et roi de Sicile.

Le 26 février 1266, leur ennemi Manfred périt à la bataille de Bénévent⁵. À la tête de l'avant-garde⁶ française, Bertrand (1244-1305), fils de Barral de Baux, s'était noblement illustré au cours de cette bataille. Les 3 900 cavaliers et les 10 000 archers de Manfred furent défaits.

par une lutte entre quartiers : le Vieux-bourg aux Porcelet, le Bourg-neuf aux Baux et la Cité de l'archevêque. L'enjeu en fut le contrôle du Méjan, quartier frontalier aux autres.

1. Ainsi l'ancien personnel provençal s'employa au sein de l'administration sicilienne et fut remplacé en Provence par du personnel venu de France.

2. Le roi Charles I^{er} d'Anjou (1265-1285) combla les aspirations des Baux et désamorça leurs revendications.

3. S. POLLASTRI, *op. cit.*, p. 4.

4. Parmi le groupe de vieux Arlésiens issu des propriétaires libres et aisés, alleutiers urbains nantis de la fin du x^e et du début du xi^e siècles, nous rencontrons les Autric, Guichiran, Senhoret et Porcelet (POLY J.-P., 1976, *La Provence et la société féodale (579-1166)*, 1976, Paris, Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi, p. 50). Tout comme eux, les Baux y avaient leur maison de ville et le château de Trinquetaille. De simples chevaliers y habitaient aussi, même dans les bourgs tels que les Saint-Julien à Saint-Rémy-de-Provence.

5. Ville située au nord-est de Naples et au nord d'Avellino.

6. Elle se composait de fantassins et de 900 cavaliers provençaux commandés par Hugues de Mirepoix et Philippe de Montfort. Au total l'armée de Charles d'Anjou était constituée de 4 600 cavaliers et d'un nombre inconnu de fantassins.

Afin de mieux contenir les seigneurs provençaux les plus turbulents¹, Barral de Baux fut ensuite appelé à Naples² et nommé grand justicier du royaume³. Il fut témoin en 1266, à Lagopesola, du testament de la comtesse de Provence, Béatrix, mais encore, en 1267, à Viterbe, du traité d'alliance entre Charles d'Anjou et Baudouin II, dernier empereur latin de Constantinople chassé de ses États par Michel Paléologue.

Selon P. Conso, « en mai 1268, la présence de Barral de Baux en Italie est attestée par une lettre du roi Charles d'Anjou : *Ordonnant à son justicier de la terre de Bari en Basilicate, d'acheter, au dépens de la cour, un bon cheval pour Barral de Baux [donné à Lucera pendant le siège]*⁴ ». À la fin du mois de juillet 1268, Barral mourut après avoir ajouté un codicille à son testament. Il avait demandé à être inhumé en l'abbaye de Silvacane, là où reposaient ses aïeux.

De son union⁵ avec Sybille, fille de Pierre Bermond VI, sire d'Anduze et de Sauve, Barral avait eu cinq enfants : Hugues, qui mourut jeune (?-1251), Raymond⁶ (?-1312), Bertrand (1244-1305), qui poursuivit la lignée, et deux filles, Marquise (?-av. 1270)⁷ et Cécile (?-1275)⁸. Canonge affirmait que cette dernière était d'une grande beauté, ce qui lui valut le surnom de « Passe-Rose ». Selon lui, Barral aurait encore eu une fille naturelle, Marie, qui épousa Bertrand des Porcelets⁹.

À la mort de Barral, au xiii^e siècle, les Baux comptaient 3 600 habitants groupés autour du château seigneurial. Son fils Bertrand lui succéda comme seigneur des Baux en 1268.

1. Tels que Boniface Galbert, Jacques Gantelme et Bertrand de Lamanon.

2. Qui devint la capitale du royaume selon la volonté du roi Charles I^{er} d'Anjou-Sicile.

3. Soit vicaire-général du royaume, maître-justicier qui coiffait les justiciers répartis dans chacune des treize provinces du royaume. Il occupa cette fonction de septembre 1266 à août 1268. La charge de maître-justicier était exclusivement ouverte aux Ultramontains et à ceux des Ultramontains qui portaient le titre de *milites*, dignité assez recherchée par les Provençaux. Comme l'affirme S. Pollastri, le justicéat offrait d'abord une rémunération avant même que le chevalier eût pu recevoir un fief et la rente y afférant.

4. CONSO, *op. cit.*, p. 75.

5. Elle est évoquée dans *Baux Chartes* 283, p. 80, *citing* Reg. B 1209, B.-du-R.

6. Il succéda à son père dans le comté d'Avellino. Il fut en 1283 grand sénéchal de Provence, commandant de la flotte royale et capitaine général de la cavalerie. Alors qu'il campait à la Grussana, en Calabre, avec 500 cavaliers provençaux, il fut surpris une nuit par un détachement du roi d'Aragon et tué dans le tumulte par les siens qui ne le reconnurent pas. Bertrand (1244-1305) hérita alors du titre de seigneur des Baux. Retenons des deux frères que leur valeur était si connue et appréciée que, lorsque Charles I^{er} choisit cent chevaliers (dont Amelin et Raymond d'Agoult) pour le seconder dans le duel convenu avec le roi d'Aragon, il les nomma en première ligne (PAULET, *op. cit.*, p. 37).

7. Elle fut mariée au comte Henri III de Rodez.

8. En 1240, elle avait épousé Guigues VII, dauphin de Viennois, puis en 1244 Amédée IV, comte de Savoie.

9. CANONGE J., 1844, *op. cit.*, p. 32.



Bertrand II de Baux-Avellino (1268-1305)

BERTRAND I^{er} DE BAUX D'AVELLINO OU BERTRAND II DE BAUX (1268-1305),
UN SEIGNEUR « SOBRE, DÉSINTÉRESSÉ ET LOYAL »,
PREMIER COMTE D'AVELLINO

Bertrand II de Baux (1244-1305) succéda donc à son père Barral. Rappelons-le, par sa belle conduite, ce jeune chevalier avait su s'attirer l'attention de Charles d'Anjou lors de la bataille de Bénévent en 1266. Outre sa bravoure au combat, quels traits de caractère pouvons-nous dresser de lui ? La réponse est à chercher chez Noblemaire, notamment lorsqu'il relate, au lendemain de Bénévent, l'attitude sobre et désintéressée du fils du seigneur des Baux au moment où le trésor de Manfred fut découvert à Castel Capuano.

En présence de son suzerain, le comte de Provence et roi de Sicile, Bertrand lui répondit avec flatterie, alors qu'il réclamait des balances pour effectuer le partage entre lui et tous ses chevaliers : « Qu'est-il besoin de balances ? ». Puis, à l'aide de son pied, il forma alors trois tas plus ou moins égaux et ajouta en lui montrant le plus gros : « Voici le vôtre, Sire, le second est pour Madame la reine et celui-ci pour vos chevaliers. »

Malgré sa part¹ et son désintérêt, Bertrand II dut, pour payer ses dettes, hypothéquer son château de Monteux (1268) et vendre en partie sa terre de Baucet (1272) à l'évêque de Carpentras, Raymond de Barjols.

1. Satisfait, Charles lui donna un revenu de 400 écus d'or et douze châteaux dans l'Abruzzo (PAULET, *op. cit.*, p. 37).

Partis dans le sillage de Charles d'Anjou pour le royaume de Naples-Sicile, il fallut l'admettre, l'adaptation italienne entre 1269 et 1272 fut des plus difficiles pour le nouveau châtelain et la nouvelle châtelaine d'Avellino. En effet, Bertrand II de Baux dut essuyer une révolte de la part de ses nouveaux sujets d'Avellino et Charles d'Anjou fit mener une enquête à la suite des révélations de l'abbé du couvent de Santo Vincenzo à Volturno¹ qui lui dénonçait les exactions et les emprisonnements dont Bertrand II se rendait coupable à l'encontre des vassaux de son couvent. De plus, malgré la lourdeur des dettes, la châtelaine renchérisait – sur les méfaits du châtelain Bertrand II – en imposant de nouvelles charges à ses vassaux².

La vérité fut que, comme beaucoup de seigneurs provençaux expatriés par la force des choses en Italie du Sud, le premier couple de châtelains d'Avellino, provençal de culture et de cœur, gardait toujours par nostalgie les yeux tournés vers la terre natale et ancestrale. De surcroît, son besoin d'argent pressant³ se justifiait par des actes que réprouvaient la morale envers ces nouveaux vassaux étrangers. Ce qui semblait certain, ce fut que ce besoin pressant d'argent se retrouva aussi du côté ultramontain en Provence et parmi les Arlésiens, les Tarasconnais, créanciers ou non de Barral de Baux, qui commirent des spoliations sur les propriétés et les droits de Bertrand II de Baux.

En la présence contrainte de ce dernier à Avellino, Charles d'Anjou intervint et ordonna alors à son sénéchal de faire cesser ces actes injustifiés et au clavaire de Marseille de faire payer au seigneur des Baux les sommes dues par son père Barral.

Aussi, le clientélisme baussenc fit son effet à la faveur de Bertrand II. En effet, un de ses fidèles lieutenants dans les Alpilles, le chevalier Bertrand de Romanil, prouva par actes au sénéchal toutes les spoliations qu'avaient eu à subir son suzerain, le comte d'Avellino, seigneur des Baux, en son absence. Aussi Charles d'Anjou ordonna-t-il par cinq lettres de poursuivre les coupables.

En la forme, en juin 1275, Bertrand II de Baux n'échappa point aux remontrances du roi de Sicile et comte de Provence pour les graves dommages qu'il avait causés à ses vassaux des terres capouanes et de Calvi. Le roi Charles d'Anjou ne pouvait ignorer non plus la noblesse de cœur et de caractère qui animait à l'origine Bertrand II de Baux. Rentré en grâce en février 1277, Charles d'Anjou lui donna en fief noble ainsi qu'à ses successeurs et en échange d'un revenu annuel de 600 livres d'or le comté d'Avellino⁴ plus Calvi, Lauro et de nombreux autres domaines dans la Terre de Labour. Le nouveau comte d'Avellino, Bertrand I^{er} fut encore tenu envers le roi Charles I^{er} d'un service de trente-deux chevaliers dont sa personne⁵. Par chance, en

1. Territoire de Calvi.

2. CONSO, *op. cit.*, p. 91.

3. Notamment pour essuyer de lourdes dettes laissées en Provence.

4. Cité et terre situées à l'est de Naples.

5. Acte signé à Belvedere en Calabre (CONSO, *op. cit.*, p. 92).

mars 1279, Bertrand de Baux-d'Avellino hérita de la seigneurie de Pertuis de son oncle maternel¹ Guillaume de Pertuis. Ce ne fut qu'à compter de cette date qu'il revint dans le comté de Provence².

Le fils de Barral de Baux rompait définitivement avec la tradition ancestrale de rancune et d'obstination manifestée depuis plusieurs générations à l'encontre des comtes de Provence. Avec Bertrand II, ce fut toute la grande maison des Baux qui, par sa sagesse, sa clairvoyance, ses actions et son dévouement envers son suzerain, rentra en rédemption auprès de la maison d'Anjou. Charles d'Anjou ne s'y trompa point en voyant en Bertrand un noble chevalier et un noble seigneur³. Il faut le dire, Bertrand II de Baux eut une autre ambition de poids par les mariages de son fils et de son parent, celle de se rapprocher au plus près de la famille royale, de gagner le titre de « cousin du roi » et de prendre place comme un pair au sein de l'aristocratie française dont Charles d'Anjou ne se départait jamais⁴.

Pourtant, l'œil de la malédiction scrutait toujours de près sa maison. En 1287, le comte d'Artois, régent du royaume pendant la captivité de Charles II « le Boiteux », l'envoya en Sicile pour essayer de la reconquérir⁵. Mais, après une brève victoire

1. Cet héritage ne consista pas en des dettes et des legs à honorer comme Bertrand en hérita de son père Barral. Au sujet de ce dernier, si Bertrand devait percevoir pendant cinq ans 18 000 sous de royaux coronats, il devait en donner chaque année 10 000 au comte de Rodez, veuf de sa sœur, fille de Barral de Baux, pour compenser la dot impayée. Il devait utiliser les 8 000 restants pour payer divers legs voire plus jusqu'à paiement intégral de toute la dette. Il dut encore verser en garantie de celle-ci sa terre du Comtat Venaissin qu'il détenait de sa mère et d'autres terres, à l'exception du château des Baux et de son territoire.

2. Un acte intéressant l'exécution du testament de son père Barral de Baux précise « depuis son retour des Pouilles » (CONSO, *op. cit.*, p. 92).

3. Cette générosité qui l'animait ne laissa pas insensible le reste de la maison des Baux (notamment celle de Pertuis) car, à la mort de son oncle Guillaume et de son fils unique Bertrand en Italie, sans héritiers directs, celui-ci lui légua sa baronnie de Pertuis en 1284 et sa succession dans les Abruzzes. Bertrand était connu pour être courageux sur le champ de bataille et brillait aussi dans les tournois. Selon PAULET, *op. cit.*, p. 37-38, « voici ce que dit de lui la chronique du premier tournoi tenu en Provence : *“Son cheval avait belle encolure et larges flancs. Bertrand parut si rude au choc qu'il renversa avec sa lance le brave Raymond d'Ar]goul, et fit boiteux vingt chevaux sans recevoir lui-même aucune blessure.”* »

4. S. POLLASTRI, *op. cit.* p.11.

5. En 1282, à la suite de l'augmentation des impôts en Sicile et à l'instigation des Aragonais, une révolte sanglante, connue sous le nom de « Vêpres siciliennes », éclata contre la maison d'Anjou-Sicile. La paix de Caltabollota conduisit au partage du royaume entre les Angevins et les Aragonais. La maison d'Anjou abandonna à Pierre II d'Aragon la Sicile et ne conserva que l'Italie du Sud (la Sicile continentale) et le titre de « roi de Sicile ». C'est ainsi que les Anjou conservèrent cette « Sicile continentale » inscrite au sein de de leur royaume de Naples.

navale¹, Bertrand II fut assiégé à Agouste, fait prisonnier par Jaime d'Aragon et contraint d'abandonner provisoirement ses deux fils au roi d'Aragon jusqu'en 1290. Désigné comme ambassadeur du roi Charles II d'Anjou (1285-1309), il se rendit en Aragon pour y conclure la paix² en 1291, alors que, quelques années plus tôt, le comte d'Artois avait payé sa seule rançon pour le libérer en échange de l'île d'Ischia.

En son absence – quand il était en Italie –, ce fut son oncle Raymond d'Orange qui géra ses biens provençaux du Comtat. Ceci dit, nous l'avons évoqué plus haut, Bertrand II restait criblé de dettes comme ses aïeux. Ce fut alors en 1294 qu'il céda à Charles II tous ses droits qu'il avait encore sur Pertuis³ ainsi que, en 1300, ses terres de Villeneuve en Camargue et ses salins de la Mergue baussenque⁴.

Le 19 juillet 1300, il se sépara définitivement de son château⁵ et de la ville de Trinquetaille avec tous les péages du bourg d'Arles au profit de l'archevêque Rostan lui-même. Agathe, femme de Bertrand II, ratifia ces ventes. Il finit par céder son domaine de Calvi (Italie) en 1302.

Que sait-on de la fin de sa vie ? Certains auteurs prétendirent qu'il serait allé à Rome visiter le tombeau des Saints-Apôtres puis en Palestine où il serait mort en 1305⁶. Cela semble peu crédible ainsi que le souligne Pierre Conso⁷. En effet, en 1301, Bertrand II de Baux était déjà atteint d'une longue maladie⁸. Il ne fit qu'une brève et dernière apparition à Aix pour prendre connaissance des nouveaux statuts concédés par le roi Charles II.

Bertrand régna trente-sept ans. Il fut l'exception baussenque.

1. Avec quarante galères.

2. Ajoutons que de nobles chevaliers étaient détenus en tant qu'otages en Catalogne. Ce fut le cas de Pierre de Saint-Hilaire (1295-1296), de Jacques de Villeneuve (1296-1301) et de Gantelme d'Utrime (1294-1295).

3. Le chevalier Boniface de Reillanne, viguier d'Aix (1309-1310), y fut procureur de Bertrand de Baux, seigneur d'Avellino. En novembre 1294, Bertrand II de Baux réclama les 2 000 livres de petits tournois concernant le solde du paiement de sa vente. Le roi ne lui donna ce solde qu'en février 1298.

4. Ainsi que d'autres droits et biens rustiques, à l'exception du château des Baux et de sa vallée. Cet acte fut passé dans les champs entre le château de Montpaon et l'abbaye de Montmajour (CONSO, *op. cit.*, p. 95).

5. Dès lors, les Baux rompaient définitivement avec leurs vieilles possessions et leur *castrum* familial près d'Arles.

6. Effectivement, trois lettres de sa veuve Agathe confirment cette date.

7. *Op. cit.*, p. 95.

8. D'après un acte dressé à Avignon, il ne put se se déplacer à Rome pour plaider sa cause auprès du pape qui s'était emparé de trois de ses châteaux, Entraigues, Bédoin et Loriol.

Il fut marié deux fois. Son premier mariage, avant le 12 octobre 1254, l'avait uni¹ à la fille d'Aymar III de Valentinois, Philippine de Poitiers, dont il eut deux fils et deux filles², Raymond I^{er} (v. 1268-1321), comte d'Avellino, et Hugues (?-v. 1303), seigneur de Loriol, sénéchal du roi en Piémont et son vicaire général en Lombardie. Sans héritiers, Hugues mourut assassiné à Milan en 1303 ou, selon certains auteurs, en 1317.

De son second mariage en 1300 avec Agathe de Baux, dame de Caromb, Bertrand eut deux fils et une fille³. Son premier fils, Barral II (1301-1331), seigneur de Brantes et de Loreto en Abruzze, mourut sans enfants, et le second, Agout (1303-1345), fut sénéchal de Beaucaire et de Nîmes.



Agout de Baux (1303-1345), seigneur de Brantes.

1. Son mariage avait eu lieu avant la charte datée du 12 octobre 1254 en vertu de laquelle « Philippine fille du comte d'Aymar de Poitiers Valentinois, épouse de Bertrand de Baux de Avellin » a confirmé le versement de la dot de son père (*Baux Chartes* 386, p. 111, *citing Fonds de Valentinois*, ch. n° 4, Isère).

2. Sybille (?-1360) et Béatrix (?-ap. 1344) dite « Contessone » ou « Pontessona ».

3. Cécile (1311-1340) dite « Rascasse ». À ne pas confondre avec Cécile de Rascas, dame de Châteauredon et de Caromb, une des dames de la cour d'Amour au château de Romanil en 1264.

RAYMOND I^{er} DE BAUX D'AVELLINO OU RAYMOND III DE BAUX (1305-1321), UN SÉNÉCHAL DE PROVENCE AU DESTIN BRISÉ

Raymond I^{er} (v. 1268-1321) devint deuxième comte d'Avellino et seigneur des Baux en 1305. Il fut un très grand ami de Charles II qui le couvrit de ses largesses¹, lui confiant notamment la garde du château de Capoue pendant la minorité de son petit-fils, Charles-Robert de Hongrie. En 1299, Raymond de Baux fut en Sicile où il combattit les Aragonais.

Conseiller du roi Charles II en 1304, il lui donna, pour ses services rendus, les châteaux de Castiglione et de Castri. Lorsque son père Bertrand II mourut en 1305, il prêta hommage l'année suivante au roi Charles II d'Anjou pour toutes ses terres de Provence. Il devint capitaine général au royaume de Naples en 1308. En 1310, il vint en Provence² avec l'accord du roi Robert³ d'Anjou (1309-1343) afin de s'enquérir de ses propriétés⁴. En 1315, à son retour à Naples, le roi finit par le nommer sénéchal de Provence.

Raymond III de Baux ne resta pas insensible à ses origines provençales⁵ et au château de ses ancêtres, les Baux. En effet, après avoir acheté une partie du château

1. Charles II d'Anjou (1248-1309), roi de Naples et de Sicile (1285-1309), ordonna que les revenus des terres et châteaux de feu Hugues de Baux, seigneur de Meyrargues, cousin de Raymond III, lui fussent donnés pendant un an et jusqu'à concurrence de 1 000 livres afin de faciliter le paiement de ses dettes. Celles-ci recouvraient aussi les frais d'entretien des hommes en armes en Italie pour servir le roi de Naples et de Sicile.

2. Pendant son absence d'Avellino, il semble que ce fut son demi-frère Barral de Baux qui le représenta en Italie car ce dernier, avec des complices, s'en prit aux biens et à l'argent des chanoines de l'église de Cosenza en Calabre. Il en emprisonna et en tortura certains, ce qui ne laissa pas insensible le roi Robert qui fit procéder par son justicier à une enquête sur ces faits et actes (*CONSO, op. cit.*, p. 101).

3. Le 5 août 1309, Robert s'empressa aussi de venir en Provence et à Avignon, nouveau siège du pape et de la curie, pour y être couronné roi de Naples et de Sicile en succession de son père Charles II et afin d'éviter que son neveu Charobert, roi de Hongrie, n'y prétende.

4. Le 10 février 1320, un de ses chevaliers, originaire de Nice, François Caisy ou Chaix, était juge du palais de Marseille (1320) après avoir été lieutenant de son juge pour sa terre vicomtale de Marseille en remplacement d'Albert de Tizonis ou Cisonis (*BARTHÉLEMY L.*, 1882, *op. cit.*, p. 405).

5. S. Pollastri disait que ces Provençaux expatriés [...] n'oubliaient pourtant pas leur terre natale et tournaient leur regard vers la Provence (*POLLASTRI, op. cit.* p. 12). Ils y retournaient fréquemment pour « affaires » et par nostalgie, épisodiquement ou définitivement. À la fin du XIII^e siècle, ces retours par nostalgie étaient suffisamment nombreux pour inquiéter Charles I^{er}, de même que leur simple désintérêt. Seuls les nobles provençaux fieffés tels que les Baux et les d'Allamanon optèrent pour leur nouvelle terre. Rappelons l'épisode tragique des Vêpres siciliennes au cours desquelles Pierre de Lamanon résista dans son château de Sperlinga avant d'être fait prisonnier puis libéré et de récupérer ses seules possessions d'Italie

d'Aubagne, il racheta la part¹ de celle des Baux à son frère Agout le 9 juillet 1320, ce qui fit de lui son seul possesseur, et il finit par y installer sa résidence. Malheureusement, il ne put que profiter brièvement de sa seigneurie provençale de la vallée des Baux car les Aragonais envahirent la Calabre. Il y fut rappelé pour les en chasser. Ironie du sort, il mourut à la bataille de Grusana en 1321.

De son second mariage², avec sa cousine Étienne de Baux-Puyricard (branche de Berre), il eut Philippine (?-ap. 1371), Sybille (?-av. 1361) et Hugues IV (1311-1351), sous la tutelle de sa mère, qui lui succéda.

De son vivant, il sut s'entourer de chevaliers de confiance tels que Pierre d'Hostager, originaire de Salon-de-Provence, qui fut châtelain de Vitrolles. Pour les services rendus, dans les terres baussenques, il le déclara « noble ».

HUGUES I^{er} DE BAUX D'AVELLINO OU HUGUES IV DE BAUX (1321-1351),
UN AMBITIEUX PRINCE DÉCHU

Hugues³ I^{er} (1321-1351), troisième comte d'Avellino, passa sa jeunesse en Provence dans son château des Baux⁴, jusqu'en 1324, date à laquelle il en laissa procureur son oncle Guillaume de Baux (?-1334), seigneur de Puyricard et d'Éguilles. Hugues IV dut alors se rendre en Italie sous la bienveillance du maître rational du duc de Calabre, Alfiero de Isernia.

Ce ne fut que le 24 mars 1331 que, affranchi de la tutelle de sa mère, le « magnifique, éminent et jeune seigneur », le vaillant Hugues IV (1311-1351) rendit hommage à Aix au roi Robert pour les Baux et tout ce qu'il possédait en Provence⁵. Tout comme son père en 1334, Robert le nomma grand sénéchal de Provence... et de Forcalquier. Ce fut encore en cette qualité que la reine Jeanne le délégua en 1344 pour recevoir le serment de fidélité de ses vassaux provençaux. Il en devint son chambellan. À cette occasion, il prit Foulques d'Agout pour lieutenant. Le

du Sud, dans le royaume de Naples. Guillaume de Porcelet échappa aussi au massacre car, dit Sipion Amiranto, c'était un homme juste qui n'avait donné sujet de plainte à personne, (MAYNIER, *op. cit.*, p. 220).

1. Pour une valeur de 4 000 livres de tournois.
2. Il avait d'abord épousé Étienne Bricaldi qui ne lui donna pas d'enfant.
3. Aussi prénommé Hugues-Raymond par Paulet.
4. Il fut marié en 1343 à Jeanne de Châteauneuf, fille de Garin, seigneur d'Apchier. Il eut quatre fils : Robert, Raymond, Antoine et François de Baux.
5. Exceptés les châteaux d'Aubagne, Roquefort et de Cuges qu'il tenait en fief de l'Église de Marseille, bien que sa terre vicomtale de Marseille fût entre les mains de son juge, un noble originaire d'Aix, Hugues Turelli, depuis le 23 mars 1333, et de Rostaing Gantelmi, seigneur d'Eyragues, viguier de Marseille (1338-1339), dans BARTHÉLEMY L., 1882, *op. cit.*, p. 320, 401.

20 septembre 1344, elle lui donna encore des lettres de confirmation pour l'achat de diverses terres situées dans le territoire de Tarascon¹.

En 1347, Jeanne n'en resta pas là et gratifia encore son zélé serviteur en le faisant « grand amiral du royaume de Naples ». Elle lui donna pleins pouvoirs pour vendre et aliéner tous droits royaux dans le royaume de Sicile et dans les comtés de Provence et de Forcalquier.

En 1348, la reine fit preuve de largesse envers ses autres vassaux, tels que le chevalier Bérenger Boulbon² qu'elle nomma châtelain de Meyrargues.

Rien ne semblait mettre un frein à la carrière fulgurante du seigneur des Baux et comte d'Avellino. Et pourtant...

Est-ce l'emprisonnement temporaire de sa reine³ en 1348 au château d'Aix, parce qu'elle avait fui Naples vers la Provence, en compagnie de Louis de Tarente, après le meurtre de son premier mari, André de Hongrie, ou est-ce l'abus des pouvoirs qu'elle lui avait octroyés ? Quoi qu'il en soit et, après avoir révoqué le 23 novembre 1349 la vente faite à Hugues IV de sa part de seigneurie de Roquevaire et de Gémenos⁴, Jeanne lui retira ses pouvoirs le 17 avril 1350⁵ en présence de ses cousins François de Baux, comte de Monte Scaglioso et d'Andrie, et de Raymond de Baux de Courthézon, comte de Soletto, sénéchal et grand justicier du royaume. Hugues IV se résigna.

Le sang bouillonnant de sa maison provençale, sa rancune et surtout l'ambition allaient avoir raison de Hugues IV de Baux. En 1350, lorsque Louis de Hongrie revint à Naples, il jugea que ce fut l'occasion de remettre la main sur la Provence par le jeu de la diplomatie et du mariage. Il nourrit alors l'ambition d'unir son fils Robert à la princesse Marie de Calabre, sœur de la reine Jeanne et veuve de Charles II de Durazzo⁶.

Pour parvenir à cette fin, il emprunta 10 000 florins d'or au pape Clément VI. Il s'agissait de rejoindre Marie qui vivait retirée au château de l'Œuf et de la forcer au mariage avec Robert. Mais tout d'abord, usant d'un subterfuge, il prétexta de quitter Marseille pour Naples avec ses dix galères, accompagné de Robert et de son deuxième fils Raymond, pour protéger la reine Jeanne et Louis de Tarente son époux contre le menaçant roi de Hongrie. Les ayant convaincus et isolés à Gaete,

1. CONSO, *op. cit.*, p. 107.

2. Fils de Bertrand de Boulbon, viguier de Marseille et coseigneur de Boulbon avec Jacques Gantelmi, en 1322.

3. À sa libération, et à la suite d'un compromis avec le pape, tout en trahissant ses engagements passés devant la noblesse provençale menée par Hugues IV de Baux, elle rentra à Naples et aliéna le comté de Provence en vendant Avignon au pape en 1348.

4. Qu'elle donna à son chambellan Audibert (CONSO, *op. cit.*, p. 108).

5. Le 1^{er} avril 1350, par acte à Avignon, d'après CONSO, *op. cit.*, p. 109.

6. Que Louis de Hongrie avait fait décapiter à Aversa, comme meurtrier de son frère, André.

il força par la suite Marie de Calabre à épouser Robert, à consommer ce mariage et fit voile pour la Provence en passant par Gaete.

Apprenant cette manœuvre machiavélique, Louis de Tarente le força à descendre à terre. Hugues IV refusa et s'excusa en prétextant des douleurs de goutte. Louis monta à bord pour l'y trouver, lui reprocha sa trahison et le poignarda à mort. Il se saisit aussi de Robert et de Raymond de Baux et ramena la princesse Marie auprès de la reine, sa sœur. Ce fut en 1351.

L'ASSASSINAT DE ROBERT DE BAUX D'AVELLINO (1351-1354)

Hugues IV fut le premier des Baux à périr des mains de la famille des Anjou-Sicile. Trois ans après lui, son fils Robert¹ (1333-1354), seigneur des Baux, comte d'Avellino (1351-1354), qui croupissait toujours dans son cachot², vit Marie de Calabre – ennuyée de ne pas être veuve – le rejoindre un moment pour lui reprocher sa perfidie et se venger de l'outrage qu'il lui avait fait subir. Elle le fit tuer sous ses yeux par quatre de ses hommes armés et son corps fut jeté par la fenêtre sur le rivage où il resta longtemps³.

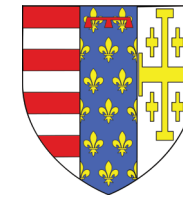
RAYMOND II DE BAUX D'AVELLINO OU RAYMOND IV DE BAUX (1354-v. 1371), RANCUNIER ET POURFENDEUR

Le double meurtre de son père et de son frère fit de Raymond IV (1354-1371) le nouveau comte d'Avellino, alors qu'il était déjà l'héritier universel de son cousin Raymond III de Baux, seigneur de Meyrargues et de Puyricard. Son frère aîné, Antoine (?-1374), entra dans la cléricature⁴ et François (?-ap. 1388), son autre frère, devint baron d'Aubagne. Il eut aussi deux sœurs, Étienne et Phanette⁵.

Après avoir été libéré de sa geôle sicilienne sur intervention du pape Innocent VI le 16 mars 1355, Raymond IV (?-v. 1371) dut s'acquitter⁶ auprès de la cour de Naples de la somme de 2 500 florins pour ses terres féodales de Sicile et obliger tous ses biens et fournir pour caution Raymond de Baux-Soletto, grand camerlingue du royaume de Sicile ainsi que Foulques d'Agout, sénéchal de Provence.

1. Le « Traître de sang royal », comme l'appela Marie de Sicile.
2. Malgré les efforts vains de demande de liberté du pape Innocent VI.
3. Irrités par ce forfait, la reine Jeanne et son mari le firent inhumer avec pompe (PAULET, *op. cit.*, p. 40).
4. En 1350, il fut prévôt de la Major de Marseille.
5. Dont une charte de 1354 stipule l'existence, d'après CONSO, *op. cit.*, p. 112.
6. Peut-être grâce à la vente en 1353 du château de Trinquetaille à l'archevêque d'Arles (PAULET, *op. cit.*, p. 41). Le 30 juillet 1360, il céda encore son château de Carbonnière à Arles aux frères mineurs (PAULET, *op. cit.*, p. 43).

Raymond dut encore assister aux ravages des plus belles provinces du royaume de Naples par Louis de Duras. Son frère Robert¹ de Duras, associé au seigneur de la Garde, ravageait la Provence alors que trente-huit seigneurs provençaux leur résistaient². Par jalousie ou par vengeance, Robert convoita le château des Baux qu'occupait Antoine de Baux, selon la volonté de Raymond IV son frère. Absent pour le défendre, Raymond dut laisser Antoine s'y essayer. Aussi Robert de Duras³, accompagné du seigneur de la Garde et de quatre-vingts cavaliers⁴, fit-il le siège des Baux. Nantis d'échelles, lui et ses hommes tentèrent une escalade nocturne le 3 avril 1355⁵, tentative qui eut raison d'Antoine et de sa garnison. Il prit donc le château de Raymond IV et jeta Antoine en prison⁶.



« ARMES DES DURAS »

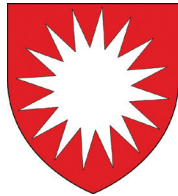
Tout aussi révoltés contre la reine Jeanne, l'impétueux Robert de Duras et son parti – qui s'accrut de trois cents cavaliers et de cinq cents fantassins – envahirent et détruisirent la Provence.

De vaines tentatives de conciliation se succédèrent et Robert de Duras ne dérogea pas. Pourtant, le 9 mai 1355, la reine Jeanne ordonna à Foulques d'Agout, sénéchal de son comté de Provence, d'aider par tous les moyens Raymond IV et son frère Antoine de Baux à reprendre la seigneurie des Baux. En juin, une résistance locale s'organisa, soutenue par huit cents cavaliers et de nombreux fantassins⁷. Des contributions furent levées sur les principales villes et, après un conseil de guerre tenu à Tarascon, la forteresse baussenque – après avoir subi des jets de quartiers de

1. Fraîchement libéré par la volonté du pape du cachot de Jacques de Savoie et de Sibylle de Baux, son épouse, tante de Raymond IV de Baux.
2. Dont Louis de Roux (MAYNIER, *op. cit.*, p. 238).
3. Réfugié en Avignon auprès de son oncle maternel, le cardinal de Talleyrand-Périgord. Il était le frère de Louis, comte de Gravina, et de Charles I^{er} de Duras (+1348).
4. On dénombra parmi ses hommes le chevalier Raymond de Venterol (qui devint capitaine de Sisteron en 1357) ; il fut payé le 8 février 1356 pour avoir participé au siège des Baux, dans BARTHÉLEMY L., 1882, *op. cit.*
5. Le 3 février 1355, selon CONSO, *op. cit.*, p. 113.
6. Le pape Innocent VI l'excommunia pour cela.
7. Lors de la prise du château des Baux, en 1355, on releva aussi la présence du chevalier Raymond II de Laugier (ap. 1290-1361), seigneur d'Aurel et de Gargas, coseigneur d'Allos.

roche¹ – fut investie. Quoique bien fortifié mais bouclé hermétiquement, Robert de Duras ne put recevoir les renforts espérés.

Finalement, le 20 juillet 1355, ce fut Innocent VI qui, avec une grosse somme d'argent, parvint à le soudoyer. Il capitula au mois d'août et accepta de quitter le château des Baux et de libérer le prévôt Antoine. Par la suite, les habitants auraient élevé un monument, surmonté d'une croix, la « Croix de machine », à l'endroit où se trouvaient le fort et la baliste.



« ARMES DES BAUX »

« De gueules à l'étoile d'argent de seize rais »

Devise : « À l'asar Bautezar »

Sobriquet : « Inconstance des Baux »

Malheureusement, le geste salvateur de Jeanne ne parvint pas à faire oublier et à pardonner les assassinats de leur père et de leur frère commis par ceux de sa maison. Aussi, le 24 juillet 1357, Antoine et Raymond IV, suivis de leur cousin, Amiel de Baux, fils d'Agout, seigneur de Brantes, s'emparèrent du château de Saint-Cannat qui appartenait à l'évêque de Marseille. En septembre 1357, un prêtre de Salon-de-Provence, Clagaspac, se mit à la tête d'une bande de malfaiteurs et, parcourant les routes, détroussa les voyageurs et pillait toutes sortes de denrées aux habitants. De concert avec les Gascons d'Arnaud de Cervole², tout ce beau monde puisa les forces vives au sein des combattants issus des terres baussenques et ravagea la Provence jusqu'en 1359.

Outrée, la reine confisqua les biens de Raymond IV, ce qui n'empêcha pas les révoltés de prendre nombre de villes et châteaux en Provence dont ceux de Lamanon, Mallemort, Péliissanne et Aix qu'ils brûlèrent. Jeanne continua à dépouiller Raymond IV de Baux au bénéfice des fidèles Marseillais qu'elle ménagea en faisant détruire le château d'Aubagne, propriété de Raymond IV et en leur cédant son château de Saint-Marcel. Le 20 mars 1362, la révolte n'ayant que trop duré, à

1. Envoyés par une baliste surmontant le fort qui fut élevé en face du château, au col de la Vayède.

2. En pleine guerre de Cent Ans et au lendemain de la bataille de Poitiers en 1357, à la tête d'une bande de routiers terroristes, au nombre de 4 000, le dauphin de France incita Arnaud de Cervole, seigneur de Castelnau, à transporter ses activités délictueuses et criminelles hors du royaume.

la demande de Jeanne, les États de Provence consentirent à arrêter les représailles pour « les crimes, vols, incendies, invasions et homicides » de Raymond IV et de ne les considérer que comme des « égarements de jeunesse ». Aussi, elle lui pardonna ses actes et lui restitua son titre de comte ainsi que tout ce qu'il possédait en Sicile et en Provence... et les Marseillais lui rendirent son château de Saint-Marcel. Le 22 septembre 1363, Raymond IV, nomma procureur Guillaume Odoli de Saint-Rémy afin de s'entendre avec la commune de Marseille à la suite des ravages de la guerre que subirent les deux parties¹. Ce fut une des plaies qu'endura le pays lorsque l'on sait que l'hiver 1363-1364 fut très froid.

Ayant hérité des titres et des biens de Hugues IV, Raymond IV restait redevable de 10 000 florins que Clément VI avait prêtés à son père lors du projet de sa folle expédition sicilienne de 1351. Pour l'honorer, en 1365, il fut obligé de vendre pour 6 000 florins d'or² à l'abbaye de Saint-Victor tout ce qu'il possédait³ à Auriol, Céreste, La Cadière et La Ciotat.

Un épisode tragique de son histoire fut marqué par la mort d'un fidèle de sa maison, le damoiseau Jean de Laudun⁴, viguier général de Raymond IV, tué pendant l'été 1368 lors de la défaite de l'armée du sénéchal de Provence face aux troupes du duc d'Anjou⁵.

En mai 1370, une convention fut passée entre Raymond IV et ses frères Antoine et François de Baux selon laquelle il leur serait octroyé les châteaux et territoires de la vallée d'Aubagne à condition qu'ils rendissent tous deux hommage à la reine Jeanne, entre les mains de leur cousin Guillaume de Baux-Marignane, vice-sénéchal en Provence.

1. Le 4 octobre 1362, un pardon mutuel marqua leur réconciliation.

2. Il s'acquitta des 4 000 florins d'or restants dus à la chambre apostolique le 15 octobre 1366.

3. Précisons que ce ne fut pas que le seigneur des Baux qui pâtit de ses dettes ; en effet, certains de ses vassaux payèrent le prix fort. Tel fut le cas du damoiseau marseillais Pierre Desiderii, baile-clavaire de Toulon (1347-1348), qui vit ses propriétés d'Aubagne saisies par les créanciers du comte d'Avellino. Le 17 juin 1363, ce fait justifia l'intervention du viguier de Marseille, par le moyen du Conseil de ville, pour écrire au sénéchal et lui demander qu'il remit Pierre Desiderii en possession de ses biens (BARTHÉLEMY L., « Inventaire », *op. cit.*, p. 405).

4. Viguer d'Arles (1361), viguier capitaine d'Aix (1364-1365) et proche de la maison des Baux. Il avait été marié à une Marguerite (?-ap. 1371). Il fut viguier et lieutenant-général de Raymond de Baux, comte de Soletto, en Provence (1361), puis viguier des terres de Raymond de Baux, comte d'Avellino (BARTHÉLEMY L., 1882, *op. cit.*, p. 401). Lorsque le château de Courthézon – appartenant à Catherine de Baux – fut pris par Raymond V de Baux, prince d'Orange et son frère Bertrand le 22 novembre 1365, la reine Jeanne ordonna par lettre au prince d'Orange de remettre la prisonnière Catherine, sa terre et son château à Jean de Laudun (CONSO, *op. cit.*, p. 169).

5. BOURRILLY V.-L., 1926 : « Duguesclin et le duc d'Anjou en Provence : 1368 », 1926, PUF, p. 175.

Au moment où les Baux d'Avellino paraissaient réconciliés avec leur reine, Raymond IV mourut en janvier 1371. Il laissa deux héritières, une fille bâtarde, Borquette¹, et sa seule enfant légitime, Alix, qu'il avait eue de son mariage avec Jeanne Rogier de Beaufort et qu'il avait instituée par son testament daté de 1367. Ce dernier seigneur des Baux voulut être inhumé chez les Cordeliers de Marseille à qui il légua deux quintaux de cire².

À la mort de ses deux oncles, Antoine (en 1374 à Montpaon) et François (après 1388), et de son cousin Amiel de Baux, Alix (1371-1426) hérita de tous leurs biens³, châteaux et seigneuries en sus de ceux de son propre père, Raymond IV.

ALIX DE BAUX D'AVELLINO (1371-1426), DERNIÈRE COMTESSE D'AVELLINO ET DAME DES BAUX

Alix de Baux (1371-1426) fut la dernière à porter le titre de comtesse d'Avellino. Née avant le 21 août 1367 et étant donné son jeune âge, la reine Jeanne la fit mettre sous la tutelle provisoire de sa mère, Jeanne de Beaufort, jusqu'en 1375⁴ et par la suite donc sous celle de son grand-père maternel, Guillaume Roger III, comte de Beaufort et vicomte de Turenne⁵, neveu du pape Clément VI, élu en 1342, et frère du pape Grégoire XI, élu en 1370.



De par sa fortune familiale, Alix suscita toutes les convoitises de Guillaume Roger. Ce qui fut aussi le cas, par la suite, de son fils féodal, l'orgueilleux, le batailleur et le turbulent Raymond, vicomte de Turenne (1352-1413). Justifiant de son tutorat, Raymond

◀ *Raymond Louis Roger de Beaufort (1352-1413), vicomte de Turenne, surnommé « le Fléau de Provence ».*

1. Dans son testament du 21 août 1367, il lui donna 2000 florins d'or pour sa dot, et son habitation au château des Baux jusqu'à son mariage. Le 26 septembre 1419, sa sœur légitime Alix la citait dans une donation en vue d'organiser sa succession pour laquelle elle voulait lui faire des legs.

2. PAULET, *op. cit.*, p. 43.

3. D'Amiel, les seigneuries de Brantes et de Plaisians et de François, Aubagne et toutes ses possessions.

4. Date à laquelle elle épousa Guy de Chauvigny, vicomte de Brosse, seigneur de Châteauroux. La tutelle d'Alix revint à son aïeul maternel, Guillaume Rogier, comte de Beaufort, vicomte de Turenne qui transmit ce droit à son fils, Raymond, vicomte de Turenne.

5. Originaire du Limousin.

capta les biens d'Alix avant que ses oncles paternels ne se les accaparassent. Ainsi, François de Baux (?-1390) ne feindrait plus de vouloir défendre les intérêts de sa nièce Alix. Entre-temps, en 1382, la reine Jeanne fut assassinée par Charles III de Durazzo qui lui succéda sur le trône de Naples avant de mourir à son tour, assassiné en Hongrie en 1386. S'ensuivit une dispute entre Ladislas, fils de Charles III qui occupa le royaume de Naples (1386-1392) et Louis II d'Anjou¹ qui occupa le comté de Provence sous la tutelle de sa mère, Marie de Blois, protégé par Clément VII (?-1394), ce qui ne facilita pas les relations avec Raymond de Turenne qui se fit le plus grand ennemi² de la maison d'Anjou.

ALIX DE BAUX SOUS LE TUTORAT DES VICOMTES DE TURENNE (1375-1399)



« ARMES DES BEAUFORT DE TURENNE »

« Écartelé au 1 et 4 d'argent à la bande d'azur accompagnée de 6 roses de gueules, 3 en chef et 3 en pointe qui est de Beaufort ; au 2 et 3 cotivé d'or et de gueules de douze pièces qui est de Turenne »

Raymond Louis de Turenne, fils de Guillaume II Roger, vicomte de Turenne et comte de Beaufort, était le neveu du pape Grégoire XI et le petit-neveu du pape Clément VI. Avec le consentement de son père, il occupa une partie des vastes domaines concédés en Provence à la famille Roger. Pour les places fortes, ce furent Pélissanne, Éguilles, Les Pennes, Pertuis, la ville de Saint-Rémy-de-Provence et la redoutable forteresse des Baux³.

1. Adopté en 1380 par la reine Jeanne.

2. Il reprocha à Robert et à Jeanne d'avoir repris les terres du domaine comtal, à savoir le comté de Beaufort, le Comtat Venaissin et Saint-Rémy.

3. VALOIS N., 1890 : *Raymond Roger, vicomte de Turenne, et les papes d'Avignon (1386-1408)*, Paris, Alphonse Picard, 1890, p. 4. Dans un de ses factums, Raymond de Turenne affirma que lui et sa mère tenaient les Baux, non de Guillaume Roger, mais de Jeanne de Beaufort, sœur de Raymond, mariée en premières noces à Raymond II de Baux, puis remariée à Guy de Chauvigny : « Car je ne tieng pas le chastel des Baux par le nom de M. mon père, ne ne tins onques ; mais Madame ma mère et moy le tenons de ma suer de Chauvigny, en serement et par certaines condicions, ne à autre ne le devons baillier » (Arch. nat., K55, n°22, folio 23 r°). Noël Valois fit remarquer que, d'après L. BARTHÉLEMY (*Inventaire chronologique et*

Dans un contexte politique des plus tendus¹, Raymond de Turenne s'installa alors en maître au château des Baux et, en 1380, maria Alix, sa nièce et pupille, à Odon de Villars, noble chevalier du diocèse de Lyon. Le mariage se fit contre la volonté de la jeune fille et il lui déplut². Selon certains auteurs, justifiant de fortes dépenses qu'il avait faites en Provence comme en Italie pendant la tutelle de sa nièce Alix, il mit la main sur les successions des grands oncles d'Alix, Amiel et Bertrand de Baux.

Dès 1383, soutenu par sa femme qui se battit avec lui, Raymond de Turenne ouvrit les hostilités avec l'aide de sa sœur et de sa tante, comtesses de Valentinois, et de sa propre mère, Éléonore de Comminges, qui siégeaient avec lui dans la citadelle des Baux. Raymond entretint de vrais soudards et malfrats gouvernés par l'audacieux et cruel Ferragus³, son capitaine du château des Baux.

Ce fut vers le printemps de 1386 que l'entente fut rompue entre Marie de Blois et Raymond de Turenne. La pomme de discorde fut une contestation au sujet d'Aureille⁴ pour laquelle se rajouta la réunion de Saint-Rémy-de-Provence au domaine provençal par lettres du 10 août 1386, ce qui fut un second grief pour Turenne⁵ qui lui

analytique des chartes de la Maison des Baux, Marseille, 1882), le 8 juin 1385, la reine de Sicile, Marie de Blois reçut l'hommage lige de François de Baux, seigneur d'Aubagne, pour les châteaux des Baux, d'Éguilles, de Puyricard, etc.

1. Raymond de Turenne était irrité contre le pontife Clément VII et peu attaché à Marie de Blois qui s'était déclarée favorable à ce pape. De plus la Ligue d'Aix agissait ouvertement contre les intérêts du jeune prétendant au trône de Sicile, Louis II, fils de Marie, tandis que Charles de Duras y prétendait tout autant. Comtés de Forcalquier et de Provence étaient le théâtre de ces clivages et de ces oppositions à prétextation en Italie que sut exploiter Raymond de Turenne pour faire prévaloir ses seuls intérêts et ceux de ses partisans en Provence.

2. En faisant nommer Odon, recteur du Comtat par un bref du pape en date du 21 mai 1390, Raymond força Alix à l'exil, contrainte de suivre son mari pendant quatre années et de tenir résidence à Carpentras.

3. Nommé Étienne Augier (ou Anger) alias « Ferragut du Pin », dans STOUFF L., 2000 : *Arles au Moyen Âge*, Marseille, la Thune, 2000, p. 101. Le 25 juillet 1384, la nuit tombée, Ferragus et ses Tuchins, soutenant Charles de Duras contre les Angevins, prirent la ville d'Arles avec des complicités. Emmanuel de Puget, seigneur de Puget, Saint-Alban et d'Auvare y fut tué et les Tuchins en furent chassés. On comptait parmi les seigneurs offrant leurs armes pour les exterminer du pays, Philippin Saurin, député de la ville de Grasse et de son district, qui proposa aux assemblées d'engager en 1374 deux cents hommes (MAYNIER, *op. cit.*, p. 246).

4. Raymond de Turenne reprocha même à ses ennemis d'être aussi cruels que ce qu'il le fut en dépêchant auprès de Marie de Blois son écuyer Bosquet, afin que Haussart, un des chefs de guerre de Marie, quitte Aureille qu'il disait sien et après avoir pourchassé les gens de ce lieu suivis des étendards royaux et tué traîtreusement trois d'entre eux (ABBÉ ROSE, *op. cit.*, p. 30). Avant 1386, Aureille et Saint-Rémy appartenaient à Raymond de Turenne (BOURRILLON, *op. cit.*, p. 70).

5. On compta au nombre de ses proches en 1386, et lors de ses raids, Guillaume Sagnet ou Sagnetz, seigneur de Vacluse, de Lagnes et de Caumont.

fit prendre les armes. De son côté, à Meyrargues, Éléonore de Comminges et des troupes d'Aixoïses maltraitèrent des poissonniers, partisans du roi Louis¹.

Mi-septembre, Raymond fit appel à son cousin Guy de Pesteils² comme plénipotentiaire³ pour mener des tractations secrètes auprès de Marie de Blois. Celles-ci demeurèrent infructueuses. La guerre se déclara encore entre Raymond de Turenne et le pape Clément VII (1378-1394)⁴. En 1388, Raymond soutint le siège de Meyrargues contre les troupes de Marie de Blois. Ceci dit, Aix dut se soumettre et l'Union et ses membres aussi, ce qui entraîna celle de Raymond et d'Éléonore, sa mère, qui durent renouveler leur hommage aux souverains.

De ses repaires de Roquemartine et des Baux, Raymond se comporta avec ses hommes en véritable bandit dans toute la vallée. Aucune immunité n'était accordée⁵.

Armes : « *De gueules au château d'or maçonné de sable, flanqué de trois tours égales de même, surmonté de deux étoiles à huit raies d'argent.* »

Un noble originaire d'Aragon, Bernardon de Serres (1359-1413), capitaine pontifical, capitaine général de Florence (1396-1398), vice-roi de Naples pour Louis II d'Anjou (1398), gouverneur d'Asti pour le duc Louis d'Orléans (1404), seigneur de Malaucène (1386), coseigneur de Mollans et de Noves, fils naturel de Bernardon de la Salle et de Perrinette Damande – ou Damandel –, faisait partie de son entourage dès 1379 au moins.

Armes : « *De gueules à la bande dentelée d'or, à la bordure componnée d'argent et d'azur.* »

Lors de la commission d'arbitrage de 1390 pour régler les différends entre le pape, Marie de Blois et Raymond, ce dernier désigna Guérin d'Apchier (armes : « *D'or au château à trois tours de gueules, maçonné, ajouré et coulyssé de sable, la tour du milieu plus élevée et accostée de deux hallebardes d'azur* ») et Raoul de l'Estrange (armes : « *De gueules à deux lions d'adosés, mis à la pointe de l'écu, surmontés d'un autre lion d'argent* »), dans BOURRILLON, *op. cit.*, p. 71.

1. BOURRILLON, *op. cit.*, p. 70.

2. En 1377, le père de Raymond de Turenne le dota de droits et revenus sur les fiefs de Bonnieux et la Valmasque à Ménerbes avant que ceux-ci lui fussent échangés, en 1379, contre celui de Maubec (R. BRUN, *Annales avignonaises de 1382 à 1410 extraites des archives Datini*, Mémoire de l'Institut historique de Provence, 1935-1938). Armes : « *D'argent à la bande de gueules accompagnée de six flanchis de même posés en orle.* »

3. Il fit appel encore à lui en juin 1398 auprès du pape Benoît XIII et à deux autres de ses négociateurs, Pierre Chalon et Mérigot de Palisses, lorsque deux de ses messagers, Paul Triboulet et Jean David, furent arrêtés à leur retour d'Avignon et du Siège apostolique par des gens de Jean Allarmet de Brogny (*Archives nationales*, série K 1144, n° 37, sous l'intitulé « *Demande d'indemnités de Raymond de Turenne à Benoît XIII, 1395* »).

4. Le prétexte fut quelques-unes des créances que Raymond faisait valoir contre la chambre apostolique, la succession de son oncle, Grégoire XI, et le prix non payé des services qu'il avait lui-même rendus au pape lorsque, à la tête de ses vassaux, il avait repoussé ceux qui voulaient s'emparer d'Avignon.

5. Même le puissant évêque d'Albi, en voyage dans la région et de passage, fut dépouillé.

Bien que Louis d'Anjou reçût l'investiture de Clément VII pour le royaume de Naples, il nomma Odon de Villars, recteur du comtat, à la tête de l'armée qu'il leva. Les pillages, les cruautés et les incendies se succédèrent. Raymond de Turenne massacra ses prisonniers qu'il fit précipiter du haut des escarpements du château des Baux. Il dirigea d'une main de fer ses bandes et n'hésita pas, en décembre 1390, à se rendre en pays d'Apt et de Sault – rejoint par son cousin Guy de Pesteils¹, seigneur de Maubec et véritable homme de guerre à la tête d'une troupe – pour se venger² de la famille Agoult-Simiane qui avait incité les Marseillais à s'en prendre à ses fiefs et à ses péages de Basse-Provence. Il usa aussi de nombreux compromis pour parvenir à ses fins, ce qu'il fit notamment le 5 décembre 1391 lorsqu'Antoine Botaric³, maître rational (1387), arbitra avec lui et Jean de Mayronnes au sujet d'un différend opposant la communauté de Tarascon et le lieutenant de Raymond, Jean de Raspailher⁴.

Malgré le traité de paix du 5 mai 1392 – à l'avantage de Raymond de Turenne et qui sembla apaiser ses vellétés avec ses anciens ennemis –, Odon de Villars, époux d'Alix de Baux, réveilla les vieux démons en souhaitant reconquérir l'éperon familial de celle-ci, mettant en avant ses prétentions⁵ sur les forteresses des Baux, de Castillon, de Montpaon, de Mouriès, d'Éguilles, de Puyricard, etc. Alors, il attaqua et prit les châteaux de Corre et de Brantes.

Croyant que le pape Clément VII et la reine y étaient pour quelque chose, Raymond entra en campagne en septembre 1392. Il leur prit quatre ou cinq places tout en protestant de sa fidélité au roi de Sicile et obligea ses gens d'armes à respecter les terres. Il mit en garde le pape et la reine, rappelant que ses compagnies de soudards et de mercenaires, malgré les prescriptions du récent traité de paix, n'avaient pas été encore dissoutes. À la demande expresse de Marie de Blois qui souhaitait davantage de troupes, les États de Provence se réunirent en 1393 et mobilisèrent pas moins de huit cents hommes dont le quart fut envoyé aux Baux.

1. En 1395, il lui donna comme charge de contrôler le bon fonctionnement des mises à rançon des villes et villages ordonnancés par Gantonnet d'Abzac, vicaire et capitaine général des comtés de Provence et de Forcalquier de Raymond de Turenne, ainsi que de régler les conflits pouvant éclater entre ses différents capitaines.

2. De Gardanne, Apt, Castellet, Rustrel, Villars, Lioux, Sault, Revest-du-Bion et autres lieux appartenant aux Agoult-Simiane.

3. Qualifié de « serpent » par Jean Le Febvre durant la guerre de l'Union d'Aix. Antoine Botaric fut maître rational en 1406 puis viguier de Tarascon en 1394.

4. CORTEZ F., 1921 : « Les Grands Officiers royaux de Provence au Moyen Âge. Listes chronologiques du haut personnel administratif, judiciaire et financier. Supplément à la chronologie des officiers des cours souveraines, par B. Des Clapiers-Collongues et de Boisgeline », secrétariat de la Société d'Études provençales, Aix-en-Provence, 1921, p. 260.

5. Il avait même obtenu une sentence des réformateurs du Languedoc et plusieurs arrêts du Parlement qui obligeaient le comte de Beaufort à lui restituer la vallée des Baux.

Clément VII et la reine préférèrent faire céder Raymond de Turenne par le jeu de la diplomatie en projetant de marier sa fille unique, Antoinette, au prince de Tarente, frère puîné de Louis II. De la sorte, tôt ou tard, ils assuraient à la maison d'Anjou la possession des domaines qui faisaient de Raymond un si redoutable voisin. Guillaume Roger, père de Raymond, approuva le projet de mariage de sa petite-fille¹. Plus épouvanté et embarrassé que flatté et refusant de plier le genou devant un prince de sang qui serait son gendre, Raymond préféra voir sa fille morte que de la donner à Charles de Tarente². Antoinette de Turenne étant très sollicitée, son père préféra rester à l'écoute d'autres projets de mariage quitte à ce qu'ils fussent plus modestes.

Ce furent les oncles du roi de France Charles VI, les ducs de Berry et de Bourgogne, qui trouvèrent le prétendant en Jean Le Meingre dit « Boucicaut³ » (1364-1421), maréchal de France. De plus, la Couronne de France promit à Raymond d'annuler les sentences des réformateurs du Languedoc prise à son détriment, une fois qu'il se serait acquitté de 20 000 florins à Odon de Villars en guise de dédommagement⁴. Le projet fut noué au printemps 1393. Ceci dit, Élyon de Neilhac se rendit coupable d'indiscrétion en divulguant ce projet à Clément VII. Offusqués, le pape et la reine lui offrirent la paix à la condition qu'il renoncât au projet marital des Français. Raymond leur opposa l'engagement qui le liait, jusqu'à la Toussaint, aux oncles de Charles VI.

Le 25 juin 1393, le roi de France fit envoyer deux ambassadeurs auprès du pape pour lui confirmer cette union et l'en persuader. Par la même occasion, Charles VI rappela Jean de Vienne qui s'était fait le chevalier servant de la reine Marie et que l'on soupçonnait – avec raison – de méditer le siège des Baux. L'ordre arriva trop tard et, le lundi 7 juillet 1393, Raymond reçut un défi de Jean de Vienne et de ses capitaines, au nombre de trente, qui le provoquaient chacun en combat singulier. Il répondit à l'amiral en déclinant le combat, au motif que, entre un « chef de guerre » comme lui et un « soudoyer » comme Jean de Vienne, la partie n'était pas égale.

1. Ce projet avait reçu d'abord l'agrément de la Cour de France. C'est du moins ce qu'affirma Raymond dans ses Mémoires : « Premièrement par la volonté du Roy, le mariage fut traictié entre le prince de Tarente et Anthoinette de Torena ; et tant ala avant que M. mon pere promist et jura le dit mariage, et y avoie bonne volenté » (Arch. nat. K55, n° 22, folio 31 r).

2. VALOIS N., *op. cit.*, p. 18.

3. Armes : « D'argent, un aigle à deux têtes de gueules, membré et becqué d'azur, chargé en cœur d'une fleur-de-lys d'or. » Devise : *In altis habito* (MAYNIER, *op. cit.*, p. 87).

4. Arch. nat. R2* 37, folio 79 r.

Le siège des Baux fut aussitôt entrepris par Jean de Vienne¹. La ville d'Arles y envoya vingt-cinq hommes armés de lances et vingt-cinq autres armés d'arbalètes². Attaquants et défenseurs s'invectivèrent, échangèrent des coups, les otages laissés par Raymond furent molestés. Le sénéchal de Provence réunit devant les Baux et dans la vallée du Rhône une troupe importante destinée à tenir en respect la forteresse. Pour bloquer la place, deux bastides furent alors dressées. La garnison opéra de brillantes sorties. Mais les 12, 13 et 14 mai 1394, les troupes d'Arles et de Tarascon se joignirent aux forces de la reine et de Jean de Vienne et ravagèrent les blés et les vignes alentours.

Raymond de Turenne fut excommunié³ par Clément VII car il n'avait pas reconnu entre autres son sacre. Ce fut le moment choisi par Raymond pour conclure le mariage de sa fille avec Boucicaut. Celui-ci fut célébré la veille de Noël dans la chapelle du château des Baux. Puis il reconduisit son gendre à Baix, en Vivarais. Une fois en possession de la dot de sa femme et de la procuration de son beau-père, Boucicaut ne songea plus à tenir aucune promesse, prétextant un appel de la Cour pour ne pas le raccompagner aux Baux. Trahi, Raymond dut rentrer par ses propres moyens en barque sur le Rhône, accompagné de deux camarades, faillit se noyer et n'échappa que par miracle aux galères du pape. Les promesses en hommes de guerre et en ravitaillement dont l'avait assuré Boucicaut ne furent pas honorées. Outre le fait que son gendre empêcha ses hommes d'Auvergne, de Limousin, de Quercy de franchir le Rhône et de venir à son secours, Boucicaut n'avait pas obtenu de la Cour de France l'annulation des sentences des réformateurs du Languedoc en faveur d'Odon de Villars et d'Alix de Baux.

Raymond aspirait à la paix mais les exigences de la reine la rendaient impossible. Elle refusa de se dessaisir d'aucune des places qu'elle lui avait prises, les déclarant

1. Voici ce qu'en dit dans ses *Mémoires* le citoyen arpenteur et borneur de la ville d'Arles, Bertrand Boysset (v. 1355-v. 1416) : « L'an MCCCLXXXIII a des de juin, pauset e mes lo seti Moussen l'amiral de Fransa davans lo Baus ; quar Moussen Raymon de Torenna tenie lo luoc dessus dig ; e fazie guerra en Provensa senza rason, e mots mals en lo pays fes. Item aqui demoret lo seti asa de tems, et apres fon levat, et apres fon pausa, etc. »

2. Les consuls Alzias Raymandi, Bernard Quiquerani et Geoffroy Johannès, syndics d'Arles, empruntèrent 250 florins d'or à la communauté des juifs d'Arles pour payer la solde de ces hommes (PAULET, *op. cit.*, p. 48).

3. À la suite de cette décision papale, il lança à ses affidés : « Ils [le pape et ses cardinaux] comptent me laisser par leurs excommunications. Ils se trompent, ils ne réussiront pas mieux à lever des troupes en promettant des indulgences, j'aurai beaucoup plus de gens d'armes, pour 1 000 florins, qu'ils n'en auront pour toutes les absolutions qu'ils pourraient faire donner en sept ans, car les gens d'armes [ajouta malicieusement Froissard qui était cependant homme d'église] ne vivent pas de pardons ni n'en font pas très grands cas, fors au destroit de la mort » (ABBÉ ROSE, 1858 : *Raymond de Turenne*, 1858, p. 13).

dûment acquises au domaine royal et, de plus, elle réclamait entre autres Les Baux, Roquemartine et Meyrargues. En accord avec le pape et à cette condition, le 10 juillet 1394, elle accepta de lui donner cette paix et dix ou onze mille francs pour déboucher ses soudards. Les négociations furent aussitôt rompues et Clément VII employa les derniers mois de sa vie à aggraver la situation en prenant des bulles à l'encontre de Raymond de Turenne et de ses hommes. Hélias dit « Gantonnet » d'Abzac¹, Guillaume Pot et Tristan Roger furent notamment déchus de leur dignité de chevalier.

Charles VI, roi de France, finit par se mêler au conflit. Les troupes du maréchal de Boucicaut furent envoyées pour trouver une solution et faire plier Raymond de Turenne. Rien n'y fit pour l'amener à la paix.

Furieuse, Marie de Blois déclara Raymond coupable du crime de lèse-majesté² et mit sa tête à prix. Le successeur de Clément VII, Benoît XIII³ (1394-1423) et Louis d'Anjou s'allièrent aux États de Provence pour lui opposer une résistance efficace⁴. Un impôt de 70 000 florins (677 000 livres) fut levé y compris sur les seigneurs, les prélats et les cardinaux⁵. Quatre corps d'armées⁶ furent mis sur pied, payés à raison de quinze florins par lance et par mois et les milices des vigueries. Comme Raymond ne comparut pas à son procès, le sénéchal Pierre d'Acigné, siégeant à Tarascon, déclara ses biens et ses terres confisqués au profit de Louis II.

1. Armes : « D'argent à une bande d'azur chargée d'un besan d'or, à une bordure aussi d'azur chargée de dix besans d'or, posés 5 en chef 2 en flanc et 3 en pointe. » Il s'intitulait « vicair et capitaine général ès contés de Provence et Forcalquier pour noble et puissant seigneur messire Raymond, viconte de Turenne et de Valerne et seigneur de la ville et baronnie de Pertuis. » Siégeant à Pertuis, il dirigeait les troupes de Raymond de Turenne ; celles-ci étaient cantonnées dans six garnisons (aux Baux, à Pertuis, à la bastide de Samson, à Meyrargues, à Vitrolles-en-Luberon, à Roquemartine et à Roquefure), dans R. VEYDARIER, *Raymond de Turenne, la deuxième maison d'Anjou et de Provence : étude d'une rébellion nobiliaire à la fin du Moyen Âge*, thèse de l'université de Montréal (Québec), 1994. Ceci dit, Gantonnet d'Abzac demeurerait sous les ordres de son cousin Guy de Pesteils qui, lui, était établi avec son épouse à Mison, près de Sisteron.

2. Le 21 décembre 1394, il devait se présenter devant les juges de la juridiction laïque du sénéchal de Provence. Il lui fut reproché d'entretenir de vils brigands à Castillon, aux Baux et à Pertuis, ainsi que d'avoir commis de nombreux meurtres, dont celui de Jean de Chazeron, jeté du haut du rocher des Baux.

3. L'Aragonais Pierre-de-Lune.

4. De son côté, Charles, baron de Lauris, seigneur de Valbonnette (à Lambesc) multiplia ses efforts d'armes pour mettre fin aux saccages et aux ravages de Raymond de Turenne (MAYNIER, *op. cit.*, p. 178).

5. Deux à trois pour cent de leur revenu.

6. Ils furent chacun commandés par Fouque de Pontevès (viguerie d'Aix), Antoine de Ville-neuve (Comté de Forcalquier), Guillaume de Glandevès (Pays voisins de la Savoie) et Agout d'Agout (bords du Rhône).

Raymond pilla Arles¹ et Tarascon et augmenta ses forces de cinq cents hommes². Quand ses bandes de soudards étaient lasses de combattre, elles se laissaient nourrir par les gens du pays qui en retour bénéficiaient d'une relative tranquillité. Ce fut ainsi qu'en décembre 1395, Arles, Tarascon, Toulon et Marseille conclurent des *patis*³ avec les compagnies logées dans les forteresses des Baux, Roquemartine, de Pertuis, de Vitrolles, de Roquefure alors que les plus militantes des troupes de Raymond partirent combattre, trois cents environ, sur les terres du prince d'Orange⁴.

Après la paix avortée du 11 mars 1396, le siège des Baux, de Roquemartine et de Vitrolles fut lancé. Deux cents hommes de troupes et une bastide d'une capacité de quarante hommes de pied et de quarante hommes à cheval constituaient la force d'intervention. Le 27 avril 1397, la pression des assiégeants s'accrut lorsque Georges de Marle, sénéchal de Provence, se disposa à son tour à marcher contre Les Baux et Roquemartine. Le 30 juillet, il assaillit Meyrargues⁵ où Éléonore de Comminges s'était réfugiée avec tous ses trésors, et Pertuis avec « engins et bombardes⁶ » et capitula au bout de dix-huit jours.

Les gens d'Arles et de Tarascon – qui craignaient de faire les vendanges – firent élever à Saint-Hyppolite-de-Moulès une sorte de redoute ou d'observatoire fortifié dont la garnison, nuit et jour, veillait sur les vignes de la Crau⁷.

De son côté, Benoît XIII reprit la politique de son prédécesseur à l'encontre de Raymond de Turenne. Le 20 août 1397, par une bulle, il assigna Raymond et ses

1. Il fit détenir ses prisonniers essentiellement au château de Saint-Rémy-de-Provence. D'autres l'étaient à Allamanon (Lamanon) et à Aureille (ABBÉ ROSE, *op. cit.*, p. 22).

2. Arch. nat. K55, n° 22, fol. 16 r.

3. Entre août et décembre 1395, Raymond de Turenne organisa avec seulement 200 hommes d'armes l'appâtissement (une forme de racket) de plus de 196 communes provençales comprises dans un vaste périmètre délimité par Arles, Gordes, Monieux, Peyruis, Mézel, Brignoles, Six-Fours et Martigues (R. VEYDARIER, *op. cit.*).

4. Raymond réclama à Jean de Châlons, prince d'Orange, le château de Gaudissart qui constituait l'héritage partiel de Catherine de Baux, dame de Courthézon et de Gaudissart, qu'elle lui donna le 12 novembre 1375, et que Raymond V de Baux, prince d'Orange, capta à sa place (BARTHÉLEMY L., *op. cit.*, p. 29, 412-413).

5. Ce fut dans ce château hautement fortifié, et appartenant à sa mère Éléonore de Comminges que Raymond de Turenne aurait donné des fêtes princières à l'occasion du mariage de sa fille Antoinette avec son gendre, le maréchal de Boucicaud, gouverneur de Gênes. Ce fut aussi de là, de cette résidence vicomtale, que Raymond de Turenne fondait sur ses ennemis dans les pays environnants (ABBÉ ROSE, *op. cit.*, p. 14).

6. Qui lancèrent des pierres de trois quintaux.

7. BOYSSET B., 1772 : « Mémoires de Bertrand Boysset, contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à Arles et en Provence, depuis M. CCC. LXXII jusqu'en M. CCCC. XIII, copiés et enrichis de notes et de pièces justificatives par moi Laurent Bonnemant, prêtre de la ville d'Arles, l'an de grâce 1772, le 12 de juin », catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, t. XX, Arles 1-425, p. 50-51.

complices à être interrogés au sujet de leur foi. Encouragé par le massacre¹ d'un capitaine de Raymond et de quatre-vingt-dix de ses lances près de Cadolet, il fulmina contre eux l'excommunication². Le 15 février 1398, il frappa d'interdit tous les lieux où résidaient Raymond et ses complices. Aussi, chaque dimanche et jour de fêtes, les curés durent-ils faire porter processionnellement une civière devant la porte des excommuniés ou à travers les chemins en chantant le psaume CIX, plein d'amères imprécations, puis lancer à terre trois cailloux, en signe de malédiction éternelle³.

Les forces de Raymond diminuaient aussi car, en avril 1398, il avait dû envoyer cent quarante de ses hommes d'armes à travers la Camargue et le Languedoc⁴. Son ennemi eut aussi à subir le siège de Geoffroy Le Meingre, frère de Boucicaud, car la Cour de France devenait de plus en plus lasse d'assister aux tergiversations de deux pontifes⁵. Opportunément, Raymond reprit ses campagnes. D'après Froissart, il aurait rejoint Le Meingre et lui aurait offert ses services envers et contre tous et contre le pape⁶.

Au même moment, Raymond appela du Rouergue une troupe de trois mille hommes de ses amis mais, par ordre du roi, le sénéchal de Beaucaire les empêcha de franchir le Rhône. Le sénéchal de Provence qui dirigea en personne le siège des Baux fit élever en 1398 une redoute de quatorze mètres de haut afin de surveiller la place des Baux⁷, ce qui n'empêcha pas certains hommes, tel que Pons Boyer, de ravitailler la forteresse en vivres⁸.

Boucicaud s'engagea de plus en plus contre son tempétueux beau-père reclus dans sa forteresse des Baux, n'espérant détourner que les biens de ce dernier pour le compte d'Antoinette⁹.

Boucicaud conclut la paix le 7 juillet 1399 et s'engagea à réduire à l'obéissance de la reine Les Baux, Roquemartine et autres places occupées encore par son beau-père. Après qu'Éléonore, mère de Raymond, fût capturée à Meyrargues et emprisonnée à Aix en 1401, elle lui fut amenée dans le dessein de lui faire négocier la

1. Le gouverneur du comtat avait appelé en toute hâte Raymond de Montdragon qui tomba à l'improviste sur les soldats du vicomte.

2. Arch. nat. P1351, n° 697 et 698.

3. Arch. nat. P1351, n° 699.

4. Arch. nat. K55, n° 22, f. 57v.

5. Pour abrégé le schisme, elle décida de retirer son obéissance à Benoît XIII.

6. VALOIS N., *op. cit.*, p. 36.

7. L'inventaire du château, le 14 octobre 1426, effectué à la mort d'Alix, révéla de nombreuses cuirasses, salades, arbalètes, couleuvrines, girelles, bombardelles, quelques petits canons en fer et des matières pour fabriquer la poudre.

8. Pons Boyer, pour avoir, au mépris des ordres de la reine, porté des vivres dans la place des Baux, qui tenait pour le vicomte de Turenne, dans Arch. dép. série B 2038, claverie de Tarascon (1400-1414).

9. Déshéritée et désavouée depuis le 17 novembre 1395.

cession de Meyrargues¹. La liberté lui fut rendue et Boucicaud obtint le château au même titre que Les Pennes, Saint-Rémy, Pertuis et Pélissanne. Contraint à la paix, Raymond de Turenne fut chassé hors de Provence². Ses troupes de pillards furent envoyées en Italie pour aider Louis II d'Anjou.

Il reste aussi à évoquer le nom du Grand commandant de l'armée³ qui défit Turenne, Guignonet de Jarente⁴ (av. 1354-v. 1401), dit aussi l'« Oracle de Provence », qui fut vicaire général de Provence (1354), seigneur de Monclar et de Gémenos.

À ses côtés, Charles d'Albe, les frères Villeneuve, Élion, seigneur de Trans, et Antoine, seigneur de Barrême, Isnard de Glandevéz, seigneur de Cuers, Raimbaud de Grasse, seigneur du Bar, le chevalier de Laval, et plusieurs membres de la famille des Agoult⁵ s'illustrèrent, tels que Bertrand, seigneur de Cabriès et maréchal de camp, Raymond d'Agoult, Fouquet d'Agoult⁶ et Reforciat d'Agoult⁷ (?-1402), seigneur de Vergons, qui commanda les arbalétriers dans la guerre contre Raymond de Turenne.

N'oublions pas d'évoquer Geoffroy III de Valbelle⁸, chevalier seigneur de La Garde, qui eut aussi le commandement des troupes de la reine Marie de Blois, dans la minorité du roi Louis II d'Anjou, pour chasser les troupes de brigands de Turenne⁹.

1. L. BLANCARD, *op. cit.*, B602, B1676 à 1678.

2. À la faveur de Boucicaud, il demanda l'absolution du pape Benoît XIII qui accepta que l'archevêque de Tours reçût ses confessions et son serment et imposa sa pénitence par une bulle du 11 février 1408, à la condition que Turenne ne réclamât plus aucun denier des officiers pontificaux ni de la chambre apostolique. Lorsque Turenne quitta la Provence, il emporta dans son sillage ses lieutenants dont son cousin Guy de Pesteils et Gantonnet d'Abzac. Il ne périt donc pas noyé dans le Rhône en 1400, comme le prétendirent à tort de nombreux auteurs provençaux dont l'abbé Paulet lui-même (PAULET, *op. cit.*, p. 54). Elzéas d'Autric, seigneur de Beaumettes eut cent cavaliers et cent fantassins à la solde de Raymond de Turenne.

Armes des Autric : « *De gueules à cinq éperviers d'or, posés deux à deux et un long de sable grilleté d'or* ».

3. Le lieutenant général de cette guerre contre Turenne était George Marle (GAUFRIDI, *op. cit.*, p. 161).

4. Armes : « *D'or au sautoir de gueules* ».

5. Armes : « *D'or au loup rampant d'azur armé et vilainé de gueules* ». « Sault au seigneur », sobriquet : « Hospitalité d'Agoult ».

6. Il participa à la prise du château des Baux (GAUFRIDI J.-F. (de), 1723 : *Histoire de Provence*, t. 2, chez Charles Osmont, libraire-imprimeur, Paris, p. 223, 249).

7. Sa trahison en 1402 lui valut d'avoir la tête tranchée.

8. Armes : « *Aux 1 et 4, de gueules à la croix vidée, cléchée et pomelée d'or et en 2 et 3, de gueules au lion rampant d'or armé, lampassé de même et sur le tout d'azur au levrier rampant d'argent* ». Devise : « *Fidelix & audax* ». Cri de guerre : « *Vertu & fortune* ».

9. MAYNIER, *op. cit.*, p. 269.

HOMMAGE D'ALIX POUR SES TERRES BAUSSENQUES (1399-1426)



« ARMES DES BAUX »

« *De gueules à l'étoile d'argent de seize rais* »

Devise : « *À l'asar Bautezar* »

Sobriquet : « *Inconstance des Baux* »

Alors, Alix de Baux et Odon de Villars récupérèrent Montpaon, Castillon, Mourriès, Éguilles, Les Baux et Séderon¹ pour lesquels ils auraient prêté hommage le 8 octobre 1399². Alix ne récupéra pas que cela d'ailleurs car, à la mort de Turenne en mars 1413³, elle retrouva le plein exercice de ses droits.

En 1408, la dernière dame des Baux, Alix, s'était séparée d'Odon après annulation de son mariage par le pape Benoît XIII, de nouveau obéi par la France. Elle se remaria en secondes noces avec Conrad IV de Furstemberg, comte de Fribourg-en-Brigau et de Neuchâtel. En 1413, elle prêta hommage au pape pour les châteaux du Thor et de Caumont. En 1417, elle prétendit succéder au comte de Beaufort et à la vicomté de Turenne dont elle prit les titres dans tous ses actes. Tout comme ses ancêtres, elle reçut de l'empereur Sigismond le droit de battre monnaie en 1424.

Le 7 octobre 1426, Alix, comtesse d'Avellino, de Neuchâtel et de Beaufort, vicomtesse de Turenne, fit son testament par acte passé au château des Baux. Outre le fait qu'elle demanda à être inhumée chez les frères mineurs d'Avignon, elle légua à son petit-neveu Jean de Châlons, 10 000 florins et tout ce qu'elle possédait en Touraine de son premier mari Odon de Villars. À son neveu, Louis de Châlons, prince d'Orange, elle donna tout ce qui lui était dû de son douaire par les héritiers de son deuxième mari Conrad et l'héritage de sa cousine germaine, Antoinette de Turenne, femme du maréchal de France Boucicaud. Elle légua à viager à sa sœur naturelle

1. Près de Nyons (Drôme). Le 4 juin 1427, Louis III d'Anjou gratifia Antoine de La Salle, à qui il donnait le titre d'écuier de ses écuries et de conseiller et de fidèle aimé, d'une somme de quinze cents florins, monnaie de Provence, à prélever sur les droits et châteaux de Séderon ayant appartenu à Alix, comtesse d'Avellino, vicomtesse de Turenne et dame des Baux, dans LABANDE L.-H., 1904 : « Antoine de La Salle. Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou », 1904, In *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 65, p. 74.

2. L. BARTHÉLEMY, *op. cit.*, n° 1674 et 1692.

3. Dans son testament du 10 avril 1413, elle recommanda à Boucicaud l'âme de son père et à pourvoir à l'établissement des bâtards de Raymond (Arch. nat. R²* 37, folio 240 sq.).

LES BAUX

Borguette de Baux les revenus et droits de juridiction de Malaucène, Villefranche, Le Buis et Le Poët et à son cousin Charles d'Urgel, évêque de Tortosa, cinq cents florins et la juridiction de Barbentane. À sa cousine Marie de Forez¹, elle donna deux robes et mille florins d'or pour l'aider à se marier².

À son capitaine du château des Baux, Siffroy de Gigondas, elle donna deux cents florins et le chargea de remettre son château des Baux à son seul héritier universel Guillaume de Baux-Berre, duc d'Andrie ou à son défaut à Jean-Antoine des Ursins-Baux, prince de Tarente, ou à Gabriel des Ursins, duc de Venosa, son frère³. Avec elle s'éteignit au château des Baux la branche des Baux d'Avellino et dans la chambre de la Tour mourut Madame⁴.

Elle précisa dans son testament que :

« elle veut être inhumée dans l'église des frères mineurs d'Avignon, et laisse à ce couvent 2000 florins pour sa sépulture, et pour la bâtisse d'une chapelle où seront dites, à perpétuité et tous les jours des messes pour son père et elle même. Elle donne à cette chapelle où son corps et celui de son père seront transportés, des robes de velours noir, brodées de perles pour ornements sacerdotaux, sa grande coupe d'or pour custode, son gobelet d'or pour en faire une croix ou des burettes et une coupe pour calice⁵ [...] ».

1. Marie de Foresta, selon CONSO, *op. cit.*, p. 130.

2. CANONGE, *op. cit.*, p. 60.

3. Dans le pire des cas, elle substituait son neveu Louis de Châlons, prince d'Orange à la condition de porter les armes des Baux.

4. CONSTANTIN, 1898, *op. cit.*, p. 374, nous en livre un inventaire à savoir deux chandeliers d'argent, huit chapelets en diverses perles, « une heures de Notre-Dame, à l'usage de Romme, garnies de drap d'or rouge, ung sept pseaulmes avec fremaillés d'argent doré ». Paulet, plus précis, évoque dans sa chambre et dans la chambre d'honneur de la vaisselle d'or et d'argent, des bijoux, des robes de soie, de velours, de vair et de drap d'or, des ceintures, des fourrures, des tapis de haute et de basse lisse, des romans, des coffrets, etc.

5. CONSO, *op. cit.*, p. 130.

CASTRUM DES BAUX



Vue d'ensemble des Baux. Quartier de la porte d'Eyguières.



Porte ouest ou porte d'Eyguières.

LA MAISON SEIGNEURIALE

PRÉSENTATION ET DESCRIPTION

Sept jours après le décès d'Alix, le 14 octobre 1426, en présence de Billard, évêque de Fréjus, et de Jordan Breys, juge mage, le notaire Brisset Leroy dressa l'inventaire du château¹ au bénéfice du cousin de la défunte, Charles, évêque de Tortosa, qui devait hériter du mobilier. Nous en avons une description des plus explicites y compris pour les pièces qui composaient ladite maison.

Précédée d'une cour, l'entrée principale se fit au Sud. Au rez-de-chaussée se trouvait la chapelle Sainte-Marie² et plusieurs grandes pièces de réception. Il y avait aussi la cuisine, le four, le garde-manger et les caves. Au premier étage se trouvaient quinze chambres ; celle où mourut Alix et que nous venons d'évoquer était dans une tour, dont l'étage supérieur servait de grenier. Retenons qu'il y avait en tout trente-cinq pièces.

Quel fut l'environnement d'Alix à travers les différentes pièces de vie de son *chastel* des Baux ?

Tout d'abord, son donjon³, à quatre niveaux, fut achevé par ses aïeux au milieu du XIII^e siècle. Il culminait à 255 mètres d'altitude pour une longueur de trente-cinq mètres. Comme le souligne P. Conso⁴, « sa masse imposante dominait tout le site ; elle était visible tant depuis la vallée des Baux que depuis le sommet des Alpilles. » Le bâtiment principal du château, ou château résidentiel, était quant à lui adossé à la falaise et s'élevait jusqu'à l'aplomb du donjon. Il était en léger retrait de la chapelle. Sa façade s'ouvrait à l'ouest avec vue sur le village.

Maintenant, énumérons succinctement les pièces dudit *chastel*⁵ :

« La chapelle, l'entrée du *chastel*, la chambre de la Tour, la chambre de la Rose, la chambre neuve de parement, la petite salle basse, la chambre de repos d'Alix, la garde-robe, la secrétaire⁶, le retrait devant la chambre au-dessus de la chapelle, la chambre dessus la chapelle, la chambre dessus le four, la chambre de Gigondas, le vergier⁷, la pavonnière, la chambre du Guait, le granier, dessouls

1. PAULET L., *op. cit.*, p. 56-59.

2. Plus tard, Sainte-Catherine, avec sa voûte à double nervure.

3. Appelé aussi « grosse tour », « tour maîtresse », « tour-maison » voire « tour-chambre ».

4. Dans CONSO, *op. cit.*, p. 196-197.

5. D'après l'inventaire du mobilier du château des Baux en 1426, communiqué par le Dr Barthélemy à la Société savante de Marseille.

6. L'office de secrétaire.

7. Huissier à verge.

le dit granier, la chambrette, en la chambre de tras la grand sale¹, la lanière, la sale, la chambre de l'évêque de Tortosa, devant la cuisine, du Pavillon, le four, la taillerie, la gloriète², le retrait de la chambre de Madame, le celier, le lardier, le deuxième celier, le celier du vin blanc, la boutellerie et le bestial. Retenons qu'Alix jouissait principalement d'appartements privés ; ils étaient constitués de quatre grandes chambres : la grande chambre, la chambre où elle « soloit gesir³ », la chambre de parement ou d'apparat et la chambre de la Rose⁴. »

LA GRANDE CHAMBRE, OÙ MOURUT ALIX EN 1426

Selon P. Conso⁵, cette chambre était probablement située au sommet du donjon, au troisième étage. Elle était bien achalandée, de cinq coffres dont un ferré et un rond pour les bijoux, deux caissettes, deux tables sur tréteaux et un lit garni y trônait. Les murs étaient tendus de tapisseries de haute lisse. Elles représentaient Alexandre, le roi Henri, le roi Pierre d'Espagne et, les dernières, des chasses de femmes. Dans un des murs de cette chambre se trouvait encore une armoire qui était l'apothicaire d'Alix. Elle contenait *megans*⁶ et fioles de la comtesse d'Avellino. L'argenterie, en grande quantité, renforçait le sentiment de richesse de cette pièce chère à Alix. En effet, exposée dans la chambre ou placée dans les coffres, elle regroupait :

« neuf pots, deux bouteilles garnies de courroies vertes, cloutées d'argent, deux bassins d'argent à laver armoirés, une coupe d'or à couvercle garni de perles, un drageoir⁷ d'argent vairé en trois pièces, une cuiller d'or et trois d'argent, cinq aiguières et vingt-quatre tasses d'argent vairé et martelé au fond. »

Le coffre des bijoux d'Alix était tout aussi luxueux et richement garni. À l'intérieur étaient placés :

« deux fermaux chacun dans son étui de cuir : l'un en forme de soleil, l'autre en forme d'aigle, garnis tous deux de pierreries. Un fermail orné d'une dame émaillée, entourées de pierres fines et de perles et parmi les agrafes de corsage, un petit fremaillet façonnait de couronne. Trois colliers étaient encore présents dont un de dix assiettes garnies de troches, assemblages de pierreries liées par dix charnières émaillées et pailletées ; un autre à sonnettes, émaillé de fleurs avec un pendant de pierreries et enfin un collier gros et rond avec un pendant semblable. »

1. Située au deuxième étage du donjon sous la chambre d'Alix où elle mourut.

2. Vers 1417, c'était une chambre située à l'étage le plus élevé d'une maison.

3. Où Alix avait l'habitude de se reposer.

4. Était-ce une référence à la Rose blanche des Baux ?

5. CONSO, *op. cit.*, p. 139.

6. Planchettes formant casiers.

7. Présentoir de forme évasée, souvent en orfèvrerie, destiné à contenir dragées ou épices.

Notons encore la présence de sept anneaux dont beaucoup avaient des diamants et « un petit coffret de cuir ferré en quoy a deux mustolles, l'une de lecton, et l'autre de fer ». Les ornements de tête se composaient d'un bourrelet de taffetas vert garni d'une frontière formée de six plaques d'or portant des pierreries et de deux frontières conservées dans leur étui de cuir et composées l'une de trois rangées de quatre-vingt-seize perles et l'autre de deux de cinquante, puis d'un « floquart » ou voile flottant garni de quelques perles et de paillettes.

Les autres coffres d'Alix renfermaient quelques patenostres d'argent ou de jayet¹, façon d'Aragon, des rangs de perles et « un petit collier d'or à perles et à feuillettes branlantes » et un étui d'argent. Une petite *cayssette* peinte contenait encore sept ceintures de tissu noir, vert, bleu, violet échiqueté et d'or, toutes garnies d'or.

Dans plusieurs coffres de cette chambre étaient rangées « une petite pleche² avec d'atours fueilletés », sans « plechons d'atours » ou « plusieurs feuillettes d'atours de peu de valeur ». Le linge de chambre était abondant : linceuls ou draps de lit en toile de lin d'une trentaine étaient regroupés par paires. Une paire de parement était garnie d'une bissette³ d'or tandis qu'une autre était « à trois reubans verts de soye dorés ». Les touailles⁴ étaient toutes d'une certaine longueur et seulement cinq serviettes étaient présentes. De même que les longières⁵ étaient au nombre de vingt-trois à vingt-quatre et de trois cannes⁶ de long. Dans ces coffres se trouvaient « quatre touailles de drageoir » et une touaille, plus petite, en soie pour drageoir. Enfin, évoquons ce que fut la lecture⁷ de la comtesse peu avant sa mort. Le *Livre de Sidrac*⁸ qui lui fut prêté et les romans de Lancelot et de Tristan étaient entreposés dans un de ses coffres.

LA CHAMBRE OÙ ALIX DE BAUX « SOLOIT GESIR »

Cette chambre avait une vue sur le village. Elle se situait probablement dans le corps principal du château, au premier niveau. Elle était garnie de quatre coffres, d'un *massapin*⁹ pour la lingerie, d'une table à tréteaux, d'un lit garni, d'un petit

1. Pierre dure d'un noir luisant, variété de lignite.

2. Petite cornette de tête en demi-lune.

3. Galon (CONSO, *op. cit.*, p. 138).

4. Linge employé à divers usages : serviette de toilette, linge de table, nappe, etc.

5. Linge plus long que large : essuie-mains.

6. Mesure de longueur variable en Provence.

7. Livres d'église dont le psautier du duc de Berry et une vingtaine de romans étaient présents en la maison d'Alix de Baux.

8. Connue aussi sous le titre de *Sydrac le Philosophe. Le livre de la Fontaine de toutes sciences*, c'est une encyclopédie en prose du dernier tiers du XIII^e siècle dont l'auteur est anonyme. Elle eut un véritable succès au point que les grandes bibliothèques princières des XIV^e et XV^e siècles en possédaient au moins un exemplaire.

9. Plutôt « massapain » ou boîte.

oreiller de drap d'or pers, d'un traversier, où reposait un roman dessus, d'un petit lit à coussouère¹, avec traversin, trois oreillers, une couverture estrassade de rouge. On y trouvait un coffret ferré contenant un « mirail² de corne noire ou de jayet redont sans voirre ouquel a l'un des flans ymages d'ivoire ». Non loin de ce coffret, un plus petit fait de cyprès, garni d'argent, conservait deux peignes de bois accompagnés de deux branches de corail. Un petit coffret de cuir contenait des patenostres d'os, des petites bourses, ainsi qu'une quenouille et un livre en papier avec diverses copies d'instruments, accompagné de plusieurs copies et écritures non instrumentées dont des lettres de la terre de Villars et de Savoie. Alix possédait également un coffre de mer en noyer où elle déposait ses lettres et son trésor³.

LA CHAMBRE DE LA ROSE

Cette chambre ne contenait qu'un lit et un grand coffre ; elle faisait aussi office de garde-robe partielle de la princesse des Baux. En effet, les fourrures d'Alix étaient enfermées dans un coffre à double couvercle de la secrétoire. Dans les autres coffres de la chambre de la Rose, les habits d'Alix consistaient en six chaperons⁴ (quatre d'écarlate, un de camelot rouge et un de velours noir, tous fourrés d'un liseré de fourrures) et huit robes (deux grandes dont l'une à ailerons, l'autre à grandes manches, une étroite et trois autres sans désignation avec de petites ou de grandes manches, simples ou brodées. Certaines étaient d'écarlate ou de velours, ou de drap de damas bleu, ou de brunette, ou de drap d'or léger⁵). Enfin une seule cotte⁶ étroite de drap d'or, un manteau de drap blanc brodé, une houppelande⁷ de drap de laine, à grandes manches de velours noir, grandes et petites se trouvaient dans ledit coffre avec un « pingnes⁸ » de velours noir. Quant aux fourrures, deux étaient destinées à des houppelandes à grandes manches, une à un petit manteau et les autres aux manches, plus deux à des robes. Pour ces dernières, le corsage était de vair tandis que le collet, les manches et la queue étaient d'hermine.

LA CHAMBRE NEUVE DE PAREMENT

Cette chambre se situait dans le corps principal du château résidentiel et était meublée de coffres, d'un grand lit avec dossier de lit et deux autres tendus derrière de

1. Matelas de plumes.

2. Miroir.

3. Qu'elle renfermait aussi dans un petit coffret de cuir.

4. Sorte de bonnet, de confort ou de coquetterie, pour homme ou pour femme, enveloppant la tête et prolongé par un pan d'étoffe dont on se sert comme d'une écharpe.

5. CONSO, *op. cit.*, p. 137.

6. Tunique à manches, ample au niveau des hanches, portée par les deux sexes sans distinction.

7. Ample vêtement de dessus de longueurs diverses, porté par les hommes ou les femmes et ouvert par-devant.

8. Coiffure haute.



Salle des moines ou chauffoir avec cheminée visible en l'abbaye de Silvacane.

vieux taffetas, de trois archebancs¹ et d'un banc devant la cheminée. Elle était encore tendue d'« un grand tapis de muraille qui est tapis de Turquie à mettre par terre, rouge à ondes blanches et de trois autres tapis velus de Turquie, pendans à l'encontre des murs. »

Quant aux lits dans les différentes chambres d'Alix, ils étaient garnis plus fréquemment de coussouère, exceptionnellement de matelas seul et de coussouère, traversins, oreillers² – blancs qu'on utilisait la nuit ou de soie qui servaient de parement de jour, couvertures ou flassades³, assez rarement de coussins, courtes-pointes⁴ blanches – dites à l'ouvrage de Naples représentant des personnages – ou de couleur

1. Coffre à couvercle plat utilisé comme banc dont un conservait les ornements et les vêtements destinés à la chapelle.
2. Ils étaient aussi utilisés pour protéger les séants de la dureté des coffres et des bancs servant de siège.
3. Couverture grossière de laine, de coton, d'étoupe, etc.
4. Couverture de lit ouatée et piquée.

et couvertoirs¹. Ces lits étaient soit garnis d'une chambre soit d'une demi-chambre. La chambre comprenait le ciel, le dossier, la couverte et trois rideaux² ou *currens* ; la demi-chambre intéressait un demi-ciel avec dossier et couverte sans rideaux.

AUTRES PIÈCES

La garde-robe : ce qui peut paraître assez paradoxal, c'est que cette pièce ne sembla pas contenir les habits et autres effets d'Alix. À leur place étaient stockées des tapisseries murales de drap de haute lisse ou de tapis, tapis velus, de « prim poil », aux armoiries ou non de la maison des Baux.

Il y avait dans la forteresse des Baux treize chambres³ et leur retrait⁴, dont celle de l'évêque de Tortosa⁵ et du capitaine des Baux, Siffroy de Gigondas.

Qu'étaient les autres pièces du *castrum* d'Alix ?

La grande salle : elle se situait au premier étage du château résidentiel d'Alix. Elle était très peu meublée, comprenait un grand et vieux buffet avec armoiries, quatre grandes tables, deux tréteaux, un grand banc, un marche-pied, trois grandes pièces de sapin équarries et deux mille *tieules* ou tuiles. On y tenait des réceptions.

La chapelle des Morts : elle était de velours noir aux armes des Baux et de Villars. L'autel était paré de draps d'or, généralement historiés de broderies, et d'un *esventail*. Les jours de procession, le *corpus domini* était protégé par un dais de drap d'or ou *pali*. De nombreux coussins étaient utilisés dont un plus particulièrement destiné à recevoir le missel. Les tuniques du diacre et du sous-diacre étaient conservées elles aussi dans la chambre de parement.

La chapelle castrale s'ouvrait sur la cour à droite de l'entrée du château. C'était une chapelle de porte ; elle possédait aussi un accès direct de l'intérieur du château.

Le lardier : il renfermait toutes les viandes mises au sel.

Les celliers : ils contenaient les piles pour conserver l'huile et les fûts pour le vin, des provisions de laine, de chanvre, de lin et leurs instruments pour filer.

La taillerie : elle servait à confectionner essentiellement les hardes.

1. Riche étoffe, brodée et armoriée qui servait de parement de lit.
2. Souvent d'étamine.
3. Dont beaucoup devaient aussi se situer dans le bâtiment oriental, dans le prolongement du château résidentiel.
4. Pièce qui permettait aux occupants des chambres de se livrer à des activités plus personnelles et discrètes.
5. Ce cousin d'Alix emporta en toute légalité en Espagne une partie du mobilier de la princesse des Baux.

LES BAUX

LE *CASTRUM* ET SES CAPITAINES



« ARMES DES BAUX »

« *De gueules à l'étoile d'argent de seize rais* »

Devise : « *À l'asar Bautezar* »

Sobriquet : « *Inconstance des Baux* »

Guillaume de Baux (1324-?), seigneur de Puyricard et d'Éguilles, fut procureur du château des Baux et fut nommé par son neveu Hugues IV de Baux, seigneur des Baux, en son absence en Italie.

Antoine de Baux (1351-1355), prévôt de la Major de Marseille, fut procureur du château des Baux. Il assura cette fonction par la volonté de son frère, Raymond IV de Baux, seigneur des Baux, emprisonné en Italie.



Étienne Augier *alias* « Ferragus » ou « Ferragut du Pin » (1383-av. 1392), gouverneur et capitaine du château des Baux pour Raymond de Turenne.



Jean de Cornilho (av. 1392-1399) fut nommé par Raymond de Turenne.

CASTRUM DES BAUX



BLASON DES GIGONDAS

« *D'azur à la croix de Toulouse d'argent* »

Siffroy de Gigondas (v. 1400-1426) fut nommé par Alix de Baux. Il descendait probablement des Gigondas¹ seigneurs de Bourbouton² déjà en 1445. Fidèle à ses engagements envers sa princesse, il refusa de remettre le *castrum* des Baux au comte de Provence à l'exception du seul bénéficiaire testamentaire qui était Guillaume de Baux-Berre, duc d'Andrie, ce qui lui valut de supporter un siège de quelques mois. Il fut soutenu par le cousin d'Alix, Charles d'Urgell, évêque de Tortosa. Contraint à la reddition, il tomba en disgrâce. Il fut le dernier capitaine de la seigneurie autonome des Baux avant d'être supplanté par le premier des châtelains-gouverneurs, fidèle à Louis III d'Anjou, comte de Provence, Jean de Saint-Michel (v. 1380-?).

LA CHÂTELLAINIE ET SES GOUVERNEURS



BLASON DES SAINT-MICHEL

« *De gueules au chevron accompagné en chef de deux besants et en pointe d'une colombe le tout d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent* »

Jean de Saint-Michel (1426-1459) fut nommé gouverneur du château par Louis III et installé par Tristan de la Jaille et Jean Arlatan. Fils d'Aymeric de Saint-Michel (v. 1350-?), Jean était originaire de Tarascon où il serait né vers 1380, bien que cette famille ait été présente aussi à Beaucaire³. Il était seigneur de Boisseron, chevalier, vignier de Tarascon, de Sommières (1425), d'Arles (1430)

1. Soit de la branche aînée, celle de Pierre de Gigondas, soit de la branche cadette d'Isnard de Gigondas ou de la branche benjamine de Raymond de Gigondas.

2. Ils cédèrent leurs biens de Richerenches et s'établirent à Vaison et à Carpentras.

3. Son frère Geoffroy de Saint-Michel y était né vers 1395 et y mourut le 8 septembre 1460. De son vivant, il y fut consul en 1441 et 1445.

et fut capitaine des Baux. De son union à Raoulette Sachet (v. 1390-?), il eut entre autres¹ Jean II de Saint-Michel (v. 1410-?) qui s'unit en 1445 à Sillone de Pontevès (v. 1422-?).

À la mort d'Alix de Baux, toutes les terres de la vallée et le château des Baux furent mis sous sa garde.

Suspecté d'abus de confiance au sujet des pièces inventoriées dispersées d'Alix et confiées à sa garde, il fit une reddition de comptes le 11 septembre 1443 en présence du sénéchal Tanneguy du Chatel². Déjà, le 9 juin 1428, Jean de Saint-Michel avait donné à Pierre Bornan (?-av. 1440), visiteur des gabelles du sel, et à Philipin de Vieta, trésorier général de Provence, deux robes dont une de drap vert doublée de satin noir, à manches ouvertes brodées de perles et de feuilles d'argent et une autre d'un drap de soie pers de Lucques sanglé et à petites manches qui suscitèrent l'intérêt d'un drapier, Truphème Bernart, et celui d'Isaac de Tres et de Ferrier de la Roche, juifs de Tarascon.

Le 13 octobre 1428, par lettre du roi Louis en date du 6 octobre, à Averse, Pierre Bornan et Philipin de Vieta ordonnèrent à Jean de Saint-Michel que les biens mobiliers³ – plus d'une centaine à l'inventaire (grains, vins, bœufs, brebis et autres animaux, vases d'or, d'argent, habillements, perles, pierres précieuses, objet de literie, etc.) – d'Alix de Baux fussent vendues aux plus offrants. À partir du 17 juin 1435, Jean de Saint-Michel reçut ordre d'autres décharges à l'inventaire à l'attention de la cour royale et de son château de Tarascon. Le châtelain de cette dernière place forte, Guillaume Crespin, reçut le lendemain « couvertes de plumes, garnies chacune de coissins ». Les dispersions se poursuivirent jusqu'au 23 novembre 1443. Jean de Saint-Michel reconnut aussi qu'il s'appropri⁴ une partie de ce qui restait à l'inventaire pour son usage personnel ; il se tenait prêt à payer le prix qui lui serait fixé par la Cour.

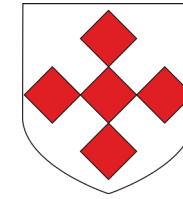
Bien que quelques objets fussent perdus, le 17 mars 1459, l'ancien châtelain dut les remplacer par onze lits qui furent placés dans divers appartements.

1. Catherine (v. 1410-ap. 1466), Charlotte (v. 1420-?) qui s'unit en 1445 à un damoiseau armateur, Michel Tincturier (v. 1420-ap. 1486), Silone (?-v. 1502) qui fut mariée trois fois, Marguerite, qui épousa par contrat de mariage à Tarascon, le 31 août 1443, Honoré de Châteauneuf-Mollégès, Guigon ou Guy de Saint-Michel (v. 1465-av. 1492), seigneur de Boisseron et Anthoine de Saint-Michel qui fut moine (<http://jean.gallian.free.fr/comm2/s/st-michel.html>).

2. CONSO, *op. cit.*, p. 142.

3. À l'exception des livres de la chapelle des Baux qu'il leur fit parvenir le 23 décembre 1428 (CONSO, *op. cit.*, p. 143).

4. À savoir un ducat d'or dans un coffret de cyprès, un bassin doré, trois pots d'argent, six tasses d'argent martelées, huit tasses d'argent marcal, 50 saumées de froment, 30 quintaux de laine grasse et prime... pour un total de 540 florins, déductibles de ses gages de capitaine des Baux et des dépenses avancées pour le château, soit 1 000 ducats.

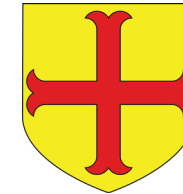


BLASON DES ARLATAN

« D'argent à cinq losanges de gueules posés en croix »

Devise : « Nul autre que vous »

Jeanon d'Arlatan (1459-1465) fut nommé châtelain et capitaine des Baux en mars 1459 par la baronne des Baux, Jeanne de Laval. Il était le fils de Jean d'Arlatan « le Grand » (v. 1385-ap. 1460). Ses origines sont traitées ci-après, dans la partie intéressant « Castillon », p. 120.



BLASON DES STAINVILLE

« D'or à la croix ancrée de gueules »

Philibert de Stainville (1465-1480), seigneur de Demange-aux-Eaux, de Vaucluse (1475), succéda en tant que capitaine-viguiier des Baux à Jean Arlatan. Il était le fils du chevalier Guyot de Stainville, seigneur de Stainville¹ et de Possesse², et de Marguerite³ de Garlande, dame de Possesse et de Pommereau. Philibert eut un frère aîné, Ancel de Stainville (?-av. 1441), qui fut seigneur de Stainville et qui épousa Guillemette de Chevery.

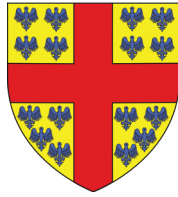
Les deux frères descendaient de Guillaume de Stainville (?-v. 1400), seigneur de Stainville, et de Gillette Maupille. Philibert de Stainville eut deux filles, Philipette (?-av. 1491) qui s'unit à Geoffroy de Longeville et Glandone qui convola en 1453 avec Charles Sagnet, seigneur de Vaucluse.

1. Dans la Meuse.

2. Dans la Marne.

3. Fille et héritière en partie de Marguerite de Châlons, dame de Villehardouin.

LES BAUX



BLASON DES MONTMORENCY

« D'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur, quatre à chaque canton »
Devise : « Ense et Aratro »

Guillaume de Montmorency (1480-1481), baron de Montmorency (1472)¹, seigneur d'Écouen, de Chantilly² (1484) et autres terres, devint capitaine-viguiier des Baux en 1480. Né en 1453, il était le fils de Jean II de Montmorency (1401-1477) et de Marguerite d'Orgemont. Il mourut dans son château de Chantilly en 1531. Il descendait de Bouchard I^{er} de Bray-Montmorency (?-978) et de Hildegarde de Blois.

De son mariage le 14 juillet 1484 à Anne Pot (1470-1510), il eut sept enfants dont un eut la même destinée que lui, à l'exception près que le connétable Anne de Montmorency (1493-1567) fut baron³ des Baux (1528-1567).



BLASON DES AGOULT

« D'or au loup rampant d'azur armé et vilainé de gueules »
Devise : *Virtus crescit in adversis. – Avidus Committere Pugnā*
Sobriquet : *Hospitalité et bonté d'Agoult*
Cri de guerre : *Sault au seigneur*

Raymond d'Agoult-Sault (1481-v. 1482) devint gouverneur des Baux en 1481. Il descendait de Humbert d'Albion (?-ap. 1008), coseigneur d'Apt et de Caseneuve et d'Inaurs d'Apt (?-1031), et de leur fils Guillaume I^{er} d'Agoult (v. 995-1041).

Raymond (v. 1450-1503) était issu de la branche de Barret et fut seigneur de Cipières, puis baron de Sault et de La Tour-d'Aigues. Bien qu'il fût marié à Marguerite de Tournon, le couple demeura sans postérité si bien que, après avoir hérité

1. Dans le Val-d'Oise, tout comme Écouen.

2. Dans l'Oise.

3. Après Bernardin de Baux, dernier des Baux à avoir été fait baron des Baux.

CASTRUM DES BAUX

lui-même de son oncle Foulques¹, il laissa son héritage principal à sa sœur Louise d'Agoult (?-1537), épouse de Claude d'Artaud de Montauban. Raymond d'Agoult-Sault fut chevalier de l'ordre du Croissant (brevet n° 13).



BLASON DES BAUDRICOURT

« D'or au lion rampant de sable armé, lampassé et couronné de gueules »

Jean de Baudricourt (v. 1482-1483), seigneur de Baudricourt² et de Blaise, fut nommé gouverneur et capitaine-viguiier des Baux vers 1482. Par sa charge de lieutenant-général du Roi, il fut dispensé de résider aux Baux³. Il naquit en 1435 de Robert de Baudricourt et d'Arléarde de Chambley. Lors des guerres entre le royaume de France et le duché de Bourgogne, il soutint le duc de Lorraine, René II, contre le Bourguignon, Charles le Téméraire, et lui prêta de l'argent.

Capitaine au service du roi de France, en 1482, il fut capitaine d'une compagnie royale d'ordonnance qui comptait cent lances (100 chevaliers et 200 archers) et fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel puis maréchal de France (1486). Il consacra la fin de sa vie à reconstruire son château de Blaise où il résidait avec sa femme, Anne de Beaujeu. Il mourut sans postérité le 11 mai 1499 à Blois.



François de La Bruyère – ou Brugeris – succéda à Jean de Baudricourt (1435-1499) dans ses fonctions de capitaine-viguiier (1483-1495).

1. Frère aîné de son père Guillaume d'Agoult et beau-frère de sa mère Albanette d'Agoult de Mison.

2. Dans les Vosges.

3. Dans CASTÉLAN, *op. cit.*, p. 53.

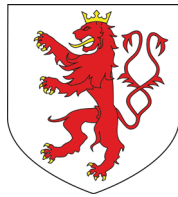
LES BAUX



BLASON DES BAUDRICOURT

« D'or au lion rampant de sable armé, lampassé et couronné de gueules »

Jean de Baudricourt (v. 1495-1499) fut fait pour la seconde fois capitaine-viguiier des Baux.



BLASON DES LUXEMBOURG-LIGNY

« D'argent au lion à la queue double, nouée et passée en sautoir, de gueules, couronné d'or »

À la fin du xv^e siècle, le comte de Ligny, Louis de Luxembourg (1499-?), prit le gouvernement des Baux le 5 mai 1499. Il naquit en 1467 de Louis de Luxembourg-Ligny (1418-1475) et de Jeanne de Bar (1415-1462).

À la mort de son père¹ le 19 décembre 1475, il devint temporairement² comte de Ligny (1475), puis prince d'Altamura, duc d'Andria et de Venosa, capitaine de Charles VIII, lieutenant général de l'armée française, grand chambellan de Louis XII et gouverneur de Picardie. Il mourut le 24 décembre 1503.

GESTION DU DOMAINE ET DE SA VALLÉE AU XV^e SIÈCLE

Que sait-on de la gestion du domaine des Baux par la dernière comtesse d'Avellino quelques années avant sa mort ?

1. Qui fut condamné par Louis XI à être décapité pour « intelligence avec l'ennemi » bourguignon. Le roi d'Angleterre Édouard IV livra les correspondances du connétable au roi de France. Ce même Louis de Luxembourg père (1418-1475) était le fils de Pierre I^{er} de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et de Marguerite de Baux, et neveu de Jean de Luxembourg, celui qui vendit Jeanne d'Arc aux Anglais.

2. En 1476, le comté de Ligny fut donné par Louis XI à Charles de La Trémoille.

CASTRUM DES BAUX

Elle était confiée à un clavaire¹, celui des Baux, comme nous le révèle trois extraits de compte tirés d'un registre² rédigé entre 1416 et 1420 et appartenant à Antoine Peire³, alias *Lombardon*, et « pour Madame la comtesse de Vellin⁴ ». Un autre appartenait à Jean Laugier et le troisième à Guillemain du Bois, fustier, pour « très-excellent et puissent dame madame la comtesse de Vellin, de Biauffort et de Fribourg, dame dudit lieu des Baux ».

Les recettes étaient nombreuses ; elles intéressaient, par exemple, les droits de « lods et trézains⁵ », celles liées à la mouture des olives :

« Recepte d'argent du molin de les olives ou madame prent, quant elle fait tout faire à ses despens, trois blans pour pilade, ung pattac pour peirol et ung bon denier pour la tine ; et, quant les gens le font pour soy-mesmes, comme ilz ont fait cest an présent, madame ne prent pour pilade sinon vu pattacz et demi, et son peirol et sa tine comme dessus », des bans de la vigne de Saint-Martin, des « pels de fedos, d'aignaulx et de cabre⁶ », des « gallines⁷ que se paient chascun an à chalandes », de redevances sur les récoltes du froment et de l'avoine, de leydes⁸ (acquittées par « ung mercier à col » deux deniers, par « ung jusieu, vendant de meles » aussi deux deniers et par « ung grasellier menent beste chargée » pour un montant de quatre deniers) ainsi que quelques recettes exceptionnelles comme celles de dix florins reçues de « dompne Marquese, pour comprer de sal⁹ ».

L'olive, la vigne, les céréales, les volailles, les bétails d'ovins, de caprins et de bovins et les anguilles du marais des Baux étaient produits principalement dans la vallée des Baux. Ce qui ne l'était pas, ou si peu, était acheté en dehors de la seigneurie. Les dépenses de la maison de la dame des Baux consistait en achat « d'œufs, chandeilhés, carsalades et cebes, du commandement de Suffren de Gigondas, mestre d'ostel¹⁰ », de trois voyages faits à Tarascon, pour acheter « poires, conils, perdis, etc.,

1. Officier municipal chargé de la garde et de la gestion de la caisse publique.

2. Arch. dép. série B 2603, registre, in-folio, 58 feuillets, papier (1416-1420).

3. DESTANDAU, *op. cit.*, p. 43.

4. Sous-entendu « d'Avellino ».

5. Dans le cadre de la vente de bien foncier, droits de mutation. Le trézain était une somme calculée au prorata du prix demandé lors d'une transaction ; elle devait être versée au vendeur du bien.

6. Entendons « des peaux de brebis, d'agneaux et de chèvre ».

7. Volailles (poules).

8. Véritable impôt semblable au droit de péage mais applicable sur les produits vendus sur les foires et les marchés des seigneuries.

9. Pour acheter du sel.

10. Gouverneur des Baux-de-Provence. Paulet énumère, dans l'inventaire de 1426, des provisions domestiques du *castrum* : des vins blancs et rouges, du porc et du bœuf salés dans le lardier, 70 saumées d'annone (blé) pour la garnison, des filets pour la pêche, des retz pour la chasse du cerf et du sanglier et le bétail se composait de trois cents vaches sauvages,



Vue sur l'ancien marais des Baux depuis le rocher de Linsolat (altitude 21 mètres).
À l'arrière-plan, les rochers de la Pène et, au fond, le massif des Alpilles.

an les bestes dudit clavaire, pour la venue du prince d'Orange », d'être allé à Arles acheter des marrons pour engraisser des veaux ou pour la ferrade des « égues » et des vaches, d'achat de vin blanc donné aux « compagnons, lo jorn que on ferret les vaques de madame » (3 s.) ou deux cordes « pour les ases de madame », voire de l'argent donné « ou quistain de Nostre-Dame-du-Puy ».

Des loyers étaient payés pour les bras loués comme ceux de Jehannon Aubant, employé pendant un jour « à tirer lo vin de clastro et pour adjudar amont ou castel » (3 s.), à neuf hommes employés à « devaler les blas » (1 fl. 3 s.), à Bertranne Marseille « pour taillar reisis » pour six journées (4 gr. et demi), à un homme envoyé à Salon « pour querre li bastz que Madame paguet, exceptat une parpelhole » (2 pat.).

Bien souvent, les bastides ou mas situés dans la Vallée des Baux étaient exploités par des « pèlots¹ », c'est-à-dire des exploitants, ménagers, bourgeois, ecclésiastiques ou nobles terriens, bayles ou non, qui embauchaient des travailleurs ou des brassiers.

Ainsi, sur le terroir des Baux, le mas de la Dame était au xv^e siècle la propriété d'Hélène Hugolène, dame de Fos ; à Mouriès, le mas de Viguary appartenait aux

de cent quatre bêtes rossatines et de treize courts (poulains d'un an), le grenier renfermait les noisettes et le blé qu'un moulin à bras pouvait convertir en farine, le cellier contenait une tine descargatoire pour les raisins et un cuvier à lessive.

1. AUTHEMAN V., LAFFÉ F., 1992 : « La politique au village – Cahier n° 1 du *Flourilège dou terraire* », Fonds Maurice Agulhon, Noël, Maussane-les-Alpilles, 1992, p. 61.

évêques d'Arles, le mas de Brau au roi René tout comme le « château de Joyeuse-Garde » qu'il légua à son épouse Jeanne de Laval.

Nombre de mas de la vallée existaient déjà au milieu du xv^e siècle, comme la bastide de Montfort, à Mouriès, qui date de 1442.

Entre 1483 et 1490, les comptes d'Armand Charbonnel¹, clavaire et receveur de la seigneurie des Baux², nous éclairent davantage sur la nature des recettes de cette seigneurie. Ainsi était perçu un droit d'un quart de la valeur d'un quintal sur la vente des laines, d'un quart par florin sur les encans³ et était loué à exploitation à l'année pour environ 55 florins l'*étang du Comte*. Le droit de passage des bestiaux venant de Beaucaire et conduits à Salon générait des revenus réguliers ainsi que les droits du transport de vin, de même que les différents fermages des foins et des herbages⁴ des coussous⁵, des terres friches et les droits d'entrée et de sortie des prés réservés et non livrés à l'exploitation (*prata defensa, prats devens*, en provençal) ainsi que les recettes provenant de la vente des produits des amandiers des Baux.

Nones, dîmes, quinzièmes, tasques, facheries permettaient d'emmagasiner en nature l'équivalent de quinze setiers d'orge, de douze setiers d'avoine, de vingt et un setiers de seigle et de trente-cinq setiers de blé. Quant au cens, vingt poules étaient perçues, quatorze tonnes trois quartats d'huile et quatre tonnels de la valeurs de cinq gros. Les droits du four banal rapportaient à la seigneurie des Baux 70 florins sans oublier la tare de la « graine d'écarlate ».

La somme totale des recettes s'élevait à 276 florins et huit gros tandis que les dépenses étaient de 12 florins pour les frais de la vendange des vignes des Baux et 18 florins pour les frais de voyage du juge d'Arles, des sergents et des messagers pour une somme totale des dépenses de 86 florins. Ce qui tend à prouver que la seigneurie des Baux fut plus que rentable pour les possédants fiefs tout au long du Moyen Âge.

UN HÉRITAGE TRÈS CONVOITÉ

Le testament d'Alix fut rapidement remis en cause par le comte de Provence, aussi roi de Naples, Louis III d'Anjou (1403-1434), au prétexte que ses biens furent légués principalement à des étrangers (Jean-Antoine des Ursins-Baux et Guillaume de Baux-Berre) et, selon le droit d'aubaine, Louis voulut les récupérer.

1. Arch. départ., série B 2604, registre, in-folio, 110 feuillets, papier (1483-1490).

2. Fief concédé par le roi de Sicile à Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne.

3. Vente publique (de saisies) à l'enchère au plus offrant et au dernier enchérisseur.

4. Les pâturages affermés par le clavaire étaient désignés sous les noms « le Grant Cosol, le *Devant* Souterrain, le *Devant* de Cade Veyre, Vaulpelières, le *Devant* de l'Isle, les herbages communs de la ville. »

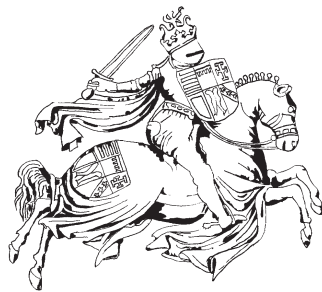
5. Prés de petite contenance.

Aussi dévoué et par respect pour les dernières volontés de sa comtesse, Siffroy de Gigondas refusa de donner le château des Baux à la Cour. Sur ce, Louis III, représenté par sa mère Yolande d'Aragon, envoya Jean d'Arlatan (v. 1385-ap. 1460) lever le siège des Baux. Quatre mois après, le 21 février 1427, le gouverneur de la citadelle des Baux la lui remit pour le crédit du comte de Provence¹, Louis III (1427-1434).

Pourtant, le 7 septembre 1428, Louis III renonça en faveur du duc d'Andrie, désigné par Alix pour toutes ses prétentions sur ses biens de Provence... à l'exception du château des Baux. Les Baux et leur vallée demeurèrent en fait annexés au comté de Provence et leurs habitants conservèrent les privilèges séculaires qui leur furent de nouveau accordés par acte public en date du 15 septembre 1430 et confirmés par noble Jean d'Arlatan.

À compter de 1427, Louis III d'Anjou (1403-1434) conserva le château des Baux. Puis ce fut son frère le roi René (1408-1480) qui lui succéda en 1434. En 1437, celui-ci unissait, par lettres patentes données à Marseille, la communauté des Baux au comté de Provence.

Le 10 mai 1437², le roi René concédait plusieurs avantages à la communauté des Baux. D'abord, des avantages politiques puisqu'il favorisa l'incorporation de sa ville et de son château au domaine royal. Il déclara encore en 1443 que la terre ne pourrait être aliénée du domaine³. Des syndics élus s'occuperaient des affaires locales. En 1444, il dépensa 1 100 florins pour la restauration des remparts et des tours du château.



Le roi René d'Anjou (1408-1480).

Sur le plan économique, les gens des Baux bénéficiaient librement du droit de pêche au filet et à la ligne, avec ou sans barque, sur les marais de Castillon. À l'époque considérée, la chasse⁴ pouvait se faire sans *furon* (furet) et sans feu, sauf sur la montagne du Deffens, de même que le recrutement de bergers étrangers était admis. La fiscalité s'assouplissait puisque le droit d'octroi était supprimé; il serait

1. Ce dernier le récompensa le 28 juin en lui offrant le château des Pennes.

2. D'après DEBIENNE, *op. cit.*, p. 356.

3. Par lettres patentes données à Tours du 6 mars 1443.

4. Aux perdrix, lièvres, sangliers, cerfs, biches, ours et cabrons.

donc possible de vendre ou d'acheter sans taxe. Il n'y aurait plus de droit de gabelle et la donation entre vifs devenait exempte de droits de lods.

Enfin, sur le plan judiciaire, les habitants des Baux ne seraient détenus que dans leur propre ville. Seul le grand sénéchal de Provence pouvait revoir ou casser les sentences des juges locaux. Les officiers de justice n'auraient plus aucune juridiction sur Les Baux, à l'exception d'un mandement venu de l'autorité supérieure.

En 1459, René céda en viager la baronnie des Baux à sa seconde et loyale femme, Jeanne de Laval (?-1480). Elle habitait souvent le château qu'elle orna et embellit.

À la mort de René, le 10 juillet 1480, le comté de Provence fut légué à son neveu Charles du Maine¹ qui régna seulement dix-sept mois sous le titre de Charles III. Avant de mourir, il désigna pour lui succéder le roi de France Louis XI (1482-1483). Puis ce fut Charles VIII (1483-1498) qui posséda Les Baux.

À la fin du xv^e siècle, le 5 mai 1499, le procureur du roi Jacques de Angelo et le maître rational Jean Guiran vinrent aux Baux prendre possession de cette place et y installer le clavaire des Baux, Nicolas Guibert. Il fut nommé pour percevoir les revenus de la place, nouvellement réunie au domaine du Roi et à la suite de la mort du sire de Baudricourt². Ledit clavaire demeura aux Baux jusqu'au 14 août suivant, date à laquelle il reçut commandement de livrer la place au comte de Ligny, Louis de Luxembourg, ou à son procureur, Louis de Villeneuve, maître des ports. Le sous-viguier des Baux fut Pierre Tharascon. Définitivement aliénées, les terres baussenques devinrent baronnie en 1513 et ne furent plus qu'un simple siège de viguerie royale.

LA TOUR DE BRAU, SIÈGE DES COURS D'AMOUR BAUSSENQUES :

LA TOUR DE BRAU

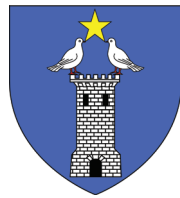
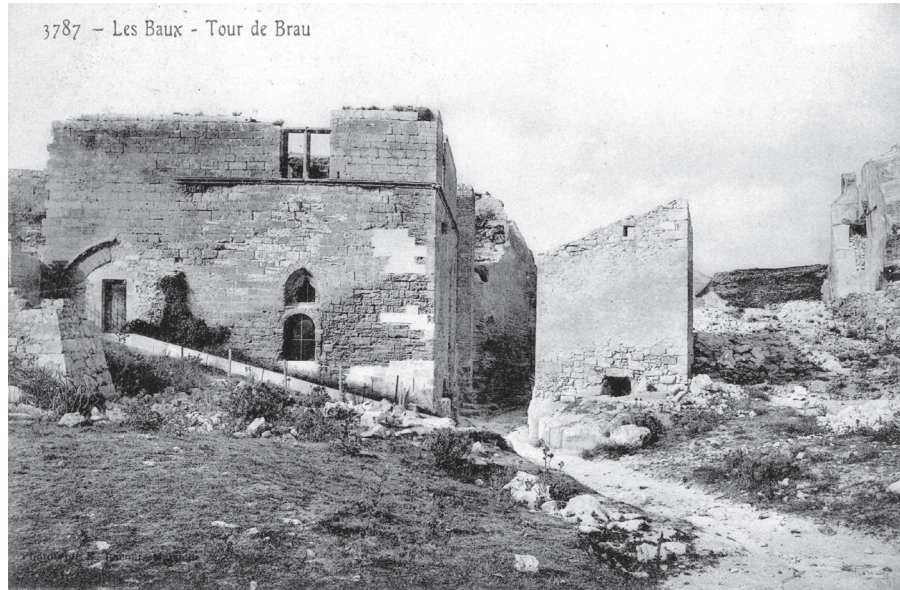
Cet ancien hôtel fut construit vers le début du xiii^e siècle. Au xv^e siècle, il appartenait à la noble famille de La Tour du Brau³. Elle le vendit vers 1545 à sire Petit-Jean⁴ Peyre (?-1576), marchand des Baux et premier consul des Baux en 1554. Il y mourut en 1576.

1. Bien que le roi René eût un petit-fils en René II.

2. Les gages annuels du capitaine des Baux étaient de 300 florins. Outre ces gages, le capitaine touchait 150 florins, somme à laquelle était affermé le four, plus le produit de la ferme du moulin d'huile, des prés et des terres, du ferrage, du grand jardin « dabas » et des vignes, dans *Arch. dép., série B 2606, claverie des Baux (1499-1510)*.

3. En provençal, *lou brau* désigne « les taureaux sauvages ».

4. Fils de Monet, propriétaire du tenement de Servanes (DESTANDAU, *op. cit.*, p. 32). Par acte d'achat, Esperit Peyre probablement en fit la cession à Eyme Barbier, charpentier de Tarascon, fixé aux Baux à la fin du xvi^e siècle. Plus tard, le 10 août 1677, l'hôtel de La



BLASON DES LA TOUR DE ROMOULES-RIEZ

« D'azur à une tour crénelée de quatre pièces d'argent, maçonnée de sable, à deux colombes d'argent affrontées, becquées et membrées de gueules, perchées sur les deux créneaux extrêmes, et soutenant de leurs becs une étoile d'or »

Les La Tour du Brau descendaient du secrétaire du roi Philippe de La Tour de Romoules, né en Campanie (Italie) en 1370. Nous pensons que cet hôtel fut acquis par son petit-fils Honoré dit « Le Brau » de La Tour de Romoules (1440-1504) qui épousa

_____ Tour du Brau ruiné appartenait à Honoré de Derres, maître-maçon, dans DESTANDAU P., 1910 : « État parcellaire de la ville des Baux entre 1584 et 1598 », 1910, L. Castanet, Bergerac, p. 85.

le 3 février 1469 à Arles Madeleine d'Isnard (v. 1450-1517). Le couple eut trois filles¹ et un garçon. Ce dernier, Louis² de La Tour de Romoules (1490-?), consul des Génois de la ville d'Arles (1526), s'unit en secondes noc³ le 6 janvier 1514 à Peipin (Basses-Alpes) à Antoinette de Glandevès-Gréoux (?-1573).

En 1408, le Monge des Îles d'Or offrit à Alix de Baux un recueil de tous les poèmes provençaux⁴, ces derniers mêmes qui inspirèrent le cœur de ceux qui avaient écrit des odes notamment sur les dames de leur sang et qui les interprétèrent lors des cours d'amour⁵.

LES COURS D'AMOUR

Les cours d'amour⁶ étaient aux châtelaines, aux dames, ce que l'art de la guerre était à leurs époux, aux chevaliers. Maynier affirma :

_____ 1. Colette (v. 1480-?) qui convola avec un licencié ès droits et juge de Salon, Jean Bardoche (1470-1511). Baptistine (v. 1485-?) fut mariée à Charles de Matheron Peynier (v. 1460-?), seigneur de Salignac et d'Entrepierrres et enfin, Catherine (1490-1574) qui épousa Jérôme de Varadier (1490-ap. 1553), coseigneur de Saint-Andiol et consul d'Arles (1553).

2. Source arbre en ligne sur geneanet de « Fraternelle » : http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/index.php?action=detail&livre_id=383193&page=481&book_type=livre&search_type=ouvrages&name=BRAU&tk=7a5d5c21e761c1e7.

3. Le 1^{er} janvier 1507, il avait épousé en premières noc^{es} Catherine de Romieu (v. 1490-v. 1513).

4. NOBLEMAIRE G., 1903, *op. cit.*, p. 135. Charles II d'Anjou, prince de grand savoir laissa aussi une très belle bibliothèque où l'on trouva les œuvres de quatre-vingts poètes provençaux, (MAYNIER, *op. cit.*).

5. Nous reprenons cette expression de « cours d'amour » à Jehan de Nostredame. Ces « cours » désignaient un jury (*consensus dominarium*) composée de douze dames. Ainsi, au XIV^e siècle, nous citons les douze dames d'une des cours d'amour d'Avignon : Anne, vicomtesse de Thalard, Béatrix d'Agout, dame de Sault, Antonnette de Cadenet, dame de Lambesc, Briande d'Agout, comtesse de la Lune, Douce de Moustiers, dame de Clumanc, Huguette de Forcalquier, dame de Trets, Rixende de Puyvert, dame de Trans, Isoarde de Roquefueil, dame d'Ansoys, Blanche de Flassans, dite « Blankaffour », Jehanne, dame de Baux, Magdallene de Salon, dame de Salon et Phanette, dame de Romanin. Citons encore d'autres participantes telles qu'Agnette de Forcalquier, Hermesinde de Posquières, une des dames présidentes des cours d'amour au même titre que Jausserande de Claustral ou d'Alacte, dame d'Ongles. Les cours d'amour les plus célèbres furent celles d'Avignon, de Romanil (Saint-Rémy-de-Provence), de Signes et des Baux.

6. En 1342, une cour d'amour se tint à Avignon où Jeanne de Baux fut citée comme un des ornements. Une autre se fixa à Romanil (Saint-Rémy) où participèrent les dames Béatrix et Briande d'Agout. Laurette de Sade et Phanette de Gantelme (tante et nièce) la présidaient. Au *castrum* des Baux, ces cours se tenaient donc habituellement dans le pavillon de la tour de Brau (musée actuel).



Intérieur de la Tour de Brau.

« Ces Dames établirent une Cour d'Amour au XII^e siècle, sous l'autorité des Berengers, Comtes de Provence, continuée jusqu'au XIV^e siècle ; elles y décrioient de la véritable & de la fausse gloire, des points d'honneur, des préséances, des faux sermens, des infidélitez, jalousies, & de tout ce qui concernoit semblables choses [...] »

Aussi au sein de ces cours itinérantes, trouvères, troubadours¹ et dames dévelop-

1. C'étaient des inventeurs, des créateurs, des auteurs interprètes tel que Guillaume de Porcelet en 1191. Ils glorifiaient dans leur *canço* le *fin'amor*, l'amour pour la dame. Le poème chanté avait pour vertu le perfectionnement de l'âme et le cœur du chevalier. Ils étaient pour certains des valeurs sûres que l'on voyait parfois partir à regret d'une cour à une autre à travers l'Europe. Ce fut le cas du troubadour Bernard de Ventadour qui quitta la cour d'Angleterre pour celle de Raymond V de Toulouse où il demeura jusqu'à la mort du comte en 1194. Ce fut le même déchirement lorsque Rambaud de Vacqueiras (1165-1204), jongleur puis troubadour aux trente-cinq poésies lyriques et aux trois épîtres, quitta Guillaume de

pèrent-ils une culture du chant, de la danse et des poèmes¹.

Les troubadours en Provence et ceux qui en étaient originaires étaient recherchés aussi bien à la cour du comte que dans les châteaux des grands seigneurs² et des têtes couronnées. On se délectait de les y entendre. Du reste, la langue d'oc y était, disait-on, très appréciée car mélodieuse.

Aussi, entre chevauchées guerrières et fêtes courtoises, les seigneurs se prêtèrent-ils rapidement au jeu de cette cour et s'adonnaient à de véritables joutes poétiques. En 1190, Richard « Cœur de Lion³ », qui séjourna quelques temps à Marseille à la cour du comte de Provence, composa des chansons en provençal avec le très célèbre troubadour Folquet.



Richard Cœur-de-Lion (1193).

Baux-Orange (?-1218) et sa cour pour s'attacher à Boniface de Montferrat qui le fit chevalier et devint son ami et qui l'accompagna et mourut lors de la quatrième croisade à Salonique en 1204. Ajoutons que sous l'influence de la poésie amoureuse andalouse des IX^e-X^e siècles et à l'encontre de la conception matrimoniale que la réforme ecclésiastique voulait imposer, les troubadours du XII^e siècle développèrent les motifs de l'amour profane qui portaient en germe une éthique distincte de la morale chrétienne : idéalisation de l'adultère, culte de la dame et soumission à sa volonté (MERDRIGNAC B., 1994 : *La vie religieuse en France au Moyen Âge*, 1994, coll. Synthèse et Histoire, éd. Ophrys, Paris, p. 127).

1. Citons encore le chevalier Bernard de Rascas, assesseur du syndicat d'Avignon, en 1348, poète, juriste et bienfaiteur des pauvres.
2. Et plus modestes tels que celui de Romanil, près de Saint-Rémy-de-Provence, où, dit-on, en 1332, Étienne de Gantelme (Ganteaume) brillait. Notons qu'en 1336, un autre Gantelme, Raymond, seigneur de Graveson eut la qualité de ménestrel du roi, tout comme le fut cette même année le sénéchal de Provence, le chevalier Philippe de Sanguinet (BLANCARD, *op. cit.*).
3. Qui partait avec le roi de France Philippe Auguste et l'empereur Frédéric Barberousse pour la troisième croisade. Gravure extraite de l'ouvrage de DEMAU G., *op. cit.*, p. 114.



Musicien du XIII^e siècle visible sur le sceau de Bertrand, comte de Forcalquier.

Tous ces seigneurs se plaisaient donc à écouter ou à composer des pastourelles, des ballades, des sirventès, des chansons¹, des tensons² et des *partimens* (jeux partis) que musiciens et troubadours, maîtres dans l'art, dispensaient. Émilien Cazes déplorait la chose : « Quant à la chanson de geste ou poème épique, la littérature provençale n'a pas été à la hauteur de la littérature française qui créa le genre³. »

Rappelons que Guillaume de Baux-Orange (?-1218) fut un excellent poète de son temps et que sa cour était tout aussi réputée. Pourtant, seules les dames jugeaient des questions de galanterie des participants et décernaient⁴ les prix de poésie provençale, car elles en étaient les organisatrices, comme le fit au XII^e siècle, au château féodal de Châteaurenard, lors d'une cour d'amour, Jordane, femme de goût et de culture, maîtresse d'Alphonse d'Aragon, comte de Provence.

L'illustration de la galanterie, les effluves contenus de sentiment guidés par le charme et la beauté des dames, chantés par les troubadours, ne mettaient pas parfois

1. Comme le fit en 1270 Guillaume Figuera, poète et gentilhomme d'Avignon, surnommé « le Satyrique », auteur du *Fléau mortel des tyrans* et de plusieurs chansons à la louange d'une dame avignonnaise de la maison des Matheron. Selon J. Gallian, Lacroix du Maine rapporta qu'il écrivit une jolie pastourelle imitée par Pétrarque.

2. Couplets satiriques.

3. CAZES É., 1887 : *La Provence et les Provençaux*, Gedalge jeune, libraire-éditeur, Paris, 1887, p. 6.

4. Comme le dit Castéran, « le troubadour ou le seigneur lauréat, pour le prix de son succès, recevait une couronne de plumes de paon offerte par une des dames de la cour d'amour qui lui octroyait de plus un baiser avec des félicitations. »

sans péril¹ la vie de la dame courtisée qui était presque toujours une femme mariée. Principe de cet amour courtois, le secret à deux, partagé par le messager et le gueur, et reluqué par les *lauzengiers*, les jaloux malveillants, prêts à dénoncer au mari (le seigneur) le poète effronté et sa dame.

Le troubadour Pierre Roger d'Arles en fut pour ses dépens lorsqu'il vint chanter à la cour d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne. La *lauzengière* ne fut autre qu'Ermengarde qui, rongée de jalousie, le pria de s'éloigner car trop proche de sa demoiselle d'honneur, Huguette de Baux dite « Baussette ». Chassé, le troubadour se réfugia alors auprès de Raymond I^{er} de Baux, prince d'Orange (?-1282) et, de là, continua à échanger des vers avec la dame de ses pensées. Ironie du sort, Huguette finit par s'unir au chevalier Blacas de Baudinar, sieur d'Aups. Nostradamus dit alors que Pierre Roger lui dédia tout un poème, *Contre la dama de mala merce*. En 1323, Huguette² de Baux lui répondit d'une morgue peu flatteuse : « Io non m'en kal de tas rimas grosieras ».

Plus tragique fut la fin du troubadour Guilhem de Cabestan³ qui, après avoir chanté Bérengère de Baux, fut tué par Raymond de Seillans, mari de Tricline Carbonelle. Dans un excès de fureur jalouse, ledit Raymond lui arracha le cœur et le fit accommoder en plat et servit ce festin de Pélopes à sa femme.

Dans un registre plus spirituel, Sordel, jeune poète provençal, invitait par ses vers les princes d'Europe à venir manger du cœur de Blacas de Blacas « le Grand guerrier » afin d'être animé de sa bravoure et de sa valeur⁴.

Tous les troubadours ne furent pas aussi malchanceux que Pierre Roger d'Arles et Guilhem de Cabestan ni aussi effrontés que Peyre Vidal (1165-1205) qui, lui aussi, dut quitter précipitamment la cour de Barral de Marseille après avoir osé embrasser de nuit et dans sa chambre l'épouse assoupie du seigneur, Alazais.

« Blacasset », fils de Blacas, se lamenta, lui, sur l'entrée au couvent de Saint-Pons, près de Gémenos, des deux sœurs de Baux, la « Belle Huguette » et l'« Aimable Étienne ». Il dit :

« Toutes deux, auxquelles le prince d'Orange et moi avons consacré tant de chants, sont entrées dans un cloître. J'aurais dû mourir un an ou deux avant elles. Qu'advient-il maintenant de leurs beaux yeux et de leurs dents blanches ? Qu'advient-il de leur vertu et de leur honneur qui furent leur gloire ? Huguette et sa sœur lisent maintenant les heures dans le cloître pendant que nous deux, le prince de Provence, et moi, versons des larmes. Je suis

1. Vers 1340, Pierre Hugolen, poète, amoureux d'Antoinette de Cadenet, dame de Suze (Suès) de Lambesc, la tua car on ne voulut pas la lui donner en mariage. Pour éviter les représailles sur sa personne, il se suicida.

2. Baussette, selon L. PAULET, *op. cit.*, p. 62.

3. Ou, selon NOBLEMAIRE : « de Capestaing ».

4. MAYNIER, *op. cit.*, p. 74.

vraiment tenté de mettre le feu à ce cloître et de faire périr toutes les nonnes dans les flammes. Je suis tenté de blasphémer contre Saint-Pons qui a enlevé toute joie de la Provence. Ah ! Quels trésors nous avons perdus en vous perdant, belle Huguette et aimable Étienne¹. »

Ils furent nombreux à s'éprendre d'une des dames de la maison des Baux. Pierre d'Auvergne fut l'un d'eux. Il célébra la grâce et la beauté de Clairette de Baux, elle qui aimait se reposer dans le pavillon de la reine Jeanne². Nostradamus dit encore de lui qu'il avait pris tant de crédit et d'autorité sur les dames que, après avoir récité ses chansons, il recevait un baiser de celle dont la compagnie lui était plus agréable et le plus souvent ce fut la dame des Baux la plus belle et la plus gracieuse. Selon Nostradamus, Boyer de Nice prit pour dame de ses pensées Annette de Baux de Berre et Bertrand d'Allamanon³ en fit tout autant pour Phanette de Gantelme de la maison de Baux-Berre, tante de Laure de Sade⁴, l'amie de Pétrarque (?-1374), comme le signalèrent Castéran et Noblemaire :

« Je ne sais qu'une demi-chanson ; si l'on veut savoir pourquoi, c'est que je n'ai qu'un demi-sujet de chanter : il n'y a d'amour que de ma part, la dame que j'aime n'en a point, elle me refuse tout ; mais je prendrai pour des oui les non qu'elle me prodigue. Espérer avec elle vaut mieux que posséder ailleurs... Si j'avais abandonné celle qui me traite avec tant de rigueur, j'aurais été plus heureux auprès d'une autre, mais le fou ne quitte pas sa folie et je ne me repens pas de la mienne. Lorsque je tombai dans les chaînes de ma dame, il aurait mieux valu pour moi tomber dans celles des Mammelus ; j'en serais sorti par amis ou par argent au lieu que dans ma prison je n'ai aucune de ces ressources. Je vous aime, madame, et vous aimerais deux fois autant si vous n'étiez pas autant insensible, mais vous savez que je ne puis vaincre mon amour et vous m'accablez par votre indifférence. »

1. NOBLEMAIRE G., *op. cit.* p. 133.

2. CASTÉRAN, 1912, *op. cit.*, p. 26-27.

3. Était-ce celui qui fut seigneur de Rognes (?-1289), l'arrière-arrière-petit-fils de Raymond I^{er} de Baux (1105-1150), seigneur des Baux ? Ce Bertrand d'Allamanon descendait par sa mère de la famille de Porcellet et d'Alazais de Baux et par son père Pons d'Allamanon (1190-1274), de Pons de Brugerias d'Allamanon, seigneur Catalan, qui suivit le comte de Provence, Raymond-Bérenger IV, en 1240, en Provence et devint seigneur de Lamanon (http://gw.geneanet.org/sacha9_w?lang=fr;pz=vladislav+valeriy+evariste;nz=dumont;ocz=0;m=A;p=bertrand;n=d+allamanon&siblings=on¬es=on&t=T&v=6&image=on&marriage=on&full=on).

4. Plus précisément de Laure Audibert de Noves (1314-1348) qui épousa le 13 janvier 1325 Hugues II de Sade (?-1364), principal chevalier et seigneur d'Avignon (http://gw.geneanet.org/sacha9_w?lang=fr;pz=vladislav+valeriy+evariste;nz=dumont;ocz=0;p=hugues+ii+le+vieux;n=de+sade).

Bertrand d'Allamanon se consola par les armes et tança son ami Sordel qui lui répondit par ces mots : « Pourvu que je paraisse brave aux yeux de celle que j'aime, que m'importe d'être méprisé des autres ; je vivrai joyeux avec elle et ne veux pas d'autre félicité. »

Bertrand lui répondit alors : « Comment osez-vous paraître devant votre amie si vous n'osez prendre les armes pour combattre ? Il n'y a pas de vrai plaisir sans la vaillance ; c'est elle qui élève aux plus grands honneurs, tandis que les folles joies d'amour entraînent l'avilissement et la chute de ceux qu'elles séduisent ; je vous laisse les tromperies d'amour et ne veux que l'honneur des armes. »

Quelques seigneurs des Baux s'illustrèrent comme poètes à leurs heures. Ce fut le cas au XII^e siècle de Bérard de Baux et au XIII^e siècle de Rambaud de Baux qui se fit remarquer en 1236 par des vers provençaux faits à la louange de Marie de Châteauvert et de la comtesse d'Orgueil.

LA LÉGENDE DE BARBE DE BAUX

D'après l'abbé Constantin, Barbe de Baux fut l'héroïne d'une légende touchante du XIII^e siècle :

« La perle de la Maison des Baux venait d'atteindre sa vingtième année ; vertueuse et belle, les plus nobles seigneurs avaient déjà demandé sa main ; c'est à son cousin que ses parents l'accordèrent, au seigneur Guilhem d'Estoc¹ de la cité d'Aix. Cette condition lui fut pourtant imposée qu'il l'attendrait trois ans. Et Guilhem, doué du génie poétique autant qu'un maître troubadour, trompait les longueurs de l'attente en chantant les vertus et les charmes de sa fiancée.

Cependant, la troisième année touchant à sa fin, Guilhem partit d'Aix, avec ses parents et deux varlets et s'en vint au castel des Baux. Le pont-levis franchi, il s'étonne de n'être pas accueilli comme l'enfant du manoir ; il n'aperçoit que la mère de Barbe, pâle et triste, cherchant à retenir ses sanglots. On lui explique la cause de cette douleur, mais il n'y veut point croire. Il faut le conduire à la chambre de sa fiancée pour le convaincre de la réalité cruelle.

Atteinte d'une fièvre maligne Barbe se débat dans le délire. Ses yeux hagards reviennent sans cesse à la fenêtre comme pour découvrir dans les profondeurs de l'horizon un être impatientement attendu. Elle retombe ensuite sur sa couche et de ses lèvres rigides, on l'entend murmurer les noms bénis de Notre-Dame, de M. saint André, de M. saint Blaise, unis au nom aimé de Guilhem.

1. Selon MAYNIER, *op. cit.*, p. 114. Il évoque l'histoire de Guillaume Durand qui trépassa subitement lorsqu'atteinte de fièvres malignes Barbe fut cru morte. Les parents se résolurent à les inhumer ensemble quand Barbe donna des signes de vie. Profondément bouleversée, elle entra dans un monastère jusqu'à ce qu'elle mourut et que son corps fut porté au tombeau de son amant ; ce fut en 1270.

LES BAUX

Subitement, elle se tait, elle ne s'agite plus, une pâleur livide s'étend sur son visage... la jeune fille est morte...

Des cris désolés emplissent alors la chambre et la mère de Barbe se jette lamentable sur le corps de son enfant...

Guilhem ne dit mot, il se lève, écarte doucement la mère, porte à ses lèvres la main qu'il avait dotée de l'anneau des fiançailles, jette un long regard sur le cadavre... On entendit alors un éclat de voix tel qu'un rugissement, puis Guilhem s'affaisse. La douleur l'avait tué.

Un exemple d'attachement si singulier fit résoudre les parents de les ensevelir tous deux dans le même tombeau assurés qu'ils étaient que l'esprit et le cœur seuls avaient eu part en leur amour.

Sur le soir, les jeunes filles du village portèrent à la chapelle de Madame sainte Catherine le corps de la princesse Barbe ; celui de Guilhem d'Estoc était soutenu par six pages du château. Les prêtres de Saint-Vincent assistaient le chapelain et tous chantèrent moult pieusement l'office des trépassés. À la lueur des torches on descendit ensuite les degrés du caveau seigneurial.

Les psaumes avaient cessé, l'on n'entendait plus que les pas cadencés des porteurs. Au moment où le cercueil de Barbe allait s'aligner à côté de celui de Guilhem, quelques jeunes filles, ses compagnes préférées, obtinrent de la revoir une dernière fois. Mais voici qu'au moment où le couvercle se referme, le cadavre semble remuer, il ouvre les yeux, incline la tête. Barbe vit encore. Bientôt on n'en peut plus douter et des larmes de joie se mêlent aux derniers sanglots.

On tire la moribonde de son cercueil et on la rapporte sur son lit encore couvert de roses et de lis. Ses premières questions furent pour Guilhem d'Estoc et l'on dut, avec ménagements, l'instruire de la mort émouvante de son fiancé.

À cette nouvelle, Barbe, forte et calme, déclara qu'elle n'appartiendrait jamais à autre qu'à Dieu.

Un mois après, dans la ville natale de Guilhem, les religieuses de Notre-Dame de Nazareth l'admettaient au nombre de leurs sœurs. Du cloître, elle ne sortit que morte. On porta son corps dans la crypte funéraire du château des Baux et, d'après le désir qu'elle avait souvent exprimé, on la déposa à la même place qu'elle avait occupée une fois déjà, à côté du cercueil de son fiancé. »

LA VALLÉE DES BAUX ET SES TERRITOIRES EN MARGE



Vue depuis le castrum des Baux vers Maussane.

Peut-on parler réellement de seigneurs baussencs mineurs ?

À l'évidence, les seigneurs des Baux, qui possédaient des arrières-fiefs dans la vallée et alentour, ne purent pas déléguer leur pouvoir sans être représentés et épaulés par de fidèles sujets : gouverneurs, châtelains, procureurs, nobles fieffés ou non, issus ou non de la vallée des Baux ou de sa principale cité, etc. Qu'en était-il ?

Déjà à la fin du x^e siècle, en 981, une charte mentionnait qu'un dénommé Silvius et ses fils Aymeric et Pons possédaient une terre¹ de leur seigneur Pons et de sa femme Profecta qu'il tenait d'eux pour services rendus à leur fils Hugues.

Une autre charte de juillet 1210, passée devant notaire dans le château de Trinquetaille, dans la maison du seigneur Hugues de Baux et en présence de son épouse, dame Barrale et autres témoins, nous révèle que Guillaume Désiré Lune fut baile de Castillon².

En mai 1254, Barral de Baux nomma Guillaume Castellan, bailli de la vallée de Mouriers.

Lors des spoliations arlésiennes et tarasconnaises subies par Bertrand II de Baux dans sa vallée des Baux et ses propriétés adjacentes lorsqu'il en était absent en 1272, son lieutenant et vassal le chevalier Bertrand de Romanil usa des droits de son seigneur pour les faire valoir devant le sénéchal du comte de Provence.

Pierre de Luisa fut gouverneur de Montpaon en 1287.

Le 22 septembre 1332, par acte à Avignon dans la maison de l'archevêque, un dénommé Bertrand Razol, procureur de Hugues I^{er} de Baux d'Avellino, requit que l'archevêque d'Arles Jean rendît hommage au comte d'Avellin pour le château de

1. Qui se situait près du château appelé *Balcus* et qu'il avait cédé à Saint-Pierre-de-Montmajour et à ses moines (CONSO, *op. cit.*, p. 37).

2. Archives de la Cour des comptes, côté n° 80, registre Rubei, n° 10, folio 200, armoire E, (PAULET, *op. cit.*, p. 114).

Vacquières, les pâturages de Saint-Martin-de-Crau et divers droits sur Mouriès¹. Ce fut un autre « vassal et proche ami » du même Hugues de Baux d'Avellino, Jean Vincen, qui fut gardé auprès de lui après que le 18 juillet 1342, le roi Robert eût demandé à son sénéchal de Provence et de Forcalquier de répondre favorablement à la requête formulée plus tôt par le comte d'Avellino².

Avant le 10 décembre 1358, Gérard de Valesio, seigneur de Bouc et de Collongues, commissaire général de Raymond IV de Baux, avait vendu ses droits cens et corvées de La Cadière à ses procureurs pour 600 florins d'or³. Mais le procureur Guillaume Odoli de Saint-Rémy également fut nommé à ce titre par le même Raymond, comte d'Avellino et seigneur des Baux.

Antoine puis Francois de Baux, oncles d'Alix, furent successivement seigneurs de Montpaon.

Jacques et Raymond Hostager, fils de Pierre, châtelain de la terre de Vitrolles, étaient gentilshommes des terres baussenques de Raymond IV de Baux⁴.

Les archives départementales des Bouches-du-Rhône nous dévoilent encore la présence d'autres membres de familles locales telle que celle des Turre⁵. En effet, nous apprenons qu'un Bérenger de Turre était un noble originaire des Baux. Il exerça une carrière de baile-juge de Moustiers en 1299 puis de juge d'Arles en 1316. Il en fut de même pour Jean Franconis, noble originaire des Baux-de-Provence, qui fut juge de Barcelonnette en 1336 et 1340 (date de son décès). Sa veuve, une dénommée Catherine, toucha les revenus de son salaire⁶.

1. CONSO, *op. cit.*, p. 107.

2. CONSO, *op. cit.*, p. 104.

3. Dans CONSO, *op. cit.*, p. 117.

4. Selon CONSO, *op. cit.* p. 120, le 7 janvier 1364.

5. Était-ce un ancêtre du noble Louis de la Tour qui possédait un terrain situé près de la porte des Baux, entre les deux enceintes, au lieu dit « *porta Ayguiera* » et des frères Louis et Accurse de la Tour ? (Série B 2606, état des droits du domaine des Baux, registre in-folio, 10 feuillets, papier, 1501-1504).

6. AD du 13, série B1520 F.62v.

CASTRUM DE BARBEGAL

RAPHÈLE-LES-ARLES

(ARLES)

À mi-distance entre la commune de Fontvieille, à 4 kilomètres au nord, et l'agglomération arlésienne de Raphèle-lès-Arles, à 5 kilomètres au sud, le Grand Barbegal et son château se situent au sud du canal de la vallée des Baux, le long de la D33.

Bien qu'asséché aujourd'hui, le marais des Baux était au Moyen Âge un vaste étang permanent ou saisonnier¹ inscrit au cœur d'une dépression d'est en ouest longue de douze kilomètres et large de un à deux kilomètres. Celle-ci était intercalée entre le versant montagneux et la Crau². Le marais offrait une protection naturelle³ au sud de la seigneurie des Baux et de sa vallée. Ses eaux mouraient alors jusque dans le marécage, formant un isthme et un détroit proche de l'ancien marais de Figuerolle, près du seuil rocheux du Grand Barbegal-Mas d'Agard et de la tour médiévale de Barbegal, ce qui permettait au seigneur des Baux, ou du moins à son baile, de contrôler cette voie naturelle.

En 1100, un acte évoquait déjà la présence de la chapelle Sainte-Marie de Barbegal. En 1218, un certain Bertrand Amphoux lui légua cinq livres et en 1229 la pieuse Jacine deux cents livres. Si bien qu'en 1210 déjà, Barbegal était riche d'une tour fortifiée ceinte de quelques habitats et de ladite chapelle. Une communauté de pêcheurs vivait tout autour des étangs dont l'étang de Peluque, surtout entre le Castellet et la montagne de Cordes. En 1245, du pont de Barbegal au pont de Crau, dans la partie méridionale, le niveau de l'eau était si élevé qu'on ne put se résoudre

1. À la fin du Moyen Âge, le niveau des eaux était maximal ce qui engendra la création de barrages (BRUNETON H. *et alii*, 1998 : « Le marais des Baux archéologie et paléoenvironnements », in : *Méditerranée*, t. 90, 4-1998. Archéologie et paléopaysages, p. 35).

2. D'environ 18 km², dans BRUNETON *et alii*, *op. cit.*, p. 31.

3. Aussi par son insalubrité surtout les mois de chaleur. Au moment des effluves matinales, leurs disséminations portées par les vents généraient les fièvres intermittentes (paludisme) dans les communautés d'habitants de la vallée des Baux. Comme l'explique L. PAULET (*op. cit.*, p. 374-375), l'air du marais devenait tout autant inoffensif de nuit car l'effluve était emprisonné par la rosée. À l'exception des rhumatismes, les amateurs de gibiers pouvaient y chasser plus sainement à la fin du crépuscule.

à la faire s'écouler. Pour cette raison, on défendit d'y pêcher avec des filets à alose de Pâques à la fin août¹. Les eaux des marais de Barbegal, arrêtées à Barbegal, formaient un étang suffisamment profond où la pêche était abondante. D'après les chartes du xv^e et du xvi^e siècles, il se trouvait dans le territoire d'Arles. Les pêcheurs et leurs habitations y étaient bien présents comme nous venons de l'évoquer. Aussi, le 25 mars 1400, la vente d'une maison et du tiers des pêcheries de Barbegal fut faite par le procureur de Gaufrédy Le Meingre à noble Barthélemy de Silvy².

En 1189, Hugues de Baux était seigneur mineur du fief de Barbegal tout comme les autres pâtis de Crau. L'archevêque d'Arles en était le seigneur majeur pour lequel Hugues lui devait l'hommage pour l'honneur de Barbegal. Barral de Baux le lui rendit en 1240 avant de se voir entre autres confisquer³ ce fief par son suzerain, l'archevêque Baussan. Ce dernier le lui rendit par le traité de paix du 21 décembre 1245. En 1259, hommage lui fut encore rendu par la famille des Baux pour tout ce qu'elle possédait à Barbegal. Comme le soulignait O. Maufras, Barbegal est aussi un seuil de circulation entre le territoire d'Arles et le territoire des Baux ; un droit de passage y est perçu par le chevalier de Barral de Baux en 1264, un de ses vassaux. En effet, en 1249, ce dernier confirme à un certain Pierre d'Angria et sur ce même domaine des fiefs et une partie de sa juridiction. Il lui promet à cette occasion de construire un poste de secours (« *edificare succursum tibi promittimus* »).

En 1398, Raymond de Turenne – qui se cantonna dans la chapelle Sainte-Marie de Barbegal – la détruisit⁴.

À la fin du Moyen Âge, la pêche y était renommée sur le proche étang⁵ en arrière car sur ses bords vivaient encore quelques pêcheurs.

1. DIENNE (comte de), 1891 : *Dessèchement des lacs et des marais en France avant 1789*, H. Champion, Guillemin et C^{ie}, Paris, 1891, p. 265. Dépendant des moines bénédictins du monastère de Montmajour, ces pêcheurs, qui étaient principalement situés sur l'île voisine des Cordes, offraient chaque lundi le produit de leur pêche aux moines pour le prix de l'exploitation des eaux poissonneuses. Leur situation s'était détérioré entre les ix^e et xiii^e siècles car, descendants des anciens utriculaire, ils se livraient essentiellement au transport des personnes et des marchandises et à la pêche sur un domaine navigable qu'ils considéraient comme le leur depuis des temps immémoriaux. Aussi pour conserver leurs poissons, ils créèrent des roubines qui servirent aussi à l'aménagement du nouvel espace agricole et aux nouveaux propriétaires terriens, bien que ces pêcheurs fussent bien plus préoccupés à conserver les eaux dans les roubines qu'à les évacuer et à y installer des batardeaux et autres bourdigues ce qui, à terme, constitua une entrave à l'exploitation des ces roubines afin d'alimenter en eaux les terres agricoles.

2. DIENNE, *op. cit.*, p. 359.

3. Le seigneur des Baux et de Barbegal donna son concours au comte de Toulouse qui, revenu en Camargue, s'empara d'Arles en 1240 (NOBLEMAIRE, *op. cit.*, p. 28).

4. CONSTANTIN, *op. cit.*, p. 427.

5. Celui-ci ne fut pas touché par les dessèchements entrepris en amont au xiii^e siècle par les seigneurs des Baux (BRUNETON *et alii*, *op. cit.*, p. 38).

CASTRUM DE CASTILLON

LE PARADOU

Au sud du Paradou, près de la D78d menant au pont Saint-Jean, le *castrum* de Castillon était situé à l'extrémité est des Rochers de la Pène à 48 mètres d'altitude¹. Plus connu sous le nom de « Tours sarrasines » ou « Tours de Castillon », elles étaient très peuplées au xiii^e et xiv^e siècles² ; elles dominaient jadis le vaste marais des Baux³. Le site – où se dressait le château – permettait une communication permanente entre le *castrum* féodal et le manoir des Baux et par là-même permettait de contrôler la voie de communication traversant son marais et menant à la Crau.

Castillon était déjà mentionné dans certaines chartes en 981 sous le vocable de « *S. Martinus* », en 1177, et de « *Paladol* » et, en 1213, sous celui de « *S. Maria de Castillonne* ». O. Maufras précise que les bulles papales de 1118 et de 1123 mentionnent Saint-Martin comme une église principale dont dépend la chapelle de la fortification voisine⁴.

Le *castrum* associé est celui de Castillon. Il semble qu'il fut la propriété de l'abbaye de Montmajour⁵. De 1118 à 1156, il appartenait déjà à Hugues de Baux

1. D'une forme quadrilatère, ce *castrum* avait une longueur d'environ 125 mètres de côté d'est en ouest et une largeur de 50 mètres du nord au sud. Il était situé à vue du château des Baux avec lequel il pouvait échanger des signaux, (PAULET, *op. cit.*, p. 31).

2. Une nécropole du Moyen Âge y a été découverte sur le versant sud-est ; cinq tombes furent étudiées et fouillées par Anne Richier (RICHER A., 2000 : « Étude anthropologique de la nécropole du Paradou », in *Milieu et sociétés dans la Vallée des Baux – Études présentées au colloque de Mourès*, dir. Ph. LEVEAU et J.-P. SAQUET, Revue archéologique de Narbonnaise, suppl. 31, Montpellier, 2000, p. 345-346).

3. Vers 1835, le site occupait une surface de 1 825 hectares, dont 313 hectares d'étangs.

4. MAUFRAS O., *op. cit.*

5. ASPORD-MERCIER S., 2009 : « Castillon », in *Les Alpilles, encyclopédie d'une montagne provençale*, Y. Marcadal, éd. Les Alpes de Lumière, Forcalquier, 2009, p. 234-235.

(1120-1179) qui rendit hommage pour ce fief à son suzerain, Raymond-Bérenger II, comte de Provence, en 1156.

Cette même année, un accord stipulait que la maison des Baux se réservait les pâturages, le château des Baux, ses appartenances et tout ce qui était dans la vallée dont le château de Castillon et ses dépendances¹.

Le 7 octobre 1184, protégé par cette large étendue marécageuse et infranchissable, Hugues de Baux donna au prévôt de Saint-Paul de Notre-Dame de Linsola le droit de pêcher sur tout l'étang des Baux. En juillet 1210, Hugues III donna² La Palud, près de Barbegal, en emphytéose perpétuelle³ aux habitants de Castillon et à tous ceux qui viendraient s'y installer⁴, ce qui leur garantissait le droit de pêcher et de couper *sagne* (le chaume) et *pabel* (le fourrage) contre le paiement d'un cens annuel de trente sols⁵. À cette époque, le baile de Castillon était un homme de Hugues III de Baux, Guillaume Désiré Lune.

Le 17 des calendes de novembre 1235, un accord fut passé dans le cloître de l'église Saint-André des Baux entre l'archevêque d'Arles Jean Baussan et Barral. Celui-ci avait pour but de régler une contestation qui portait sur les droits des hommes de Castillon relatifs à l'usage de *Palud Majeure*, située à l'est de Saint-Martin près de Mouriès. Barral leur contesta ces droits tandis que Jean Baussan les autorisait. Ce fut Barral qui céda⁶.

En 1254, à son tour, le prévôt Bertrand céda pour sept années à Rostaing de Saint-Hilaire, de Tarascon, tous droits, revenus, terres et prés appartenant à cette

1. Arch. de la cour des comptes, tour du trésor, 5^e carré, 15^e liasse, lettre G (PAULET, *op. cit.*, p. 25).

2. À nouveau bail aux hommes de Castillon contre la somme de sept livres et demie raymondins neufs (PAULET, *op. cit.*, p. 113).

3. « Des [...] dessèchements avaient été entrepris en amont, comme il est logique dès le XIII^e siècle, par les seigneurs des Baux », in BRUNETON H. *et alii*, 1998 : « Le marais des Baux archéologie et paléoenvironnements », 1998, dans la revue *Méditerranée* n° 4, vol. 90, p. 31-40. Bien qu'infranchissable, le marais devait être aussi source de pestilence et de nuisance (moustiques, etc.).

4. Le développement de l'habitat au pied du rocher de la Pène fut favorisé. L'abandon du site de Saint-Martin montra la réussite de cette politique. M. Gazeenbeek démontra que les fonctions religieuses du noyau villageois initial se déplacèrent vers Castillon. La chapelle castrale Sainte-Marie devint probablement paroissiale avant 1370 au détriment de l'église de Saint-Martin. L'église funéraire Saint-Jean et un cimetière attenant furent créés à Castillon, complétant le nouveau centre habité (GAZENBEEK M., 1995 : « Occupation du sol et évolution environnementale depuis le Néolithique dans la Montagnette et la partie occidentale des Alpilles [Bouches-du-Rhône] », thèse de doctorat, Aix-en-Provence, 1995).

5. MOURGUES J.-L., 2009 : « Les Marais des Baux », p. 46-50, in DAUTIER N., 2009 : *Les Alpilles, encyclopédie d'une montagne principale*, éd. les Alpes de Lumière, Forcalquier, 2009.

6. PAULET, *op. cit.*, p. 36.

église sous la redevance annuelle payable à Barral de Baux d'une livre de poivre, de sept livres tournois et de trois cents anguilles claires¹ ou encore du versement de la tasque de tous les fruits de trois terres de la vallée de Mouriès.

« Le 1^{er} août, François Gros, commissaire nommé par Raynald de Scaleta, sénéchal de Provence, reçoit des nobles et roturiers des châteaux des Baux, Mouriès, Castillon, Mont Paon, l'hommage et serment de fidélité dus au roi Robert, avec le consentement d'Hugues de Baux, comte d'Avellin, et d'Étiennette, sa mère et tutrice, en vertu du testament de son mari en date du 21 mars 1321. »

(Acte au château des Baux, en novembre 1325)².

Le 3 novembre 1359, l'étang du Comte³ fut donné au noble et baile de Brignoles (1339-1340) Jacques Gantelmi (?-ap. 1359), seigneur de Graveson, d'Albaron et de Maillane⁴. Il fut par la suite chambellan du roi Louis et de la reine Jeanne.

Au lendemain de la guerre qui opposa Louis II d'Anjou, sa mère et Raymond de Turenne, Louis II d'Anjou et Marie de Blois ratifièrent le 10 novembre 1391 un traité de paix à l'avantage de Raymond de Turenne qui recouvra plusieurs places fortes dont Les Pennes et Meyrargues, à l'exception des forteresses de Castillon et de Montpaon dont les garnisons devaient cesser d'inquiéter les habitants du territoire des Baux.

De plus, mère et fils accordèrent 14 000 francs de dommages et intérêts à Raymond de Turenne, une rente de 1 000 livres ainsi que le pardon à tous les gens et complices de Raymond sauf à R. Baudet de Rémusat⁵.

L'église paroissiale de Sainte-Marie de Castillon fut certainement détruite par les canons de Turenne et remplacée en 1410 par celle de Saint-Martin.

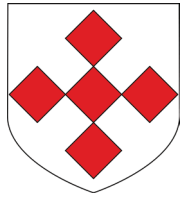
1. CONSTANTIN M., 1898, *op. cit.*, p. 387.

2. CONSO, *op. cit.*, p. 103.

3. Il avait une superficie de 256 hectares et son fond atteignait les deux mètres. Il fallait aussi ajouter les autres nappes moins étendues d'eau, moins profondes, bordées les unes et les autres par des îles flottantes appelées « trentalières », d'une surface de 36 hectares environ, (PAULET, *op. cit.*, p. 120).

4. Il était le fils du vice-sénéchal Raymond Gantelmi et de Girarde de Sabran (descendants des anciens châtelains de Tarascon). Le 3 avril 1349, Jacques Gantelmi reçut Albaron et Maillane de Louis de Tarente.

5. VALOIS N., *op. cit.*, p. 11, note 2.



BLASON DES ARLATAN

« D'argent à cinq losanges de gueules posés en croix »

Devise : « Nul autre que vous »

Les Arlatan d'Arles furent temporairement¹ seigneurs de Castillon et de Montpaon (1442), du moins, Jean d'Arlatan « Le Grand » (v. 1385-ap. 1460) ou plus précisément Jean d'Arlatan-Giraud.

D'après une légende vivace, B. de Maynier tenait les propos suivants sur les origines, le nom de cette famille arlésienne et le droit sur le vermillon qu'Arles lui payait et dont elle jouissait avec exclusivité² :

« Les chartes & les vieux documents de la Ville d'Arles marquent que la maison d'Arlatan a pris son nom d'Arles, même depuis le XI^e siècle ; elle a conservé jusqu'aujourd'hui le droit du Vermillon³, dont on lui paye à Arles un denier couronné pour livre, qu'il n'est pas permis au peuple de cueillir dans le terroir d'Arles avant que le chef de cette famille en ait donné la permission par un cri public, dans la saison qui y est propre ; cette maison a acquis ce droit suivant la tradition par une action héroïque. Un monstre sortant de la mer par intervalles faisoit des ravages extraordinaires dans le terroir, jusqu'aux portes de la Ville d'Arles, dévorant hommes, femmes & enfans ; il ravageoit avec plus d'attaché le vermillon où il se tapissoit lorsqu'il étoit poursuivi par des hommes armez ; ce ravage avoit duré plus de trois années sans qu'on pût se défaire de ce monstre dont les écailles resistoient à toute sorte de fer, de fleches, & personne n'étoit si hardi de l'attaquer avec la lance & l'épée. Le premier des Arlatans, dont on a des memoires, sortit de la ville armé de pied en cap avec la lance et le sabre, après s'être confessé & communié, il attaqua ce monstre dans son fort sur un tas de vermillon, lui enfonça sa lance dans la gueule qu'il tenoit ouverte pour le devorer en s'élançant sur lui ; mais il la lui enfonça si avant dans le gosier, qu'il fut couvert de sang que ce monstre vomissoit ; lorsqu'il le vit affoibli, il remit la lance à son fils qui l'avoit suivi pour la lui tenir toujours ferme au fond du gosier, & il enjamba le monstre auquel après plusieurs coups redoublez de son sabre il lui trancha la tête ; il fut le libérateur de la ville d'Arles qui, pour

1. En effet, les habitants des Baux requirrent le roi René pour qu'il réintégrât leur baronnie dans tous ses droits et privilèges. Conscient de leur fidélité et de leur dévouement, il plut au monarque d'accéder à leur requête.

2. MAYNIER B., *op. cit.*, p. 57-58.

3. Teinture rouge obtenue à partir de la cochenille *kermes vermilio*, parasite du chêne kermès.

éterniser la memoire de ce haut fait lui donna le droit du vermillon, & le nom de la Ville, duquel on voit ses descendans nommez dans les Chartres. Arlani, d'Arelates, d'Arlatan, chefs de la ville dans le XI^e & XII^e siècles [...]. »

Jean était le fils aîné¹ d'un bourgeois d'Arles, Rostang Giraud (1344-ap. 1394) et de Jeannette d'Arlatan (v. 1356-v. 1400). Il descendait par sa mère de Geoffroy d'Arlatan (v. 1267-?) et par le fils de ce dernier, aussi prénommé Jean (v. 1300-v. 1350), seigneur de Châteauneuf-lès-Martigues, qui épousa Huguette de Quiqueran (v. 1317-ap. 1350) d'Arles. Tombé en quenouille, le nom maternel fut relevé puisque Jean le transmit à sa postérité².

Ce chevalier et seigneur de Châteauneuf-lès-Martigues, de Gignac et de Pélissanne³ épousa à Pertuis vers 1425 une certaine Mathée. Il fut encore de son vivant le conseiller du roi Louis III de Sicile et son maître d'hôtel, puis le premier maître d'hôtel du roi René. Louis III – qui l'avait en estime – lui donna une fourrure de vair ou de gris le 9 mars 1428 par lettre datée d'Averse.

Jean d'Arlatan fut aussi gouverneur de Châteaurenard. En 1428, il fut envoyé comme ambassadeur auprès du duc de Milan.

Il testa en 1458 et fut inhumé en l'église des Carmes à Arles. Sur son tombeau était inscrite en latin l'épithaphe suivante :

Hic jaces Johannes Arlatani miles, primus Magister Hospitii, & Consiliarius Sere-nissimi Regis Jerusalem & Sicilia.

Il fit de son fils aîné, Jeanon d'Arlatan⁴ (v. 1425-1505), seigneur de Châteauneuf-lès-Martigues et de Ventabren, gouverneur des villes de Berre et de Martigues, capitaine des Baux, son héritier.

1. Son frère, Nicolas Giraud (v. 1388-?), damoiseau, était le benjamin d'une fratrie de quatre enfants dont Marthe (1375-?) était l'aînée. Le 23 avril 1389, elle avait épousé Jean Le Maître (v. 1355-av. 1411), seigneur de Mazaugues, coseigneur de Gignac. Jeanne d'Arlatan Giraud (v. 1385-?) s'était mariée le 23 mai 1410 à Arles à Bertrand de Porcelet (v. 1382-?), coseigneur de Fos.

2. Ses cinq enfants portaient ce seul patronyme.

3. MORÉRI L., 1743 : *Supplément au dictionnaire historique, géographique, généalogique, etc.*, 1743, éditions de Basle, Basle, chez la veuve de Jean Christ.

4. Il épousa Madeleine Boquier (v. 1435-av. 1490) dont il eut Pierre d'Arlatan (v. 1462-v. 1540), seigneur de Beaumont.

CASTRUM DE MONTPAON

FONTVIEILLE (PARTIE ORIENTALE)



Bien que situé sur la commune de Fontvieille, ce château féodal appartenait au territoire proche contrôlé par les seigneurs des Baux.

Le *castrum* de Montpaon se situait sur la colline du même nom à 230 mètres d'altitude, à l'est du gaudre d'Auge, longée par un voie communale menant au *mas d'Auge*. Il surplombait donc le col par lequel on passait du territoire du Castellet (Fontvieille) au vallon de Chevrier puis aux Baux.

Au XI^e siècle, en 1024, une bulle de Benoît VIII (1012-1024) citait Hugues (981-1060), seigneur de Montpaon, des Baux et de Meyrargues.

En 1067, un seigneur mineur laïc, Raynald Rostang, et son épouse Narbone offrirent à l'abbaye de Saint-Victor une grande terre près de Saint-Jean-du-Grès¹. Ce fait n'était pas anodin à une époque où foi, piété et rédemption étaient indissociables du salut de sa propre âme. Aussi, que ce fussent l'archevêché d'Arles ou

1. Près du mas Saint-Jean et de sa chapelle du XI^e siècle, en bordure de l'ancienne *via aurelia*.

CASTRUM DE MONTPAON

l'abbaye de Saint-Victor, tous deux bénéficièrent de nombreux dons, fonciers ou non, de riches particuliers et de seigneurs locaux, contribuant ainsi à leur enrichissement.

Le *castrum* de Montpaon est évoqué en 1213 pour son « *Eccl. S. Marie de Monte Pavone*¹ ». Il possédait un centre villageois et une église² qui servait d'église paroissiale. Il appartenait déjà à Hugues de Baux puisqu'une charte³ de 1226 atteste qu'il possédait Montpaon et son *castrum*. En 1231, il le vendit à la ville d'Arles.

Ce fut dans ce même château qu'Antoine de Baux, chanoine de Toulon et seigneur mineur du lieu, rédigea son testament en 1374 et dont nous en livrons l'extrait suivant :

« Je veux et j'ordonne que lorsque j'aurai quitté la vie, mon corps soit déposé dans notre chapelle de Montpahon une année, au bout de laquelle il sera transporté dans l'église de Silvacane⁴ où il sera enseveli... Je lègue aussi, pour l'amour de Dieu et la rémission de mes péchés, aux filles de Pierre de Luisa, gouverneur de notre château de Montpahon, deux cents florins d'or pour les marier... Fait à Montpahon », dans la chambre où le testeur était malade et où il mourut.



Vue du castrum des Baux depuis celui de Montpaon (Fontvieille).

1. CONSTANTIN M., *op. cit.*, 1898, p. 328.

2. Paulet évoque la présence d'une chapelle romane castrale dédiée à Saint-Cyprien (PAULET, *op. cit.*, p. 162).

3. BARTHÉLEMY L., 1882, *op. cit.*, ch. 229.

4. Nous l'avons évoqué plus haut, le tombeau de famille des Baux s'y trouvait.

Le seigneur des Baux faisait occuper défensivement ses proches manoirs par les membres de sa propre famille, ses familiers voire ses fidèles vassaux, tel que Pierre de Luisa, gouverneur du château de Montpaon en 1274, au service d'Antoine de Baux.

Il semble que, sans être aliéné de la seigneurie des Baux, le *castrum* de Montpaon devint l'apanage une fois encore d'un des frères du seigneur des Baux. En effet, tout comme Hugues de Baux, en son temps, Raymond IV, seigneur de Baux, laissa son frère Antoine, prévôt de l'église de Marseille – après sa capture en 1367 au siège d'Éguilles et sa libération à la demande du pape – se retirer au château de Montpaon où il mourut en 1374.

Alors, Antoine laissa le château à son frère François de Baux (?-1390), seigneur d'Aubagne. En 1390, ce dernier le légua à Alix de Baux, sa nièce.

Ce ne fut qu'à partir de 1284 que Bertrand de Baux eut le souci de matérialiser par bornage ses possessions territoriales comme l'autorisa à le faire après enquête le sénéchal de Provence. Certainement parce que, au début du XIII^e siècle, les querelles entre les communautés et les particuliers (ecclésiastiques et laïcs) issues des bornages¹ posèrent problèmes et que la république d'Arles devenait de plus en plus présente, pressante, à proximité des domaines de Bertrand et de ceux de l'archevêque d'Arles, ce qui n'empêcha pas Arles de prendre encore possession de *castra* qu'elle acquit par achat soit de seigneurs mineurs laïcs, comme Bernard Ybilion² à Aureille, soit de seigneurs ecclésiastiques, au Castellet³, à Fontvieille.

Pourtant, en 1269, les discordes sur les limites entre les territoires d'Arles et des Baux étaient déjà bien réelles ; aussi incitèrent-elles Charles I^{er} d'Anjou et Bernard de Baux à charger Alain, évêque de Sisteron, et Guillaume de Agonessa, sénéchal de Provence, à procéder à une enquête⁴ afin de déterminer précisément la frontière. À l'issue des travaux des arpenteurs désignés, trois bornes matérialisèrent ces limites et portèrent une inscription.

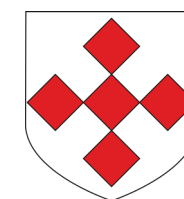
La plus connue des bornes, appelée *Peyron Jaylenc*⁵, était gravée des mots suivants : « *Partiment del comtat et civitatis Arelatis* ». Elle servit de limite aux terroirs d'Arles, de Castillon et de Mouriès.

1. Bien souvent matérialisés par des repères naturels (arbres sauvages, chemins, clapiers, etc.).
2. Le 14 mars 1225, moyennant le prix de 36 000 sous raymondins neufs (Émile FASSIN, *Bulletin archéologique d'Arles*, 1889 n° 3, p. 41).
3. L'abbé Guillaume de Bonniex le céda en 1226 à la République d'Arles.
4. Ce qui fut le résultat concret d'une entente après avoir entendu cent dix-sept témoins, dans NICOLLET F.-N., 1910 : « Limites des territoires d'Arles et des Baux au XIII^e siècle », dans *Bulletin de la société des Amis du vieil Arles*, 1910, p. 134-141.
5. Qui avait été jetée à terre et relevée par les soins de l'évêque.

Ces dissensions arlésiennes ne portèrent pas que sur les limites territoriales et les bornages du territoire d'Arles ; en effet, au milieu du XIV^e siècle, apparurent d'autres litiges plus politiques entre elle et Montmajour, notamment le 29 décembre 1365 quand les Arlésiens prirent de nuit le Castellet et firent prisonniers les moines et leurs serviteurs¹.

En 1400, l'abbé de Montmajour était le principal seigneur majeur du territoire de Fontvieille.

Contrairement à l'un des privilèges accordés par le comte de Provence aux habitants de la baronnie des Baux, il arriva que le château de Montpaon et plusieurs terres fussent aliénés et distraits de leur baronnie des Baux² au préjudice des habitants.



BLASON DES ARLATAN

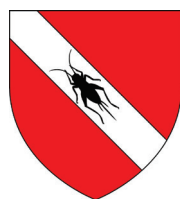
« *D'argent à cinq losanges de gueules posés en croix* »Devise : « *Nul autre que vous* »

Cela se produisit le 5 avril 1442 lorsque le roi René donna des lettres dans le château de Capoue. Il déclara alors avoir aliéné au seigneur Jean d'Arlatan (v. 1385-ap. 1460) le château de Montpaon et plusieurs autres territoires³ du district de ladite baronnie.

Les habitants s'y opposèrent et demandèrent à René de réintégrer la baronnie dans tous ses droits et privilèges. Il accepta et ratifia que la baronnie des Baux et son district fussent à perpétuité du domaine de la couronne et ne fussent vendus ni concédés à qui que ce soit. Et pour ce qui concernait la réintégration à ladite baronnie de ce qui en était vendu, René promit qu'il agirait pour elle avec les possesseurs afin que ses habitants ne leur payassent des prestations de tous droits quelconques.

Ceci dit, le 31 août 1489, un dénommé Barthélemy Simon de Grille acheta aux moines de Montmajour le Montpaon...

1. Il fallut attendre 1369 pour que tout pût rentrer dans l'ordre lorsque l'abbé Pons de Ulmo rendit hommage au sénéchal pour tout le Castellet.
2. PAULET, *op. cit.*, p. 68.
3. Cf. *supra* partie « Castrum de Castillon », p. 117.



BLASON DE GRILLE

« De gueules à une bande d'argent chargée d'un grillon de sable
posé dans le sens de la bande »

Devise : « *Nitimur in vetitum* »

CASTRUM DE MOURIÈS

MOURIÈS



Structures d'habitat. Castrum de Mourières.

Le *Castrum Moreriae* était déjà nommé au XI^e siècle dans des chartes¹. Il se situait sur les hauteurs et à 500 mètres au nord de l'actuel village de Mourières², près de la cote 118 et à l'ouest du mas de Flore. Fernand Benoit³ le signalait au lieu-dit « Le Castellat » où se trouvaient ses ruines datant de la fin du XII^e et du XIII^e siècles. Sur la pente sud-ouest apparaissent aussi les substructions d'une chapelle avec abside et les vestiges du village médiéval⁴.

1. CONSTANTIN M., 1898 : *Les paroisses du diocèse d'Aix – Paroisses de l'ancien diocèse d'Arles*, Aix, 1898, p. 393.

2. À l'Hauture (PAULET, *op. cit.*, p. 30).

3. F. BENOIT, carte (partie occidentale) et texte complet du département des Bouches-du-Rhône, Paris, Leroux (*Forma Orbis Romani*, carte archéologique de la Gaule romaine, V), 1936, p. 118, n° 393.

4. C.A.G. 13/2, *op. cit.*, p. 219, n° 13 (3264).

Castrum de la vallée des Baux, il dominait la route par laquelle on entrait à l'est pour pénétrer au cœur de la seigneurie des Baux.

La fin du XI^e et le XII^e siècles voient la montée en puissance de l'archevêché d'Arles sur les biens fonciers de Mouriès accaparés par donations ou par échanges. Aussi cette récupération de l'Église – celle de Saint-Victor de Marseille – commença avec celle des « premiers » seigneurs¹ mineurs laïcs (au patronyme inconnu) tels que les deux frères Rostain et Guiran et leurs épouses respectives, Mathilde et Foy. En effet, en 1073, possédant un vaste domaine « *in territorio de Moreriis* », ils l'abandonnèrent² à un seigneur ecclésiastique, le monastère Saint-Genès-des-Alyscamps, de l'abbé Bernard de Saint-Victor, et à son prieur Guillaume, avec droit d'y bâtir des moulins et de pêcher³ dans l'étang des Baux.

En 1106, l'archevêque Gibelin dota l'abbaye de Montmajour⁴ des églises Notre-Dame⁵ (dans le *castrum*) et de la chapelle Saint-Roman dans la vallée de Mouriès. Le cens annuel y était de sept sous. En 1125, Elzéar de Bédoin, coseigneur⁶ de Mouriès, transmet à l'archevêque ses droits de seigneurie sur Mouriès. Ceci dit, ce ne fut qu'en 1168 que l'archevêque d'Arles obtint tous les biens de Mouriès et l'église de Vacquières par échange⁷ avec l'abbé de Saint-Victor.

Au début du XIII^e siècle, en octobre 1206, Hugues de Baux reçut du comte de Provence Alphonse le *castrum* de Mouriès avec l'intégralité de ses dépendances⁸. En 1230 précisément, le pape Grégoire IX confirma par bulle les droits de l'archevêque d'Arles sur le tiers du château de Mouriès. Cela induisait que le seigneur des Baux s'en était séparé partiellement au profit dudit archevêque. Pourtant sept ans plus tard, le 30 octobre 1237, le tempétueux voisin et suzerain des Baux, Barral,

1. Rappelons-nous que les seigneurs des Baux, seigneurs majeurs, avaient toute la suzeraineté sur la vallée.

2. En échange d'un cheval, d'un mulet, etc. Précédant en temps et en lieu la célèbre réplique de Richard, tirée de la pièce *Richard III* de W. Shakespeare : « Un cheval ! Mon royaume pour un cheval ! »

3. Notamment les anguilles qui y étaient abondantes et renommées. On y trouvait aussi carpes, brochets, perches, tanches et ablettes.

4. En la personne de l'abbé Guillaume et du prieur Isoard (CONSTANTIN M., *op. cit.*, 1898, p. 392).

5. Marquée dans la liste de 1213 : « *Eccles. S. Marie de Moreiis, pro synodo 12 den.* », et de celle de 1358 : « *Prior eccl. De castro Moreriis, 40 sol.* ».

6. Ils devaient être nombreux étant donné qu'Elzéar y détenait seulement un douzième dans un quartier et un seizième dans un autre.

7. Approuvé en 1169 par traité du pape Alexandre III et par un autre du comte Alphonse en 1172.

8. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, série B 143 f° 39.

acheta à l'abbé Rostang¹ tous les droits sur Mouriès. La transaction fut conclue dans le cloître de Puyredon. Celle-ci allait de pair avec la politique d'expansion et de contrôle du territoire proche que menait la maison des Baux. Bien que l'archevêque d'Arles et la ville-république d'Arles eussent de nombreux biens fonciers dans la chaîne des Alpilles, Barral de Baux comptait sur les *castra* environnants qui pouvaient encore lui échapper² pour sécuriser son territoire et son domaine familial. Qu'aurait bien pu faire le gouverneur du *castrum*³ d'Aureille, ses trois hommes sûrs et leurs sept hommes de service, flanqués de quatre gros chiens nourris par la ville⁴ face à Barral de Baux ? Ses craintes auraient été fondées, notamment lorsqu'en 1254 et 1255, un litige dans la possession de pâturages opposa Barral et Jean Bausan, archevêque d'Arles sur Mouriès mais aussi jusqu'à la seigneurie de Vacquières⁵. Barral de Baux et sa troupe prirent le *castrum* de Mouriès et poussèrent les vassaux de l'archevêque jusqu'aux pâturages de Saint-Martin-de-Crau. D'ailleurs, en mai 1254, Barral avait nommé Guillaume Castellan bailli de la vallée de Mouriès et lui concéda quelques droits⁶.

Le 16 octobre 1255, une commission pacificatrice se réunit en assises au manoir des Baux. La sentence prononcée reconnut les droits de l'archevêque. Barral de Baux dut tout lui restituer. Pour Mouriès, l'archevêque y jouissait de tous ses anciens privilèges à la seule condition qu'il rendit hommage à Barral pour le *castrum* ainsi que pour celui de Vacquières. Le 11 octobre 1287, dans un de ces hommages, Rostang, nouvel archevêque d'Arles, promit fidélité à Bertrand de Baux, comte d'Avellino. Il reconnut tenir sous sa suzeraineté⁷ le tiers du château de Mouriès, la *villa* de Vacquières et leurs territoires. En 1293, l'église de Saint-Roman⁸ fut l'objet d'une réclamation de la part de Pierre d'Eyguières, son recteur, auprès de Bertrand de Baux

1. En 1244, Barral de Baux donna à l'abbaye la terre de Malbastin.

2. Ce qui ne l'empêcha pas de vendre certains de ses droits (1/6^e) à l'abbé de Pierredon.

3. Bâti par la république d'Arles pour défendre son territoire. Au XIV^e siècle, les nobles Bertrand puis Imbert d'Allamanon furent seigneurs d'Aureille.

4. L'abbé Constantin relate dans son ouvrage (pour « Aureille ») ce dénombrement défensif du *castrum* édicté dans les statuts de 1246. De même, Jean Gallian affirme que Guillaume de Villaret (?-1305), recteur du Comtat Venaissin de 1274 à 1287, installa deux chevaliers dans chaque *castrum* pour faire contrôler ses différentes places du Venaissin. Ce qui tend à prouver que l'occupation et la défense d'un *castrum* en période de crise en Provence était des plus relatives.

5. Que Barral réclamait en dédommagement ou 20 000 sous raymondins (PAULET, *op. cit.*, p. 114).

6. <http://jean.gallian.free.fr/Barral-Web/P18.html>.

7. Hommage que rendirent à leur tour les seigneurs des Baux, en 1189 et 1259, aux archevêques d'Arles, pour tout ce qu'ils possédaient à Barbegal.

8. Deux autres églises se trouvaient à Mouriès : celle de Saint-Jacques et celle de Notre-Dame.

qui avait enlevé à cette église certains droits et diverses terres. Le recteur obtint restitution¹.

En 1308, Bertrand II de Baux-Berre (av. 1266-1309) y possédait le droit de juridiction² qu'il avait obtenu du roi Charles II. Il avait eu de sa femme Berengère quatre enfants : Izoarde, Hugues de Montfort, Guillaume et Bertrand III.

Izoarde, sa fille tristement célèbre, avait été mariée en 1346 à Pons de Beauvoisin³, seigneur de La Penne près de Buis⁴. Elle le fit assassiner⁵ la nuit du samedi après la Pentecôte. Henri de Villard, régent du Dauphiné, la fit arrêter et conduire au château de Vals. Mise à la question⁶ par le dauphin, sans égard pour sa parenté avec la dauphine⁷, elle fut condamnée à mort et brûlée vive sur la place de Romans⁸ le 6 février 1347.

1. PAULET, *op. cit.*, p. 205.

2. Tout comme pour Les Angles (Gard).

3. CANONGE (*op. cit.*, p. 41) le nomme « Mauvoisin ».

4. Buis-les-Baronnies (Drôme).

5. Certains auteurs, tels que J.-B. J. CHAMPAGNAC (1833 : *Chronique du crime et de l'innocence*, 1833, Ménard libraire, Paris, t. I, p. 111-115), affirme qu'Izoarde aurait tué son époux dans son sommeil de plusieurs coups de haches. Toute ensanglantée, elle aurait été surprise par les gens de sa maison qui l'aurait tenue enfermée dans la chambre jusqu'à ce qu'elle fût arrêtée et emprisonnée par le régent au château de Vals.

6. Le juge-mage du Viennois était François de Cagni.

7. Izoarde était sa tante.

8. Selon Canonge, l'exécution eut lieu à la porte de la ville de Romans sur le chemin de Saint-Paul.

CASTRUM DE VACQUIÈRES

SAINTE-MARTIN-DE-CRAU (PARTIE SEPTENTRIONALE)

Au nord-est de la commune de Saint-Martin-de-Crau, à proximité de la D24 menant à Mouriès, dans le quartier de *La Grande Vacquièr* se trouvait le vieux *castrum* féodal.

Dépendant du territoire de *Sainte-Martin-de-La-Palud*¹, le *castrum* et ses prud'hommes payaient à Barral de Baux une redevance en nature de dix moutons par an en 1260.

Qu'en était-il aux siècles précédents ? En 1015, Guiniman et son épouse Marie, qui possédaient « *Campo lapideo* », le donnèrent par acte à l'abbaye de Saint-Victor. Ce que firent aussi les seigneurs des Baux lorsqu'ils donnèrent la chapelle de Sainte-Foy de Vacquières à cette même abbaye. En 1168, l'abbaye de Saint-Victor l'échangea avec l'archevêque d'Arles contre Saint-Gabriel du Trébon et Saint-Honorat des Alyscamps¹. Quoi qu'il en soit, en 1229, Hugues III de Baux était seigneur majeur du domaine de Vacquières² et, en 1259, les seigneurs des Baux rendirent l'hommage à l'archevêque pour toutes leurs possessions dans la Crau.

Un texte du XIII^e siècle intitulé *De castris et villis communis* cite la présence de quatre habitats groupés dans la Crau : Vacquières, Aureille, Saint-Hippolyte et Saint-Martin³.

Le 22 avril 1262, dans un arbitrage déjà mentionné entre le seigneur des Baux et l'archevêque d'Arles, les habitants de Vacquières, près du marais des Baux, furent autorisés à l'assécher dans le seul territoire de l'archevêque⁴ et sur les limites de leurs propriétés et d'en cultiver la terre. Cette même année, l'archevêque Bertrand, seigneur mineur, rendit hommage à Barral de Baux, seigneur majeur, pour le *cas-*

1. CONSTANTIN M., 1898, *op. cit.*, p. 409.

2. BARTHÉLEMY L., 1882, *op. cit.*, ch. 229.

3. DESBOIS J. M. : « Une histoire de Saint-Martin-de-Crau », GèneProvence, <http://www.geneprovence.com/une-histoire-de-saint-martin-de-crau/>, janv. 2005.

4. ABBÉ J.-L., 2006 : *À la conquête des étangs – L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e-XV^e siècles)*, Presses universitaires du Mirail, 2006, coll. Tempus, 331 p.

trum de Vacquières¹. En retour, Barral s'engageait par promesse à le défendre le cas échéant. Nous savons que l'archevêque y avait occasionnellement ses appartements car deux actes furent signés la même année au sein de ce château et dans la chambre même du seigneur archevêque.

La garde du *castrum* de Vacquières était assurée par un bailli et chapelain de l'archevêque². Tout comme le litige qui survint en 1254 et 1255 à Mouriès entre Barral de Baux et l'archevêque d'Arles. Le 20 avril 1345, le procureur de Hugues IV, Bertrand Razol, requit l'archevêque d'Arles, Jean, pour rendre hommage au comte d'Avellino pour le château de Vacquières, les pâturages de Saint-Martin-de-Crau et divers droits sur Mouriès³. Ceci dit, l'usurpation par Hugues IV des droits⁴ de l'archevêque Jean Baussan provoqua la colère de ce dernier. Le 4 juillet 1345, il dénonça au pape Clément VI les empiétements intolérables de Hugues de Baux, comte d'Avellino, qui se conduisait en maître au château de Vacquières. Effectivement, le seigneur des Baux exigeait des habitants l'hommage et le serment, violant ainsi les principes accordés par les empereurs et les papes. Aussi l'Église d'Arles rentra-t-elle dans ses droits, droits dont elle ne bénéficia que de bien courte durée, notamment lorsque l'épidémie de peste noire dévasta le village en 1348 et que, en 1355, le comte Raymond VII de Toulouse envahit la Camargue, forçant les habitants de ces quatre groupements à l'exil.

Bien que le village fût quasi dépeuplé, Bernard de la Garde, seigneur de Péli-sanne, et Amiel Boniface finirent le procès opposant depuis longtemps le seigneur des Baux et l'archevêché d'Arles par sentence arbitrale au château de Salon le 30 octobre 1366. La haute seigneurie de Vacquières et une partie de Mouriès étaient revendiquées par Raymond IV de Baux à Guillaume, archevêque d'Arles. Les deux arbitres statuèrent en faveur du seigneur des Baux et déclarèrent que l'archevêque et ses successeurs, comme en 1267 et 1287, rendraient à perpétuité hommage et reconnaissance à celui-ci pour la ville de Vacquières et les tiers du château de Mouriès.

« En 1392, nobles Masse de Rupebarono, Philipot Roberti, Pierre del Bart, Jean de Cornilho (capitaine du château des Baux) et discret Pierre Morganti,

1. En 1287, un autre hommage fut rendu au monastère de Saint-Paul par l'archevêque Rostang à Bertrand des Baux.

2. Lors de la signature des deux actes de 1262, messire Robert en fut témoin. Il était dit chapelain de Sainte-Foy et bailli de Vacquières.

3. Suivant la convention arbitrale passée le 16 octobre 1255 entre Barral de Baux et ses descendants, qui avaient toujours reçu l'hommage demandé. L'archevêque Jean s'engageait à donner satisfaction à la demande de Hugues IV de Baux, quatre jours après la fête de Saint-Jean-Baptiste. Acte passé dans la maison de l'archevêque à Avignon (CONSO, *op. cit.*, p. 107).

4. Et le trouble de la jouissance du château de Vacquières et de la troisième partie du château de Mouriès.

secrétaire de magnifique et puissant seigneur Raymond de Turenne, résidant [...] aux Baux, prétendirent que les habitants d'Arles avaient causé des grands dommages aux leurs, en leurs personnes et en leurs biens, surtout dans le château de Vacquières, de quoi ils demandaient raison à ceux d'Arles, menaçant de venir ravager la ville et son terroir¹. »

Sur quoi, une transaction fut passée entre Jacques de Puigros et Étienne Romieu, pour la communauté d'Arles, et les représentants de Raymond de Turenne. Le parti de Turenne oubliait les injures faites au château de Vacquières et son terroir et permettait à tout citoyen d'Arles de faire paître son troupeau dans le terroir d'Arles sans lui causer aucun trouble. En compensation la communauté d'Arles lui donnait 366 florins d'or et le parti de Turenne laisserait les Arlésiens tranquilles².

1. Dans *Annales de la ville d'Arles* par J. Didier VÉRAN et PAULET, *op. cit.*, p. 47-48.

2. 1^{er} octobre 1392, notaire Olivary, p. 27.

QUARTIER DE MAUSSANE

MAUSSANE

Aussi étrange que cela pût paraître, *Malsana*, simple quartier rural, ne sembla pas avoir de château féodal au Moyen Âge sur ses terres¹. Ce fait semble avéré notamment à travers les nombreux hommages rendus au comte de Provence par les habitants de la vallée et du village des Baux au fil des siècles, comme ce fut le cas en février 1272, lorsque le sénéchal de Provence se rendit au *castrum* des Baux pour recevoir celui-ci, ainsi que le serment de fidélité au comte par les habitants des Baux, de Montpaon et de Castillon², serment³ qui fut encore prêté par les habitants des Baux, de Mourières, de Castillon et de Montpaon le 14 novembre 1251. L'abbé Paulet évoquait encore *La Chorographie de Provence* (liv. IV, chap. IV) pour justifier que le château de Castillon (*castrum de Castillone*) et celui de Moriez des Baux (*castrum de Moreriis*) mais surtout le château des Baux (*castrum de Baucis*) faisaient dès lors partie du comté de Provence⁴ après la mort d'Alix de Baux en 1426. Devons-nous en déduire qu'aucune évocation – à travers les chartes et les actes baussencs – n'a jamais été faite sur un quelconque *castrum de Malsana* ? Tout nous porte à le croire. Comme a pu l'affirmer à tort Constantin⁵, en 1060, la *villa Mamuciana* ne fut autre que le quartier de Maussane.

Aussi à l'exception des *villae* du haut Moyen Âge, il semble qu'une petite population se soit fixée à proximité de l'abbaye de Saint-Roman avant de migrer plus au

1. Aucun vestige d'habitat médiéval fortifié n'y a été localisé à ce jour. Peut-on l'expliquer par la proche présence des *castra* de Castillon (Paradou), de Mourières et de celui des Baux ? Ceci dit, L. PAULET (*op. cit.*, p. 30) avançait qu'un château à Maussane se trouvait au nord de Mont-Blanc, près du mas de Vérassy.

2. CONSO, *op. cit.*, p. 91.

3. CONSO, *op. cit.*, p. 104.

4. PAULET, *op. cit.*, p. 64.

5. CONSTANTIN, *op. cit.*, p. 387-388.

nord près du *castrum* de Mourières¹. Ce qui fut certain, c'est qu'au x^e siècle, les habitants des *villae* de Maussane se rendaient à l'office religieux de *Saint-Martin-de-Félaurie*, au Paradou²... dans la directe de la seule seigneurie des Baux.

En octobre 1206, Alphonse d'Aragon, comte de Provence, donna en fief cette terre à Hugues III de Baux. En 1293, Pierre d'Eyguières, recteur de l'église de Saint-Roman, obtint de Bertrand I^{er} de Baux, comte d'Avellino, la restitution de divers droits et de diverses terres qui avaient été enlevées à son église. L'acte fut signé au château des Baux. Cette même abbaye était dans la directe de l'archevêché d'Arles car en 1358, elle lui était redevable de seize sous.

1. Migration issue d'une volonté politique des seigneurs des Baux et analogue au site de Saint-Martin qui se vida progressivement pour occuper les versants du rocher de La Pène à Castillon, cf. p. 117 (*Castillon*).

2. PAULET L., 1902 : *Les Baux et Castillon, histoire des communes des Baux, du Paradou, de Maussane et de Mourières*, 1902, Saint-Rémy-de-Provence, Impr. centrale de Provence, p. 14.

ANNEXES

Extrait des Mémoires de Bertrand Boysset¹

LA TORA DE SANT HAPOLITE (CRAU)

« L'an MCCCCLXXXVII, lo jorn segond de fevrier, fon facha una garida, que avie VII quanas d'aut, an verdesqua dessus, an grant fossat tot en torn, a Sant Hapolite.

Et aqui establiron guarnison que guardavo la nueze e lo jorn, per tal que las vinhas de Crau si obressan plus sehur, et au mens de peril de las gens de Reymon de Torena. »

La campagne se protégeait comme elle le pouvait et prenait ses précautions afin de garantir les récoltes contre les dévastations de « *la gens de Reymon* » et de les ramasser à l'abri de tous les dangers. Aussi, la vendange était peu sûre :

« L'an MCCCCLXXXVII lo jorn permier de setembre, Arle e Tarascon asouderon XI vingt lansas, per vendemiar los vinhas d'Arle e de Tarascon.

Item, vendamier permier Tarascon, e vendemian lur vinhas, las gens d'armas de Moussen Reymon de Torena, que eran per nombre sept vingt lansas, feriron sus las gens de las vinhas.

Et las gens los viron venir, e relieron sy per tal manhera, qu'els los suferteron, e meron per terre los permies d'aquelos de Moussen Reymon de Torena.

Item las gens d'armas d'Arle e de Tarascon que eron al cap de las vinhas, sus la venguda del Baus, auriron la bruda, e tireron la, e feriron per tal manhera sus aquels de Moussen Reymon qu'els en retengron, e n'apresoneron XLVII e aquelos meneron a Tarascon.

Item en moriron sus la place XXII. Item en layseron anar, sus la fe d'aquelos de Moussen Reymon XXXII lansas, e los cavals resteron.

1. PAULET L., *op. cit.*, p. 51-52.

*Item vendemiet Arle apres ; et avordoneron que tot cap d'ostal salhies en Crau an los gens d'armas, qui pogues a caval, qui non a pe, an son armes : et ansyns fou fag.
E yeu jure vos Dieus e m'arma que noble causa era de veser : e per tal o tengron, tro que fon fag vendemia ».*

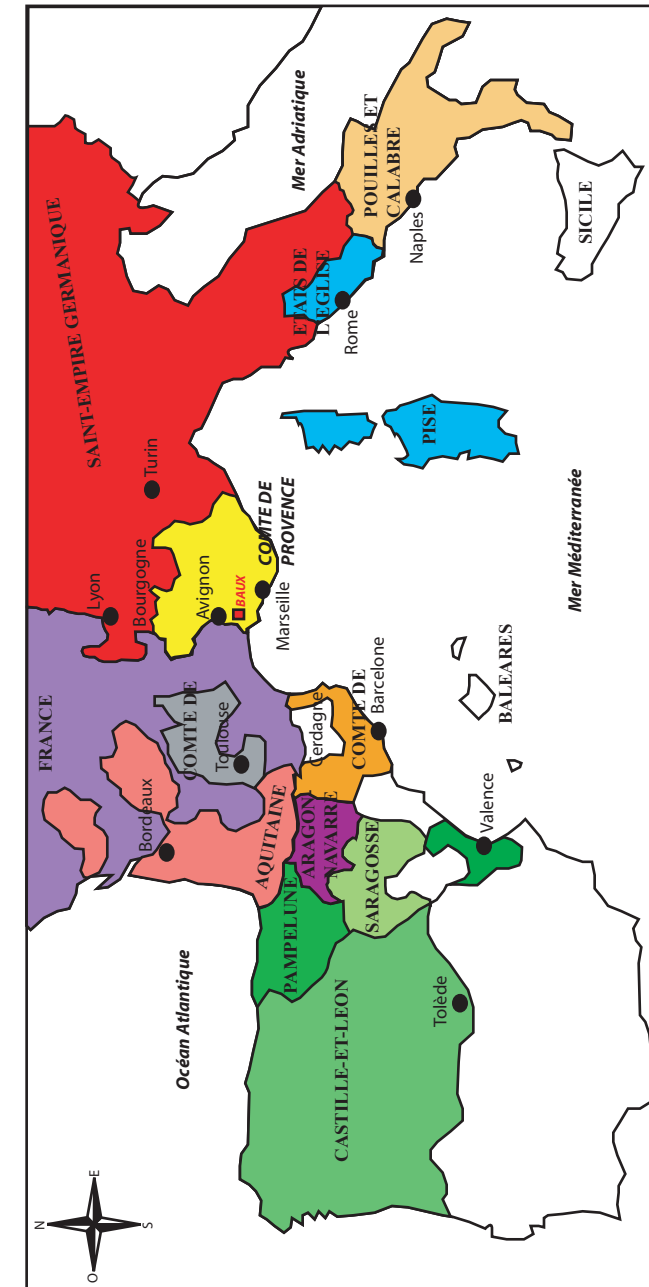


Fig. 1 : Carte des principaux états de l'Europe méditerranéenne au XII^e siècle.

Bien que le comté de Provence soit représenté en jaune, celui-ci était vassal du Saint-Empire germanique (en rouge).

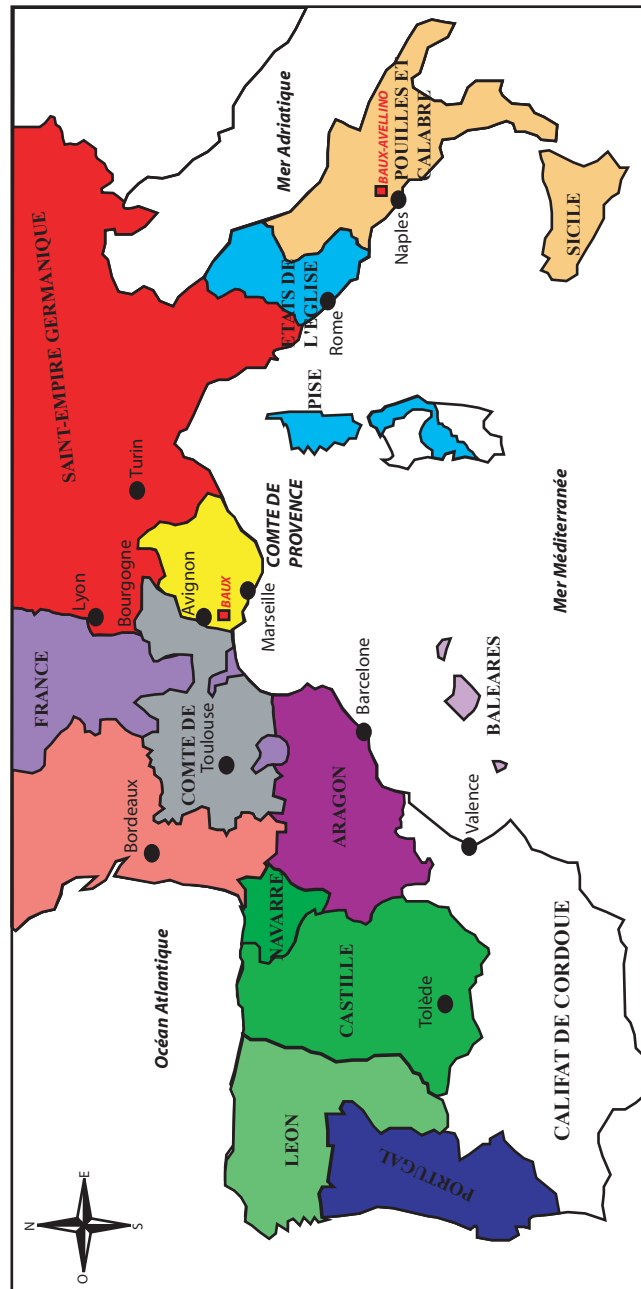


Fig. 2 : Carte des principaux états de l'Europe méditerranéenne au XIII^e siècle.

Bien que le comté de Provence soit représenté en jaune, celui-ci était vassal du Saint-Empire germanique (en rouge).

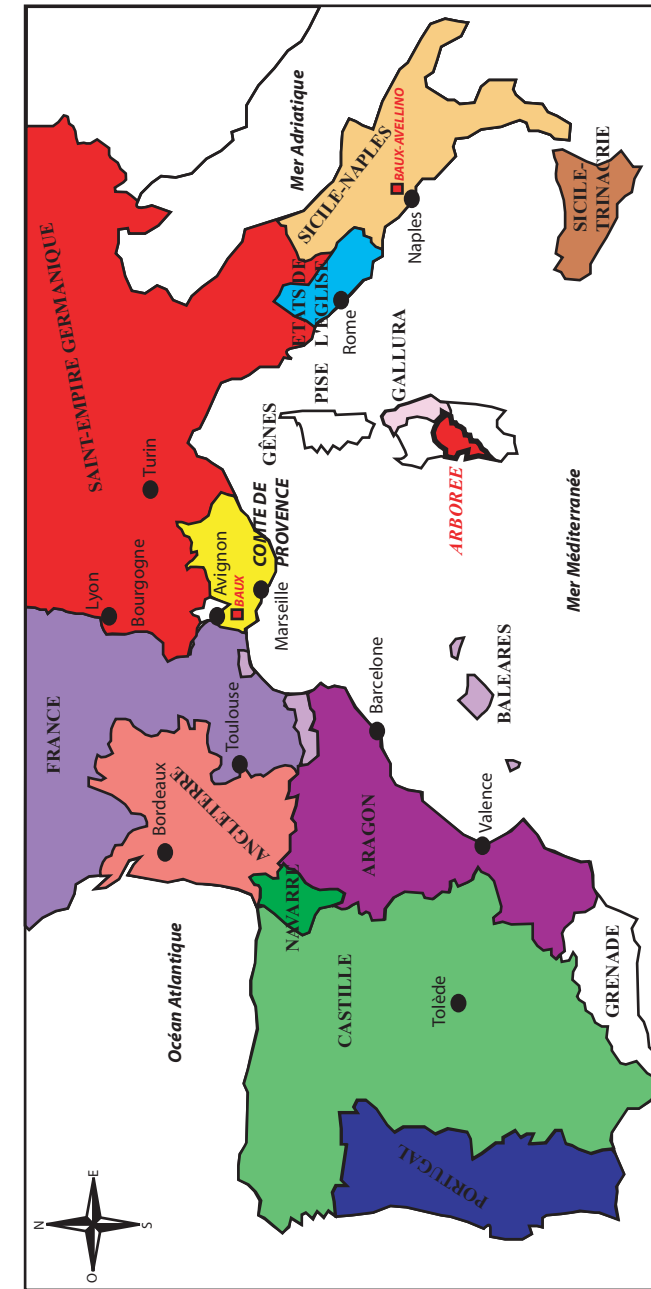


Fig.3 : Carte des principaux états de l'Europe méditerranéenne au XIV^e siècle.

Bien que le comté de Provence soit représenté en jaune, celui-ci était vassal du Saint-Empire germanique (en rouge).

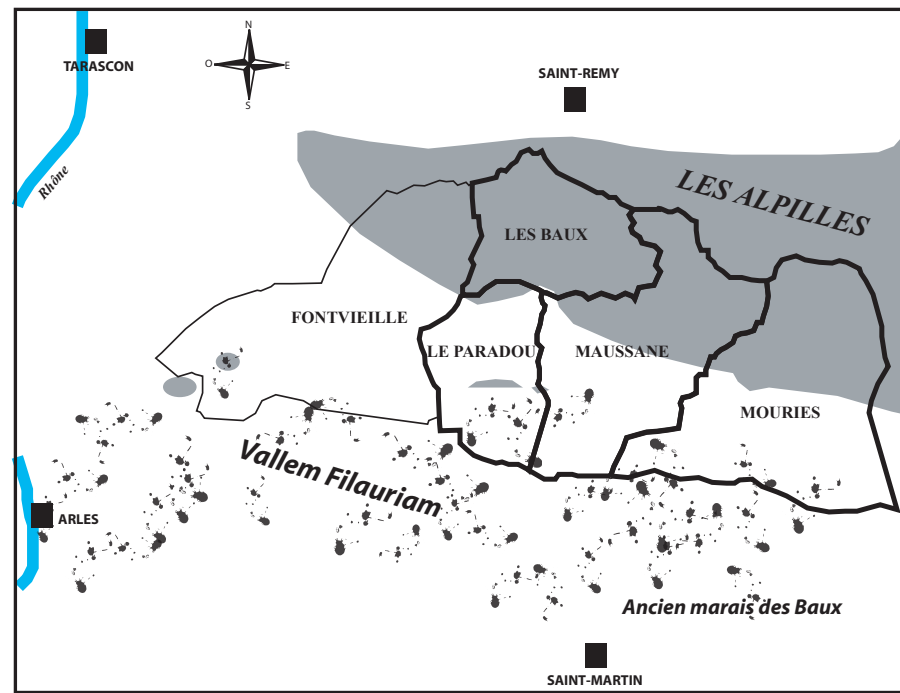
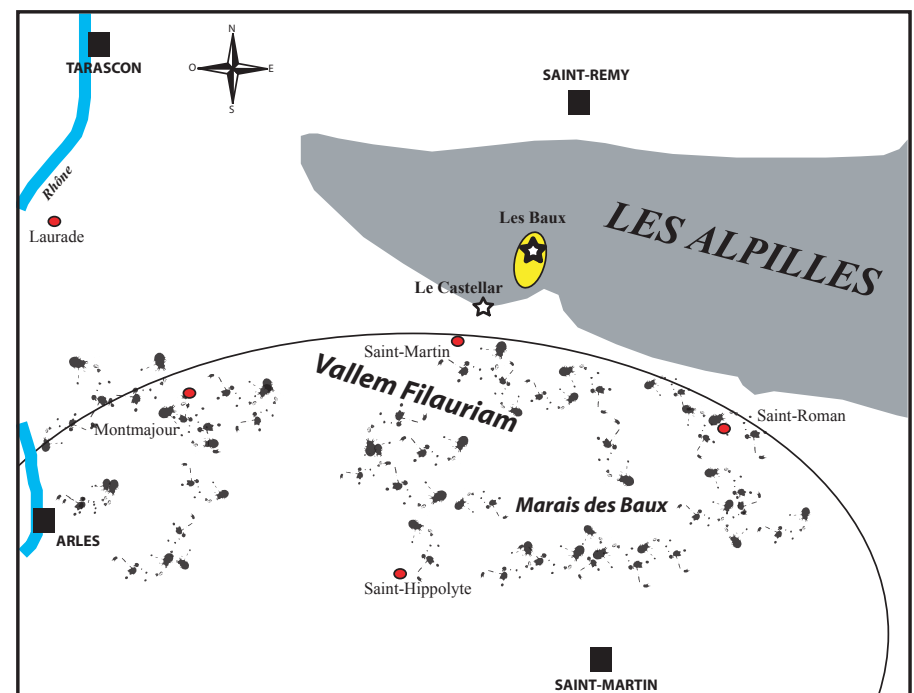
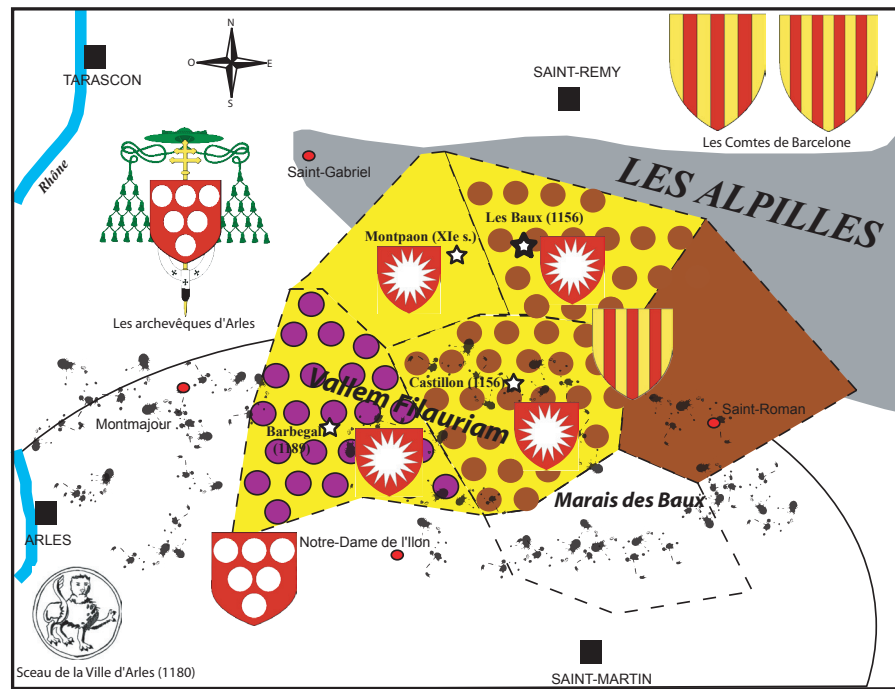


Fig. 4 : La vallée des Baux (Les Baux, Le Paradou, Maussane et Mouries).

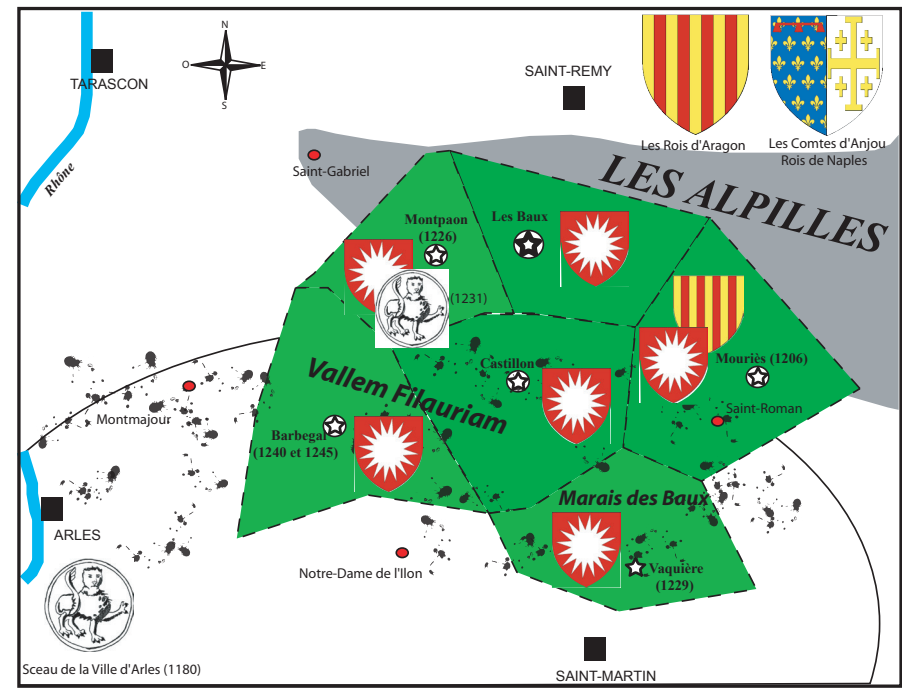


- ★ Castrum des Baux
- ☆ Ancienne motte castrale
- Limites théoriques du fief des Baux
- Directe de l'archevêché d'Arles
- Abbaye ou église sous la directe de l'archevêché d'Arles

Fig. 5 : La vallée des Baux au X^e siècle.



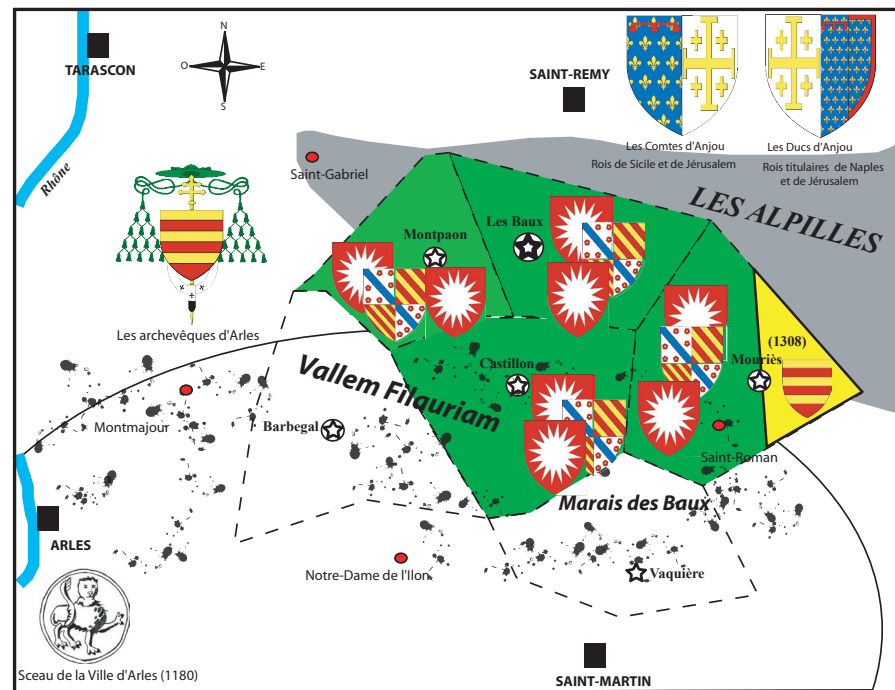
- ★ *Castrum* des Baux
- ☆ *Castrum* baussenc
- Directe de l'archevêché d'Arles
- Abbaye ou église sous la directe de l'archevêché d'Arles
- Alleu de la famille des Baux (avant 1156)
- Fief vassal de la famille des Baux (après 1156) intégré au comté de Provence, les comtes de Barcelone
- Fief vassal de la famille des Baux (1189) dépendant de l'archevêché d'Arles
- Limites théoriques de fief



- ★ *Castrum* des Baux et son village
- ☆ *Castrum* baussenc et habitat
- Directe de l'archevêché d'Arles
- Abbaye ou église sous la directe de l'archevêché d'Arles
- Fief vassal de la famille des Baux au comté de Provence, rois d'Aragon
- Fief vassal de la famille des Baux à l'archevêché d'Arles
- Limites théoriques de fief

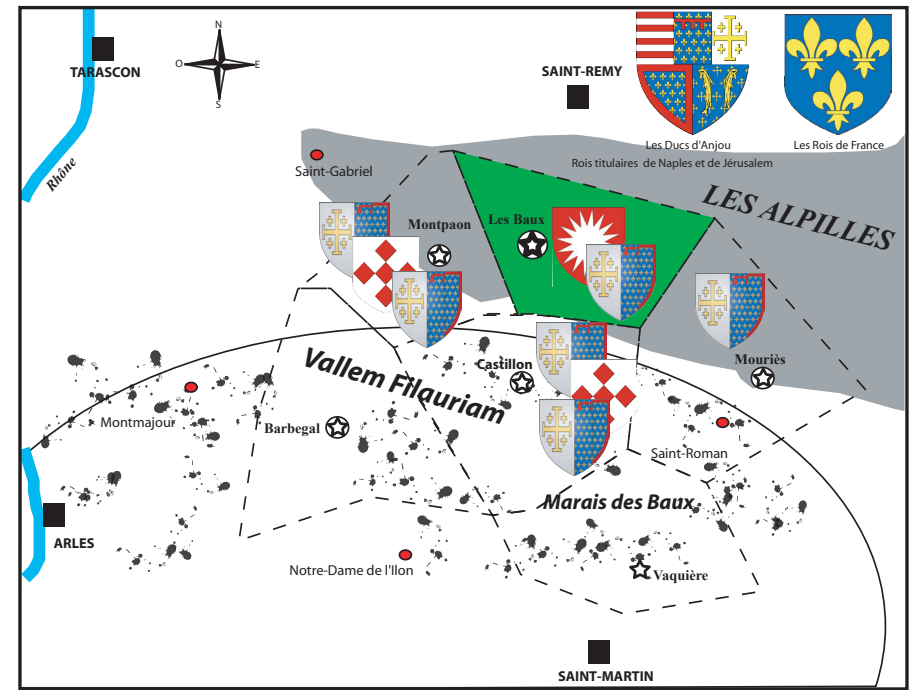
Fig. 6 : La vallée des Baux au XII^e siècle.

Fig. 7 : La vallée des Baux au XIII^e siècle.



- Castrum des Baux et son village
- Castrum baussenc et habitat
- Limites théoriques de fief
- Abbaye ou église sous la directe de l'archevêché d'Arles
- Directe de l'archevêché d'Arles
- Fief vassal de la famille des Baux au comté de Provence, comtes d'Anjou puis duc d'Anjou
- Fief vassal de la famille des Baux à l'archevêché d'Arles

Fig. 8 : La vallée des Baux au XIV^e siècle.



- Castrum des Baux et son village
- Castrum et habitat
- Limites théoriques de fief
- Abbaye ou église sous la directe de l'archevêché d'Arles
- Directe de l'archevêché d'Arles
- Fief vassal de la famille des Baux au comté de Provence, duc d'Anjou puis les rois de France (dès 1480)

Fig.9 : La vallée des Baux au XV^e siècle.



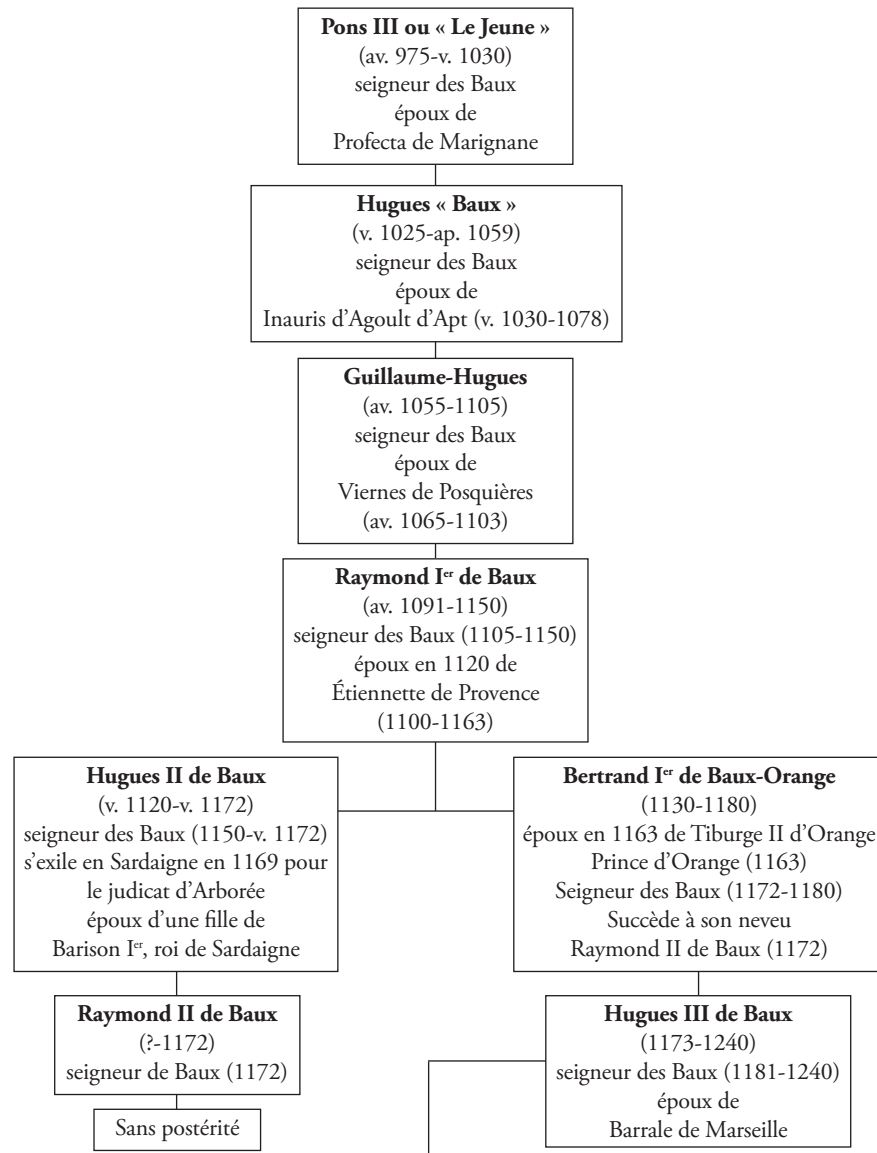
CASTRUM DES BA UX ET LA CITÉ HAUTE



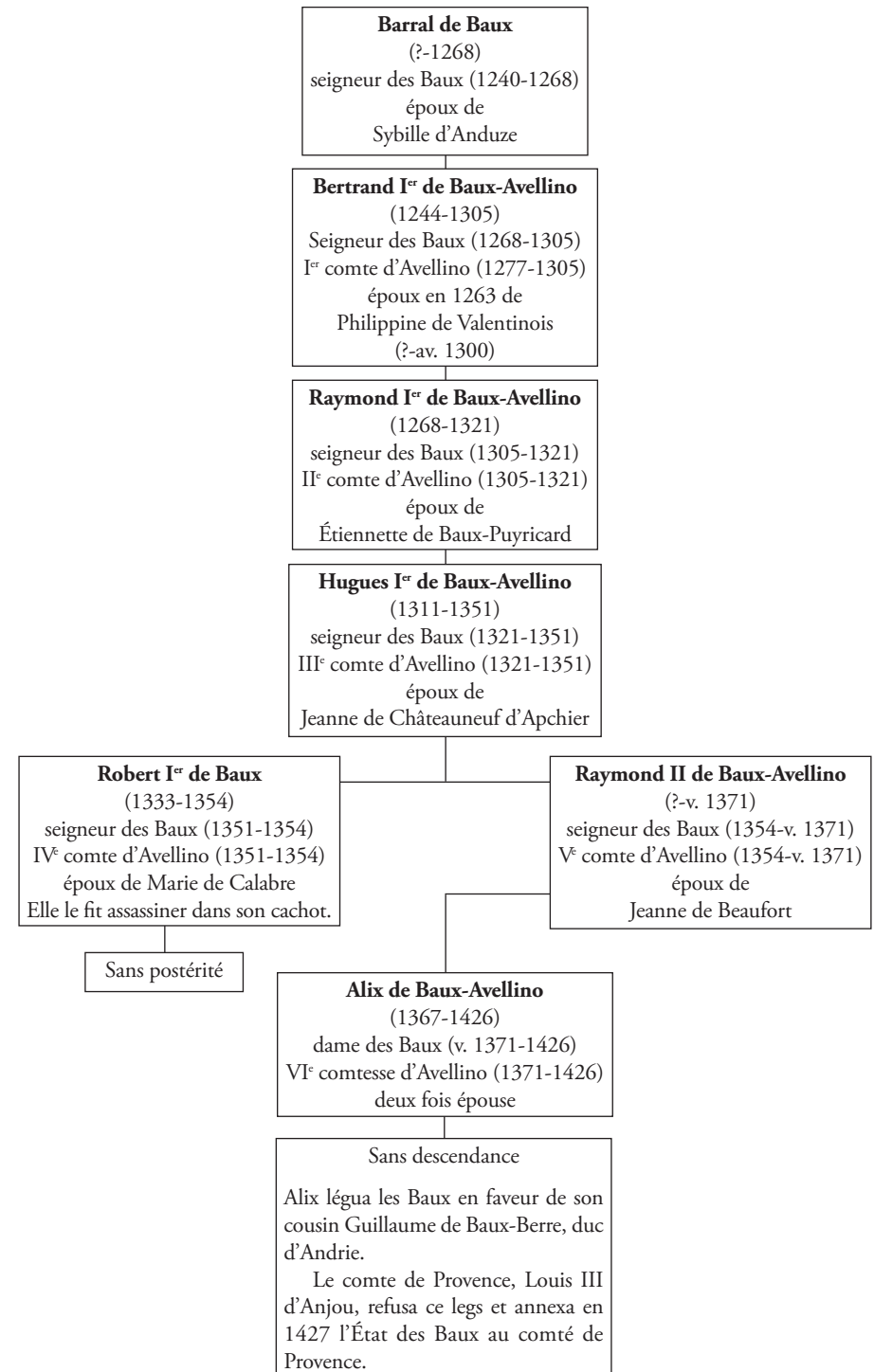
Échelle au 1/1000^e

- ① Église Saint-Vincent (x^e s.)
- ② Presbytère
- ③ Chapelle des Pénitents-Blancs (xvii^e s.)
- ④ Tour de Brau (xiii^e siècle)
- ⑤ Chapelle Saint-Blaise (xi^e s.)

Les seigneurs des Baux (XI^e-XV^e siècles)



LES SEIGNEURS DES BAUX (XI^e-XV^e SIÈCLES)



*Les seigneurs provençaux, occitans et étrangers engagés
dans la Première Guerre baussenque (1131-1150)
ou la Guerre de succession des deux sœurs*

Les partisans* de Douce, épouse du comte de Provence, furent :

Isnard de Guérin de Trans, de Courbon, Peyre Gilly, Raymond du Laugier, Peyre de Galbert, Guigue de Romolles, Jauffred de Bourbon, Rostang, Guilhen et Porcelet, Porcelet des Porcelets, Hugues de Fuvél, Raoux de Lambesc, Guilhen de Montagnac, Guilhen de Lambesc, Laugier d'Orgon, Guilhen des Arènes, Antelme de Montilar, Jauffred de Volonne, P. de Maluans, Isnard de Rochebrune, Hugues d'Oraison, Guilhen Augier, Bérenger de Tourves, Boniface de Bagarris, Guilhen de Moustiers, Ancelme de Moustiers, Fouquet du Pontis, Guilhen de Simiane, Bertrand d'Agout, G. Anice, Arnaud de Flotte, P. de Myson, G. Martin, Richard des Jourdans, Hugues de Montroux, Raymond Jauffred de Fos, Rostang de Vernègue, Raymond Pellegut, Albert d'Allamanon, Guilhen Raymond, Antoine de Cadarache, Raymond de Pierrevert, Hugues de Reillanne, Pierre de Faucon, Pons de Mérindol, Guilhen de Turriez, Guilhen de Pontevès, Rostang de Saint-Ives, Bertrand de Castellane, Isnard de Romolles, Lambert de Forcalquier, Lambert de Laincel, Isnard Audibert, Guigue de Montbrison, Fouquet du Soliers, Adhemar de Brus, Arnaud de Laurade, Bertrand de Signe, Bertrand de Flassaud, Bertrand d'Allamanon, Buson de Céreste, Hugues de La Roche, Pierre de Reynier, Ambroux de Rogon, Géraud Amic¹, etc., dont le comte de Barcelone et les Gênois (jusqu'en 1144).

Les partisans* d'Étiennette, princesse des Baux, furent :

Rostang de Sabran, Guillaume de Sabran, Pierre Lauret, Raymond d'Uzès, Rostang de Posquières, Guillaume de Châteaurenard, Guillaume de Baudon, Pierre de Remoulins, Raymond de Saint-Privat, Rostang Gantelme, Arnaud de Saint-Rémi, Geoffroi de Mérargues, Bertrand de Mauconseil, Hugues de Porcelet, Hugues de Roquemaure, Ponsodol de Saint-Rémi, Raymond de Villeneuve, Hugues d'Aix,

1. Selon J.-F. DE GAUFRIDI, *op. cit.*, p. 97.

Bertrand Gauffier, Raymond Geoffroi Baston, Pierre de Guilhen, Raymond de Beaufort, Guillaume d'Eyguières, Gantelme de Ventabren, Boniface de Castellan, Raymond des Baulmes, Hugues des Arènes, Hugues Sacriste, Jauffred de Tourves, Arnaud de l'Ers, Bernard de Beaulieu, Gauffrid de Marseille, Guillaume Pierre de Posquières, Bertrand de Bois, Bertrand des Marguerites, Pierre Garcin de Trinquetaille, Raymond de Romain, Albert de Château-Vieux, Bernard de Beaulieu, (Autre) Guillaume de Porcelet, Rostang Raymond de Tarascon, Isnard de Tarascon, Reynaud Alcar, Guilhen Bertrand, Pons Aycard, Guilhen Guibert, Guillaume de Vitrolles, Pierre Isnard des Baux, Amalric Bertrand, Raymond de Noves, Géraud de Simiane, Rostang Quiqueran, (Autre) Bertrand d'Allamanon, Guillaume Gantelme, Raymond de Mercœur, Peyre de Cabannes, Bertrand de Saint-Rémy, Rambaud de Beaujeu, Ferral de Toard, Bertrand de Barbentane, Rostand de Tarascon, Pierre de Campanes, Arnaud de Châteauneuf, Guillaume baron de Valbelle, etc., dont les comtes de Toulouse et de Forcalquier.

* Listes données par L. Paulet et selon Bouche (t. II, p. 114) et Nostradamus (p. 125) qui demeurent inexactes pour Papon.

*Liste des cent chevaliers engagés pour le duel de leur roi
Charles I^{er} d'Anjou contre le roi Pierre III d'Aragon
(Bordeaux, 1283)*

L'événement survint à la suite des Vêpres siciliennes (insurrection populaire en Italie du Sud soutenue par Pierre III d'Aragon) remettant en cause le trône de Sicile que détenait Charles d'Anjou. Ce duel aurait dû se dérouler en champ clos à Bordeaux le 1^{er} juin 1283. Mais ce jugement de Dieu n'eut pas lieu. Charles d'Anjou et ses chevaliers, issus de nations différentes, se rendirent bien à Bordeaux mais sans que Pierre III d'Aragon et son parti ne vinssent.

Voici la liste partielle des cinquante-deux chevaliers (sur les cent participants) de Charles d'Anjou :

Jean Albe, Bertrand et Ricard Allamanon, Guillaume Saint-Auban, Emmanuel et Pierre Balb, Jean de Barras, Bertrand et Raymond de Baux, Blacas de Blacas, Requiston Blieux, Bertrand, Elzéar et Guillaume de Cadenet, Jacques de Caldore, Guirran Caseneuve, Boniface III de Castellane, Raimond Roux de Coms, Guillaume de Cotignac, de Demandols, Perceval Doria, Guillaume Eyguières, Feraud, Raimond de Flassans, Roger et Rostain de Fos, Rostain Gantelmi, Jean Geofroy, Fouquet de Glandevéz, de Grasse, Hugolen, Rostain d'Isia, Isnard, Philipès de Lavène, Alfant Lauris, Guillen de Lauris, Boniface Pena, Hugues de Pena, Fouquet de Pontevez, Guillaume et Raimond Porcelet, Bertrand Puget, Guillaume Raurus, de Tende, Burgondin de Trets, Guillaume de Villeneuve, Jean, Guillaume de Vintimille, Pierre et Thibaud des Voisins, Raymond de Cormis, Hugues de Pontis, etc.

Les troubadours et troubairis dans le comté de Provence au Moyen Âge

Au XII^e siècle, l'empereur du Saint-Empire romain germanique, Frédéric II dit Barberousse, se fit un honneur d'être le chef de l'Académie des poètes provençaux. B. Maynier rapporta les vers de cet empereur sur les rimes croisées qu'il fit sur quelques nations :

*Plas mi Cavalier Francés,
E' la donna Catalana,
E' l'onral des Ginoés,
E' la cour de Castellana,
Lou cantar Provençalès.*

*E' la dança Trevisana,
E' lou corps Arragonés,
E' la perla Juliana,
Las mans è cara d'Anglés,
E' lou donzel de Toscana.*

Poème impérial écrit en langue provençale du XII^e siècle, par émulation à l'empereur, les comtes de Provence se firent une gloire d'être du nombre des poètes provençaux jusqu'au règne du roi René qui s'en fit aussi un éloge à faire plusieurs poésies. Lorsque ce ne furent pas des dames voire des comtesses de Provence, telles que Béatrix, qui s'exercèrent aux vers et aux rimes.

Ces poètes-chevaliers, ecclésiastiques ou autres furent-ils majoritairement tous provençaux dans le comté de Provence ? Il semble que ce fut à tort que nombre d'entre ces poètes vassaux de l'Empire, du royaume de France et d'ailleurs virent leurs noms « provençalisés » par Nostradamus (les *alias*) et bien qu'ils aient exprimé leur art en Provence et dans la langue provençale.

Outre les poètes provençaux, il convient donc ici d'énumérer, de rétablir les vrais patronymes de ces poètes étrangers qui ont contribué à la culture provençale de leur temps bien souvent au cœur des « cours d'amour itinérantes » et de relater brièvement – lorsqu'il est possible – leur biographie, une de leurs œuvres, leur passion, leur(s) amour(s) et leurs déboires à travers leur art. Nous n'évoquerons ici que quelques-uns et quelques-unes des cent quatre-vingt-dix-huit troubadours et troubairis tirés des chansonniers Giraud et La Vallière.

LISTE COMPILÉE D'APRÈS LES TRAVAUX CROISÉS
DE J.-F. DE GAUFRIDI, DE B. MAYNIER ET DE P. MEYER

- RICARD BARBESIEUX, seigneur de Barbezieux, fut l'auteur, avec Guillaume de La Tor, de *Bem cujava d'amor gardar*.
- GUILLAUME DE BARGEMONT.
- ELZÉAR DE BARJOLS, contemporain de Bertrand de Ventadour avec qui il composa *Si la belam tengues per sieu*.
- BÉRARD DE BAUX.
- AYMERIC DE BELENOI, ou DE BELANUEY, *alias* Aymeric de Belveser, composa *Aisi com hom pros afortitz*.
- ROSTAIN BÉRANGER.
- PIERRE DE BONIFACE (?-1383), gentilhomme (contemporain de la reine Jeanne).
- GUILLAUME BOYER, fameux par ses poésies provençales, gouverneur de la ville de Nice, avait célébré la rare beauté de la dame de Berre (dans le comté de Nice) qu'il aimait. Il avait laissé un traité de la connaissance des métaux de la Fontaine-de-Vaucluse.
- PEIRE BRÉMON, dit Ricas Novas, *alias* Ricard de Noves, composa avec Peirols et Giraud de Borneilh *Un sonet novel fas*.
- HUGUES BRUNET, ou BRUNENC, écrivit *Eram nafron li sospir*.
- GUILLAUME DE CABESTAN composa avec Guillem de Berguedan *Aysi com sel que laysal fuelh*.
- BONIFACE CALVE.
- PIERRE CARDENAL, auteur prolifique dans ses compositions – plus d'une cinquantaine –, écrivit *Tostemps vir cujar en saber* mais encore *Falsedat e desmezura*.
- HUGUES DE SAINT-CÉSAIRE.
- PIERRE DE CHÂTEAUNEUF, renommé au XII^e siècle pour son bel esprit en rimes provençales dont il composait les plus beaux vers. Il jouait de la lyre qu'il mariait merveilleusement à sa voix. Il était apprécié dans toutes les cours européennes. Il composa un poème à la louange de la princesse Béatrix, comtesse de Provence.
- CIBO (de Gênes), moine des Îles d'Or.
- LANFRANC CIGALE.
- ARNAUD DANIEL, poète loué par Pétrarque, écrivit avec Raymbaud d'Orange et Raimbaud de Vaqueiras *Eras can la flor se eversa*.
- PERCEVAL DORIA, fameux en poésies provençales, auteur d'un poème de l'histoire du règne de Bérenger, intitulé *Las victorias de Moussu lou Comte*.
- ANSELME FAYDET.
- GAUCELM FAYZIT ou FAYDIT (d'Uzerche en Limousin). Il composa *Ja no creyray qu'ieu de chantar mi lays*.
- RAIMOND FERAUD (DE GLANDEVÈS) (*fl.* v. 1150), recommandable en faits d'armes et en poésies provençales, soutint le comte de Provence contre Étienne des Baux. Gentilhomme provençal, courtisan de complexion amoureuse, fut des

premiers de la cour des comtes de Provence. Par ses charmantes poésies, il déboucha la dame de Courbon, une des présidentes de la cour d'amour. Au-delà de leur passion, ils finirent tous deux religieux. Devenu moine, Feraud composa en vers provençaux *La vie d'Andronic*.

FRANÇOIS GARNIER.

RAOUL DE GASSIN.

GEOFROY DU LUC.

GUI D'USSEL, *alias* Guy d'Uzès. Il composa avec Giraud de Bornelh *Rei glorios, veray lums e clartatz*. Personnellement, il écrivit *Anc nom cugey quem desplages amors*.

RAIMOND JOURDAN DE QUERCI, poète en rime provençale.

HUGUES DE LUBIÈRES (?-1226), gentilhomme, fameux en poésie provençale d'une très délicate satire si agréable à Raymond-Bérenger.

ARNAUD DE MARUEIL, *alias* Arnaud de Meyreuil. Il écrivit avec Giraud de Bornelh *Aysi com selh que anc non a cossire*.

RAIMOND DE MIREVAUX, ou MIRAVALS, écrivit *Anc trobar clus ni braus*.

ANDRÉ MISTRAIL, poète latin.

BERTRAND ou BÉRENGUIER DE PARASOL, poète et précepteur de Raymond de Turenne.

PERDIGON DE GÉVAUDAN composa *Trop ai estat mon bel esper no vi*.

AIMERIC DE PERPIGNAN, auteur de *Dona, per vos estau en greu turmen*.

PEIROL D'Auvergne, *alias* Pierre de Vernègue. Il composa huit textes dont *Chantaray d'aquist trobadors* et *Bel m'es qui a son bon sen*.

PIERRE DE SAINT-RÉMI.

BERNARD DE RASCAS (v. 1355), chevalier, assesseur du syndic d'Avignon (1348), poète et juriconsulte, parent du pape Innocent VI. Poète provençal fameux en faveur de Marguerite de Villeneuve, il célébra sa beauté par ses vers.

RICHARD CŒUR DE LION, roi d'Angleterre (*fl.* 1190).

PIERRE ROGER, d'Arles, poète (*fl.* v. 1260). Il fut l'auteur entre autres de *Jes no puesc en bo vers falhir*.

SAVARIC DE MAULÉON écrivit *Gaucelm III jocx enamoratz*.

HUGUES DE SAUTEYRE.

BERTRAND DE VENTADOUR, poète en rime provençale, vivait déjà en 1194. Il composa *Pel dos chan quel rossinhol fay*.

PIERRE ou PEYRE VIDAL (1165-1205), qui eut la langue coupée pour ses médiances. Auteur prolifique dont de *Be m'agrada la covinens sazoz*.

AUTRES TROUBADOURS PROVENÇAUX HOSTILES

À CHARLES D'ANJOU, NOUVEAU COMTE DE PROVENCE

PAULET DE MARSEILLE, poète admiratif de Barral de Baux.

GRANET.

BONIFACE DE CASTELLANE (?-1250), fameux poète provençal, insulta Béatrix, héritière du comté de Provence, par les diverses chansons de son génie, ce qui lui valut, après avoir tenté de soulever les Marseillais, d'avoir la tête tranchée par Charles I^{er} d'Anjou, époux de Béatrix.

GUILLAUME MONTAGNAGOUT (?-1240), poète compositeur de *Del tot vey remaner valor*.

AUTRES TROUBADOURS HOSTILES À LA MAISON DES BAUX AU DÉBUT DU XIII^e SIÈCLE

FABRE (D'UZEST) écrivit *Locx es c'om se deu alegrar*.
PALAZIS DE TARASCON.

AUTRES TROUBADOURS PROVENÇAUX OU ÉTRANGERS EN PROVENCE

FOLQUET DE MARSEILLE, poète célèbre de son temps, ami de Richard Cœur de Lion avec qui il composa des chansons en provençal, écrivit *Huemay no y conosc rason*.

BERTRAND DE LAMANON (fl. v. 1265), auteur de *Lo segle m'es camjatz*, composa avec Pierre Brémond dit Ricas Novas *Mot m'es greu d'en Sordel car l'es falhitz sos sens*.

GUILLAUME DE PORCELET (fl. v. 1191).

RAMBAUD DE VACQUEIRAS (1165-1204), jongleur puis troubadour aux trente-cinq poésies lyriques et aux trois épîtres. On lui connaît son *Engles, un novelh descort*.

ÉTIENNE DE GANTELME (fl. v. 1332).

GUILLAUME FIGUEIRA, poète et gentilhomme d'Avignon, surnommé Le Satyrique (fl. 1270), composa *Anc mais de joy ni de chan* avec Aimeric de Perpignan et *L'autrier cavalgava* avec Gui d'Ussel.

GUILLAUME DE BAUX-ORANGE (?-1218), prince d'Orange, poète.

PIERRE HUGOLEN, poète (fl. v. 1340), assassina par amour Antoinette de Cadenet, dame de suès, à Lambesc, avant de se suicider.

BLACASSET.

BLACAS DE BLACAS, poète provençal.

GUILLAUME DE BLACAS dit Le Grand Guerrier, poète provençal, conseiller du comte de Provence, Bérenger. Il fut l'un des neuf preux de Provence, célébré dans le poème de *Mantuan*.

GUILLAUME DURAND, dont l'esprit brilla dans les poésies provençales. L'amour le fit briller avec plus d'éclat encore dans des sortes d'ouvrages à la louange de Barbe de Balbs, sa cousine, dont il était amoureux.

HUGUES DE PENA, secrétaire des commandements de Charles I^{er} d'Anjou, comte de Provence en 1264, fameux en poésies provençales, avait écrit un livre intitulé *Leis Enganaïres d'Amour*. La reine Béatrix qui l'estimait grandement le couronna de ces quatre vers :

*You voüeli faire esclatir ta memori,
En tantas pars, de ta perfection,
Que istaran tous en admiration,
D'ausir contar de teus béous facts l'histori.*

HUGUES DE SANCIRE (vers 1226), chevalier et poète provençal, dont Clermonde de Quiqueran fut l'héroïne. Il la célébra par ses vers comme une beauté rare dotée d'un bel esprit. Il fut l'auteur de *Un sirventes vuelh far en aquest son d'en Gui*.

RAYMOND DE ROMIEU (vers 1341), poète provençal.

RAMBAUD D'ORANGE, seigneur de Courthézon, poète provençal, avait écrit une poésie pour la reine Béatrix, intitulée *La Maîtrise d'Amour* dans laquelle il avait malencontreusement manqué de respect pour la princesse.

ARNAUT DE TENTIGAN écrivit *Lo joi comensèn j bel mes*.

BERTRAN DEL BORN fut l'auteur de nombreux textes dont *Non estaray mon chantar non esparja*.

COMS DE PEITIEUS, auteur de *Pus de chantar m'es pres talens*.

GIRAUD DE BORNELH, poète très prolifique, écrivit des poèmes et des tençons dont *Cominal en rima clausa*.

POS DE CAPDUELH fut l'auteur du texte *Astrucx es selh cuy amors ten joyos* et de bien d'autres.

PEIROLS composa *Tot mon egenh e mo saber* mais encore *Coras c'amors vuelha*.

HELIAS FONSLADA composa *De bon loc move mas chansos*.

Falquet de Romans, auteur de *Far vuelh un nou serventesc* mais encore d'*Una chanso serventesc*.

G. ADZEMAR composa avec Guillem Magret *L'aigua pueja contramon*.

GUILLAUME DE LA TOR composa avec Ricard de Barbezieux *Bem cujava d'amor gardar*.

MONGES DE MONTAUDON, auteur de *Gasc, per laytz joglars e fers* avec le monge de Poicibot.

PIERRE RAIMOND DE THOLOZA écrivit avec Nuc de la Bacalaria *Pos lo prims verjans botona*.

PISTOLETA et JORDAN DE CONFOLENS furent les auteurs de *Pus gays so que no suelh*.

GUILLEM DE BERGUÉDAN composa « *Jonglar, not desconortz* ».

DAMES POÉTESSES TROUBAIRIS

MARIA DE VENTADOUR (v. 1165-v. 1222), poétesse et compositrice de *Gui d'Ussel, be me pesa de vos*.

BÉATRIX, comtesse de Die, épouse de Guillaume de Poitiers, s'énamoura du seigneur Raimbaud d'Orange et composa à son sujet maintes bonnes chansons, auteure d'*A chantar m'er de so qieu no volria*, ici traduite en français et dont les paroles suivent :

ANNEXES

*Il me faut chanter ici ce que je ne voudrais point chanter
Car j'ai fort à me plaindre de celui dont je suis l'amie ;
Je l'aime plus que tout au monde
Mais rien ne trouve grâce auprès de lui,
Ni Merci, ni Courtoisie, ni ma beauté, ni mon esprit,
Je suis trompée et trahie comme je devrais l'être
Si je n'avais pas le moindre charme.*

*Une chose me console : jamais, je n'eus de torts
Envers vous, ami. Je vous aime, au contraire
Plus que Seguin n'aima Valence
Et il me plaît fort de vous vaincre en amour,
Ami, car vous êtes le plus vaillant de tous.
Mais vous me traitez avec orgueil en paroles et en actes,
Alors que vous êtes si aimable envers d'autres.*

*Je suis surprise de l'arrogance de votre cœur,
Ami, et j'ai bien sujet d'en être triste
Il n'est point juste qu'un autre amour vous éloigne de moi
Quel que soit l'accueil qu'il vous réserve,
Qu'il vous souviennne du début
De notre amour. À Dieu ne plaise
Que par ma faute il s'achève.*

*La grande vaillance qui loge en votre cœur
Et votre grand mérite me sont sujets de tourments,
Car je ne connais point dame, proche ou lointaine,
Et en désir d'amour qui vers vous ne soit attirée
Mais vous, ami de si bon jugement,
Vous devez bien reconnaître la plus sincère
Ne vous souvient-il pas de nos jeux-partis ?*

*Ma valeur et mon lignage, ma beauté
Et plus encore la sincérité de mon cœur, doivent me secourir
C'est pourquoi je vous envoie, là-bas,
Cette chanson qui me servira de messenger
Je veux savoir, mon bel et doux ami,
Pourquoi vous m'êtes si dur et si farouche,
Est-ce orgueil ou indifférence ?*

*Mais je veux, messenger, que tu lui dises
Que trop d'orgueil peut nuire à maintes gens.*

Quelques seigneurs dans le voisinage de la seigneurie des Baux et de sa vallée du XIII^e au début du XV^e siècles

Aureille

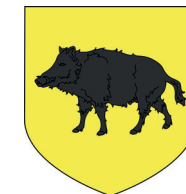
- Bertrand Ybillion, propriétaire du *castrum* d'Aureille (?-1224).
- La communauté d'Arles, propriétaire du *castrum* (1224-?).



Tranché d'or sur sable

- Imbert d'Allamanon, seigneur d'Aureille (1357).

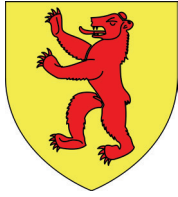
Roquemartine (commune d'Eyguières)



D'or à une truie de sable

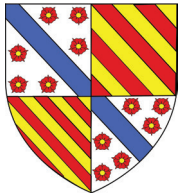
- Porceleta de Porcelet et Peïre de Lambesc, seigneurs de Roquemartine (v. 1200-1221).

ANNEXES



D'or, à l'ours rampant de gueules

- Bertrand d'Albe, seigneur de Roquemartine, bail de Digne.
- Jacques d'Albe, chevalier, seigneur de Roquemartine (1363).



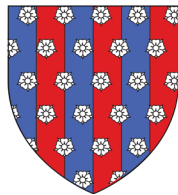
*Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules ;
aux 2 et 3, cotisé d'or et de gueules*

- Raymond Roger de Beaufort, vicomte de Turenne, seigneur de Roquemartine (1389).

Eygalières



- L'abbaye de Mollégès, dames d'Eygalières aux XIII^e et XIV^e siècles.



Palé d'azur et de gueules semé de rosettes d'argent

QUELQUES SEIGNEURS DANS LE VOISINAGE...

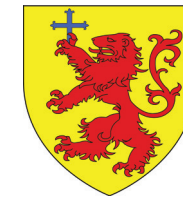
- Jean Louvet, chevalier, seigneur d'Eygalières (?-1424), conseiller du roi (1413), président de la chambre rigoureuse (1414).

Eyguières



D'or au lion couronné de sable, lampassé et armé de même et une bande de gueules chargée de trois fleurs de lys d'or brochant sur le tout

- Jacques de Caradet, coseigneur d'Aiguières (1364), fils de Guillaume, seigneur d'Aiguières, de Cadenet et de Lauris (1275).



D'or au lion rampant de gueules tenant de sa patte dextre une croix fleuronnée d'azur

- Rostaing Gantelme, seigneur d'Eyguières (1339).

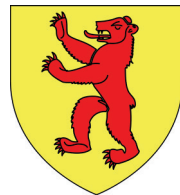


- Jaume d'Eyguières, seigneur d'Eyguières (av. 1385).

Saint-Rémy-de-Provence

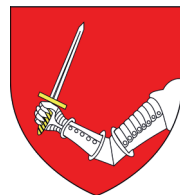
D'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules posées en orle

- Guillaume II Roger de Beaufort (1290-1380), seigneur de Saint-Rémy, de Pertuis et de Meyrargues (1352).



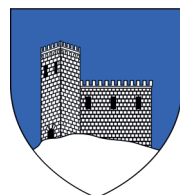
D'or, à l'ours rampant de gueules

- Charles d'Albe, baile-châtelain de Saint-Rémy (1367).



De gueules au bras armé d'une épée mouvant du flanc sénestre de l'écu, d'argent ; la garde et la poignée d'or

- Raymond Amat (frère d'Agnès) hérita de tous les biens de Saint-Rémy.



D'azur à un château d'argent terrassé de même, fermé et maçonné de sable,

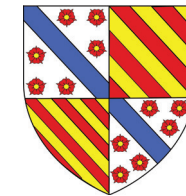
*flanqué à dextre
d'une grosse tour carrée aussi d'argent*

- Pons de Châteauneuf, bailli de Saint-Rémy (1400-1414).

La Tour de Canillac (Fontvieille)

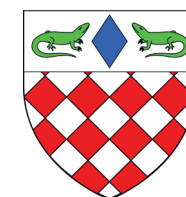
D'azur au lévrier rampant d'argent colleté de gueules ; à la bordure denticulée d'argent

Entre 1348 et 1353, l'abbé de Montmajour, Pierre de Canillac, fit bâtir une tour de guet dite de « Canillac » afin de protéger l'abbaye contre les seigneurs des Baux. Par la suite et par alliance, la tour passa aux Roger de Beaufort.



Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules ; aux 2 et 3, coticé d'or et de gueules

- Raymond Roger de Beaufort, vicomte de Turenne, seigneur du Mas-Blanc (avant 1386). Confisqué à Raymond de Turenne par Marie de Blois, le domaine fut inféodé à :



Losangé d'argent et de gueules, au chef d'argent chargé d'un losange d'azur accosté de deux lézards affrontés de sinople

ANNEXES

- Bernard de La Salle (av. 1369-1391), seigneur du Mas-Blanc et de la Tour de Carnilhac vers 1386.
- Antoine de La Salle (v. 1440), seigneur du Mas-Blanc et de la Tour de Carnilhac.

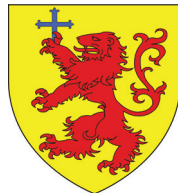
Eyragues



- Pierre Amici, chevalier, seigneur d'Eyragues (1315-1326).



- Pierre de Bénévent, coseigneur d'Eyragues (1331).



D'or au lion rampant de gueules tenant de sa patte dextre une croix fleuronnée d'azur

- Rostaing Gantelmi, baile de Sisteron (1306), viguier de Marseille (1338), fut seigneur d'Eyragues (1338-1339) et conseiller de Charles II.



De gueules à la tour ouverte d'or, sommée d'une aigle éployée de sable

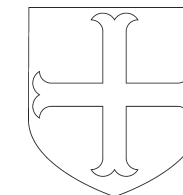
- Bastard de Roquefort, coseigneur d'Eyragues (1368-1369).

QUELQUES SEIGNEURS DANS LE VOISINAGE...



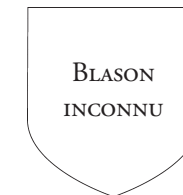
- Jacques Lequin, bailli d'Eyragues (1378).

Rognonas



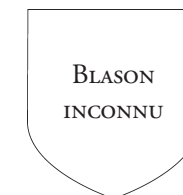
Une croix ancrée

- Raymond d'Aurons, chevalier, coseigneur de Rognonas.



- Marguerite de Morières (-v. 1411), codame de Rognonas x Dragonet V de Mondragon.

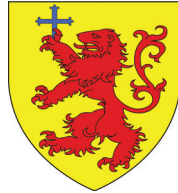
Boulbon



- Bertrand de Boulbon, damoiseau, coseigneur de Boulbon (1322), chevalier (1329).

ANNEXES

- Bérenger de Boulbon, chevalier, hérita des biens de son père Bertrand. Il fut châtelain de Meyrargues (1348) et appelé par la reine « *magistro hostiario familiari* ».



D'or au lion rampant de gueules tenant de sa patte dextre une croix fleuronnée d'azur

- Jacques Gantelmi, coseigneur de Boulbon (1322).

Graveson



D'or au lion rampant de gueules tenant de sa patte dextre une croix fleuronnée d'azur

- Bérenger I Gantelmi, seigneur de Graveson (1294-1295), garde du château d'Albaron (1295-1296).
- Raymond I Gantelmi, seigneur de Graveson (1336), ménestrel du roi.
- Jacques I Gantelmi, seigneur de Graveson, de Maillane et d'Albaron (1349).
- Raymond II Gantelmi (?-1348), seigneur de Graveson et châtelain d'Albaron.
- Bérenger II Gantelmi, seigneur de Graveson (1382).

Tarascon



Bandé d'or et d'azur, les bandes d'or diaprées de gueules

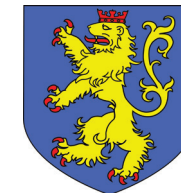
QUELQUES SEIGNEURS DANS LE VOISINAGE...

- Rostagnetus de Tharascone, chevalier, fut viguier de Nice, conseiller municipal de Tarascon (1322, 1325) et descendant des anciens coseigneurs de la ville au XII^e siècle.



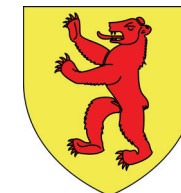
D'azur au chêne d'or à quatre branches entrelassées en sautoir d'or englantées aussi d'or

- Guillaume Roverie fut châtelain de Tarascon (1366-1367).



D'azur au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules

- Guillaume de Sault était viguier-capitaine-châtelain de Tarascon (1380).



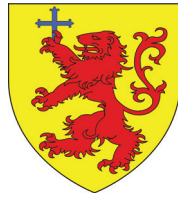
D'or, à l'ours rampant de gueules

- Charles d'Albe, châtelain de Tarascon (1382).



- Guillaume Crespin, capitaine du château royal (1449), était secondé par Regnault de Serocourt, son lieutenant.

Maillane



D'or au lion rampant de gueules tenant de sa patte dextre une croix fleuronnée d'azur

- Jacques Gantelmi, seigneur de Graveson, de Maillane et d'Albaron (1349).



D'or à une truie de sable

- Guillaume I de Porcelet, seigneur de Maillane.
- Dragonet et son fils Bertrand III de Porcelet (1390-1422), coseigneurs de Maillane.

Mollégès

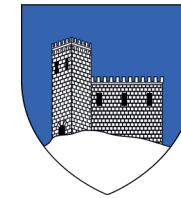


D'or à une truie de sable

- Sacristane Porcelet, dame de Mollégès (av. 1206).



- Abbaye de Mollégès, coseigneur de Mollégès au trois-quart (1218).



D'azur à un château d'argent terrassé de même, fermé et maçonné de sable, flanqué à dextre d'une grosse tour carrée aussi d'argent

- Guignonet de Châteauneuf, coseigneur de Mollégès, marié en 1285 à Laure de Noves.
- Hugues de Châteauneuf fit hommage à la reine Jeanne en 1350.

Orgon



De gueules au lion d'argent

- Rostand de Sabran, châtelain et bailli d'Orgon (1294-1295).



- Raybaud Bayssan, chevalier et châtelain d'Orgon (1340-1342)
- Jacques Bayssan, vice-châtelain d'Orgon (1341-1342).



D'or au loup ravissant d'azur langué et vilainé de gueules

- Reforciat d'Agout, seigneur d'Orgon (1342).

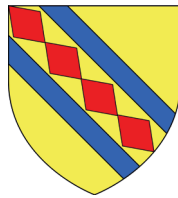
ANNEXES



- Alexis de Florence, bailli d'Orgon et percepteur du péage d'Orgon (1352-1361).



- Hugues de Mauconseil, bailli d'Orgon (1366-1367, 1370).
- Guillaume de Mauconseil, bailli d'Orgon (1368).



D'or à quatre losanges de gueules posés en bande entre deux cotices d'argent

- Rossolin de Cabassole, gouverneur d'Orgon (1371).

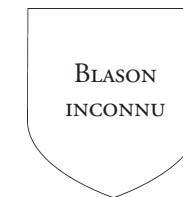
Châteaurenard



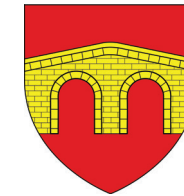
D'or à trois monts de gueules surmontés chacun d'une corneille de sable

- Gui de Villaret, châtelain de Châteaurenard (1295-1296).

QUELQUES SEIGNEURS DANS LE VOISINAGE...



- Henri de Moreriis , seigneur de Châteaurenard x Agnès Amat (vers 1300).



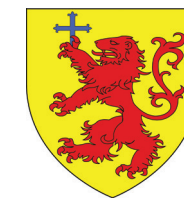
De gueules au pont à deux arches d'or

- Blacas de Pontevès (1305-1396), seigneur de Châteaurenard (déjà en 1376) et de Cabannes, époux de Marguerite Gantelme (1312-1408).

Verquières



- Suzerain : évêque d'Avignon, coseigneur de Verquières (1340).



D'or au lion rampant de gueules tenant de sa patte dextre une croix fleuronnée d'azur

- Vassal : Jacques Gantelmi, coseigneur de Verquières (1340).

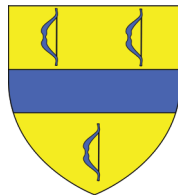
ANNEXES

Sénas



D'or à une truie de sable

- Reinaud Porcelet, seigneur de Sénas (1291).



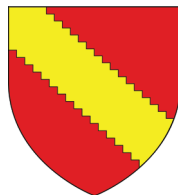
D'argent à la fasce d'azur accompagnée de trois arcs de même posés en pal, 2 et 1

- Jacques d'Arcussia, seigneur de Sénas (1375), grand chambellan de la reine Jeanne II.

Noves



- Audibert de Noves (-1320), messire, chevalier, syndic de Noves.
- Guillaume..., châtelain de Noves (-av. 1328), fut fouetté et eut le bas des oreilles coupés.



De gueules à la bande dentelée d'or

- Bernardon de Serres (ou Serra) (1359-1413), capitaine pontifical, Capitaine général de Florence (1396-1398), vice-roi de Naples pour Louis II d'Anjou (1398), gouverneur

QUELQUES SEIGNEURS DANS LE VOISINAGE...

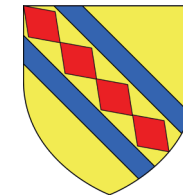
d'Asti pour le duc Louis d'Orléans (1404), seigneur de Malaucène (1386), coseigneur de Mollans et de Noves.

Barbentane



D'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent

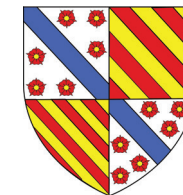
- Bérenger Raimond, coseigneur de Barbentane (1251).



D'or à quatre losanges de gueules posés en bande entre deux cotices d'azur

- Jean de Cabassole du Réal (?-ap. 1400), coseigneur de Barbentane et d'Entraigues.
- Guillaume II de Cabassole du Réal (?-1462), coseigneur de Barbentane et d'Entraigues, collier de l'ordre du Porc-Épic, écuyer et échanson de René d'Anjou.
- Pierre-Pons de Cabassole du Réal (?-1505), coseigneur de Barbentane et d'Entraigues, écuyer de Louis XI.

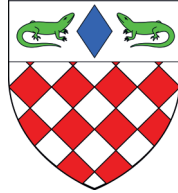
Mas-Blanc



Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules ; aux 2 et 3, cotice d'or et de gueules

ANNEXES

- Raymond Roger de Beaufort, vicomte de Turenne, seigneur du Mas-Blanc (avant 1386). Confisqué à Raymond de Turenne par Marie de Blois, le domaine fut inféodé à :



Losangé d'argent et de gueules, au chef d'argent chargé d'un losange d'azur accosté de deux lézards affrontés de sinople

- Bernard de La Salle (av. 1369-1391), seigneur du Mas-Blanc et de la Tour de Carnilhac vers 1386.
- Antoine de La Salle (v. 1440), seigneur du Mas-Blanc et de la Tour de Carnilhac.

Mollégès



- Abbaye cistercienne de Sainte-Marie des Dames de Mollégès.

Fontvieille



- Abbaye de Montmajour.

ARCHEVÊQUES D'ARLES (XI^e-XV^e SIÈCLES)

D'après les travaux et les recherches de Sébastien Avy, généalogiste et héraldiste

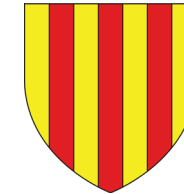
1005-1029	Pons DE MARIGNANE,
1030-1069	Raimbaud DE REILLANNE,
1070-1080	Aicard DE MARSEILLE, puis usurpe le siège (1080-1094),
1080-1107	Gibelin DE SABRAN,
1107-1115	<i>Vacance du siège,</i>
1115-1129	Atton DE BRUNIQUEL,
1129-1138	Bernard GARIN, légat pontifical,
1138-1142	Guillaume MONGE légat pontifical,
1142-1160	Raimond DE MONTREDON,
1160-1163	<i>Vacance du siège,</i>
1163-1182	Raimond DE BOLLÈNE,
1183-1190	Pierre ISNARD,
1190-1202	Imbert D'AIGUIÈRES,
1203-1217	Michel DE MOURIÈS,
1218-1232	Hugues BÉROARD,
1233-1258	Jean BAUSSAN,
1258-1262	Bertrand DE MALFERRAT,
1262-1266	FLORENT,
1266-1273	Bertrand DE SAINT-MARTIN, cardinal,
1273-1281	Bernard DE LANGUISSEL, cardinal-évêque de Porto,
1281-1286	Bertrand AMALRIC,
1286-1303	Rostang DE CABRE,
1304-1307	Pierre DE FERRIÈRES,
1307-1310	Arnaud DE FAUGÈRES, cardinal-évêque de Sabine,
1311-1317	Gaillard DE FAUGÈRES, archevêque d'Angoulême,
1318-1323	Gaillard DE SAUMATE,
1323-1341	Gasbert DE LA VAL,

ANNEXES

1341-1348	Jean DE CARDONE,
1349-1350	Étienne ALDEBRAND, archevêque de Toulouse,
1351-1361	Étienne DE LA GARDE,
1361-1374	Guillaume DE LA GARDE,
1374-1388	Pierre DE CROS, cardinal,
1389-1390	François DE CONZIÉ, archevêque de Toulouse et de Narbonne,
1391-1398	Jean DE ROCHECHOUART, cardinal,
1398-1404	<i>Vacance du siège.</i> L'antipape Benoît XIII se réserve les revenus du diocèse,
1404-1410	Jacques ARTAUD DE MÉZEL,
1410	Paul DE SADE, évêque de Marseille, élu par le chapitre d'Arles mais non reconnu,
1410-1423	Jean ALLARMET DE BROGNY, cardinal, imposé par l'antipape Jean XXIII,
1423-1450	Louis ALLEMAN,
1450-1462	Pierre DE FOIX, cardinal,
1463-1475	Philippe DE LÉVIS, cardinal,
1475-1489	Eustache DE LÉVIS, cardinal,
1489-1499	Nicolas CIBO,
1499-1521	Jean I ^{er} FERRIER.

LES COMTES DE PROVENCE
CATALANS ET ARAGONAIS (1112-1246)

(MAISON DE BARCELONE)
(MAISON D'ARAGON)



Raimond-Bérenger I^{er} (1082-1131)
Raimond-Bérenger III, comte de Barcelone
marié en 1112 à
Douce de Provence, comtesse de Provence (1112-1131)

Bérenger-Raimond II, comte de Provence (1131-1144)
marié à
Béatrice de Melgueil

Raimond-Bérenger III, *Le Jeune*, comte de Provence (1144-1166)
marié à
Richilde de Hohenstaufen

Sans postérité le comté de Provence revint au neveu de Raymond-Bérenger III

Alphonse I^{er}, comte de Provence (1166-1168)
Alphonse II, roi d'Aragon (1157-1196)
marié à
Sanche de Castille

Le frère d'Alphonse I^{er} devient comte de Provence

Raimond-Bérenger IV, comte de Provence et de Barcelone (1168-1181)
sans postérité le comté de Provence revient à

ANNEXES

Alphonse I^{er}, comte de Provence (1181-1196)

Alphonse II, roi d'Aragon (1157-1196)
marié à
Sanche de Castille

Alphonse II, comte de Provence (1196-1209)

marié en 1193 à
Garsende de Sabran, comtesse de Forcalquier (?-1220)

Raimond-Bérenger V, *Lou Grand*, comte de Provence et de Forcalquier (1209-1245)

marié à
Béatrice de Savoie (?-1267)

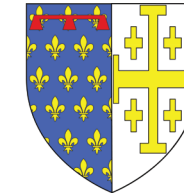
Béatrice de Provence, comtesse de Provence et de Forcalquier (1245-1267)

marié, en 1246, à
Charles I^{er} d'Anjou, comte de Provence (1246-1285)
et roi de Sicile (1265-1285)

Le comté de Provence passa à la première maison d'Anjou.

LES COMTES DE PROVENCE ANGEVINS (1246-1481)

(PREMIERE MAISON D'ANJOU)



Béatrice de Provence, comtesse de Provence et de Forcalquier (1245-1267)
marié, en 1246, à

**Charles I^{er} d'Anjou, comte de Provence (1246-1285)
et roi de Sicile (1265-1285)**

Charles II, *Le Boiteux*, comte de Provence (1285-1309)

marié à
Marie de Hongrie

Robert, *Le Sage*, roi de Naples et comte de Provence (1309-1343)

marié à
Yolande d'Aragon

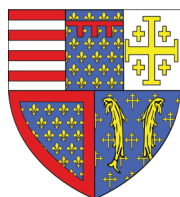
Au décès en 1328 de leur fils Charles de Sicile, duc de Calabre, leur petite-fille,
Jeanne hérite du comté de Provence.

Jeanne I^{re}, reine de Naples (1326-1382) et comtesse de Provence (1343-1382)

mariée successivement en 1333, 1346, 1363, 1376 et sans postérité à
André de Hongrie (1345), Louis de Tarente (1362), Jacques, roi d'Aragon (1375)
et Othon de Brunswick (1393).

Jeanne adopta comme héritier Louis I^{er} d'Anjou, frère de Charles V, roi de France
Le comté de Provence passa à la deuxième maison d'Anjou.

(DEUXIEME MAISON D'ANJOU)



Louis I^{er} d'Anjou, duc d'Anjou (1360-1384)
roi de Naples et comte de Provence (1382-1384)

marié en 1360 à
Marie de Blois (1342-1404).

Louis II d'Anjou, roi de Naples (1384)
comte de Provence (1384-1417)

marié en 1400 à
Yolande d'Aragon.

Louis III, comte de Provence (1417-1434)

héritier du royaume de Naples selon la volonté de Jeanne II, reine de Naples (1414-1435)
sans postérité le comté de Provence et le royaume de Naples revinrent à son frère.

René, Le Bon, duc de Lorraine, de Bar et d'Anjou, comte de Provence (1434-1480)
roi de Naples (1435)

marié en 1420 et 1454 à Isabelle de Lorraine et à Jeanne de Laval.

son fils et son petit-fils ne lui ayant survécu, il désigna comme héritier
du comté de Provence son neveu Charles III du Maine.

Charles III du Maine, comte de Provence (1480)

marié en 1473 à
Jeanne de Lorraine.

Sans postérité, il légua son comté de Provence à son cousin germain, Louis XI,
roi de France. Le comté de Provence devint français.

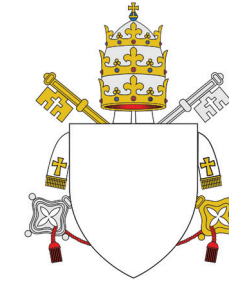
D'après les travaux de l'Association généalogique des Bouches-du-Rhône (2002)

1246-1248	Amaury DE THURY,
1249	Pierre DE CHANTILLY,
1249-1250	Jean DE CORNILLÉ,
1251-1253	Hugues D'ARCIS,
1253-1257	Odon DE FONTAINE,
1257-1258	Gérard DE SACY,
1258-1262	Gautier D'AULNAY,
1262	Guillaume DE BAUX,
1263-1265	Pierre DES VOISINS,
1266-1267	Guillaume DE BAUX,
1268	Pierre DES VOISINS,
1269-1276	Guillaume DE LAGONESSE,
1276-1278	Gautier D'AULNAY,
1278-1283	Jean DE BURLAS,
1283	Bérenger GANTELME,
1284-1285	Isnard D'AGOULT-ENTREVENNES,
1285-1287	Philippe DE LAVÈNE,
1288	Jean SCOT,
1289-1291	Bérenger GANTELME,
1291-1293	Alphant DE SOLIERS,
1294-1298	Hugues DES VOISINS,
1298-1301	Raynaud DE LECCE,
1302-1306	Ricardo DE GAMBATEZZA,
1306-1307	Raynaud DE LECCE,
1308-1309	Ricardo DE GAMBATEZZA,
1309-1310	Raynaud DE LECCE,
1310-1312	Ricardo DE GAMBATEZZA,

ANNEXES

1312	Nicolas CARACCILO,
1313-1314	Thomas DE MARZANO,
1315	Raymond DE BAUX-AVELLIN,
1316	Ricardo DE GAMBATEZZA,
1317-1319	Jean BAUDE,
1320-1321	Leo DE REGGIO,
1321-1329	Raynaud DE SCALETA,
1329-1330	Jean D'AIGUEBLANCHE,
1330-1343	Philippe DE SANGUINET,
1343-1346	Hugues DE BAUX-AVELLIN,
1346-1348	Philippe DE SANGUINET,
1348-1352	Raymond I ^{er} D'AGOULT-SAULT,
1353-1355	Foulques D'AGOULT-SAULT,
1355-1356	Jean GANTELME,
1357-1359	Foulques D'AGOULT-SAULT,
1359-1361	Matteo DE GISVALDO,
1361-1363	Roger DE SAN SEVERINO,
1363-1365	Foulques D'AGOULT-SAULT,
1365-1370	Raymond II D'AGOULT-SAULT,
1370-1376	Nicolas SPINELLI,
1376-1385	Foulques II D'AGOULT-REILLANNE,
1387-1400	Georges DE MARLES,
1401-1402	Jean LE VAYER,
1403-1405	Jean DE TUSSEY,
1405-1423	Pierre D'ACIGNÉ,
1423-1427	Tristan DE LA JAILLE,
1429-1435	Pierre DE BEAUVAU,
1439-1454	Tannegui DU CHÂTEL,
1455-1462	Louis DE BEAUVAU,
1462-1470	Ferry DE LORRAINE,
1470-1476	Jean COSSA,
1480-1481	Pierre DE LA JAILLE,
1481	Palamède DE FORBIN,
1482-1483	Raymond DE GLANDEVÈS-FAUCON,
1483	Palamède DE FORBIN,
1483	Jean DE BAUDRICOURT,
1483-1493	Aymar DE POITIERS,
1491-1493	François DE LUXEMBOURG,
1493-1503	Philippe DE HOCHBERG.

PAPES D'AVIGNON (XIII^e-XV^e SIÈCLES)
ET DU GRAND SCHISME



D'après les travaux et les recherches de Bernard Merdrignac, maître de conférence (1994)

ROME

1294-1303 Boniface VIII

AVIGNON

1305-1314 Clément V
1316-1334 Jean XXII
1334-1342 Benoît XII
1342-1352 Clément VI
1352-1362 Innocent VI
1362-1370 Urbain V
1370-1378 Grégoire XI

SCHISME

ROME

1378-1389 Urbain VI
1389-1404 Boniface IX
1404-1406 Innocent VII
1406-1415 Grégoire XII

AVIGNON

1378-1394 Clément VII
1394-1423 Benoit XIII

PENISCOLA

1423-1429 Clément VIII

CONCILE DE PISE (1409)

1409-1410 Alexandre V
1410-1415 Jean XXIII

CONCILE DE CONSTANCE
(1414-1418)

1417-1431 Martin V
1431-1447 Eugène IV

Bibliographie

- ABBÉ J.-L., 2006 : *À la conquête des étangs – L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e-XV^e siècles)*, coll. Tempus, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2006, 331 p.
- ABBÉ ROSE, 1858 : *Raymond de Turenne*, Gros frères, Pont-Saint-Esprit, 1858, p. 77.
- ASPORD-MERCIER S., 2009 : « Castillon », in *Les Alpilles, encyclopédie d'une montagne provençale*, Y. Marcadal, éd. Les Alpes de Lumière, Forcalquier, 2009, p. 234-235.
- AURELL I CARDONA M., 1986 : *Une famille de la noblesse provençale au Moyen Âge : les Porcelet*, éd. Aubanel, Avignon, 1986.
- AUTHEMAN V. ET LAFFÉ F., 1992 : *La politique au village*, fonds Maurice Agulhon, cahier n° 1 du *Flourilège dou terriare*, Maussane-les-Alpilles, 1992, 103 p.
- BARTHÉLEMY (DE) E., 1858 : *La noblesse en France avant et depuis 1789*, Librairie nouvelle, Paris, 1858, p. 22.
- BARTHÉLEMY L., 1882 : *Inventaire chronologique et analytique des actes de la maison des Baux*, typ. et lith. Barlatier-Feissat père & fils, Marseille, 1882, 680 p.
- BENOIT F., 1936 : « Carte (partie occidentale) et texte complet du département des Bouches-du-Rhône » (*Forma Orbis Romani, Carte archéologique de la Gaule romaine*, V), Leroux Paris, 1936, p. 118, n° 393.
- BLANCARD L., 1860 : *Iconographie des sceaux et bulles conservés dans la partie antérieure à 1790 des Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, 2 tomes, Camoin Frères, Marseille, 1860.
- BLANCARD M., 1865-1892 : *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, Collection des inventaires sommaires des archives départementales antérieures à 1790, éd. P. Dupont, Paris, 1865-1892.
- BOURRILLON R., 1956 : *Meyrargues, des origines jusqu'à nos jours*, éd. A. Reynaud, Forcalquier, 1956, 331 p.

- BOURRILLY V.-L., 1926 : *Duguesclin et le duc d'Anjou en Provence : 1368*, PUF, Paris, 1926, p. 175.
- BOYSSET B., 1772 : *Mémoires de Bertrand Boysset, contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à Arles et en Provence, depuis MCCCLXXII jusqu'en MCCCCXIII, copiés et enrichis de notes et de pièces justificatives par moi Laurent Bonnemant, prêtre de la ville d'Arles, l'an de grâce 1772, le 12 de juin*, catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, t. XX, Arles, 1-425.
- BRUN R., 1935-1938 : *Annales avignonaises de 1382 à 1410 extraites des archives Datini*, mémoire de l'Institut historique de Provence, Marseille, 1935-1938.
- BRUNETON H. et alii, 1998 : « Le marais des Baux archéologie et paléoenvironnements », dans *Méditerranée* n° 4, vol. 90, Aix-en-Provence, 1998, p. 31-40.
- CANONGE J., 1844 : *Notice historique sur la ville des Baux en Provence, et sur la Maison des Baux*, Giraud, Nîmes, 1844, p. 69.
- CASTÉRAN A., 1912 : *Guide monographique. Les Baux*, Librairie P. Ruat, Marseille, 1912, p. 59.
- CAZES É., 1887 : *La Provence et les Provençaux*, Gedalge jeune, libraire-éditeur, Paris, 1887, 239 p.
- CHAMPAGNAC J.-B. J., 1833 : *Chronique du crime et de l'innocence*, Ménard libraire, Paris, 1833, tome I, p. 111-115.
- CONSO P., 2010 : *Les Seigneurs des Baux X^e-XV^e siècles*, éditions des Consuls, Tarascon, 2010, 205 p.
- CONSTANTIN M., 1898 : *Les Paroisses du diocèse d'Aix. Paroisses de l'ancien diocèse d'Arles*, Aix-en-Provence, 1898, p. 362.
- CORTEZ F., 1921 : « *Les Grands Officiers royaux de Provence au Moyen Âge. Listes chronologiques du haut personnel administratif, judiciaire et financier. Supplément à la chronologie des officiers des cours souveraines, par B. Des Clapiers-Collongues et de Boisgelin* », secrétariat de la Société d'études provençales, p. 379, A. Dragon, n° V des publications de la Société d'études provençales, édition originale, Aix-en-Provence, 1921.
- DEMAU G., 1880 : *Le Costume au Moyen Âge d'après les sceaux*, 5, rue des Grands-Augustins, Paris, 1880, 485 p.
- DESANTI G., 1956 : « Les Baux, haut-lieu de Provence », 1956, in *Bulletin de l'association Guillaume Budé*, Association Guillaume Budé, Paris, n° 2, juin 1956, p. 79-88.
- DESBOIS J. M., 2011 : *Les Petites Histoires de Saint-Martin-de-Crau*, GénéProvence, Saint-Martin-de-Crau, 2011.
- DESTANDAU P., 1910 : *État parcellaire de la ville des Baux entre 1584 et 1598*, L. Castanet, Bergerac, 1910, 96 p.
- DIENNE (COMTE DE), 1891 : *Dessèchement des lacs et des marais en France avant 1789*, H. Champion, Guillemin et C^{ie}, Paris, 1891, 569 p.

FASSIN É., 1889 : « Le lion d'Arles », dans *Bulletin archéologique d'Arles*, impr. J. Remondet-Aubin, Aix-en-Provence, 1889, n° 3, p. 41.

GAUFRIDI J.-F. (DE), 1723 : *Histoire de Provence*, t. 2, chez Charles Osmont, libraire-imprimeur, Paris, 929 p.

GAZENBEEK M., 1995 : *Occupation du sol et évolution environnementale depuis le Néolithique dans la Montagnette et la partie occidentale des Alpilles (Bouches-du-Rhône)*, thèse de doctorat, Aix-en-Provence, 1995.

LABANDE L.-H., 1904 : « Antoine de La Salle. Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 65, Paris, 1904, p. 55-100.

MAYNIER B., 1719 : *Histoire de la principale noblesse de Provence*, imprimeur-libraire Joseph David, Aix-en-Provence, 1719.

MAUFRAS O., 1990 : « Le *castrum* des Baux-de-Provence, histoire d'un site fortifié médiéval » in *Architecture militaire en Provence médiévale*, dans *Provence Historique*, Marseille, 1990, MMCXL, fasc. 159, p. 77-95.

–, 2000 : « L'occupation seigneuriale de la vallée des Baux au Moyen Âge », dans J.-P. Saquet (dir.), *Milieu et sociétés dans la vallée des Baux*, Études présentées au colloque de Mouriès, éd. Association de la Revue archéologique de Narbonnaise, Nîmes, 2000, 390 p.

MERDRIGNAC B., 1994 : *La vie religieuse en France au Moyen Âge*, coll. Synthèse et Histoire, éd. Ophrys, Paris, 1994, 326 p.

MEYER P., 1870 : « Les derniers troubadours de la Provence d'après le chansonnier donné à la bibliothèque impériale par M. CH. Giraud », appendice II, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 31, Paris, 1870, p. 412-462.

MORÉRI L., 1743 : *Supplément au dictionnaire historique, géographique, généalogique, etc.*, éditions de Basle, Vve Jean Christ, Bâle, 1743.

MOURGUES J.-L., 2009 : « Les marais des Baux », p. 46-50, dans DAUTIER N., 2009 : *Les Alpilles, encyclopédie d'une montagne principale*, éd. Alpes de Lumière, Forcalquier, 2009.

NICOLLET F. N., 1910 : « Limites des territoires d'Arles et des Baux au XIII^e siècle », dans *Bulletin de la société des Amis du vieil Arles*, Société des Amis du vieil Arles, Arles, 1910, p. 134-141.

NOBLEMAIRE G., 1913 : *Histoire de la Maison des Baux*, Librairie Édouard Champion, Paris, 1913, p. 218.

NOSTREDAME JEAN (DE), 1575 : *La Vie des plus célèbres et anciens poètes provençaux qui ont floury du temps des comtes de Provence*, imp. Basile Bouquet pour Alexandre Marsilius, Lyon, 1575.

PAULET L. (ABBÉ), 1902 : *Les Baux et Castillon, histoire des communes des Baux, du Paradou, de Maussane et de Mouriès*, Impr. centrale de Provence, Saint-Rémy-de-Provence, 1902, in-8°, 394 p.

POLY J.-P., 1976 : *La Provence et la société féodale (879-1166). Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Bordas, Paris, 1976, p. 431.

POLLASTRI S., 1988 : « La noblesse provençale dans le royaume de Sicile (1265-1282) », in *Annales du Midi*, C/184, oct.-déc. 1988, p. 405-434.

PONTUS P., 1971 : *Les Baux*, éd. Nouvelles éditions latines, Paris, 1971, p. 120.

PROVOST M., 1999 : « Carte archéologique de la Gaule 13/2 – Les Alpilles et la Montagnette », Académie des Belles-Lettres, 1999, 464 p.

RICHIER A., 2000 : « Étude anthropologique de la nécropole du Paradou », in *Milieu et sociétés dans la Vallée des Baux – Études présentées au colloque de Mouriès*, Ph. Leveau et J.-P. Saquet (dir.), Revue archéologique de Narbonnaise, suppl. 31, Montpellier, 2000, p. 345-346.

RUFFI ANTOINE (DE), 1696 : *Histoire de la ville de Marseille*, Henri Martel imprimeur-libraire, vol. 1, 2^e éd., Marseille, 1696, 496 p.

SMYRL E., 1968 : « La famille des Baux », dans *Cahiers du Centre d'étude des sociétés méditerranéennes*, 5502, nouv. série 059, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1968, p. 7-118.

STOUFF L., 2000 : *Arles au Moyen Âge*, La Thune, Marseille, 2000, p. 101.

VALOIS N., 1890 : *Raymond Roger, vicomte de Turenne, et les papes d'Avignon (1386-1408)*, Alphonse Picard, Paris, 1890.

VEYDARIER R., 1994 : *Raymond de Turenne, la deuxième maison d'Anjou et de Provence : étude d'une rébellion nobiliaire à la fin du Moyen Âge*, thèse de l'université de Montréal (Québec), 1994.

Archives départementales des Bouches-du-Rhône

Arch. dép. Série B 2038, claverie de Tarascon (1400-1414)

Arch. dép. Série B 602, B1676 à 1678.

Arch. dép. Série B 1520 F.62v.

Arch. dép. Série B 143 f°39.

Arch. dép. Série B 2606, claverie des Baux (1499-1510).

Arch. de la cour des comptes, tour du trésor, 5^e carré, 15^e liasse, lettre G.

Bullaire de Saint-Gilles XLII et XLVI, pages 61 et 65.

Archives nationales de Paris

Arch. nat., K55, n°22, folio 23 r°

Arch. nat. K55, n°22, folio 31 r

Arch. nat. R^{2*} 37, folio 79 r.

Arch. nat. K55, n°22, fol. 16 r.

Arch. nat. P1351, n°697 et 698.

Arch. nat. P1351, n°699.

Arch. nat. K55, n°22, f. 57v.

Arch. nat. R^{2*} 37, folio 240 et suivant.

Arch. nat. série K 1144, n° 37, sous l'intitulé Demande d'indemnités de Raymond de Turenne à Benoît XIII, 1395.

Sources Internet

Le portail du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) de l'UMR – ATILF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française – CNRS – Nancy Université) et l'onglet « Lexicographie » : <http://cnrtl.fr/definition/dmf/>

Site « Gallica » : <http://gallica.bnf.fr/>

Site « Généanet » : <http://www.geneanet.org/>

Site de Jean Gallian : <http://jean.gallian.free.fr/>

Projets Medlands de Charles Cawley

<http://fmg.ac/Projects/MedLands/>

Baux Chartes 3, p. 1, *citing* Chartes de Montmajour-les-Baux, ch. 201.

Baux Chartes 5, p. 1, *citing* Chartrier de Saint-Césaire ch. 26, reg. 14, B.-du-R.

Baux Chartes 13, p. 3, *citing* Liv. authent. d'Arles, f. 100, v, B.-du-R.

Baux Chartes 25, p. 6, *citing* Liv. rouge d'Arles, f. 363, Liv. noir d'Arles f. 44, v, B.-du-R.

Baux Chartes 29, p. 7, *citing* Reg. B. 1069 f. 230 V, B.-du-R.

Baux Chartes 45, p. 11, *citing* Reg. H. 2. 1 30, B.-du-R., and *Hist. de Prov.*, Bouche, p. 124.

Baux Chartes 57, p. 14, *citing* *Hist. de Provence*, Papon t. 2, p. XIV, mss du Dr Martial Millet, d'Orange.

Baux Chartes 74, p. 20, *citing* *Livre rouge d'Arles*, 1 369 v, Reg. Invent. B 1209, B.-du-R.

Baux Chartes 88, p. 23, *citing* Série D. D. no. 1, *Arch. munic. de Marseille*.

Baux Chartes 96, p. 25, *citing* L.-B. 294, B.-du-R., and *Hist. de Prov.*, t. 2, p. XXVIII

Baux Chartes 194, p. 53, *citing* *Chartrier de Salon*, f. 412, and *Liv. vert d'Arles*, 382 v, B.-du-R.

Baux Chartes 283, p. 80, *citing* Reg. B 1209, B.-du-R.

Baux Chartes 386, p. 111, *citing* *Fonds de Valentinois*, ch. no. 4, Isère.

Illustrations

Dessins réalisés par l'auteur à l'encre de chine d'après l'ouvrage et les dessins des sceaux de :

L. BLANCARD, 1860 : « Iconographie des Sceaux et Bulles... », vol. 1 et 2, 1860, Paris, J.-B. Dumoulin, libraire de l'École des Chartes.

Crédits

Les chiffres renvoient aux numéros de page et les lettres à l'ordre de la photographie ou de l'illustration dans la page.

SÉBASTIEN AVY : 47a, 67, 68, 71, 81, 90a, b et c, 91a et b, 93a et b, 94a et b, 95a et b, 96a et b, 102b, 120, 125, 126, 151, 163a et b, 164a, b, c et d, 165a, b et c, 166a, b, c et d, 167a, b et c, 168a, b, c et d, 169a, b, c et d, 170a, b et c, 171a, b, c et d, 172a, b, c et d, 173a, b, c et d, 174a, b, c et d, 175a, b, c et d, 176a, b, c et d, 177a, b et c, 178a, b et c, 181, 183, 184, 187.

JEAN MARIE DESBOIS : 98, 104, 122, 123, 127.

ALEXANDRE DUMONT-CASTELLS : 25, 26, 34, 36, 37, 40a et b, 47b, 49, 51, 58, 62, 70, 83a et b, 88, 100, 102a, 105, 106, 111, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151.

ANDREAS HARTMANN-VIRNICH, MARIE-PIERRE BONETTI, HEIKE HANSEN ET NATHALIE MOLINA (LAMM-UMR 7298) : 44, 45, 46.

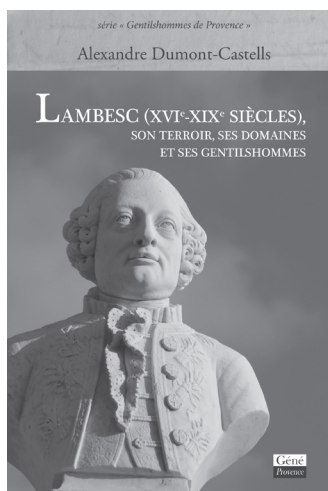
Table

Mot de l'auteur	5
Remerciements	9
Lexique	11
Introduction	17
LES BAUX.....	23
CASTRUM DES BAUX (Les Baux-de-Provence).....	25
<i>LEURS SEIGNEURS</i>	26
Les origines.....	26
Hugues « Baux » (v. 1015-ap. 1059), premier à adopter le patronyme « Baux »	28
Guillaume-Hugues (ap. 1059-1105), premier croisé (1096-1105)	28
La Première et la Deuxième Guerres de succession pour le comté de Provence (1113-1150)	29
La Troisième et la Dernière Guerres de succession pour le comté de Provence (1152-1162)	34
L'avènement d'un puissant seigneur des Baux, Bertrand I ^{er} (1172-1181), prince d'Orange.....	39
<i>Sur les traces d'un tombeau de la famille des Baux: les fragments d'un monument funéraire gothique (vers 1275-1285) provenant de l'abbaye de Silvacane</i> (par Andreas Hartmann-Virnich, Marie-Pierre Bonetti, Heike Hansen et Nathalie Molina)	41
Hugues III de Baux (1181-1240), un seigneur batailleur, pieux et généreux	48
Barral de Baux (1240-1268), un seigneur plein d'ambition.....	52

Bertrand I ^{er} de Baux d'Avellino ou Bertrand II de Baux (1268-1305), un seigneur « sobre, désintéressé et loyal », premier comte d'Avellino	58
Raymond I ^{er} de Baux d'Avellino ou Raymond III de Baux (1305-1321), un sénéchal de Provence au destin brisé.....	63
Hugues I ^{er} de Baux d'Avellino ou Hugues IV de Baux (1321-1351), un ambitieux prince déchu	64
L'assassinat de Robert de Baux d'Avellino (1351-1354).....	66
Raymond II de Baux d'Avellino ou Raymond IV de Baux (1354-v. 1371), rancunier et pourfendeur	66
Alix de Baux d'Avellino (1371-1426), dernière comtesse d'Avellino et dame des Baux.....	70
<i>LA MAISON SEIGNEURIALE</i>	84
Présentation et description	84
Le <i>castrum</i> et ses capitaines.....	90
La châtelainie et ses gouverneurs	91
Gestion du domaine et de sa vallée au xv ^e siècle.....	96
Un héritage très convoité.....	99
<i>LA TOUR DE BRAU, SIÈGE DES COURS D'AMOUR BAUSSENQUES</i>	101
La Tour de Brau	101
Les cours d'amour	103
La légende de Barbe de Baux.....	109
LA VALLÉE DES BAUX ET SES TERRITOIRES EN MARGE.....	111
CASTRUM DE BARBEGAL (Raphèle-lès-Arles).....	115
CASTRUM DE CASTILLON (Le Paradou)	117
CASTRUM DE MONTPAON (Fontvieille – partie orientale).....	122
CASTRUM DE MOURIÈS (Mouriès)	127
CASTRUM DE VACQUIÈRES (Saint-Martin-de-Crau – partie septentrionale)	131
QUARTIER DE MAUSSANE (Maussane-les-Alpilles)	134
<i>Annexes</i>	137
Extrait des mémoires de Bertrand Boysset : <i>La tora de Sant Hapolite (Crau)</i>	139
Cartes.....	141
Seigneurs des Baux (xi ^e -xv ^e siècles)	152
Les seigneurs provençaux, occitans et étrangers engagés dans la Première Guerre baussenque (1131-1150) ou la Guerre de Succession des Deux-Sœurs	154
Liste des cent chevaliers engagés pour le duel de leur roi Charles I ^{er} d'Anjou contre le roi Pierre III d'Aragon (Bordeaux, 1283)	156
Les troubadours et troubairis dans le comté de Provence au Moyen Âge	157

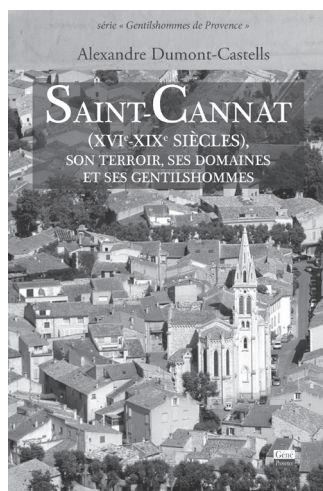
Quelques seigneurs dans le voisinage de la seigneurie des Baux et de sa vallée du XIII ^e au début du XV ^e siècles.....	163
Archevêques d'Arles (XI ^e -XV ^e siècles)	179
Les comtes de Provence catalans et aragonais (1112-1246).....	181
Les comtes de Provence angevins (1246-1481), première maison d'Anjou.....	183
Les comtes de Provence angevins (1246-1481), deuxième maison d'Anjou	184
Les sénéchaux du comte de Provence du XIII ^e au XV ^e siècles.....	185
Papes d'Avignon (XIII ^e -XV ^e siècles) et du Grand Schisme.....	187
<i>Bibliographie</i>	188

Dans la série *Gentilshommes de Provence*,
retrouvez nos autres titres



*LAMBESC (XVI^e-XIX^e siècles)
son terroir, ses domaines et ses
gentilshommes*

ISBN 978-2-918754-09-1
160 pages – 18€



*SAINT-CANNAT (XVI^e-XIX^e siècles)
son terroir, ses domaines et ses
gentilshommes*

ISBN 978-2-918754-11-4
96 pages – 15€

Achévé d'imprimer en juin 2014 par Pulsio, 38, rue Durantin, 75018 Paris, pour le compte des éditions GénéProvence (www.geneprovence.fr) – Jean Marie Desbois, à Saint-Martin-de-Crau.
Dépôt légal 1^{re} édition : 2^e trimestre 2014.
(Imprimé en France)

LES BAUX ET LEUR VALLÉE

tome 1 : X^e-XV^e SIÈCLES

ALEXANDRE DUMONT-CASTELLS

NEF FANTÔME, pluriséculaire, jadis majestueuse et fière, échouée sur un promontoire calcaire ; si la poupe demeure arasée, seule sa proue, surmontée de son château stigmatisé par les sièges passés, défie encore le temps. Fiché en haut d'un mât, l'étendard des seigneurs des Baux flotte au gré du mistral. Parfois la bannière claque et fait résonner dans notre esprit le *Souviens-toi*. « Souviens-toi » qu'en ces lieux une « race d'Aiglons, jamais vassale [...], effleura la crête de toutes les hauteurs » (Frédéric Mistral, *Calendal*).

Ce livre illustré pose un regard historié sur les anciennes familles fieffées aux Baux et dans leur vallée et présente les Grands Hommes qui ont participé à l'Histoire de la Provence dès le Moyen Âge. Il accompagne aussi le lecteur à travers les routes de campagne de la vallée et fait découvrir avec réserve et sobriété ces anciens fiefs et domaines qui essaïmaient les riches terres des Baux entre le x^e et le xv^e siècles. ■

série « *Gentilshommes de Provence* »



© Jean Marie Desbois, 2013

Alexandre Dumont-Castells est archéologue de formation, historien et écrivain. Après avoir été enseignant en histoire-géographie, il participe à la rédaction de la Carte archéologique de la Gaule en 2006.

Descendant des seigneurs des Baux et des Porcelets, il est passionné par l'histoire et la généalogie de sa région et aime à faire découvrir à ses lecteurs les familles provençales d'Ancien Régime.

DÉP. LÉG. : 2^e trim. 2014
ISBN 978-2-918754-14-5
18 € - France

www.geneprovence.fr



Photographie de couverture :
© Jean Gill / iStock

1

LES BAUX ET LEUR VALLÉE (X^e-XV^e SIÈCLES)

ALEXANDRE DUMONT-CASTELLS

Géné
Provence

Gentilshommes de Provence

ALEXANDRE DUMONT-CASTELLS

LES BAUX ET LEUR VALLÉE

tome 1 : X^e-XV^e siècles

leur terroir,
leurs domaines et
leurs gentilshommes



Géné
Provence